



MARTINIQUE



INSTITUT D'EMISSION DES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER
ETABLISSEMENT PUBLIC

SIEGE SOCIAL

5, rue Roland Barthes 75598 PARIS Cedex 12

Martinique

Rapport Annuel

2007

Les renseignements autres que monétaires publiés dans la présente étude ont été recueillis auprès de diverses sources extérieures à l'Institut d'émission et ne sauraient engager sa responsabilité.

L'Iedom tient à remercier les administrations publiques, les collectivités, les chambres consulaires et les entreprises pour les nombreuses informations qu'elles lui ont communiquées.

SOMMAIRE

Pages

AVANT PROPOS	9
SYNTHESE	11
PRINCIPAUX INDICATEURS	14

Chapitre I – Panorama de l'économie martiniquaise 16

Section 1 – Les principales caractéristiques de l'économie martiniquaise 18

§ 1. Géographie et climat	18
§ 2. Dynamiques démographiques	19
§ 3. Le cadre institutionnel	23
3.1 Dans le cadre administratif français	24
3.2 Dans le paysage communautaire	26

Section 2 – Les politiques et finances publiques 27

§ 1. Les politiques publiques et leur mise en oeuvre	27
1.1 Les documents de programmation	27
1.2 Bilan du DOCUP 2000-2006	30
1.3 Les principaux concours financiers de l'Etat	32
§ 2. Le système fiscal	33
2.1 Des mesures structurelles d'allègements fiscaux	33
2.2 Une fiscalité locale spécifique	34
2.3 Des mesures incitatives relevant de politiques spécifiques	37
§ 3. Les finances publiques locales	41
3.1 Les communes	42
3.2 Les établissements publics de coopération intercommunale	46
3.3 Les syndicats de communes	47
3.4 Le département	48
3.5 La région	50
3.6 Les établissements hospitaliers	52

Section 3 – Les dynamiques conjoncturelles 54

§ 1. Les tendances macroéconomiques	54
1.1 Le PIB régional et ses composantes	55
1.2 La valeur ajoutée et les emplois	61
1.3 Tableaux de données	66

§ 2. Les indicateurs de conjoncture	67
2.1 Emploi et chômage	67
2.2 Les revenus et les salaires	79
2.3 L'inflation	88
2.4 Le commerce extérieur	93

CHAPITRE II – Les secteurs d'activité **107**

Section 1 – Le secteur primaire **108**

§ 1. Aperçu général	108
§ 2. La banane dessert	115
§ 3. L'élevage	122
§ 4. Les fruits et légumes	123
§ 5. La pêche	124

Section 2 – Le secteur secondaire **126**

§ 1. Aperçu général de l'industrie et de l'artisanat	126
1.1 Structure et présentation du secteur	127
1.2 La santé financière de l'industrie	130
§ 2. La filière canne-sucre-rhum	132
§ 3. L'énergie, l'eau et l'environnement	135
3.1 L'énergie	137
3.2 L'eau	143
3.3 L'environnement	148
§ 4. La construction	150
4.1 Présentation du secteur	152
4.2 Le logement	154
4.3 Le marché de l'immobilier	156
4.4 Le logement social	160
4.5 Le financement de la construction privée	163
4.6 La commande publique	164
4.7 Données financières	164

Section 3 – Le secteur tertiaire **167**

§ 1. Le commerce	167
1.1 Structure et présentation du secteur	167
1.2 Les principaux sous secteurs	170
1.3 Données financières	172
§ 2. Les transports	174
2.1 Structure et présentation du secteur	174
2.2 Données financières	175
2.3 Le transport terrestre	176
2.4 Les activités portuaires	179
2.5 Les activités aéroportuaires	184

§ 3. Le tourisme	187
3.1 Structure et présentation du secteur	188
3.2 L'hôtellerie et la restauration	189
3.3 Le tourisme de séjour	193
3.4 Le tourisme de croisière	195
§ 4. Les services	196
4.1 Les services marchands non financiers	197
4.2 L'éducation, la santé et l'action sociale	203

Chapitre III – L'évolution monétaire et financière **211**

REMARQUES METHODOLOGIQUES **212**

Section 1 – La structure du système bancaire et financier **213**

§ 1. Les évènements marquants	213
1.1 Les principaux évènements locaux	213
1.2 Les évènements nationaux ayant un impact local	215
§ 2. L'organisation bancaire	218
2.1 Typologie des établissements de crédit	218
2.2 Liste des établissements de crédit	219
2.3 Eléments sur la concentration et la répartition du marché	220
2.4 Dépôts et crédits par catégorie d'établissements de crédit	221
2.5 Les ressources humaines	222
§ 3. La densité du système bancaire	223
3.1 Nombre de guichets bancaires et automatiques	223
3.2 Nombre d'habitants par guichet	224
3.3 Nombre de compte bancaire de la clientèle	225
§ 4. Les moyens de paiement	227
4.1 Le nombre de cartes bancaires en circulation	227
4.2 Le nombre de transactions par carte bancaire	228
4.3 Le nombre de chèques échangés dans le département	228

Section 2 – L'activité des établissements de crédit **229**

§ 1. Les actifs financiers de la clientèle	229
1.1 L'ensemble des actifs financiers	229
1.2 Les dépôts à vue	230
1.3 Les placements liquides ou à court terme	230
1.4 L'épargne	232
1.5 Tableaux de données	233

§ 2. Les concours à la clientèle non financière	234
2.1 L'ensemble des concours consentis	234
2.2 Les concours consentis par les établissements de crédit locaux	236
2.3 L'évolution des risques	238
2.4 Tableau des données	240
Section 3 – Les conditions d'exercice de l'activité bancaire	242
§ 1. Les taux	242
1.1 Les taux directeurs	242
1.2 Les taux créditeurs	244
1.3 Les taux débiteurs	244
1.4 Les taux d'usure	247
§ 2. Les grandes tendances du financement des secteurs d'activité	248
2.1 La répartition des financements par secteur d'activité	249
2.2 Le risque immobilier	250
2.3 Le risque sur le secteur public local	250
§ 3. Analyse de la formation du PNB	251
3.1 L'évolution récente du produit net bancaire	251
3.2 La structure du PNB	252
3.3 La formation du produit net bancaire	253
3.4 Eléments de productivité du système bancaire	254
§ 4. La circulation fiduciaire	255
4.1 Les billets	255
4.2 Les pièces	257
CHRONOLOGIE DES EVENEMENTS MARQUANTS EN 2007	259
PERSPECTIVES	263
ANNEXE I : EVOLUTIONS STATUTAIRES DES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER	264
ANNEXE II : LISTE DES PUBLICATIONS DE L'IEDOM	266

Avant propos

Le deuxième semestre de l'année 2007 restera gravé dans la mémoire de la population comme des acteurs économiques martiniquais.

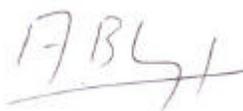
Aux effets de deux catastrophes naturelles majeures, le cyclone Dean qui a traversé l'île dans la nuit du 16 au 17 août 2007, puis un séisme de forte intensité le 29 novembre, se sont conjugués ceux d'une épidémie de dengue, ainsi que le regain de polémiques induit par la publication d'un rapport sur les conséquences de l'utilisation, dans le passé, de pesticides aujourd'hui reconnus dangereux.

Toutefois, malgré cette conjonction de chocs exogènes, le constat final demeure celui d'une activité économique globalement favorable quoiqu'une baisse de vitesse puisse être notée après des années 2005 et 2006 caractérisées par des niveaux de croissance supérieurs à la moyenne décennale.

L'année 2007 se révèle cependant être une année de transition. Le renouvellement du cadre de référence des financements institutionnels (Programmes opérationnels et contrats de projets) est désormais opéré et doit courir jusqu'en 2013. D'ores et déjà la question du niveau des aides communautaires à l'issue de cette période se pose.

La Martinique est désormais dotée d'outils lui permettant de mettre en œuvre des actions de développement économique de long terme dont les grandes lignes (Schéma Martiniquais de Développement Économique et Agenda 21) ont fait l'objet d'un consensus des deux assemblées locales le 18 décembre 2007. Outre la consolidation des acquis, l'enjeu pour la Martinique est désormais de développer de véritables relais durables de croissance alors que certains des moteurs traditionnels du développement économique, notamment le secteur du BTP, montrent quelques signes d'essoufflement.

Dans ce contexte, et à l'image des travaux récents portant sur l'évaluation de l'impact du cyclone Dean sur l'économie ou encore ceux menés dans le cadre du partenariat Cerom, l'Iedom continuera à se mobiliser en vue de porter tout l'éclairage, en matière économique et bancaire, nécessaire à la prise de décision des acteurs publics comme privés.



Arnaud BELLAMY-BROWN
Directeur de l'Iedom en Martinique

Synthèse

En 2007, l'économie martiniquaise se caractérise par une conjoncture globalement favorable quoiqu'une baisse de vitesse puisse être notée comparativement aux deux années précédentes. Ce fléchissement de la croissance a été accentué, dans certains secteurs, par le passage de l'ouragan Dean. Ainsi, à l'exception d'un premier trimestre vigoureux, les chefs d'entreprise, interrogés dans le cadre de l'enquête de conjoncture de l'Iedom, faisaient part d'une activité moins dynamique qu'en 2006. La consommation des ménages s'est avérée terne dans un contexte d'inflation et de chômage élevés. Dans le même temps, les dépenses d'investissement des particuliers demeurent soutenues tandis que la demande de biens d'équipement par les entreprises se réduit et que des signes de tensions de trésorerie apparaissent en fin d'année. Au niveau sectoriel, alors qu'il constituait un véritable moteur de la croissance, le courant d'affaires dans le secteur du BTP enregistre un net fléchissement en 2007. Par ailleurs, le secteur primaire et le tourisme, confrontés à certaines difficultés depuis plusieurs exercices, ont été particulièrement impactés par les chocs exogènes intervenus en fin d'année. A l'inverse, les évolutions favorables enregistrées dans l'industrie et les services semblent positionner ces secteurs comme de possibles relais de croissance.

Un investissement qui marque le pas et une consommation en demi-teinte...

En dépit d'un léger regain de vigueur au 4^{ème} trimestre découlant des besoins post Dean, la consommation des ménages est demeurée terne en 2007 comme en témoigne la faible progression des importations de biens de consommation (+2 %).

Aussi, l'investissement demeure le moteur de la croissance même si son rythme de progression semble ralentir. Avec un encours de crédit à l'habitat en hausse de 13,5 % à fin décembre 2007 (+1,5 point), les ménages ont continué à investir dans l'immobilier. Dans le même temps, l'effort d'investissement des entreprises est demeuré soutenu mais à un niveau inférieur à celui de 2006. Ainsi, les importations de biens d'équipement augmentent de +9,2 % (contre +15,4 % en 2006) tandis que les encours de crédit à l'investissement des sociétés non financières progressent de 12,7 % contre près de 20% un an auparavant.

Par ailleurs, en ligne avec les évolutions enregistrées au niveau national, l'indice des prix à la consommation de la Martinique s'inscrit en hausse annuelle de 2,9% à fin décembre 2007 contre +2,8% un an plus tôt. Cette évolution est à rapprocher des tensions inflationnistes enregistrées sur les produits alimentaires, notamment les produits frais, à l'issue du passage du cyclone Dean. En moyenne annuelle, l'inflation ressort à un niveau comparable à celui de 2006, soit +2,4 %.

L'évolution du marché de l'emploi demeure une nouvelle fois encourageante. Le nombre de demandeurs de catégorie 1 s'établit à 32 467 à fin décembre 2007, soit un recul annuel de 7,3%. Toutefois, bien qu'en baisse sur un an, le taux de chômage demeure structurellement élevé, ceci quelle que soit la source retenue¹.

¹ L'évolution du chômage peut être appréhendée soit par l'indicateur de chômage de la DTEFP, soit par l'enquête emploi de l'Insee estimant un taux de chômage au sens du BIT. Voir à ce sujet Ch. 2 - Section 1 - § 2

Après avoir été dopé en 2005 et 2006 par les échanges de produits énergétiques, le commerce extérieur pâtit du manque de flux retour occasionné par l'arrêt des expéditions de bananes consécutif au passage du cyclone Dean. Ainsi, hors hydrocarbures, le déficit commercial se creuse (soit +6 %) et le taux de couverture se détériore (13,2 % en 2007 contre 17,1 % en 2006).

... tandis que le bilan sectoriel s'avère contrasté en raison de la survenance de chocs exogènes.

Premier secteur économique de la Martinique en terme de valeur ajoutée, les services poursuivent leur croissance en 2007 à un rythme particulièrement soutenu. Les soldes d'opinions issues de l'enquête de conjoncture laissent apparaître un niveau d'activité supérieur à la moyenne de longue période. Le nombre de créations d'entreprises du secteur concentre également près de 50% des 3 507 nouvelles entités recensées en 2007.

Le secteur industriel a connu une conjoncture bien orientée en 2007 à l'exception du 3^{ème} trimestre, où la moitié des répondants à l'enquête spéciale de l'ledom ont fait part d'une baisse sensible du courant d'affaires suite à l'impact du cyclone sur l'outil de production. L'exercice 2007 constitue la meilleure année depuis 2003 avec notamment un quatrième trimestre record dans les sous-secteurs de la fabrication de matériaux de construction et du travail des métaux et du bois.

L'activité commerciale a été relativement soutenue en 2007. C'est notamment le cas dans le commerce automobile où l'augmentation cumulée d'immatriculations de véhicules particuliers neufs atteint 3,8% sur un an à fin décembre 2007. Parallèlement, bien qu'il soit difficile d'isoler l'effet de l'ouverture de deux nouveaux hypermarchés durant la période considérée, la grande distribution affiche un chiffre d'affaires cumulé en hausse de 9,3 %.

Après les années 2005 et 2006 qui peuvent être qualifiées d'exceptionnelles, 2007 se caractérise par une inflexion de l'activité dans le secteur de la construction. Les professionnels du secteur du bâtiment et des travaux publics ont noté un fléchissement du courant d'affaires à partir de mi-2007, notamment dans le sous-secteur du gros œuvre. L'achèvement de grands travaux – le parking Perrinon, le Pôle Femme-Mère-Enfant et l'hôpital Mangot-Vulcin – et le manque de visibilité en termes de commande publique ont pesé sur le niveau d'activité. Les ventes de ciment s'inscrivent en hausse de 1,3 % contre 11 % en 2006. Dans le même temps, les attestations de conformité électrique délivrées par le Consuel chutent de 6,5% sur la période considérée.

La performance du secteur du tourisme est également mitigée. Si de timides signes de reprise ont été constatés en début d'année, le bilan 2007 est largement impacté par les effets des chocs exogènes intervenus en fin d'année tels que le cyclone, le tremblement de terre, les polémiques autour des pesticides et l'épidémie de dengue. Au final, dans un contexte de fermeture de certaines structures hôtelières, la Martinique a accueilli 626 328 touristes, en recul annuel de 4,4%.

Enfin, en 2007, le secteur primaire est celui qui a le plus souffert du passage du cyclone Dean. Au-delà des plantations de bananes complètement dévastées, les cultures qui ont enregistré les dommages les plus lourds sont les cultures maraîchères et vivrières puis l'horticulture. Toutefois, ce choc exogène ne doit pas masquer les difficultés structurelles

auxquelles la branche est confrontée depuis plusieurs années. Ainsi, malgré un premier semestre favorable, les expéditions de bananes s'inscrivent une nouvelle fois en repli (133 000 tonnes en 2007 contre 217 000 tonnes en 2006). Dès lors, le quatrième trimestre se caractérise par les efforts de reconstruction de la filière. A l'inverse, la campagne cannière 2007, intervenue avant le passage du cyclone, a bénéficié de bonnes conditions météorologiques ainsi que de gains de productivité rendus possibles par la généralisation de la mécanisation de la récolte. Le tonnage de cannes broyées augmente de 35% par rapport à 2006 pour atteindre 223 000 tonnes.

Une épargne dynamique mais une activité de crédit en décélération ...

Les encours de dépôts et de crédits de la clientèle ont été favorablement orientés en 2007. L'encours des dépôts atteint 5,6 milliards d'euros, en hausse de 9,8 % sur un an et celui des crédits totalise 6,5 milliards d'euros, soit + 9,8 % par rapport à fin 2006.

Si l'ensemble des composantes des actifs financiers progresse entre 2006 et 2007, les placements liquides et à court terme constituent le premier contributeur à l'évolution d'ensemble (4,7 points), suivis des dépôts à vue (3,4 points) et de l'épargne à long terme (1,7 point). La vigueur des placements liquides et à court terme est principalement portée par la progression des certificats de dépôt qui contribuent pour 5 points à la croissance d'ensemble. Dans une moindre mesure, les comptes sur livrets (53,2 % de l'encours total), les dépôts à terme (19,3 %) et les OPCVM monétaires (13,1 %) participent également à la tendance haussière avec des contributions respectives de 3,7 points, 3,5 points et 2,4 points. Par type de clientèle, la croissance des actifs financiers provient en premier lieu des entreprises qui voient leurs encours progresser de plus de 42 %. Premiers détenteurs d'épargne liquide, les ménages connaissent, quant à eux, une progression plus contenue de leurs avoirs (+7,6 %) constitués à 80 % de comptes d'épargne à régime spécial (+6,9 % sur un an). Leur croissance est notamment liée au dynamisme des livrets de développement durable (+ 24,5 % en glissement annuel).

Parallèlement, l'encours sain des crédits s'est accru de 8,1 % sur un an. Concentrant 45,7 % de l'encours sain, les entreprises demeurent la principale clientèle des établissements de crédit. Leur poids dans l'encours total des crédits accuse néanmoins un repli de 0,7 point par rapport à 2006. Leur encours s'établit à 2,9 milliards d'euros, soit une progression de 6,4 % en 2007, après +22,2 % en 2006. Cette hausse est essentiellement imputable aux crédits à l'équipement (+14,8 %) et, dans une moindre mesure, aux crédits d'exploitation (+3,9 %). De son côté, le rythme annuel de croissance des crédits aux ménages atteint +11,5 % sur un an. Ce dynamisme est principalement lié aux crédits à l'habitat, dont l'encours s'accroît de 13,5 %, ainsi qu'aux crédits à la consommation (+9 %).

... dans un contexte d'amélioration du niveau d'équipement bancaire...

Au 1^{er} janvier 2007, la Martinique comprend 17 établissements de crédit installés dans la zone d'intervention de l'Iedom et regroupe 160 agences. En 2007, le niveau d'équipement de la Martinique en guichets bancaires permanents poursuit son amélioration pour atteindre un guichet pour 2 623 habitants. Le taux d'équipement en guichets ou distributeurs automatiques de billets s'est également renforcé sur l'exercice. Le département compte désormais 1 213 habitants par automate bancaire. Enfin, le degré de bancarisation de la population martiniquaise

reste élevé même s'il s'infléchit légèrement sur un an. Le nombre de comptes bancaires par habitant s'établit à 3,07 contre 3,09 en 2006.

... mais de croissance moindre des résultats d'exploitation des banques et de regain de la sinistralité des agents économiques.

Dans ce contexte, également marqué par le renforcement de la concurrence et la baisse des marges, les établissements de crédit de la place² dégagent un PNB en progression de 5,6 % sur un an contre +9 % en 2006. En outre, le coefficient net d'exploitation moyen se dégrade de 1,3 point en 2007 pour atteindre 73,8%, soit un niveau sensiblement supérieur à ceux recensés au plan national.

Par ailleurs, après s'être affichées en baisse en 2006 (-1,7 %), les créances douteuses brutes des établissements de crédit, installés ou non localement, s'inscrivent sur une tendance haussière pour s'élever à 473,1 millions d'euros au 31 décembre 2007 (+7,9 % par rapport à décembre 2006). Toutefois, le poids des créances douteuses dans l'encours brut demeure inchangé sur un an. A 6,8 %, il reste à son plus bas niveau depuis huit ans.

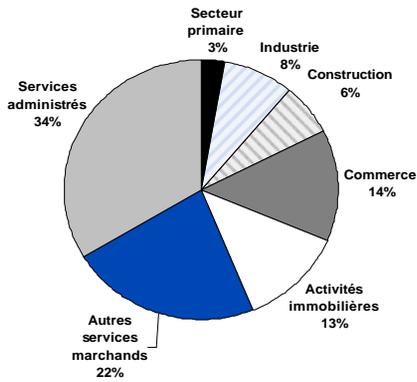
² Le périmètre retenu est constitué de 6 établissements disposant d'un compte de résultat significatif : 2 banques AFB et 4 banques mutualistes et coopératives.

Principaux indicateurs

	2003	2004	2005	2006	2007	Var. 07/06
Indicateurs sociaux						
Population (2)	390 646	393 005	396 001	399 002	401 384	0,6%
Taux de natalité (pour 1000) (2)	13,9	13,3	12,7	13,5	nd	-
Effectifs scolarisés (1 ^{er} et 2 nd degré)	101 262	100 424	99 009	97 584	96 474	-1,1%
Nbre de jours non travaillés (jour/homme)	8 951	26 837	4 866	6 391	6 864	7,4%
Médecins	909	972	986	1 011	nd	-
Dossiers de surendettement déposés	218	217	265	262	367	40,1%
Environnement						
Superficie totale (km ²)			1 128			
Surfaces cultivées (% surface totale)	27,7	26,3	25,0	24,8	nd	-
Consommation électrique (en millions de kWh)	1 197,4	1 225,4	1 305,0	1 335,3	1 359,7	1,8%
Economie						
Produit Intérieur Brut (1)	6 442	6 800	7 278	7 648	nd	-
PIB / hab. (en €) (1)	16 370	17 196	18 311	19 111	nd	-
Population active	156 129	155 646	151 143	160 221	162 556	1,5%
Taux de chômage BIT	20,2%	21,0%	17,9%	23,0%	21,2%	- 1,8 pt
Nbre de DEFM 1 (à fin décembre)	37 751	38 020	37 054	35 010	32 467	-7,3%
Nbre de chômeurs indemnisés	20 051	20 478	19 301	17 140	17 622	2,8%
Nbre d'allocataires du RMI (à fin décembre)	31 436	32 437	32 504	32 396	31 592	-2,5%
Nombre d'entreprises (SIREN)	-	-	26 343	27 406	nd	-
Nbre total de créations d'entreprise	2 640	2 602	2 694	3 070	3 507	14,2%
Inflation moyenne (hors tabac)	2,1%	1,9%	2,4%	2,4%	2,4%	-
Importations (en millions d'€)	1 899,9	2 034,5	2 273,3	2 410,3	2 429,3	0,8%
- Produits de l'industrie agroalimentaire	343,6	344,4	354,3	360,4	360,0	-0,1%
- Produits de l'industrie des biens de consommation	398,0	403,9	418,6	423,4	431,6	1,9%
- Produits de l'industrie des biens d'équipement	243,4	287,0	315,3	342,6	374,3	9,2%
- Produits énergétiques	226,1	287,8	424,9	504,2	472,5	-6,3%
Exportations (en millions d'€)	360,2	343,3	408,2	412,7	320,3	-22,4%
- Produits de l'industrie agroalimentaire	72,0	71,0	61,2	67,2	56,5	-16,0%
- Produits de l'industrie des biens de consommation	11,7	11,6	9,9	10,6	5,8	-45,3%
- Produits de l'industrie des biens d'équipement	39,1	28,2	22,8	26,9	56,9	111,5%
- Produits énergétiques	87,8	80,6	187,2	206,0	158,3	-23,2%
Taux de couverture	19,0%	16,9%	18,0%	17,1%	13,2%	-3,9 pts
Indicateurs sectoriels						
Recettes d'octroi de mer (en millions d'€)	150,6	167,2	188,4	192,9	193,9	0,5%
Expéditions de bananes (en tonnes)	264 959	273 582	228 358	216 827	132 930	-38,7%
Cannes broyées (en tonnes)	180 738	222 699	209 207	165 096	222 991	35,1%
Sucre (en tonnes)	5 181	4 119	4 394	4 073	5 842	43,4%
Rhum (en HAP)	78 399	80 652	80 766	77 064	95 193	23,5%
Ventes de ciment (en tonnes)	232 077	224 090	234 550	261 407	264 851	1,3%
Attestations du Consuel (nombre)	3 511	3 388	4 001	4 084	3 819	-6,5%
Immatriculation de véhicules neufs (nombre)	15 990	16 384	17 664	17 151	17 840	4,0%
Fret maritime (en milliers tonnes)	2 764	2 925	3 159	3 252	2 928	-10,0%
Trafic aéroportuaire	1 443 690	1 504 561	1 518 446	1 541 384	1 602 908	4,0%
Nombre de touristes	766 422	696 301	639 060	655 213	626 328	-4,4%
Nombre de croisiéristes	286 218	153 780	96 324	96 176	76 608	-20,3%
Taux d'occupation des hôtels	54,9%	55,0%	56,2%	62,5%	59,6%	-2,9 pts
Indicateurs financiers						
Nombre d'habitants par guichet bancaire	2 604	2 655	2 658	2 642	2 623	-0,7%
Nombre d'habitants par guichet automatique	1 352	1 314	1 303	1 267	1 213	-4,3%
Nombre de comptes bancaires par habitant	3,02	3,06	3,01	3,09	3,07	-0,6%
Encours sain des établissements de crédit locaux (en M€)	3 102	3 338	3 640	4 035	4 452	10,3%
Ménages	1 779	1 955	1 993	2 166	2 424	12,0%
Entreprises	1 054	1 117	1 344	1 563	1 750	12,0%
Collectivités locales	206	199	206	219	206	-5,8%
Autres agents	63	67	98	88	72	-18,0%
Taux de créances douteuses brutes (en %)	12,3%	10,6%	10,6%	9,1%	8,4%	- 0,7 pt
Actifs financiers des établissements de crédits locaux (en M€)	4 107	4 404	4 679	5 107	5 608	9,8%
Ménages	3 224	3 478	3 647	3 975	4 228	6,4%
Sociétés non financières	768	848	948	1 026	1 254	22,2%
Autres agents	115	77	85	106	126	19,4%
Personnes physiques interdites bancaires	24 604	23 032	21 399	19 894	18 583	-6,6%
Personnes morales interdites bancaires	1 832	1 905	1 888	1 905	2 020	6,0%
Finances Publiques (en millions d'€)						
Recettes de l'Etat	988	1 081	nd	1 784	1 440	-19,3%
Dépenses de l'Etat	1 304	1 366	nd	2 505	2 640	5,4%

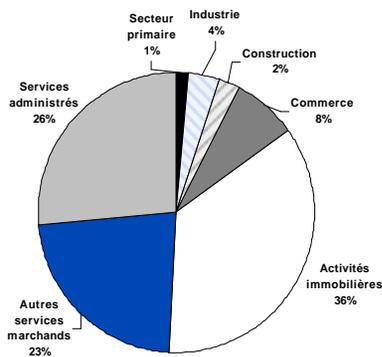
(1) estimations CEROM pour 2005, 2006 ; (2) données provisoires; (p) provisoire

Répartition du PIBr de la Martinique en 2004



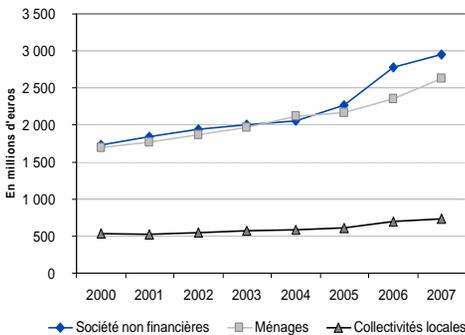
Source : Insee

Risques sectoriels de la Martinique au 31 décembre 2007 en %



Source : Service central des risques de la Banque de France

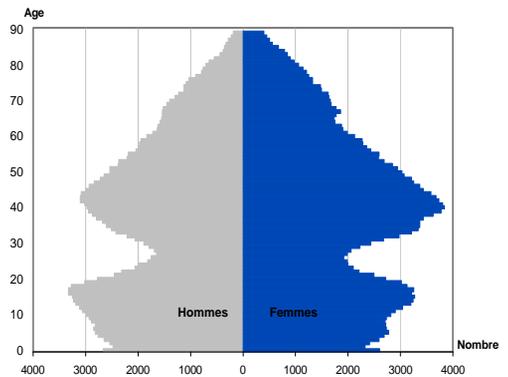
Evolution des encours de crédits de la clientèle non financière au 31 décembre



Source : Iedom

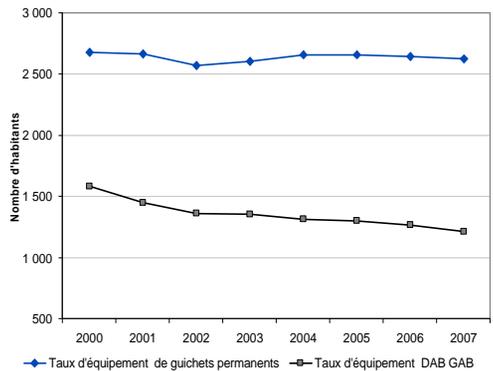
Pyramide des âges de la population martiniquaise

Estimation de la population au 1^{er} janvier 2007



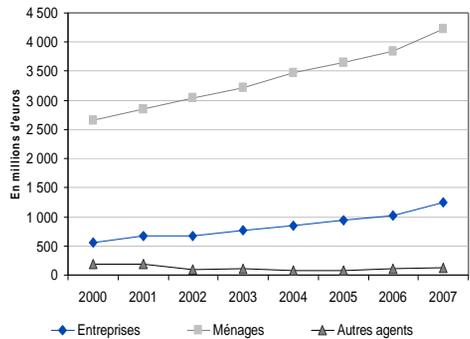
Source : Insee

Evolution du taux d'équipement par habitant



Source : Iedom

Evolution des actifs financiers de la clientèle non financière au 31 décembre



Source : Iedom

CHAPITRE I

Panorama de l'économie martiniquaise

Section 1 :

Les caractéristiques structurelles de l'économie martiniquaise

§ 1. GEOGRAPHIE ET CLIMAT

Avec une superficie de **1 128 km²**, la Martinique est le plus petit des départements d'outre-mer mais également le plus densément peuplé.

Bordée par l'océan Atlantique à l'Est et la Mer des Caraïbes à l'Ouest, **l'île est située au cœur de l'arc antillais**, à 6 800 km de la France hexagonale et à 400 km des côtes de la Floride et du Venezuela. Au Nord, la Martinique est séparée de la Guadeloupe par l'île anglophone de la Dominique. Au Sud, la Martinique se situe à environ 30 km de Sainte Lucie.

La Martinique s'étend sur une **longueur de 70 km et une largeur de 30 km**. D'origine volcanique, l'île se caractérise par un **relief varié et accidenté** qui en fait une terre de contraste alliant les ombrages de la forêt tropicale au Nord à l'aridité du Sud de l'île.

Le **Nord de l'île**, est caractérisé par la présence d'un relief **montagneux** développé, concentrant les plus hauts massifs volcaniques d'où s'écoulent les principales rivières : la Montagne Pelée, volcan culminant à 1 397 m, considérée comme étant en sommeil, les Pitons du Carbet (1 196 m), l'édifice du Morne Jacob (784 m) et le Mont Conil, tous inactifs. Les côtes, peu découpées, se présentent sous forme de falaises abruptes.

Le **Sud de l'île** présente un relief plus mesuré qui alterne plaines et **mornes arrondis** qui excèdent rarement 500 m d'altitude. Le sommet le plus élevé est celui de la Montagne du Vauclin (505 mètres). Les côtes y sont très découpées et offrent de nombreuses baies et anses.

Le **centre de l'île** regroupe l'essentiel des **plaines, généralement peu étendues et fragmentées**. Leur superficie totale représente seulement 10 % de l'étendue de l'île. La plaine la plus importante s'étire sur 75 km² et héberge l'aéroport international Aimé Césaire.

Les contrastes morphologiques entre le Nord et le Sud sont à l'origine de **microclimats** favorisant une grande variété de végétation. Ainsi, au **Nord**, la disposition des massifs fait obstacle aux flux des alizés qui circulent d'Est en Ouest, ce qui se traduit par une plus **forte pluviométrie et une végétation davantage luxuriante**.

Ceci étant, la Martinique bénéficie d'un **climat tropical chaud et humide**, tempéré par les alizés. **Deux saisons** s'y distinguent :

- Le **carême** s'étend de décembre à avril. Il se caractérise par un temps relativement frais et sec et des températures d'une moyenne de 25° C. L'humidité est plus faible et le temps est très ensoleillé. Cette période correspond à la haute saison touristique et aux périodes d'aridité ;
- **L'hivernage** marque le reste de l'année par un ensoleillement plus réduit, des températures moyennes supérieures, de l'ordre de 27° C, et une humidité relativement importante. Il concentre la grande majorité de la pluviométrie annuelle. C'est durant cette période que de nombreuses perturbations atmosphériques (cyclones, tempêtes ...) surviennent.

La température est un des éléments les plus uniformes du climat martiniquais. Elle est en moyenne annuelle d'environ 25° à Fort de France et de 24° à 28° pour les eaux de baignade de surface.

L'île se situe dans une zone **sujette aux dépressions tropicales, aux cyclones ainsi qu'au risque sismique**. Aussi, l'année 2007 restera marquée par : (1) le passage de l'ouragan Dean, le 17 août 2007, caractérisé par des vents violents (180 km/h en moyenne) et des précipitations importantes (150 à 250 mm en données cumulées), à l'origine de nombreux dégâts sur l'habitat, les infrastructures et réseaux ainsi que dans le secteur primaire ; (2) un séisme de magnitude 7,4, intervenu le 29 novembre 2007, n'ayant engendré que des dégâts mineurs à l'exception du centre hospitalier de Trinité (Nord Atlantique) dont une partie du bâtiment a dû être évacuée, mais qui a fortement marqué les esprits.

§ 2. DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES

Selon le bilan démographique de l'INSEE révisé au 1er janvier 2007, la population martiniquaise s'établit à 401 384 habitants contre 381 427 en 1999, ainsi, le rythme de croissance annuel moyen entre 1999 et 2007 s'élève à 0,7 % par an.

L'évolution démographique de la Martinique tend à se rapprocher du modèle occidental caractérisé par une faible croissance démographique, un allongement de la durée de vie, un taux de natalité faible et un vieillissement progressif de la population.

Selon le dernier recensement complet de 1999, la population martiniquaise s'élevait à 381 427 habitants, avec une densité de 338 habitants au km². La population se concentre principalement au centre de l'île sur les communes de Fort-de-France (94 049 habitants), du Lamentin (35 460 habitants) et du Robert (21 240 habitants).

Population estimée au 1 ^{er} janvier 2007					
	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Réunion	France entière
Population	450 622	208 964	401 384	793 000	63 573 000

Source : INSEE

Le recensement de la population depuis 2004

Depuis janvier 2004, les 34 communes de la Martinique sont recensées selon le nouveau dispositif instauré par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. La nouvelle méthode de recensement repose sur une enquête annuelle, conduite sur une période de cinq ans, qui se substitue au comptage traditionnel organisé auparavant tous les huit ou neuf ans.

Selon ce nouveau procédé, les communes de moins de 10 000 habitants sont recensées de manière exhaustive, par roulement, tous les cinq ans tandis que celles de 10 000 habitants ou plus sont sondées tous les ans, sur la base d'un échantillon concentrant environ 8 % de leur population.

A fin 2007, dix-huit communes martiniquaises de moins de 10 000 habitants ont été recensées. En 2008, l'enquête concernera les communes de Bellefontaine, Fonds Saint Denis, du Lorrain, et du Vauclin. Les données collectées permettent de publier chaque année une population estimée sachant que la détermination de la nouvelle population légale de la Martinique interviendra fin 2008.

Communes recensées	Année de recensement	Population provisoire	Population au recensement de 1999	Taux d'accroissement annuel r/1999	Variation par rapport à 1999
L'Ajoupa-Bouillon	2004	1 664	1 761	-1,1%	-5,5%
Saint-Pierre	2004	4 544	4 439	0,5%	2,4%
Sainte-Anne	2004	4 910	4 152	3,4%	18,3%
Sainte-Luce	2004	8 570	7 724	2,1%	11,0%
Grand'Rivière	2005	838	880	-0,8%	-4,8%
Le Marigot	2005	3 691	3 655	0,2%	1,0%
Le Morne-Rouge	2005	5 222	5 392	-0,5%	-3,2%
Saint-Esprit	2005	8 713	8 200	1,0%	6,3%
Les Anses D'arlet	2006	3 749	3 463	1,1%	8,3%
Case-Pilote	2006	4 408	4 046	1,2%	8,9%
Macouba	2006	1 307	1 389	-0,9%	-5,9%
Le Marin	2006	8 588	7 269	2,4%	18,1%
Le Prêcheur	2006	1 717	1 844	-1,0%	-6,9%
Basse-Pointe	2007	3 845	4 184	-1,1%	-8,1%
Le Carbet	2007	3 722	3 315	1,5%	12,3%
Le Diamant	2007	5 602	3 959	4,4%	41,5%
Le Morne-Vert	2007	1 862	1 934	-0,5%	-3,7%
Les Trois-Îlets	2007	7 084	5 150	4,1%	37,6%

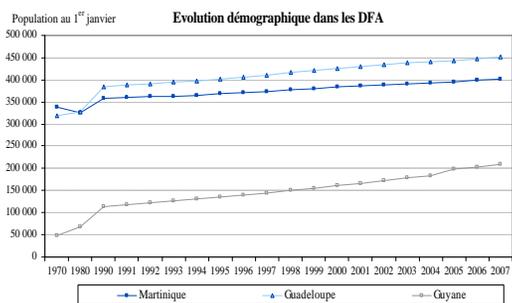
Source Insee

Une croissance continue de la population : 401 000 habitants au 1^{er} janvier 2007

Les dernières estimations portent la population de l'île à 401 384 habitants au 1^{er} janvier 2007, soit 0,6 % de la population nationale (63,4 millions d'habitants) et près de 22 % de la population totale des départements d'outre-mer (1,85 million d'habitants). Entre 1999 et 2007, la population martiniquaise a augmenté de 5,2 % (+ 19 957 habitants), soit un taux de progression identique à celui de l'hexagone, mais inférieur à celui de la Guadeloupe (+ 6,3 %), de la Guyane (+ 24,5 %) ou des DOM dans leur ensemble (+ 10,1 %).

Le taux de croissance démographique annuel s'établit à 0,6 %. Similaire au taux observé en France hexagonale (0,6 %), il demeure inférieur à celui de la Guadeloupe (0,8 %) et de la Guyane (3,5 %).

Le dernier bilan démographique de la Martinique, datant de 2006, révèle une progression du nombre d'habitants. Le solde naturel (+2 382 habitants entre 2006 et 2007) contribue à la totalité de l'accroissement de la population martiniquaise tandis que le solde migratoire, est quasiment nul sur la période 1999-2006 (- 0,07 % par an) bien qu'il se redresse par rapport à la période 1990-1999 où il se situait à -0,33 %.



Source : INSEE

En 2005, les immigrés représentaient moins de 2 % de la population, contre 1,4 % en 1999 et 1,3 % en 1990. Six immigrés sur dix seraient originaires de Sainte Lucie ou Haïti, contre 55 % en 1999. La présence d'immigrés en provenance d'Afrique francophone se renforcerait sur la période, avec une augmentation de 40 % de l'effectif.

Un regain de la natalité...

Le nombre de naissances progresse sur un an. Avec 5 370 enfants nés de mères domiciliées en Martinique, dont 24 % à Fort-de-France, l'année 2006 compte 338 naissances de plus que 2005. Estimé à 13,5 ‰, le taux de natalité augmente de 0,8 point. S'il est supérieur au référent national (12,8 ‰), il demeure inférieur à celui de la Guadeloupe (16 ‰) et de la Guyane (31 ‰). Dans le détail, l'âge moyen des mères est de 28,7 ans contre 29,8 pour l'ensemble de la France alors que 7,2 % des naissances (384) sont issues de mères âgées de moins de 20 ans.

L'espérance de vie à la naissance est de 76,2 ans pour les hommes et 82,9 ans pour les femmes, soit des âges comparables à la moyenne nationale, mais supérieurs de 3 années à ceux enregistrés en 1990.

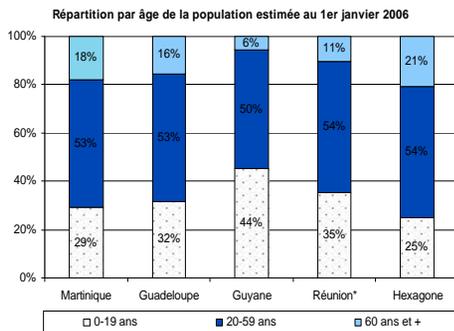
L'indice conjoncturel de fécondité ressort à 2 enfants par femme et conserve un niveau légèrement inférieur au seuil de 2,1 enfants par femme nécessaire au renouvellement des générations.

Le taux de mortalité atteint 6,7 ‰ en 2006, soit 2 663 décès recensés en Martinique (contre 2 610 en 2005). Il reste inférieur au taux de la Métropole (8,4 ‰) mais supérieur aux taux guadeloupéen (6,5 ‰) et guyanais (3,5 ‰). L'âge moyen du décès est de 69 ans pour les hommes contre 76 ans pour les femmes. La mortalité infantile diminue, passant de 9,3 décès pour 1000 naissances à 8,2 ‰, soit -1,1 point entre 2005 et 2006.

Répartition de la population par âge en Martinique au 1 ^{er} janvier (en %)									
	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
0-19 ans	31,1	30,6	30,6	30,5	30,3	30	29,7	29,4	29,3
20-59 ans	53,3	53,5	53,2	53,1	53,1	53,2	53,2	53	52,9
60 ans et +	15,6	15,9	16,2	16,4	16,6	16,8	17,1	17,6	17,8
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100

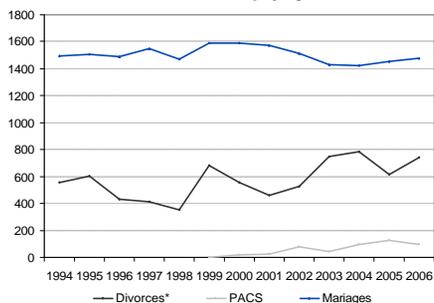
Source : INSEE

La population martiniquaise est relativement jeune avec une part des 20-59 ans estimée à 52,9 %. L'âge moyen est de 36,4 ans, en Martinique, contre 34,6 ans en Guadeloupe, soit environ 3 ans de moins qu'au plan national (39,5 ans). Ainsi, les moins de 20 ans représentent 29,3 % de la population, tandis que la part des personnes de 60 ans et plus est de 17,8 %. Cette répartition est semblable à celle de la Métropole qui compte 25 % de moins de 20 ans, 54 % de personnes âgées entre 20 et 59 ans et 21,3 % de séniors (60 ans et plus). Par ailleurs, la Martinique compte une majorité de femmes (55,5 % en 2006).



Source : INSEE

Nombre de mariages, PACS et divorces
Source : INSEE- Bilan démographique 2006

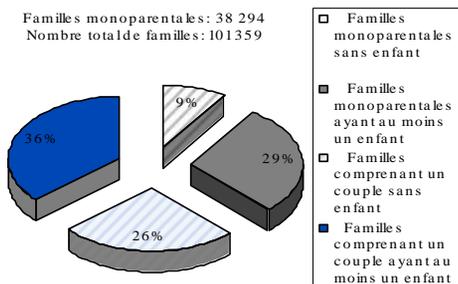


* données divorces en 2006 : estimation - Ministère de la justice

La situation matrimoniale est caractérisée par un taux de nuptialité de 3,7 mariages pour mille habitants contre 4,3 % en France hexagonale. Dans ce contexte, environ sept enfants sur dix naissent de parents non mariés. Cependant, le nombre de mariage est en progression, avec 24 unions de plus qu'en 2005, soit 1 477 mariages. L'âge moyen du mariage est de 39 ans pour les hommes et 35 pour les femmes. Parallèlement, le nombre de PACS conclus régresse passant de 124 en 2005 à 97 en 2006. Avec une progression de 25 % par an, le PACS séduit d'avantage en Métropole (77 362 unions en 2006). Ceci étant, le couple reste le modèle familial prédominant (62,2%) en Martinique.

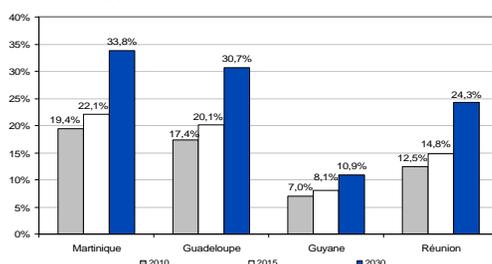
Composition des familles en 1999

Familles monoparentales : 38 294
Nombre total de familles : 101 359



Source : Recensement de 1999 INSEE

Population de 60 ans et plus selon les projections de l'Insee à l'horizon 2030 (hypothèse de maintien des tendances actuelles)



Source : Insee

La réduction continue du taux de natalité et les comportements migratoires, marqués notamment par une progression du nombre de « retours-retraites » des anciens migrants dans l'île, dessinent selon les projections de l'Insee, une résorption de l'excédent naturel de population en Martinique.

... mais un vieillissement de plus en plus prononcé

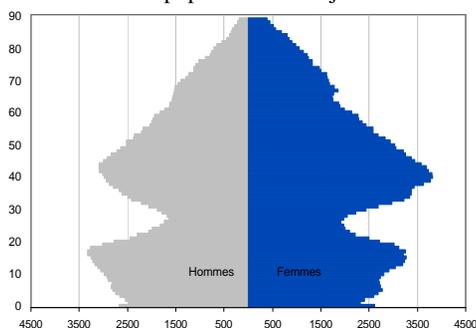
A l'horizon 2030, la démographie de l'île devrait connaître beaucoup de départs, en particulier des jeunes adultes qui ne devraient pas être compensés par les arrivées et les retours sur l'île. A cette date, la Martinique compterait entre 418 000 et 458 000 habitants, parmi lesquels plus de 30 % seraient âgés de plus de 60 ans.

Dès lors, soumise à une évolution identique à celle observée au plan national, la population martiniquaise semble sur la voie d'un vieillissement inéluctable et ce, quel que soit le scénario de fécondité envisagé.

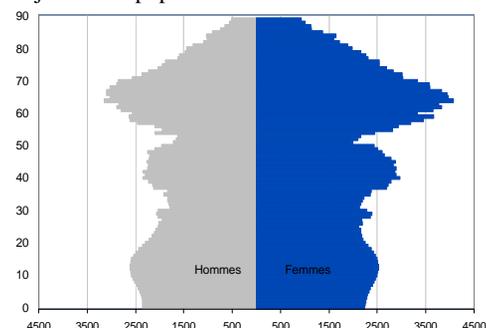
Pyramides des âges de la population martiniquaise³

Source : INSEE

Estimation de la population au 1^{er} janvier 2007



Projection de population à l'horizon 2030



§ 3. LE CADRE INSTITUTIONNEL

Le cadre institutionnel de l'outre-mer français est défini par la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 relative à la réforme de l'organisation décentralisée de la République. L'ensemble des collectivités d'outre-mer sont désormais nommément citées dans le texte de la Constitution.

Depuis cette réforme constitutionnelle, l'acronyme DOM-TOM n'a plus de valeur juridique. Désormais, les D.O.M. sont devenus des D.R.O.M. (Départements et Régions d'Outre-Mer) régis par l'article 73 de la Constitution et les T.O.M. ont laissé la place à une catégorie hybride de C.O.M. (Collectivités d'Outre-Mer) régie par l'article 74 de la Constitution.

³ Les détails de la tranche d'âge « 90 ans et plus » n'est pas disponible. Selon l'estimation de la population au 1er janvier 2007, la Martinique compte 189 hommes de plus de 90 ans pour 391 femmes. La projection de la population à l'horizon 2030 permet d'estimer le nombre d'hommes de 90 ans et plus à 2 186 contre 4 490 pour les femmes.

Cette partie propose une présentation synthétique du régime juridique applicable en Martinique, qui relève des départements et régions d'outre-mer au même titre que la Guyane, la Guadeloupe et la Réunion.

3.1 DANS LE PAYSAGE ADMINISTRATIF FRANÇAIS

3.1.1 Un département et une région

Depuis la loi de départementalisation du 19 mars 1946, la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et la Réunion sont des départements français.

Depuis la loi du 31 décembre 1982, la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et la Réunion sont également des régions, mais à la différence de leurs homologues métropolitaines, leur assise territoriale est monodépartementale et leurs compétences sont étendues, notamment en matière de finances publiques locales où la région détermine l'assiette, le taux, les exonérations et la répartition de l'octroi de mer. Les conseils régionaux bénéficient, en outre, des avis d'une institution spécifique : le comité de la culture, de l'éducation et de l'environnement.

La réforme constitutionnelle du 28 mars 2003 a confirmé ce double ancrage institutionnel, en créant la dénomination : « départements et régions d'outre-mer » (DROM).

Au même titre que les collectivités métropolitaines, les collectivités des DROM ont bénéficié du nouveau transfert de compétences et de moyens de l'Etat depuis le 1er janvier 2005⁴. A l'exception de la formation professionnelle entièrement transférée aux Régions, les collectivités interviennent aussi, depuis cette loi, dans les domaines suivants : développement économique, voirie, solidarité, santé, logement social, éducation et culture. Chaque collectivités, à l'exception des communes, dispose d'un domaine dans lequel elle tient un rôle de coordinateur : le département définit et met en œuvre la politique d'action sociale, la Région est coordinatrice du développement économique.

3.1.2 Possibilité de disposer d'une organisation institutionnelle propre

La Constitution prévoit désormais pour les DROM, la possibilité de créer une collectivité unique se substituant au département et à la région, ou une assemblée délibérante unique pour ces deux collectivités, sous réserve du consentement des électeurs inscrits dans le ressort des collectivités.

L'instauration de cette collectivité unique a été proposée aux électeurs de la Guadeloupe et de la Martinique qui l'ont toutes les deux refusée (respectivement à 72,98 % et 50,48 %) par le référendum du 7 décembre 2003⁵.

⁴ Suite à la loi du 13 août 2004.

⁵ C'est à l'occasion de ce référendum que les électeurs des communes de Saint-Martin et Saint-Barthélemy se sont prononcés en faveur de la création d'une collectivité unique se substituant à ces deux communes, au département et à la région de la Guadeloupe.

Par ailleurs, la loi d'orientation pour l'outre-mer du 13 décembre 2000 autorise la création dans les D.F.A. (Départements Français d'Amérique) d'un congrès des élus (départementaux et régionaux) qui délibérerait des propositions relatives soit à une évolution institutionnelle, soit à de nouveaux transferts de compétences.

3.1.3 Le droit applicable et ses adaptations

Les départements et régions d'outre-mer sont régis par le principe de l'identité législative. Néanmoins des adaptations aux lois et règlements qui prévalent en métropole sont autorisées dès lors qu'elles sont motivées par « les caractéristiques et contraintes particulières de ces collectivités ». Ceci constitue une innovation par rapport au cadre constitutionnel antérieur à 2003 qui obligeait une quasi symétrie institutionnel avec les collectivités métropolitaines.

Trois grands domaines sont aujourd'hui concernés par un droit spécifique :

- le droit domanial : le domaine public maritime est agrandi d'une bande dite « des cinquante pas géométriques » ; l'ensemble des cours d'eaux est inclus dans le domaine public fluvial ; en Guyane, l'Etat est propriétaire (domaine privé de l'Etat) de la quasi-totalité des terres situées en zone forestière....
- la fiscalité⁶ : les taux de T.V.A. sont allégés pour la Guadeloupe, la Martinique et La Réunion, la T.V.A. n'est pas applicable en Guyane (taux de 0 %) ; l'impôt sur le revenu est réduit de 30 % dans les trois premiers départements cités et de 40 % en Guyane. Il existe, par contre, un impôt supplémentaire : l'octroi de mer dont l'assiette, le taux et les exonérations sont fixés par les conseils régionaux. Par ailleurs, de nombreuses mesures de défiscalisation ont été décidées depuis vingt ans par tous les Gouvernements successifs, afin d'attirer les investissements nécessaires au développement économique et social de ces départements. De plus, en complément de l'ensemble des mesures d'aides en faveur de l'emploi, il existe, dans les DOM-ROM, de nombreux dispositifs d'allègement des charges sociales.
- le droit de la fonction publique : les traitements sont majorés et les règles relatives aux congés et aux frais de déplacement sont aménagées pour prendre en compte l'éloignement.

Autre innovation et spécificité institutionnelle, les DROM, à l'exception de la Réunion, peuvent être habilités par la loi à fixer eux-mêmes les règles applicables sur leur territoire, dans un nombre limité de matières pouvant relever du domaine de la loi (à l'exception des matières dites régaliennes). Traditionnellement, ces adaptations ne pouvaient être élaborées que par le Parlement et le Gouvernement.

⁶ Cf Section 2 - § 2. Le système fiscal

3.1.4 Des compétences accrues en matière de coopération régionale

Afin de favoriser l'intégration régionale des DROM, les lois spécifiques à l'outre-mer⁷ dotent les conseils généraux et régionaux d'attributions légales en matière de négociation et de signature d'accords régionaux au nom de la République avec les Etats ou les organismes régionaux voisins. En outre, les régions d'outre-mer peuvent, avec l'accord des autorités de la République, être membres associés de certains organismes régionaux.

3.2. DANS LE PAYSAGE COMMUNAUTAIRE

Le droit communautaire a institué deux régimes visant à mieux prendre en compte les territoires outre-mer de ses Etats membres.

Le premier régime est celui des régions ultrapériphériques⁸ (RUP) qui concerne les départements et régions d'outre-mer. Le second régime est celui des pays et territoires d'outre-mer (P.T.O.M.) qui s'applique aux collectivités d'outre-mer visées à l'article 74 de la Constitution ainsi qu'à la Nouvelle-Calédonie.

Le régime des RUP prévoit l'applicabilité de principe de l'ensemble du droit communautaire. A l'instar du droit français, certaines adaptations au droit communautaire peuvent être autorisées au titre des « caractéristiques et des contraintes particulières des régions ultrapériphériques ». Ainsi, l'UE tolère par exemple, un régime fiscal particulier comme l'octroi de mer, le maintien de zones franches et d'entrepôts francs en matière de pêche, des aides d'Etat avec notamment les aides aux investissements.

Dans ce cadre, les départements et régions d'outre-mer bénéficient d'un soutien financier au titre de la de la politique régionale de l'UE et de son objectif « convergence » qui vise à soutenir le développement structurel des régions les moins développées⁹ de l'Union. Les DOM vont ainsi bénéficier au titre de ce nouvel objectif d'une enveloppe de 2 696 millions d'euros à laquelle s'ajoutent 482 millions de fonds RUP¹⁰ (35 euros par an et par habitant) soit un total de 3 178 millions d'euros sur la période 2007 - 2013 (contre 2 885 millions d'euros pour la période 2000-2006).

Si le maintien du statut de RUP permet de bénéficier des fonds structurels, l'application du droit communautaire en revanche peut créer des distorsions de concurrence par rapport aux pays voisins (notamment par l'application de normes techniques communautaires coûteuses), pénalisantes pour le dynamisme économique.

⁷ Loi d'orientation pour l'outre-mer (LOOM) du 13 décembre 2000 et de la loi programme (LOPOM) de 2003.

⁸ Le traité d'Amsterdam de 1997 confirme en son article 299-2, l'identité des 7 régions ultrapériphériques (Açores, Canaries, Guadeloupe, Guyane, Madère, Martinique et Réunion) et reconnaît leurs spécificités. Cf « L'ultrapériphéricité définit-elle un modèle de croissance ? » - Etude CEROM, mars 2008.

⁹ Les régions éligibles à l'« objectif convergence » sont celles qui ont un PIB inférieur à 75% de la moyenne communautaire, ainsi que de plein droit les régions ultrapériphériques.

¹⁰ En complément des fonds structurels, la CE alloue une dotation de compensation des handicaps et contraintes spécifiques aux RUP.

Section 2 :

Les politiques et finances publiques

§ 1. LES POLITIQUES PUBLIQUES ET LEUR MISE EN OEUVRE

1.1 LES DOCUMENTS DE PROGRAMMATION

Les programmes opérationnels 2007-2013 prennent le relais du Document unique de programmation (DOCUP) qui a couvert la période 2000-2006. Ce document contractuel s'inscrit dans un plan de développement d'ensemble de la Martinique. Son application relève à la fois de l'Union européenne, par le biais des fonds structurels, et des collectivités publiques, dans le cadre du Contrat de projet Etat-Région-Département.

1.1.1 Le Contrat de projets Etat-Région-Département.

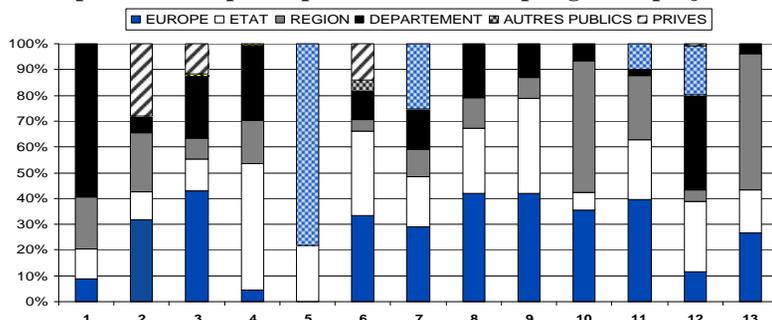
Conformément à la réforme engagée par le Comité interministériel d'aménagement et de compétitivité du territoire (CDIACT) du 6 mars 2006, la Martinique a signé, le 3 avril 2007, le Contrat de projet Etat - Région - Département 2007-2013. Cette cinquième génération du contrat de plan est recentrée sur quatre objectifs régionaux prioritaires :

- la dynamisation du tissu économique ;
- le développement d'une économie de l'intelligence et de la connaissance ;
- l'accroissement de l'exigence de solidarité au bénéfice des populations les plus fragilisées ;
- un engagement partagé pour un développement durable de qualité.

PROJET	Montant en millions d'euros
1- Développement et promotion de l'offre patrimoniale	33,80
2 - Désenclavement numérique du territoire	37,73
3 - Insérer l'économie martiniquaise dans son environnement	132,13
4 - Soutenir l'enseignement supérieur	52,40
5 - renforcement des infrastructures portuaires	11,50
TOTAL TITRE 1 : ATTRACTIVITE ET COMPETITIVITE	267,56
6 - gestion et maîtrise des risques naturels et technologiques	54,04
7 - prévention des ressources et de l'environnement	107,00
8 - Développement des énergies renouvelables	51,20
TOTAL TITRE 2 DIMENSION ENVIRONNEMENTALE DU DEVELOPPEMENT DURABLE	212,24
9 - Politique d'aménagement urbain et rural	60,99
10 - TCSP	169,30
11 - favoriser l'inclusion sociale par la formation et l'éducation	20,19
12 - Moderniser les structure d'accueil sanitaires	28,20
13 - Institut du sport	30,00
TOTAL TITRE 3 ; COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE	307,66
TOTAL GENERAL	787,46

Ces objectifs stratégiques ont été déclinés au sein de **13 grands projets représentant une enveloppe financière globale de plus de 787 M€** dont le financement est réparti entre l'Etat (155,4 M€ dont 13,7 M€ au titre de l'ANRU), le Conseil régional (167,5 M€) et le Conseil général (134,1 M€). Ces dotations sont complétées par des crédits privés ainsi que par des crédits de l'Union européenne : 190,9 M€ au titre du FEDER, 46,5 M€ au titre du Feader, 8 M€ au titre du FSE et 4 M€ au titre du FEP.

Répartition des participations financières par grands projets



Source : Préfecture de la Martinique

Les numéros de l'axe des abscisses renvoient à la numérotation des projets du tableau précédent

1.1.2 Les programmes opérationnels 2007 – 2013

L'année 2007 demeure marquée par la validation par la Commission européenne des programmes opérationnels (PO) 2007-2013 qui prennent désormais le relais du Document unique de programmation (DOCUP) ayant couvert la période 2000-2006. Ces programmes s'inscrivent dans le cadre de la réforme de la politique régionale européenne et des règles de mise en œuvre des fonds structurels. Ils introduisent davantage de souplesse dans la programmation puisqu'ils sont désormais spécialisés par fonds dont l'autorité de gestion est l'Etat. Dès lors, les Etats membres sont plus autonomes en matière de gestion financière, l'intervention communautaire étant proportionnelle à l'importance des cofinancements européens.

La mise en œuvre de cette nouvelle programmation introduit plusieurs changements :

En premier lieu, la règle du « earmarking » (ou fléchage) est instaurée. Désormais, les PO FEDER et FSE doivent « flécher » 60% des dépenses¹¹ sur des thématiques prioritaires liées aux objectifs de Lisbonne -pour l'innovation, la croissance et l'emploi- et de Göteborg, adjoignant une dimension environnementale par l'intégration du développement durable au cœur des économies européennes. Dans ce cadre, l'Union définit des orientations stratégiques communautaires pour la cohésion (OSC) à partir desquelles les Etats membres déterminent leurs priorités dans un « cadre de référence stratégique national » (CRSN) décliné ensuite au niveau local. La conséquence de cette concentration thématique impliquera une plus grande sélectivité dans les projets retenus.

En second lieu, l'allocation additionnelle spécifique FEDER, destinée à compenser les surcoûts induits par l'ultrapériphérie (fonds RUP), est mise en œuvre¹². Aussi, la partie investissement du fonds RUP (53 M€ au titre du FEDER) portera notamment sur la mise aux normes para-sismiques du plateau technique de la Meynard et de celles des écoles du premier

¹¹ 60 % pour les régions de la Convergence contre 75% pour les régions de la Compétitivité.

¹² Cf. article 299 §2 du traité d'Amsterdam qui définit les caractéristiques des RUP : insularité, faible superficie du territoire, éloignement, relief accidenté, climat, risques naturels élevés.

degré ainsi que sur la protection contre les inondations. La partie fonctionnement (53 M€ au titre du FEDER) sera dédiée au soutien au fret, au transport maritime intérieur, ainsi qu'au transport de certains déchets vers des centres de traitement extérieurs.

Par ailleurs, le recours aux délégations de gestion sous forme de subvention globale, est élargi permettant de confier jusqu'à 50% de l'enveloppe afférente au FEDER et 60% s'agissant du FSE aux structures intermédiaires tels le Conseil Régional, le Conseil Général ou l'ADEME.

Enfin, le FEOGA est remplacé par un Fonds européen agricole de développement rural (FEADER) et l'IFOP par un Fonds européen pour la pêche (FEP). Ces deux fonds ne seront plus mis en œuvre dans le cadre de la politique régionale mais feront l'objet de programmations séparées dans le cadre de politiques sectorielles (politique agricole communes et politique commune de la pêche).

Au total, le montant de l'enveloppe communautaire pour la période 2007-2013 est de 621,6 millions pour la Martinique dont 515,5 M€ au titre des fonds structurels (FEDER et FSE). Ces deniers enregistrent une baisse de 15 % comparativement aux enveloppes couvrant la période 2000-2006. Ces fonds se répartissent entre le FEDER (417 millions d'euros, dont 107 M€ au titre du fonds RUP), le FSE (97 millions), le FEADER (100 millions) et le FEP (6,5 millions). Ces dotations seront complétées par des crédits publics et privés. L'ensemble des fonds alloués dans le cadre des PO devrait permettre un investissement total de près de 1,5 milliards d'euros sur les sept années à venir. Afin d'optimiser les crédits communautaires et les fonds publics (Etat, Région, Département), les Contrats de projets Etat, Région, Départements ont été adossés aux différents PO.

La composition des PO 2007-2013

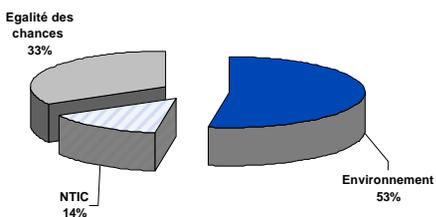
PO FEDER	Montant	Principales mesures
Axe 1 - Soutien à la recherche, au développement économique, à innovation et à la technologie	67 M€	Soutien à l'investissement des entreprises
Axe 2 – Accessibilité du territoire – Transport, TIC	90 M€	Poursuite du projet TCSP
Axe 3 – Mise en valeur des potentialités locales	73 M€	Mesures en faveur du tourisme et de l'aménagement urbain
Axe 4 – Gestion de l'environnement	53,5 M€	Poursuite des programmes de gestion des déchets, de la politique énergétique ou de l'assainissement
Axe 5 – Poursuivre l'effort en matière d'équipements d'éducation et de santé afin de garantir la cohésion sociale	18 M€	Equipements de santé et Institut du sport
Axe 6 – Compenser les surcoûts induits par l'ultrapériphérie et les autres handicaps structurels	107 M€	Aides à la rénovation para-sismique du CHU de Fort de France et aides à la rénovation parasismique des écoles primaires

PO FSE	Montant	Principales mesures
Axe 1 – Adaptation des salariés et des entreprises	28 M€	Soutien à la formation tout au long de la vie et développement du dialogue social
Axe 2 – Inclusion par la formation et la qualification	37,7 M€	Développement des politiques actives du marché du travail et dispositif de mobilité de l'ANT
Axe 3 – Inclusion des publics en difficultés	28,7 M€	Favoriser le retour à l'emploi des personnes bénéficiaires du RMI, soutien à l'action des PLIE et de l'ADI
Le PDRM FEADER	Montant	Principales mesures
Axe 1 – Amélioration de la compétitivité des secteurs agricoles et sylvicoles	69,6 M€	Soutien à l'installation des jeunes agriculteurs et modernisation des exploitations
Axe 2 – Amélioration de l'environnement et de l'espace rural	16,2 M€	Mesures agro-environnementales
Axe 3 – Qualité de la vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale	4,4 M€	Développement des services de base et conservation du patrimoine
Axe 4 – Mise en œuvre de l'approche Leader	6,9 M€	
FEP	Montant	Principales mesures
Axe 1 – Mesure en faveur de l'adaptation de la flotte de pêche communautaire	896 000 €	Modernisation de la flotte de pêche et aides à la diversification et à la reconversion
Axe 2 – Aquaculture, pêche dans les eaux intérieures, transformation et commercialisation des produits de la pêche	896 000 €	Investissements productifs et actions aqua-environnementales
Axe 3 – Mesures d'intérêt commun	4,5 M€	Formation, protection de la faune et de la flore aquatiques, ports de pêche et sites de débarquement

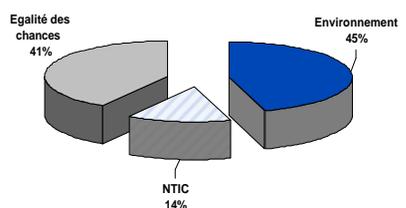
1.2 BILAN DU DOCUP 2000-2006

S'agissant du DOCUP 2000-2006, l'investissement total au terme de l'exercice 2007 atteint 1,7 M€ milliard d'euros pour la Martinique. Il se divise en trois axes majeurs l'environnement, l'égalité des chances et les nouvelles technologies. Le DOCUP a porté sur 2 741 dossiers totalisant 30 474 emplois dont 1 803 maintenus.

Répartition du nombre de dossiers par thématiques



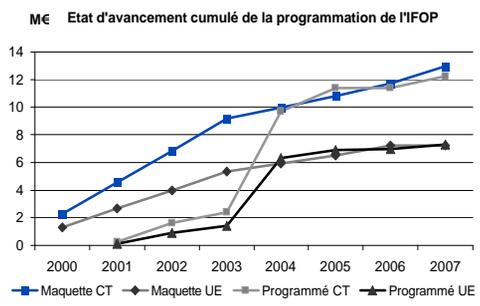
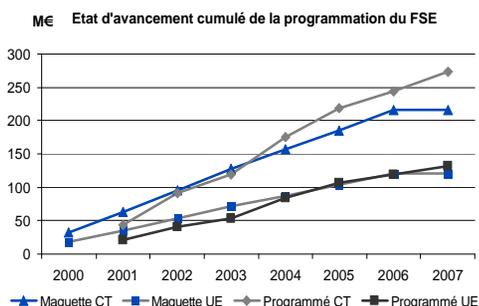
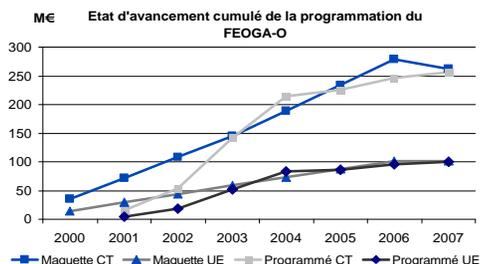
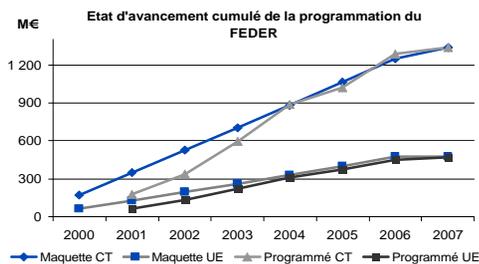
Répartition des investissements par thématiques



Source : Préfecture de la Martinique

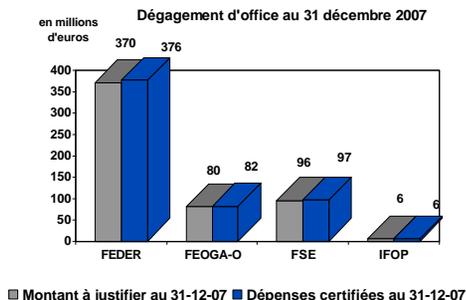
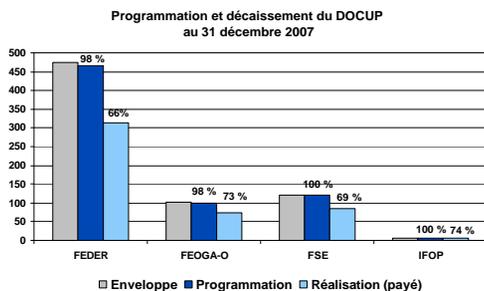
La dotation européenne du DOCUP s'élève à 703,8 millions d'euros sur la période et se répartit en quatre fonds structurels : le Fonds européen de développement régional (FEDER) pour 473,8 millions d'euros, le Fonds social européen (FSE) pour 121 millions d'euros, le Fonds européen d'orientation et de la garantie agricole (FEOGA) pour 101,8 millions et l'Instrument financier d'orientation de la pêche (IFOP) pour 7,2 millions d'euros). Le soutien financier de l'UE vient en complément des aides nationales, régionales et départementales, sur lesquelles il produit un effet levier.

DOCUP 2000-2006 : Bilan au 31 décembre 2007



Source : Préfecture de la Martinique

S'agissant des fonds européens, 98,7 % des financements ont été programmés à fin décembre 2007, dont près de 67,8 % effectivement décaissés, soit l'équivalent de 695,2 millions d'euros. Le FSE et le FEDER enregistrent les plus forts taux de programmation tandis que les plus importants taux de paiement reviennent à l'IFOP (74%) et au FEOGA (73%).



1.3 LES PRINCIPAUX CONCOURS FINANCIERS DE L'ETAT

La mise en œuvre de la Loi organique relative aux lois de finances (LOLF) en 2006 modifie en profondeur la présentation du budget de l'Etat et rend difficile toute comparaison avec les exercices antérieurs. En outre, certains intitulés du budget de l'Etat, tout en restant inchangés, recouvrent désormais des réalités différentes.

Les dépenses totales de l'Etat dans le département s'élèvent à 2,6 milliards d'euros en 2007, soit +5 % sur un an. Dans le détail, les dépenses de personnel, premier poste de charge (56 %), demeurent relativement stables sur l'exercice (+1 %) tandis que les investissements directs se replient de 5,6 % par rapport à 2006. A l'inverse les versements aux collectivités (21 % des dépenses) enregistrent une progression sensible sur un an pour atteindre plus d'un milliard d'euros (+20 %). Ces derniers sont constitués à

BUDGET DE L'ETAT 2007	
(données provisoires)	Montant en M€
Recettes totales	1 440
Dont recettes fiscales IR + impôts locaux	200
Dont TVA	251
Dont impôts sur les sociétés	271
Dont octroi de mer	194
Dont produits divers du budget	584
Dépenses totales	2 640
Fonctionnement	101
Dépenses de personnel (y compris les pensions)	1 479
Remboursements d'impôts et autres remboursements	218
Investissements directs	34
Dépenses d'intervention (subventions)	241
Versements aux collectivités	567
Transfert net	1200

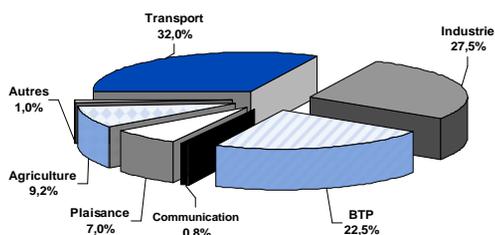
Source : Trésor public

55 % de versements définitifs (dotations, reversement de TIPP...), le solde représentant les avances au titre de la fiscalité directe locale. Dans le même temps, les recettes totales s'établissent à près de 1,5 milliards d'euros et proviennent principalement de produits divers du budget (33 % des recettes totales) et des recettes fiscales (27%) liées à l'impôt sur le revenu (194 M€) et aux impôts locaux (325 M€).

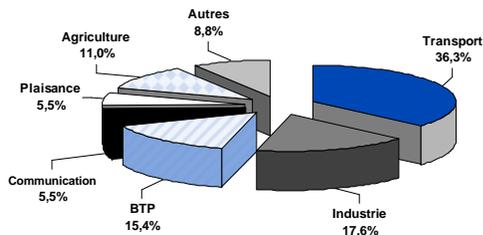
1.4 LA DEFISCALISATION ET LES EXONERATIONS DE CHARGES SOCIALES

En 2007, les Services fiscaux de la Martinique ont délivré 37 agréments (dossiers compris entre 300 000 euros et 1,5 million) pour un montant de 15,7 millions d'euros portant sur la création de 114 emplois. Les transports (8,2 millions d'euros d'investissement), l'industrie (5,3 millions d'euros) et le secteur du bâtiment et des travaux publics (4,3 millions) sont les principaux secteurs concernés par ces mesures.

Répartition de l'investissement par secteurs

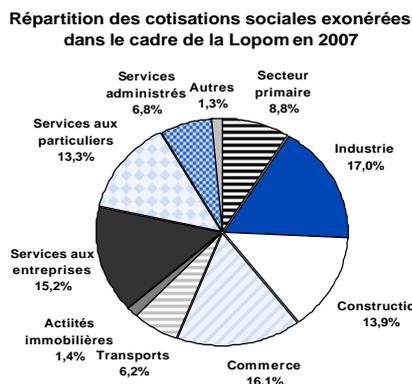
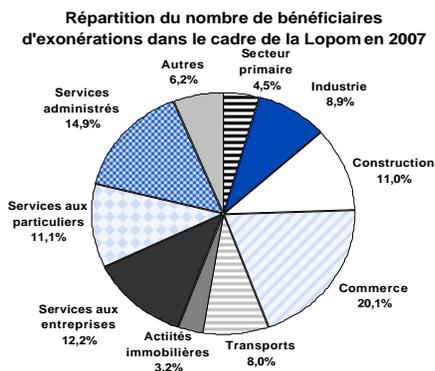


Répartition du nombre d'emplois par secteur



Source : Direction des services fiscaux

En 2007, le montant des exonérations de charges sociales, accordés dans le cadre de la Lopom, s'élève à 245 millions d'euros en Martinique, en hausse de 4,6 % sur un an (contre +11 % en 2006). Les secteurs de l'industrie et du commerce sont les principaux bénéficiaires de ces exonérations. Au total, 9 901 entreprises sont éligibles au dispositif, soit un nombre stable par rapport à 2006. Le montant annuel moyen des exonérations par entreprise s'établit à 24 729 euros (contre 22 327 euros en 2006).



Source : Caisse générale de Sécurité sociale

§ 2. LE SYSTEME FISCAL

La fiscalité applicable dans les économies domiennes se distingue par ses mesures propres dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Des mesures structurelles d'allègements fiscaux qui tiennent compte des différences de niveau de vie entre la métropole et ces départements ;
- Une fiscalité locale spécifique, héritée de l'histoire particulière de ces régions ;
- Des mesures incitatives relevant de politiques spécifiques poursuivant un objectif de développement économique local.

2.1 DES MESURES STRUCTURELLES D'ALLEGEMENTS FISCAUX

Les mesures structurelles d'allègements fiscaux concernent :

- L'abattement de l'impôt sur le revenu de 30 % plafonné à 5 100 € pour la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion et de 40 % plafonné à 6 700 € pour la

Guyane¹³ qui peut se conjuguer avec une réduction de 16 % des plus-values de cession de titres pour les particuliers ;

- L'abattement d'un tiers de l'impôt sur les sociétés pour les entreprises (art. 217 bis du CGI).

Ces dérogations visent à reconnaître la nécessité de procéder au rattrapage du pouvoir d'achat et à compenser globalement les surcoûts générés par les handicaps structurels permanents de ces régions dotées d'un niveau de PIB/habitant inférieur au seuil des 75 % de la moyenne communautaire à 25, et dont le taux de chômage est encore deux fois et demi plus élevés qu'en métropole.

2.2 UNE FISCALITE LOCALE SPECIFIQUE

A coté de la fiscalité locale directe de droit commun¹⁴, existe une fiscalité locale indirecte spécifique aux départements d'outre-mer, caractérisée par des produits d'impôts au profit des seules collectivités domiennes.

2.2.1 La fiscalité sur les produits pétroliers et le tabac

S'agissant des produits pétroliers, en lieu et place de la taxe de consommation applicable en métropole (TIPP), une taxe spéciale de consommation sur les produits pétroliers (TSC) est perçue par les Conseils régionaux de chacun des DROM, qui inscrivent le produit fiscal à leur budget. Il s'agit d'une taxe applicable à une liste limitative d'huiles minérales, dont les taux et éventuellement les exonérations sont fixées par eux. Cette taxe fait l'objet d'une affectation tout à fait particulière en faveur notamment du développement des routes en alimentant le fonds d'investissement routier géré par les collectivités.

Enfin, le tabac destiné à être consommé dans les DOM est passible d'un droit de consommation. Le taux et l'assiette de ce droit sont fixés par délibération des conseils généraux. Le montant du droit de consommation est compris entre 66 % et 100 % du prix de vente au détail en France métropolitaine et son produit est affecté au budget départemental.

2.2.2 L'octroi de mer et l'octroi de mer régional

L'octroi de mer constitue un impôt qui existait avant la départementalisation et qui, à l'origine, taxait à leur arrivée tous les produits arrivant dans les DOM par la mer.

Aujourd'hui, ce dispositif est toujours en vigueur après plusieurs réformes successives qui ont tenu compte d'une part des exigences communautaires et, d'autre part, des nouvelles compétences attribuées aux collectivités locales dans le cadre des lois de décentralisation.

¹³ Contre 18 000 F soit 2 744 € en 1980 lors de son instauration.

¹⁴ Comme en métropole, chaque collectivité locale fixe librement le niveau des taxes (habitation, professionnelle, bâti et non bâti) et des exonérations qui dépendent de sa compétence dans le respect des règles de plafond et de liens fixés par le gouvernement

En respect du traité communautaire instaurant la mise en place du marché intérieur le 1^{er} janvier 1993¹⁵, l'application de cet impôt indirect à la consommation¹⁶ s'est élargie aux produits fabriqués localement. Toutefois, reconnaissant la persistance des handicaps structurels de ces régions¹⁷, l'Union européenne autorise un dispositif dérogatoire **d'exonérations totales¹⁸ ou partielles de l'octroi de mer en faveur d'une liste limitative de produits fabriqués localement**, pour lesquels un surcoût de fabrication résultant des handicaps de l'ultrapériphéricité peut être identifié¹⁹.

En effet, en partie du fait de l'éloignement et du coût élevé d'approvisionnement qui en résulte, les produits des DROM sont le plus souvent peu compétitifs à l'égard des produits importés (et en particulier de la France métropolitaine et des autres Etats membres de la Communauté).

Ce dispositif est défini par la loi du 2 juillet 2004 et applicable pour une durée de dix ans. Des différentiels de taux entre les importations et la production locale ont été fixés par le Conseil européen sur la base **d'une analyse de la situation concurrentielle** des productions locales par rapport aux importations. Ainsi trois catégories correspondant aux parties A (produits de base), B (produits nécessitant des investissements lourds influant sur les prix de revient des biens fabriqués localement) et C (produits fabriqués par des entreprises de grande taille, et produits d'une très grande vulnérabilité par rapport aux importations en provenance des pays voisins des DOM) relèvent respectivement d'un écart maximal de taxation de 10, 20, et 30 %.

Ce différentiel de traitement est destiné à **encourager l'activité industrielle productive locale** et maintenir un certain niveau de compétitivité face aux produits provenant de l'extérieur.

Au sein de ce dispositif, les collectivités locales interviennent à différents niveaux :

- Les conseils régionaux fixent les taux d'octroi, et peuvent exonérer l'importation de marchandises dans le cadre de cinq opérations précisées dans la loi : matériels d'équipement destinés à l'industrie hôtelière, matières premières destinées aux activités locales de production, équipement destinés aux missions régaliennes de l'Etat, équipements sanitaires et biens réimportés ;

¹⁵ En principe, le traité ne permet pas d'appliquer une fiscalité différente pour les produits locaux et les produits importés de France métropolitaine ou des autres Etats membres.

¹⁶ L'assiette de l'octroi de mer est soit la valeur en douanes des marchandises pour les opérations d'importation, soit les prix hors TVA pour les livraisons de biens produits localement.

¹⁷ Les spécificités des régions ultrapériphériques sont reconnues dans l'article 299§2 du traité CE (éloignement, insularité, faible superficie, relief et climat difficiles, dépendance économique vis-à-vis d'un petit nombre de produits).

¹⁸ Sont obligatoirement exonérés de l'octroi de mer les livraisons de biens d'exportation des entreprises locales et les livraisons des entreprises locales dont le CA annuel est inférieur à 550 000 €

¹⁹ La liste des produits est précisée pour chaque département en annexe de la décision du Conseil du 10 février 2004 relative au régime de l'octroi de mer dans les départements français d'outre-mer.

- En outre, ils peuvent bénéficier d'une recette issue d'une taxe additionnelle, dénommée octroi de mer régional applicable à tous les produits (à l'exception de ceux qui bénéficient des exonérations obligatoires) et dont le taux ne peut excéder 2,5 %.

Bénéficiant des produits de ces taxes et face à une extension des compétences dévolues aux collectivités et à la faiblesse du potentiel fiscal de ces économies du fait du faible niveau de vie moyen, **l'octroi de mer représente une importante ressource budgétaire pour les collectivités d'outre-mer**, en particulier au plan communal.

Perçus par les douanes et distribués par la Trésorerie Générale, les produits fiscaux de cette taxe sont affectés selon le circuit de distribution suivant :

- Le produit de l'octroi de mer fait l'objet d'une affectation annuelle à une dotation globale garantie (DGC) répartie entre les communes en Guadeloupe, Martinique et à la Réunion, et entre le département et les communes en Guyane ;
- S'il existe un solde entre le produit global de l'octroi de mer et le montant de la dotation globale garantie, celui-ci est alors affecté au fonds régional pour le développement et l'emploi (FRDE)²⁰, créé à cette occasion. En Guyane, le département reçoit 35 % de la DGC ;
- Les recettes du fonds font l'objet d'une inscription spécifique au budget régional.

L'imposition sur la consommation est donc une combinaison du système de l'octroi de mer et de taxes sur la valeur ajoutée à taux réduits.

Une application spécifique de la fiscalité indirecte au sein des DROM :

- Le "Marché unique antillais".

Les départements de la Guadeloupe et de la Martinique forment, au regard de l'octroi de mer, mais aussi de la TVA et des accises, un territoire fiscal unique. Les marchandises qui ont été mises à la consommation ou produites dans l'une de ces régions circulent librement dans l'autre. Elles supportent donc la taxation de la région d'origine et non plus de destination. De même, le principe d'origine prévaut en matière d'octroi de mer sur les échanges de productions locales entre les régions des DFA. En revanche, au regard de la TVA, les départements de la Réunion et de la Guyane constituent un territoire d'exportation entre eux et par rapport aux départements de la Guadeloupe et de la Martinique.

²⁰ Ce fonds a pour mandat de subventionner des investissements publics contribuant au développement économique.

- Le marché unique Antillo-Guyanais

Les régions de Guyane, de Guadeloupe et de Martinique constituent un « marché unique » au regard de l'octroi de mer et de l'octroi de mer régional mais uniquement pour les échanges de productions locales. En conséquence, les livraisons de productions locales faites par des producteurs établis en Guyane à destination des régions de Guadeloupe ou de Martinique sont imposables en Guyane. De même, les livraisons de productions locales faites par des producteurs établis en Guadeloupe ou en Martinique à destination de la Guyane sont imposables en Guadeloupe ou en Martinique.

2.3 DES MESURES INCITATIVES RELEVANT DE POLITIQUES SPECIFIQUES

2.3.1 Défisicalisation des investissements (productifs et logements)

Cet important dispositif, qui date de 1952, concerne la **réduction du coût du capital**, ainsi que la **construction de logements locatifs et en accession à la propriété**.

Le dispositif actuellement en vigueur est celui défini par la loi de programme du 21 juillet 2003 pour l'outre-mer, dite loi Girardin, et approuvé par décision de la Commission européenne (N/B/2003) du 11 novembre 2003. Il répond à un objectif d'aide au financement de l'investissement, tandis que les dispositifs précédents constituaient plutôt une aide fiscale à la réalisation de l'investissement par l'entreprise exploitante.

En 2005, la dépense fiscale afférente à la défiscalisation s'est élevée à 690 M€ soit un doublement de la dépense depuis 2003 (340 M€).

Applicable jusqu'au 31 décembre 2017, ce dispositif contient les caractéristiques suivantes :

- tous les secteurs sont éligibles sauf ceux expressément exclus par la loi²¹ ;
- pour les secteurs productifs, les taux de réduction d'impôt sur le revenu sont fixés à 50 % et peuvent être majorés pour les secteurs dits « sensibles » (majoration de 10 points pour les projets de production d'énergies renouvelables, de 20 points pour les travaux de rénovation ou de réhabilitation hôtelière, et pour le secteur de la location de bateaux de plaisance, notamment) ;
- s'agissant du logement, les particuliers qui investissent dans du logement locatif « libre » bénéficient d'une réduction d'impôt égale à 40 % (contre 25 % précédemment) réparti sur 5 ans. Pour le locatif intermédiaire, le taux de réduction est de 50 % (contre 40 % dans l'ancien dispositif) plafonné à 1 750 €/m² (contre 1525 €/m² dans le dispositif précédent) ;

²¹ Il s'agit notamment des secteurs pour lesquels l'aide ne peut être justifiée auprès de la Commission européenne (commerce, activités financières, ...).

- la défiscalisation s'effectue soit de plein droit (secteurs non sensibles d'un montant n'excédant pas 1 M€ par exemple), soit sur agrément ou accord préalable auprès de l'administration fiscale.

Les **principaux impacts** de ce dispositif peuvent être appréciés de la manière suivante²² :

- la modernisation de l'appareil productif généré par la défiscalisation a été faiblement créatrice d'emplois ;
- le secteur de l'énergie peut être cité comme un des fleurons de la défiscalisation, notamment dans le domaine des chauffe-eau solaires, qui a suscité une nouvelle filière industrielle ;
- les petits investissements productifs ont été très dynamiques ;
- la construction de logement et le BTP ont été largement dynamisés, en créant cependant une pression sur le foncier, provoquée par des tensions sur le logement social où la défiscalisation n'a pas encore trouvé sa place²³. Le logement défiscalisé de plein droit a été en plein essor, ce qui suppose une vigilance accrue en matière d'urbanisme et de planification.

2.3.2. Diminution du coût du travail

Un régime spécifique d'exonérations de charges sociales a été introduit en 1995. Le dispositif actuel est régi par la loi du 21 juillet 2003 de programme pour l'outre-mer (LOPOM), et reconnu compatible par la Commission européenne.

L'objectif visé est d'encourager la création d'emploi, afin que les économies ultramarines soient en mesure d'offrir, notamment aux jeunes, des emplois durables. Dans la continuité de l'effort engagé depuis 1994, il est proposé un allègement renforcé de charges sociales pour les entreprises qui subissent plus particulièrement les contraintes liées à l'éloignement, à l'insularité et à un environnement régional où le coût du travail est particulièrement bas.

Le dispositif spécifique à l'outre-mer n'est cumulable avec aucune autre exonération totale ou partielle de cotisations patronales de sécurité sociale. Mais les entreprises d'outre-mer qui ne seraient pas éligibles peuvent, en revanche, bénéficier des dispositifs d'allègements généraux prévalant en métropole. Par ailleurs, les exonérations issues de la LOPOM peuvent se cumuler avec d'autres dispositifs d'aide à l'emploi, ne faisant pas appel à des exonérations de charges sociales comme par exemple le congé solidarité propre aux DOM qui permet de substituer un jeune à un salarié âgé.

²² Cf Rapport sur l'évaluation de l'impact socio-économique du dispositif de défiscalisation des investissements Outre-mer, IGF / IGA, juillet 2006.

²³ En effet, la défiscalisation du logement outre-mer relève davantage d'un comportement patrimonial porté par les investisseurs et promoteurs plutôt que d'un objectif de développement d'un parc de logements adaptés aux besoins des populations ultramarines.

Par comparaison avec les autres dispositifs d'allègements généraux de cotisations sociales, le dispositif spécifique à l'outre-mer se caractérise par :

- l'éligibilité de tous les salaires, sans condition de plafond ;
- l'application d'une exonération à hauteur de 100% des cotisations patronales, ramenée à 50% pour les employeurs du BTP de plus de 50 salariés, jusqu'à concurrence d'un montant pris par référence au SMIC, sans calcul dégressif ;
- la limitation de l'éligibilité aux entreprises de moins de 11 salariés ou à certains secteurs d'activité.

Le rapport de l'impact socioéconomique des exonérations de charges sociales spécifiques à l'outre-mer²⁴ a soulevé les résultats suivants :

- des montants croissants d'exonérations : ils auraient augmenté de 54,7 % entre 2001 et 2005 ;
- cette progression du montant des exonérations a été plus rapide que celle des effectifs employés ;
- l'exonération a été très large puisqu'elle a concerné, au seul titre de la LOPOM, les trois-quarts des établissements hors administrations et couvre avec la liste des secteurs ciblés et le champ des entreprises de moins de 11 salariés, une très grande partie de l'économie.

Par ailleurs, divers dispositifs portent sur la diminution du coût du travail, venant conforter les exonérations de charges sociales introduites en 1995 ou accompagnent la diversification économique et la création d'emplois ; il s'agit principalement de la **réduction de taxe sur les salaires pour les entreprises**, et de façon plus sélective, sur agrément, **l'exonération de l'impôt sur les sociétés** pendant dix ans pour la création d'activités nouvelles.

2.3.3. L'application de la TVA comme soutien à l'économie

2.3.3.1 Les particularités de la TVA outre-mer

Dans trois départements d'outre-mer, la Guadeloupe, la Martinique, et la Réunion, la **TVA fonctionne comme en métropole mais avec des taux spécifiques**²⁵ : taux normal à 8,5% et taux réduit, essentiellement à 2,1% (article 296 CGI).

La dépense fiscale liée au différentiel de taux de TVA avec la métropole est évaluée à 990 millions d'euros en 2007 dans le programme 123 « conditions de vie outre-mer ».

Le régime de la TVA est assorti de plusieurs dispositifs d'exonération. L'article 295-1 CGI prévoit une exonération de TVA pour :

²⁴ Mission d'audit de modernisation de l'IGF et l'IGAS, juin 2006

²⁵ Taux zéro provisoire en Guyane.

- les transports maritimes de personnes et de marchandises dans la limite de chacun des départements ;
- les ventes et importations de riz dans le département de la Réunion ; les importations de riz et de pain dans les trois DFA ;
- les importations de matières premières et produits dont la liste est fixée dans les articles 50 undecies-1 (activités hôtelières et touristiques) et duodecies-I (tous secteurs d'activités) de l'annexe IV du CGI (article 295-1-5°-a) ;
- les ventes et les livraisons à soi-même des produits de fabrication locale analogues à ceux dont l'importation dans les trois départements est exemptée (article 295-1-5°-b) ;
- les ventes de produits pétroliers (article 295-1-6°).

La dépense fiscale liée à ces exonérations est chiffrée à 120 millions d'euros dans le projet de loi de finances pour 2006 (programme 123 précité).

En outre, les DOM sont considérés comme des territoires tiers pour l'Union européenne. Les départements français d'outre-mer (DOM) ne font pas partie du territoire communautaire en matière de TVA (article 3 de la 6^{ème} directive TVA). Le régime de la TVA est régi exclusivement par la législation nationale. Les livraisons de biens de la métropole vers les DOM sont considérées comme des exportations, la TVA étant payée à la douane par l'acheteur (idem dans l'autre sens).

Qu'il s'agisse d'exonérations de certains produits importés ou de la réduction des taux, ces dispositifs assurent une neutralité fiscale pour les importations et les productions locales dans un système d'équilibre avec l'octroi de mer.

2.3.3.2 Le mécanisme d'exonération de TVA est complété par le système original de la TVA non perçue récupérable

Adossée aux exonérations de TVA de l'article 295-1-5, en vigueur sur les importations et les fabrications locales dans les trois DOM, **ce dispositif consiste pour les entreprises assujetties à la TVA, à déduire de la TVA collectée le montant de la TVA qu'elles n'ont pas payée, correspondant à l'achat des biens exonérés.** C'est pourquoi la TVA NPR est parfois aussi désignée sous le vocable de « TVA fictive ».

La production d'un bien ou d'un service vendu TTC peut incorporer des biens exonérés de TVA en application de l'article 295-1-5° du CGI, ce qui se traduit, compte tenu des mécanismes de la TVA, par une TVA collectée sur l'ensemble, y compris sur les biens exonérés. En l'absence d'un dispositif correctif, l'avantage financier de l'exonération serait donc annihilé pour le client final. Aussi, pour éviter cela, l'entreprise assujettie à la TVA qui réalise des opérations taxables peut déduire de la TVA collectée, le montant de TVA qu'elle n'a pas payée, correspondant aux biens exonérés. Cette TVA déduite est dite « non perçue récupérable ». Dans ce cas, l'exonération de TVA vaut paiement, en application de l'instruction n° 168 B 2/1 du 30 juin 1954.

L'objectif est donc de donner un plein effet économique aux exonérations de TVA prévues pour l'importation de certains produits ou équipements dans les DOM au bénéfice des entreprises et consommateurs locaux.

Par ailleurs, la TVA NPR prend la forme d'une « **quasi subvention** » **perçue par l'entreprise qu'elle est censée répercuter au client par une réduction de son prix de vente**. C'est l'opérateur économique qui bénéficie de la TVA NPR, mais il est censé transférer le montant correspondant à son client : il est attendu de l'entreprise qu'elle neutralise la subvention qu'elle reçoit par une réduction à due concurrence de son prix de vente. Tout se passe comme si l'Etat confiait à l'entreprise le mandat de subventionner le client (via une réduction du prix de vente), la TVA NPR constituant la contrepartie de ce mandat. La TVA NPR fonctionne donc bien comme une subvention, acquise définitivement par l'entreprise et comptabilisée comme une subvention d'exploitation dans ses comptes.

Toutefois, ce dispositif n'aurait pas eu les effets escomptés sur les prix à la consommation²⁶. Difficile à évaluer, le coût du dispositif est estimé à plus de 200 millions d'€ par an, au titre du projet de loi de finances pour 2007. L'objectif initial de la TVA NPR de répercuision de l'avantage sur le prix de vente final n'aurait pas été atteint et l'aide, initialement destinée à bénéficier au consommateur, est donc devenue peu à peu une aide aux entreprises.

L'évolution qui est envisagée pour ce dispositif à compter de l'année 2008 est de le restreindre aux **seuls investissements productifs neufs, exonérés de la TVA**. Sa finalité serait alors, non plus un effet prix direct, mais la compensation partielle des surcoûts liés à la situation des DOM, ce qui, à l'issue du cycle de production, pourrait aussi se traduire dans le prix de vente. La mesure proposée devrait permettre d'économiser la moitié environ du coût de **la dépense fiscale actuelle, soit une centaine de millions d'euros**.

§ 3. LES FINANCES PUBLIQUES LOCALES

Les collectivités publiques jouent un rôle primordial dans l'économie de la Martinique, de manière directe, par les commandes qu'elles adressent aux entreprises, essentiellement en matière d'infrastructures, et de manière indirecte en raison du nombre d'emplois qu'elles génèrent.

²⁶ Cf. Rapport sur la TVA NPR de l'IGF et l'IGA, mai 2007.

LES COMPETENCES DES COLLECTIVITES LOCALES

Conformément :

- aux lois de décentralisation du 2 mars et du 22 juillet 1982 ;
- à la loi du 2 août 1984 fixant les attributions du Département et de la Région dans les Départements d'Outre-Mer ;
- à la révision constitutionnelle du 28 mars 2003 sur l'organisation décentralisée de la France étendant les responsabilités des collectivités et leur reconnaissant un droit à l'expérimentation ;
- à la loi relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004 qui énumère l'ensemble des compétences transférées par l'Etat aux collectivités locales :

• **La Commune** et le groupement de communes disposent des compétences suivantes : l'entretien des bâtiments et le fonctionnement des écoles maternelles et primaires, l'urbanisme, l'action sociale de proximité, la voirie communale, le ramassage des ordures ménagères, l'assainissement et la distribution des eaux, les transports urbains, la culture, l'enseignement, le logement et l'action économique (possibilité de mettre en œuvre leurs propres régimes d'aides après accord de la Région). Les communes avaient la possibilité de se porter candidates avant le 1^{er} janvier 2006 pour l'aménagement et la gestion des aéroports civils et de tout port non autonome relevant de l'Etat situé sur son territoire, ainsi

que pour la création et la gestion de ports de commerce et de pêche.

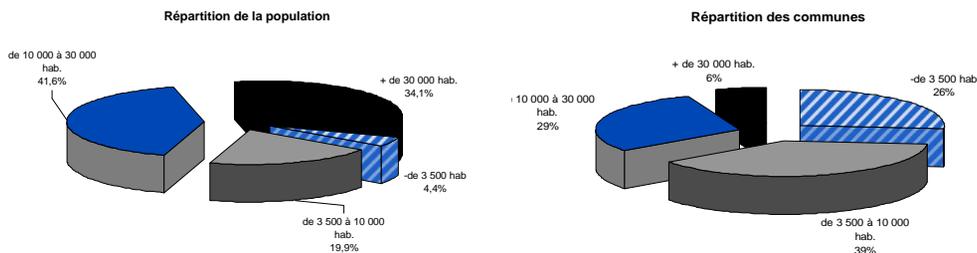
• **Le Département** a compétence en matière d'action sanitaire et sociale, de construction et de gestion des collèges, d'organisation des transports non urbains et scolaires ainsi qu'en matière de création et d'exploitation des ports de commerce et de pêche. Par la loi relative aux libertés et responsabilités locales dit Acte II de décentralisation, le Département dispose également de compétences dans d'autres domaines : social – solidarité - logement, aménagement de l'espace-équipement (gestion d'une partie des routes nationales, mêmes droits que les communes pour les ports non autonomes et les aéroports civils), éducation-culture-patrimoine, action économique (possibilité de mettre en œuvre leurs propres régimes d'aides après accord de la Région).

• **La Région** dispose de compétences dans les domaines suivants : les bâtiments et le fonctionnement des lycées, les transports et les liaisons d'intérêt régional, l'aménagement du territoire, le développement économique (dont la gestion d'aides économiques et d'aides à l'immobilier), la négociation avec l'État et la mise en œuvre du "contrat de plan État-région", l'aménagement du territoire et la planification notamment dans les domaines de l'éducation, la formation professionnelle, la culture et la santé.

3.1. LES COMMUNES

La Martinique compte 34 communes dont une majorité de taille moyenne. 23 communes sur 34 comptent entre 3 500 habitants et 30 000 habitants tandis que les Communes de Fort de France et du Lamentin concentrent à elles seules 34 % de la population totale de l'île.

Répartition de la population par strate démographique



Après une progression de 8 % en 2005, le résultat net issu des budgets cumulés des 34 communes de la Martinique enregistre une baisse sensible au terme de l'exercice 2006. Il s'élève à 25,3 millions d'euros en baisse de 33,8 % sur un an, soit le plus faible résultat généré sur la période 2002/2006. Cette orientation défavorable est liée à une accélération du rythme de croissance des dépenses de fonctionnement tandis que les recettes de fonctionnement demeurent stables. Rapporté au nombre d'habitants, le résultat comptable (65 euros) est inférieur à la moyenne des DOM (76 euros).

Fonctionnement	Recettes de fonctionnement			
	488,2 M euros			
Investissement	Dépenses de fonctionnement			
	445,7 M euros	91,3%	Intérêts	Résultat comptable
			17,2 M euros 3,5%	25,3 M euros 5,2%
	Recettes d'investissement	Résultat comptable	Capacité de financement	
	106,7 M euros 67,1%	25,3 M euros 15,9%	26,9 M euros 16,9%	
	Dépenses d'investissement			
	158,9 M€			
	Dépenses d'équipement	Remboursement d'emprunt	Autres	
	107,5 M euros 67,7%	38,8 M euros 24,4%	12,6 M euros 7,9%	

En dépit des transferts de compétence prévus par la loi et ayant conduit à l'actualisation des statuts des établissements publics de coopération intercommunale, les dépenses de fonctionnement des communes atteignent 463 millions d'euros à fin 2006 et enregistrent une progression de 3,3 % (contre +2,8 % en 2005).

Cette hausse est portée, en premier lieu, par les frais de personnel qui progressent de 4,1 % pour atteindre 253 millions d'euros. Leur rythme de croissance s'accélère comparativement à 2005 en raison des différents plans de titularisation des contractuels mais également des revalorisations successives du point d'indice²⁷. Toutefois, le ratio de charges de personnel²⁸ (54,6% contre 55,3 % pour les DOM), se replie sur un an (-0,5 point) mais demeure supérieur à celui de la France hexagonale (47,1%).

Dans le sillage des autres DOM et après deux années de relative stabilité, les achats et charges externes, second poste des dépenses de fonctionnement des communes (19 %) progressent de 3,2 % à 87 M€ En 2006, ce poste représente en moyenne 221 euros par habitant contre 219 euros pour les DOM²⁹.

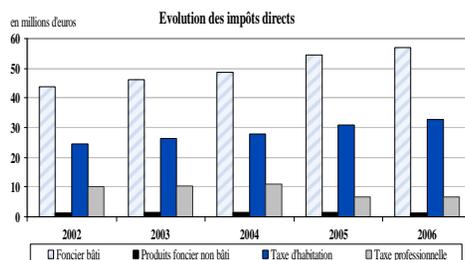
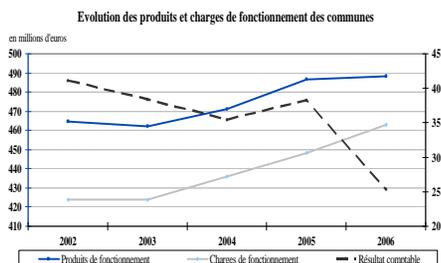
Enfin, les contingents, les participations obligatoires et les subventions versées (14 % des dépenses de fonctionnement totales) atteignent 66,4 M€ soit +4,9 % par rapport à 2005.

Seul poste en baisse sur l'exercice, les charges financières des communes (17,2 M€) se replient de 1 %. Elles représentent 4,8 % de l'encours de la dette au 31 décembre 2006. Au final, la charge des intérêts de la dette par habitant ressort à 44 euros, contre 34 euros en moyenne pour les DOM et 36 euros pour la France entière.

²⁷ Revalorisation du point d'indice de +1,8% en 2005 et +0,25% en 2006, et attribution d'un point d'indice supplémentaire à l'ensemble des fonctionnaires.

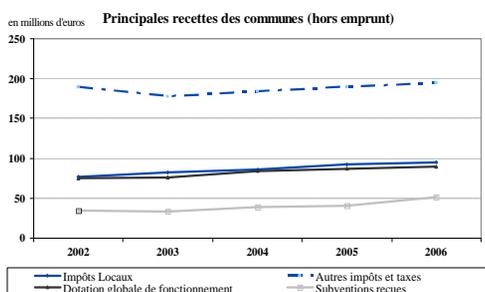
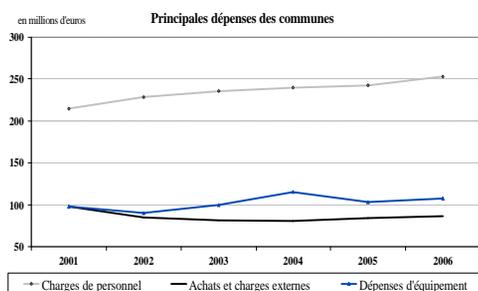
²⁸ Ratio de charges de personnel = charges de personnel / dépenses réelles de fonctionnement.

²⁹ Le poste achats et charges externes comprend les locations, l'eau, l'électricité, les assurances et les personnels extérieurs.



Source : Trésorerie générale de la Martinique

Si le niveau des produits de fonctionnement des communes (488,2 millions d'euros) demeure supérieur à celui des charges de fonctionnement, leur rythme de progression s'infléchit en 2006 (+0,4% contre +3,2 % en 2005). Les impôts et taxes concentrent 65,1 % du total des produits de la section fonctionnement et s'inscrivent sur une tendance haussière pour atteindre 317,9 M€(+3 %). Dans le détail, les autres impôts et taxes représentent la première ressource de fonctionnement et progressent de 3 % en 2006, contre 2,9% en 2005, pour atteindre 195 millions d'euros. Ils sont constitués à 85 % des produits de l'octroi de mer³⁰ (soit 54% des recettes fiscales totales), ces derniers voyant leur rythme de progression s'infléchir sur l'exercice (+3 % contre +4,6 % un an auparavant). Rapporté à la population, l'octroi de mer ressort à 422 euros par habitant. Les impôts directs locaux affichent quant eux une hausse de 8 % en 2006 et génèrent un produit fiscal de 123 M€dont 28 M€sont reversés par les EPCI aux communes (soit un niveau stable sur un an).



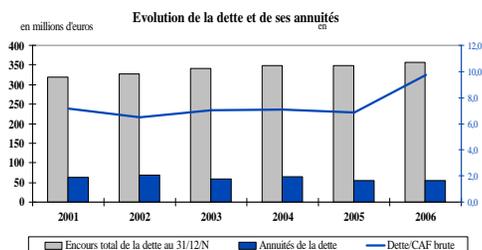
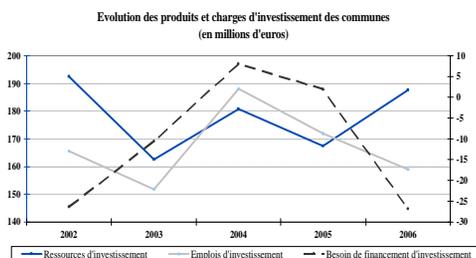
Source : Trésorerie générale de la Martinique

Les dotations et subventions reçues, seconde recette de fonctionnement des communes (26,3%) s'établissent à 128,4 M€contre près de 123 M€en 2005. La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) concourt à hauteur de 70 % à l'ensemble des dotations et participations reçues et pour plus de 18 % aux produits de fonctionnement dans leur ensemble. Rapporté au nombre d'habitant la DGF gagne 6 euros en 2006 pour s'établir à 229 €contre 237 €pour l'ensemble des DOM.

³⁰ L'octroi de mer est une taxe indirecte sur les produits importés comme sur les productions locales dont le taux et les exonérations sont fixés par les Conseils régionaux. Le produit de cet impôt vient alimenter le budget des collectivités territoriales d'Outre-mer (communes, régions d'Outre-mer).

Dans le même temps, la baisse des dépenses d'investissement, initiée en 2005, se poursuit en 2006 (-7,5 % ; 159 M€) tandis que les produits d'investissement progressent de 12% à 188 M€. La diminution des dépenses d'investissement est principalement imputable aux « autres dépenses d'investissement » qui passent de 26,6 M€ à 12,6 M€ en 2006. A l'inverse les dépenses d'équipement, première dépense d'investissement des communes (68%), sont en hausse de 4 % (107 M€). Enfin, le remboursement d'emprunts et de dettes assimilées s'élève à 38,8 millions d'euros (+0,1%).

La hausse des recettes d'investissement est à rapprocher de la croissance des subventions reçues et d'un recours plus marqué à l'emprunt. A près de 52 M€ les premières enregistrent une progression sensible sur l'exercice (+29 %) tandis que le poste « emprunts bancaires et dettes assimilées » s'accroît de 17 % pour s'établir à 45 M€. Enfin, versé aux communes deux ans après la réalisation de l'investissement, le Fond de compensation pour la TVA est en hausse de 18 % (12,4 M€), cette évolution étant à rapprocher du haut niveau d'investissement des communes intervenu en 2004.



Source : Ministère de l'Economie, des Finances et de l'industrie - Trésorerie générale

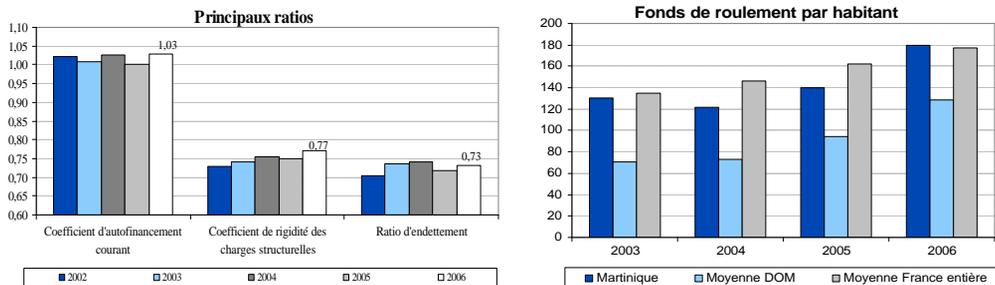
La capacité d'autofinancement brute des communes martiniquaises s'élève à 37 millions d'euros en 2006 contre 51 millions d'euros en 2005, ce qui marque une contraction des ressources de ces collectivités destinées au financement de leurs dépenses d'équipement. Il s'agit du plus faible montant enregistré depuis 2000, ce dernier ne permettant pas de couvrir la totalité de l'annuité de la dette.

Par ailleurs, après une stabilisation en 2005, l'encours global de la dette communale s'inscrit en hausse en 2006 pour s'établir à 357 millions d'euros (+2,4 %). Dès lors, la capacité de désendettement des communes se détériore, la dette représentant désormais 9,7 années de CAF brute contre 6,8 années en 2005. Toutefois, la charge de la dette ressort à 99 euros par habitant, soit un niveau identique à celui de 2005 mais supérieur à la moyenne des DOM, celle-ci s'affichant en baisse sur l'exercice (90 euros contre 96 euros en 2005).

Après l'amélioration enregistrée en 2005, les principaux ratios financiers des communes se détériorent en 2006, limitant les marges de manœuvre budgétaires. Le coefficient de rigidité des charges structurelles se fixe à 0,77 contre 0,75 en 2005 tandis que le ratio d'endettement se dégrade (0,73 contre 0,71 en 2005)

Enfin, le fonds de roulement global s'inscrit en hausse en 2006, atteignant 70,5 millions d'euros (+28 %), soit 54 jours de charges de fonctionnement contre 44 jours sur l'exercice précédent. Le fond de roulement par habitant se place pour la première fois au dessus de la

moyenne nationale (180 euros contre 176,8 euros), cette situation traduisant un moindre effort d'investissement de la part des communes martiniquaises.



Source : Trésorerie générale

Evolution des finances des communes de Martinique

Communes de la Martinique (en milliers d'euros)	2002	2003	2004	2005	2006	2006/2005
Produits de fonctionnement (1)	464 674	462 095	471 262	486 369	488 221	0,38%
Charges de fonctionnement (2)	423 652	423 772	435 866	448 147	462 916	3,30%
Résultat comptable (1-2=3)	41 021	38 323	35 396	38 222	25 305	-33,80%
Ressources d'investissement (4)	192 610	162 489	180 890	167 481	187 534	11,97%
Emplois d'investissement (5)	165 537	151 802	188 125	171 831	158 926	-7,51%
dont remboursement de la dette	51 068	42 101	47 989	38 781	38 837	0,14%
Variation du fonds de roulement (3+4-5)	68 095	49 010	28 162	33 872	53 912	59,16%
Fonds de roulement	34 070	50 614	47 263	55 005	70 468	28,11%
Capacité d'autofinancement nette	-334	6 596	1 718	12 626	-1 795	ns

3.2 LES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

La Martinique compte trois EPCI (Etablissements publics de coopération intercommunale) : la CACEM (Communauté d'agglomération du Centre de la Martinique) qui regroupe quatre communes; la CAESM (Communauté d'agglomération du Sud de la Martinique, 12 communes) et la CCNM (Communauté de communes du Nord de la Martinique, 18 communes).

A fin 2006, les EPCI de Martinique présentent un meilleur résultat comptable agrégé qu'à l'issue de l'exercice précédent du fait d'une progression des recettes de fonctionnement supérieure à celle des dépenses de même nature. Dans le même temps, le rythme de croissance des dépenses d'investissement ressort nettement supérieur à celui des recettes d'investissement. Il en résulte un besoin de financement de 5,9 millions d'euros.

La progression significative des subventions d'investissement (+159 %) n'a pu que répondre partiellement à l'important effort d'investissement des EPCI sur la période considérée (+95,6%). Dès lors, ces derniers ont davantage eu recours au financement bancaire (+72 %). Bien qu'en hausse sur l'exercice (58,5%), les remboursements d'emprunts représentent à peine 1,8 % des dépenses de fonctionnement, ces dernières étant principalement constituées du poste « autres achats et charges externes ».

Evolution des finances des EPCI

	2003		2004		2005		2006		2006/2005
	Montant (en euros)	Par habitant							
 FONCTIONNEMENT									
I- Dépenses	68 096 443	175	104 618 915	269	142 089 492	363	155 974 872	398	9,8%
Dont Achats et charges externes	42 475 492	109	57 781 268	148	61 030 917	156	70 731 130	181	15,9%
Dépenses de personnel	10 809 796	28	15 641 663	40	20 962 474	54	23 085 839	59	10,1%
Subventions et contingents	9 064 129	23	10 241 223	26	12 815 285	33	16 101 564	41	25,6%
Charges financières	955 093	2	923 133	2	9 505 609	24	1 844 513	5	-80,6%
II- Recettes	88 762 023	228	104 676 354	269	151 595 101	387	167 835 081	429	10,7%
Résultat comptable (II - I)	20 665 580	53	57 439	0	9 505 609	24	11 860 208	30	24,8%
 INVESTISSEMENT									
I- Dépenses	21 164 702	54	33 544 307	86	30 839 141	79	62 346 870	159	102,2%
Dont Dépenses d'équipement	18 436 921	47	30 231 419	78	24 738 179	63	48 393 792	124	95,6%
Remboursement d'emprunts	1 592 811	4	1 769 849	5	1 764 382	5	2 797 264	7	58,5%
II- Recettes	8 342 617	21	30 748 919	79	42 849 246	109	56 458 740	144	31,8%
Dont Excédents de fonctionnement capitalisés	833 000	2	14 147 804	36	12 435 261	32	412 908	1	-96,7%
Dettes bancaires et autres	0	0	1 500 000	4	16 300 000	42	28 000 000	71	71,8%
Subventions d'investissement	5 070 130	13	10 071 579	26	4 280 350	11	11 079 307	28	158,8%
Amortissement	1 326 509	3	1 954 597	5	1 375 436	4	2 320 901	6	68,7%
Besoin de financement (I - II)	12 822 085	33	2 795 388	7	-12 010 106	-31	5 888 130	15	-149,0%

Source : Trésor Public

3.3 LES SYNDICATS DE COMMUNES³¹

En 2006, le résultat comptable des syndicats de communes diminue de 27 % pour s'établir à 5,4 millions d'euros. Cette baisse fait suite à un repli plus marqué des recettes que des dépenses de fonctionnement.

Pour la deuxième année consécutive, les investissements des syndicats de communes se replient. Les dépenses d'investissement représentent un montant global de 17,8 M€ financé à hauteur de 2,1 M€ par les emprunts bancaires et pour 1,7 M€ par les subventions d'investissement (5,6 millions d'euros), permettant ainsi une moindre utilisation de l'excédent de fonctionnement (3,9 M€). Les recettes d'investissement s'établissant à 14,8 M€ (-29 %), le besoin de financement s'accroît en 2006 pour atteindre près de 3 millions d'euros.

Evolution des finances des syndicats de communes de Martinique

en milliers d'euros	2002	2003	2004	2005	2006	Var. 2006/2005
 FONCTIONNEMENT						
I- DEPENSES	13 154	19 918	27 508	31 281	25 070	-19,9%
II- RECETTES	22 729	25 908	31 653	38 645	30 450	-21,2%
RESULTAT COMPTABLE (II - I)	9 575	5 990	4 145	7 364	5 380	-26,9%
 INVESTISSEMENT						
I- DEPENSES	17 883	18 374	30 669	22 024	17 792	-19,2%
II- RESSOURCES	13 642	23 616	37 459	20 964	14 795	-29,4%
BESOIN DE FINANCEMENT (II - I)	-4 241	5 242	6 790	-1 060	-2 997	182,7%

Source : Trésor Public

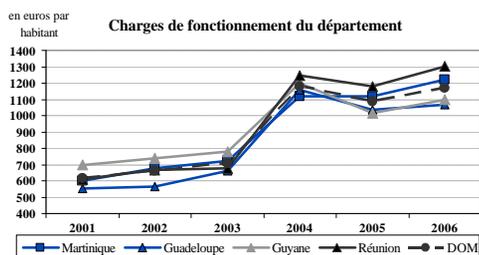
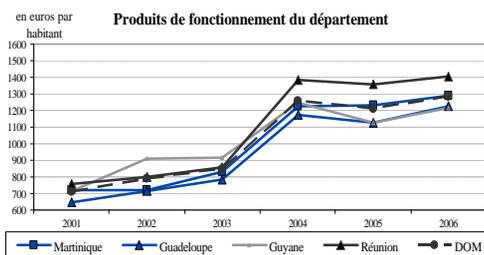
³¹ Les syndicats de communes sont les syndicats d'eaux et d'assainissement.

3.4 LE DEPARTEMENT

En 2006, la capacité d'autofinancement du département atteint 28 millions d'euros, soit une baisse de 41 % par rapport à 2005 (contre +9,3 % en 2005). La marge d'autofinancement courant diminue de près de 90 % (contre +18,6 % en 2005). Après la hausse enregistrée en 2005 (+17 %), le fonds de roulement accuse un net repli en 2006 (-63,4%).

Fonctionnement	Produits de fonctionnement			
	510 M euros			
	Charges de fonctionnement	Intérêts	Autofinancement brut	
	470 M euros	12 M euros	28 M euros	5,4%
		92,2%	2,4%	
Investissement	Ressources d'investissement	Autofinancement brut		VFR
	90 M euros	28 M euros	19,0%	28 M euros
	61,2%			
	Investissements et subvention	Remboursement capital d'emprunt		
122 M euros	25 M euros	17,0%		
		83,0%		

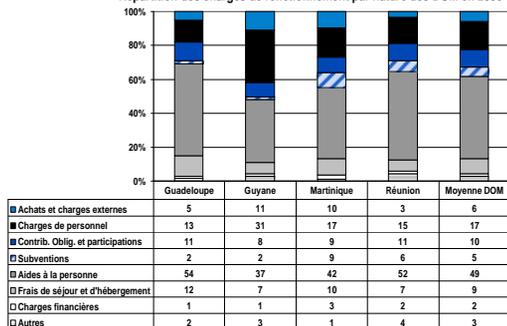
En 2006, les produits de fonctionnement (509,6 millions d'euros) sont supérieurs aux charges de fonctionnement (482,6 M€), ces dernières progressant à un rythme près de deux fois plus élevé que les premières (respectivement +9,5% contre +4,6 %). Ces deux postes se situent à un niveau légèrement supérieur à la moyenne des DOM.



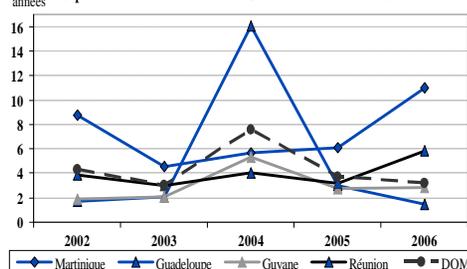
Source : Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie

Les aides à la personne concentrent un peu moins de la moitié (42 % ; -0,2 point) des charges de fonctionnement du département. Comparé à la moyenne des DOM, ces aides apparaissent en retrait tandis que le poids des charges de personnel est globalement similaire à la moyenne des autres DOM. En revanche, le poids des subventions, des frais de séjour et d'hébergement ainsi que des achats et charges externes conservent des proportions plus importantes que la moyenne des DOM.

Répartition des charges de fonctionnement par nature des DOM en 2006

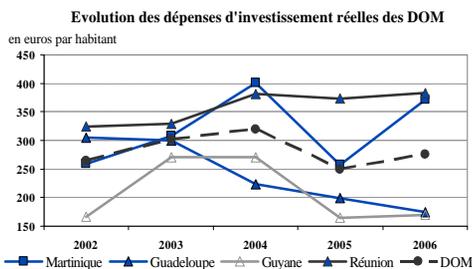
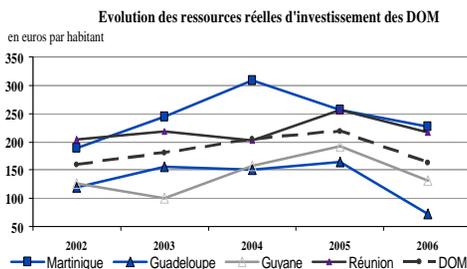


Capacité de désendettement des DOM : dette en années de CAF brute



Source : Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie

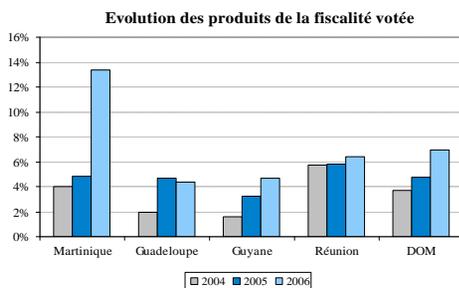
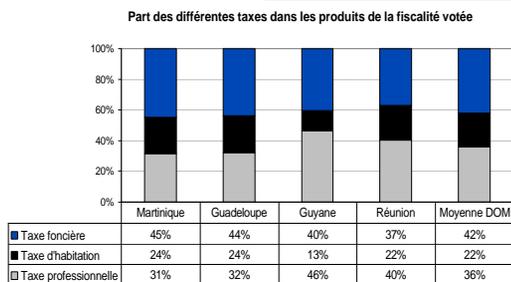
Entre 2005 et 2006, la capacité de désendettement du Conseil général de la Martinique se dégrade fortement, tandis qu'elle s'améliore dans les autres DOM. En 2006, la dette (304 millions d'euros), représente l'équivalent de 11 années de CAF brute, soit 5 années supplémentaires par rapport à 2005, alors qu'elle représente en moyenne 3,2 ans dans les DOM (contre 3,7 ans en 2005). Cette évolution défavorable résulte d'une progression de la dette de 8 % tandis que la CAF brute chute de 41 % en un an.



Source : Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie

En 2006, le niveau des recettes et dépenses d'investissement du Conseil général de la Martinique est supérieur à la moyenne des DOM. Les ressources d'investissement, qui atteignent 90 millions d'euros, diminuent pour la seconde année consécutive (-12 % par rapport à 2005). Les dépenses d'investissement représentent, quant à elles, 147 millions d'euros et progressent de 3,4 % sous l'effet d'une hausse sensible des subventions versées (31,9%) tandis que les investissements directs (65 % des dépenses d'investissement) diminuent de 2,3%.

Les produits de la fiscalité votée dans les DOM



Source : Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie

Evolution des finances du Département Martinique

DEPARTEMENT DE LA MARTINIQUE (en milliers d'euros)	2002	2003	2004	2005	2006	2006/2005
Produits de fonctionnement réels (1)	275 171	31 646	468 289	487 264	509 625	5%
Charges de fonctionnement réelles (2)	257 531	275 136	425 889	440 928	482 070	9%
CAF brute (1-2 = 3)	1 746	41 324	42 400	46 336	27 555	-41%
Recettes d'investissement (4)	71 606	93 437	117 842	101 311	89 644	-12%
Dépenses d'investissement (5)	99 246	117 428	152 827	142 121	146 917	3%
dont remboursement de la dette (6)	23 428	23 707	24 512	25 116	25 259	1%
Variation du fonds de roulement = 3+4-5	-10 179	17 333	7 131	6 399	-27 878	ns
Fonds de roulement	13 096	30 429	37 558	43 957	16 080	-63%
CAF nette = 3-6	-5 788	17 617	17 888	21 220	2 296	-89%

Source : Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie

3.5 LA REGION

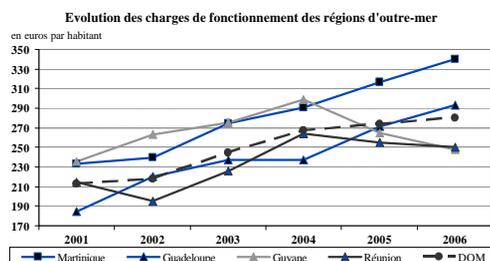
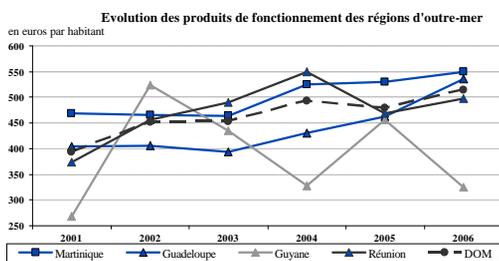
En 2006, la capacité d'autofinancement brute de la Région Martinique demeure stable et avoisine les 84 millions d'euros, soit un montant supérieur de près de 17 millions d'euros à la moyenne des départements d'outre-mer.

Fonctionnement	Recettes de fonctionnement			
	219,7 M euros			
	Dépenses de gestion	Intérêts	Autofinancement brut	
	135,7 M euros	0,1 M euro	83,9 M euros	
		61,8%	0%	38,2%
Investissement	Recettes d'investissement	Autofinancement brut		VFR**
	37,3 M euros	83,9 M euros	64,4%*	9,0 M euro
	28,6%*			
	Investissements et subventions	Remboursement capital d'emprunt		
	129,0 M euros	99,1%	1,2 M euros	0,9%

* en pourcentage des dépenses d'investissement

** variation du fonds de roulement

Le rythme de progression des produits de fonctionnement s'accélère, passant de 4,5 % en 2005 à 5 % en 2006. Cette croissance des produits de fonctionnement est soutenue par les produits de la fiscalité directe et indirecte locale qui croissent de près de 7 % en 2006 soit un rythme stable par rapport à 2005, alors qu'ils constituent la principale recette (68 %). Dans le même temps, les dotations de l'état et autres fonds relatifs aux attributions de péréquation et de compensation progressent de 28 % (25 M€). A elles seules, la dotation de décentralisation gagne 4,5 M€ pour atteindre 4,8 M€ en 2006.

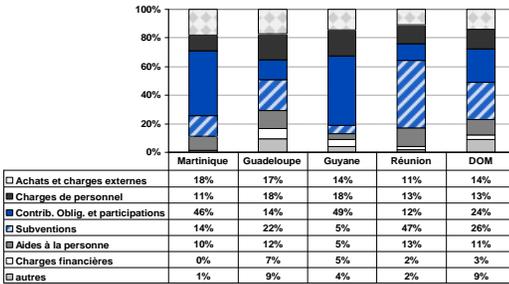


Source : Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie

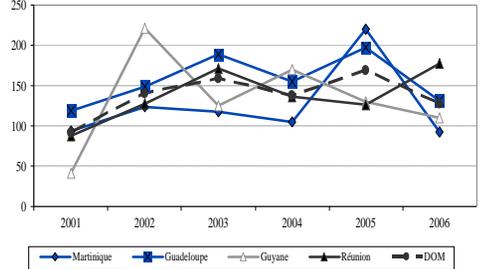
Les charges de fonctionnement suivent une tendance similaire en dépit d'un ralentissement de leur rythme de progression : ce dernier passe de +13,1 % en 2005 à +8,3 % en 2006. Cette évolution est principalement liée à la croissance des subventions et contingents (+8,8 %) et à celle des achats et charges externes. Ceux-ci croissent de 16,1 % en 2006 (+ 63 % en 2005) portant leur part dans les charges de fonctionnement à près de 18 % en 2006 contre 17 % en 2005 et 12 % en 2004.

Rapporté au nombre d'habitants, le niveau des produits et des charges de fonctionnement de la Région Martinique s'établit à un niveau supérieur à la moyenne des autres régions d'outre-mer. En terme de structure, la part des subventions et contingents (70 %) dans le total des charges de fonctionnement apparaît nettement supérieure à l'ensemble des DOM (62 %) en 2006, tandis que celle des charges de personnel est la plus faible (11 % des charges de fonctionnement contre 15 % à l'échelle des DOM).

Répartition des charges de fonctionnement par nature des régions d'outre-mer en 2006



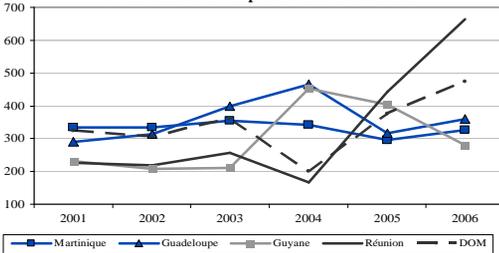
En euros par habitant Produits d'investissement (hors emprunt)



Source : Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie

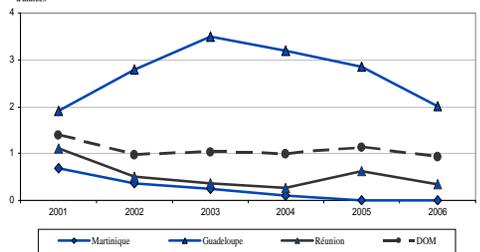
Comme pour dans les autres DOM (à l'exception de la Réunion), la Martinique enregistre une baisse de ses recettes d'investissement hors emprunt. Ceci étant, en Martinique, elles diminuent de 57 % par rapport à 2005, pour atteindre 37 millions d'euros. Le fonds de compensation de la valeur ajoutée (FCTVA) affiche une croissance de 27,3% et concentre désormais près de 20% des recettes d'investissement contre 6,7 % précédemment.

en euros par habitant Evolution des dépenses d'investissement



Source : Ministère de l'Economie, des Finances et de l'industrie

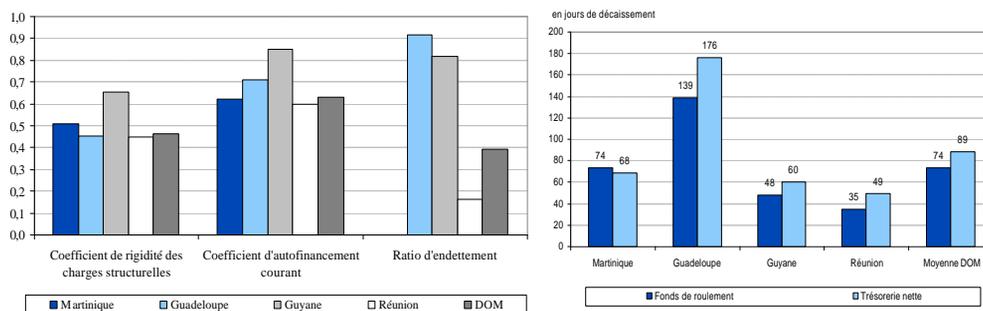
Nombre d'années Capacité de désendettement: dette en années de CAF brute



Parallèlement, les dépenses d'investissement augmentent de 11,4% après s'être repliées de 10,5 % en 2005. Elles s'établissent à plus de 130 millions d'euros et se répartissent entre les dépenses d'équipement directes (56%) et les subventions d'équipement (40%) destinées à des acteurs économiques (dans le cadre de la compétence des régions en matière d'aides économiques) et/ou à des communes ou groupements intercommunaux. A l'échelle des DOM ces proportions atteignent respectivement 64 % et 25 %.

A plus de 54 M€ le fonds de roulement permet le financement de 20 % des dépenses réelles totales, contre 18 % en moyenne dans les DOM. La Région Martinique est la moins endettée des DOM. A 31 000 euros (contre 220 millions pour la Guadeloupe), l'encours des dettes bancaires et assimilées devient marginal en 2006. La capacité d'autofinancement ressort à 207 euros par habitant, contre 153 euros en moyenne dans les régions d'outre mer.

Comparaison des principaux ratios des régions d'outre-mer en 2006



Source : Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie

Evolution des finances de la Région Martinique en 2006

REGION MARTINIQUE (milliers d'euros)	2002	2003	2004	2005	2006	2006/2005
Produits de fonctionnement réels (1)	177 762	176 825	200 141	209 212	219 648	5,0%
Charges de fonctionnement réelles (2)	91 503	104 978	110 860	125 331	135 790	8,3%
CAF brute (1-2 = 3)	86 258	71 847	89 281	83 881	83 858	0,0%
Recettes d'investissement (4)	46 964	44 803	39 942	86 950	37 231	-57,2%
Dépenses d'investissement (5)	135 125	113 719	130 507	116 830	130 174	11,4%
dont remboursement de la dette (6)	31 132	13 143	12 781	3 583	1 193	-66,7%
Variation du fonds de roulement = 3+4-5	-1 901	2 932	-1 284	7 304	-9 085	ns
Fonds de roulement	53 978	56 910	56 126	63 430	54 402	-14,2%
CAF nette = 3-6	55 126	58 704	76 500	80 298	82 665	2,9%

Source : Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie

3.6 LES ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS ET MEDICO-SOCIAUX

Conformément aux ordonnances de mai et septembre 2005, la Tarification à l'Activité (T2A) est désormais le mode de financement des établissements de santé issu de la réforme hospitalière du plan Hôpital 2007. La T2A vise à instaurer un cadre unique de facturation et de paiement des activités hospitalières des établissements publics et privés de santé au sein duquel l'allocation des ressources est fondée à la fois sur la nature et sur le volume de leurs activités. La logique de moyens cède désormais la place à une logique de résultat conforme à l'esprit de la Loi organique relative aux lois de finances (LOLF). Le secteur anciennement sous Dotation globale de fonctionnement (Etablissements publics de Santé et Etablissements Privés Participant au Service Public Hospitalier) passe d'un paiement sous forme d'enveloppe annuelle à un financement lié à l'activité hospitalière, alors que le secteur privé, antérieurement sous Objectifs Quantifiés Nationaux (OQN), doit désormais appliquer des tarifs nationaux au lieu des grilles anciennement négociées avec l'ARH. Afin de faciliter la transition, le financement sous forme de dotation se poursuivra jusqu'en 2012 en se réduisant progressivement chaque année pour finalement disparaître totalement.

Dans ce contexte, et pour la seconde année consécutive, les établissements hospitaliers et médico-sociaux de la Martinique affichent un résultat net déficitaire à hauteur de 2,9 millions d'euros. L'augmentation des produits de fonctionnement (+3 % contre +8 % en 2005) n'a pas suffi à couvrir les charges de fonctionnement en hausse de 2,9 % principalement tirées par la progression des consommations intermédiaires et des charges de personnel

(respectivement +5,7% et +9,8%). Ceci étant, la réduction des dépenses d'investissement ayant été plus rapide que celles des ressources, ces établissements dégagent une capacité de financement qui s'élève à 9,6 millions d'euros.

Evolution des finances des établissements hospitaliers et médicaux- sociaux de la Martinique

en milliers d'euros	2002	2003	2004	2005	2006	2005/2004
FONCTIONNEMENT						
I- CHARGES	468 911	474 087	497 880	541 090	557 006	2,9%
dont consommations intermédiaires	87 943	93 620	96 823	104 681	114 922	9,8%
charges de personnel	301 583	319 192	339 063	364 496	385 180	5,7%
charges financières	5 876	5 936	7 689	6 357	7 323	15,2%
II- PRODUITS	465 265	477 041	499 156	538 155	554 069	3,0%
dont dotation globale de financement	351 037	378 857	400 908			-
*à partir de 2005 : DAF + DAC + T2A + Forfait annuel hospitalier				422 246	479 628	13,6%
RÉSULTAT NET (=II-I)	-3 645	2 960	1 278	-3 040	-2 937	-3,4%
INVESTISSEMENT						
III- EMPLOIS	61 624	57 766	63 253	81 714	56 907	-30,4%
dont acquisition d'éléments de l'actif immobilisé	26 497	40 919	42 306	62 891	38 967	-38,0%
remboursement des dettes financières	9 963	15 322	20 298	18 520	17 858	-3,6%
IV- RESSOURCES	86 927	64 925	68 874	79 504	66 456	-16,4%
dont capacité d'autofinancement de l'exercice	40 573	26 019	18 391	11 735	18 721	59,5%
augmentation des dettes financières	40 269	25 627	37 216	47 755	36 617	-23,3%
BESOIN DE FINANCEMENT (=IV-III)	25 303	7 159	5 621	-2 210	9 549	-532,1%

*à partir de 2005 le tableau reprenant les éléments mixtes de dotations et de tarification à l'activité.

Source : Trésor Public

Dans le cadre du plan « Hôpital 2007 », 111 millions d'euros ont été programmés³² pour la période 2003-2007 afin de financer des travaux de rénovation et de modernisation des hôpitaux de la Martinique. Ces fonds ont notamment permis la construction de la cité hospitalière de Mangot-Vulcin au Lamentin qui devrait être livrée fin 2008 et la Maison de la femme, de la mère et de l'enfant livrée fin 2007 sur le site de La Meynard. Ce plan est reconduit pour la période 2007-2012 (« Hôpital 2012 »). L'objectif fixé consiste notamment à favoriser la mise à niveau du système d'information hospitalier et à accompagner la réalisation des schémas régionaux d'organisation des soins (SROS).

³² Cette programmation est réalisée par le ministère de la Santé. Les opérations financées répondent aux priorités de santé publique. Les fonds proviennent de la Caisse nationale d'assurance maladie (majoritairement) et de la Caisse des dépôts et consignations. Ils sont, pour partie, administrés localement par l'Agence régionale de l'hospitalisation (ARH).

Section 3 :

Les dynamiques conjoncturelles

§ 1. LES TENDANCES MACROECONOMIQUES

Deux faits majeurs caractérisent l'économie martiniquaise. En premier lieu, le dynamisme économique est marqué par une tertiarisation constante de l'activité. En second lieu, les disparités subsistent tels le poids de la consommation dans le produit intérieur brut régional³³ (PIBr), le déficit de la balance commerciale et une répartition inégale des revenus entre les différents acteurs économiques.

Toutefois, la Martinique bénéficie d'une croissance économique forte sur la dernière décennie (4,7% par an en moyenne entre 1993 et 2004), malgré un développement hétérogène des activités productives où la consommation finale des ménages joue un rôle prépondérant.

En 2006, la croissance atteint 2,8% en volume. Le BTP et l'industrie en sont les principaux moteurs avec respectivement 3,3% et 3,7% de croissance.

Les comptes économiques régionaux de la Martinique : comptes définitifs et comptes rapides	
<p>Les départements d'outre-mer disposent d'un système d'information économique riche, notamment grâce à l'élaboration par l'Insee des comptes économiques régionaux détaillés.</p> <p>Toutefois, les comptes économiques définitifs des DOM sont diffusés avec un décalage de trois années. A ce jour, la dernière année pour laquelle les comptes économiques définitifs sont disponibles est 2004. Afin de mettre à disposition du public une estimation des principaux agrégats économiques dans un délai plus court, l'Insee produit, depuis 2003, en partenariat avec l'Agence française de développement et l'Idem, les comptes rapides pour l'outre-mer (CEROM).</p>	<p>En Martinique, ces comptes rapides ont été diffusés pour la première fois en 2006. Ils sont issus d'une modélisation ayant pour base les comptes définitifs produits par l'Insee. Les informations économiques utilisées pour leur élaboration sont parcellaires. Les résultats calculés par le modèle pour une année donnée seront révisés lors des versions successives. Ainsi, l'année 2006, publiée pour la première fois en septembre 2007 sera révisée en 2008, à l'occasion de la parution des comptes provisoires 2007, puis en 2009 lors de l'élaboration du compte définitif 2006. La mise en place des comptes rapides dans les Dom ne remet pas en cause l'élaboration des comptes définitifs par l'Insee mais la complète.</p>

³³ Le produit intérieur brut est un outil de mesure de la richesse produite au cours d'une année par les unités productrices résidant sur le territoire. Il est égal à la somme des emplois finals de biens et de services par les unités institutionnelles résidentes (consommation finale effective et formation brute de capital fixe), à laquelle il convient d'ajouter les exportations et soustraire les importations de biens et services.

1.1 LE PIB REGIONAL ET SES COMPOSANTES

1.1.1 Evolution du produit intérieur brut régional (PIBr) entre 1993 et 2004

En 2004, le PIBr de la Martinique a connu une croissance de 5,6 %, soit 0,1 point de plus par rapport à 2003 (+ 5,5 %). Elle se situe au dessus de la croissance annuelle moyenne sur la période 1993-2004 (+ 4,7 %).

En volume, le taux de croissance de l'économie martiniquaise atteint 3,6 % en 2004, soit un rythme supérieur de 1,6 point à celui de la Guadeloupe et de 1,1 point au taux de croissance du PIB national (+ 2,5 % en volume).

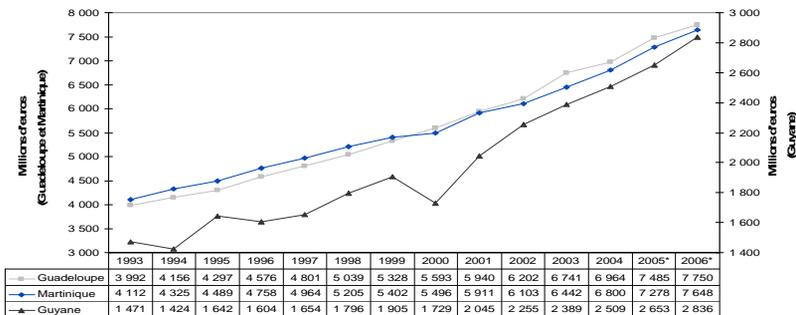
PIB régional en 2004 dans les DOM

	Martinique	Guadeloupe	Guyane	Réunion
Taux de croissance du PIBr (en euros courants)	5,6%	3,3%	5,0%	6,8%
Taux d'inflation	2,0%	1,3%	1,2%	1,7%
Taux de croissance réel du PIB	3,6%	2,0%	3,8%	6,0%

Source : Insee – Comptes économiques

Estimé à 6,8 milliards d'euros en 2004, le PIBr martiniquais représente le quart de celui des DOM, cet ensemble représentant lui-même 1,7 % du PIB national. Au début de la décennie 90, la Martinique réalisait la plus forte performance en termes de richesse produite au sein des DFA. Depuis 2000, elle est rattrapée par la Guadeloupe qui détient le PIBr le plus important (7,8 milliards d'euros).

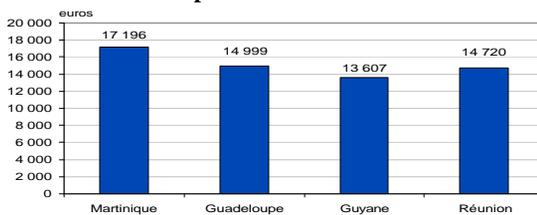
Evolution du PIB régional entre 1993 et 2004



* Estimation Insee (Cerom)

Source : Insee – Comptes économiques

PIB par habitant en 2004

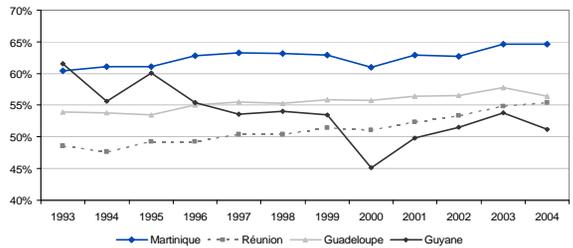


Source : Insee – Comptes économiques

Le PIB par habitant s'élève à 17 196 euros en Martinique en 2004. L'île demeure ainsi le département d'outre-mer le plus riche par habitant. Sur la période 1993-2004, il a progressé en moyenne de 3,9 %, soit un rythme plus élevé que celui du PIB national par tête (+ 3,3 %).

PIBr/habitant en pourcentage du PIB/habitant national

Le PIB martiniquais par habitant représente 64,7 % du PIB français par habitant. Ce rapport est supérieur à celui des autres DOM, systématiquement inférieur à 60 %. La relative faiblesse de la croissance démographique en Martinique explique en partie cette situation.



Source : Insee – Comptes économiques

Sur le plan européen, en terme de richesse par habitant, la Martinique occupe le 3e rang, après les Canaries et Madère, parmi les sept régions ultrapériphériques (RUP) que compte l'Union Européenne. A 15 973 SPA³⁴ en 2004, le PIB par habitant de la Martinique représente 74,3% de la moyenne communautaire. Ce ratio demeure ainsi légèrement inférieur au seuil des 75% ouvrant droit aux fonds structurels européens.

PIB régional/habitant en pourcentage du PIB moyen de l'Union européenne à 25 (en SPA)

	1999	2004	Variation en points 2004/1999
Martinique	74,6%	74,3%	-0,3
Guadeloupe	66,8%	66,9%	0,1
Guyane	63,0%	54,4%	-8,6
Réunion	60,1%	60,5%	0,4
Canaries	89,8%	92,8%	3,0
Açores	62,9%	65,9%	3,0
Madère	86,9%	90,8%	3,9

Source : Eurostat

Le processus de rattrapage de la moyenne européenne demeure toutefois contrasté dans les DOM. A l'exception de la Réunion et de la Guadeloupe, les évolutions du PIB par habitant en pourcentage de la moyenne européenne sont négatives entre 1999 et 2004. En Martinique, le recul atteint 0,3 point en 2004 contre -1,2 point en 2003. La Guyane affiche le recul le plus important avec -8,6 points.

En 2004, le PIB par actif occupé en Martinique s'élève à 53 086 euros, soit + 3,9 % sur un an. Sur la période 1993-2004, il augmente au rythme annuel moyen de 3,6%, tandis que la population active occupée progresse de 1,1% en moyenne sur la même période.

1.1.2 Evolution des composantes du PIB régional

En 2004, l'évolution du PIB régional martiniquais est marquée par le renforcement des dépenses de consommation finale des administrations, une relance de l'investissement et une moins bonne performance du commerce extérieur.

³⁴ Le standard de pouvoir d'achat (SPA) est une monnaie commune artificielle garantissant la comparabilité du pouvoir d'achat des différentes monnaies nationales. Il est obtenu grâce à des facteurs de conversion appelés Parités de pouvoir d'achat (PPA) et est notamment utilisé pour convertir le PIB de différents pays en volumes comparables. Le PIB par habitant en SPA est une variable centrale dans la détermination de l'éligibilité des régions dans le cadre de la politique structurelle de l'Union européenne.

Les comptes économiques rapides pour l'outre-mer (CEROM) : Estimation de la croissance du PIB en Martinique en 2005 et en 2006

Après le bon résultat de 2005, la croissance de l'économie martiniquaise s'inscrit dans une phase de consolidation. Selon les premières estimations des comptes économiques rapides, l'augmentation du PIB s'établit à 2,8% en volume en 2006, après 4,4% en 2005. Comme en 2005, l'investissement est le moteur de la croissance. Il contribue à hauteur de 1,3 point à la hausse du PIB. En parallèle, la consommation des ménages ralentit en raison des hausses salariales modérées. Sa progression atteint 1,6% en volume.

Sur le plan du commerce extérieur, le taux de couverture des importations par les exportations est estimé à 23,4% en 2006 contre 20,5% en 2005. Cette progression s'explique par les échanges de produits pétroliers à l'importation et à l'exportation, découlant des

mises aux normes européennes des installations de la SARA³⁵. Après une année 2005 exceptionnelle, le secteur du BTP enregistre une croissance plus modérée à +3,3% en volume contre +5,3% en 2005. Dans le même temps, le secteur industriel connaît une croissance de sa valeur ajoutée de 3,7% en volume après 2,1% en 2005. L'investissement brut progresse de 5,8% en volume. A l'inverse, le secteur primaire poursuit sa détérioration, pour la quatrième année consécutive, en raison des difficultés de la filière banane (-6%) et de la filière canne (-22%).

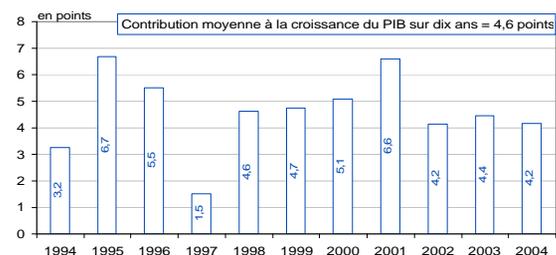
En 2006, le prix du PIB augmente de 2,2 % après + 3,4 % en 2005. Ainsi, en valeur, le PIB martiniquais atteindrait 7,6 milliards d'euros au cours de l'année 2006.

1.1.2.1 La consommation finale

En 2004, les agrégats de consommation représentent 79% de la demande finale qui s'élève à 8,9 milliards d'euros. La consommation finale, composée à 63% de la demande des ménages et à 37% de la demande des administrations, atteint 6,9 milliards d'euros en 2004.

Principal moteur de la croissance de l'économie martiniquaise en 2004, les dépenses de consommation finale progressent de 4 % par rapport à 2003. Elles contribuent pour 4,2 points à l'évolution du PIB. Cette contribution, supérieure à celle enregistrée au plan national (3,2 points), s'inscrit néanmoins en deçà de la moyenne décennale (4,6 points).

Contribution des dépenses de consommation finale à l'évolution du PIB

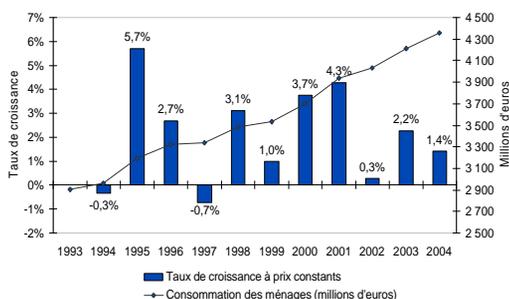


Source : Insee – Comptes économiques

En moyenne, entre 1993 et 2004, les agrégats de consommation ont augmenté de 4,5% par an. Leur rythme de croissance est soutenu, comparativement à la consommation nationale dont le taux de progression annuel moyen s'établit à 3,5 % sur la même période.

³⁵ Société Anonyme de la Raffinerie des Antilles

Consommation finale des ménages en Martinique

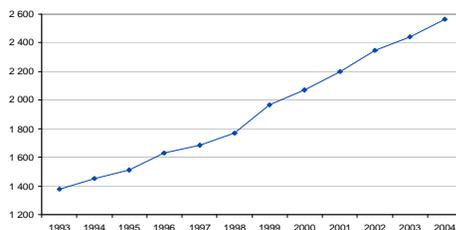


Source : Insee – Comptes économiques

En 2004, la consommation finale des ménages atteint 4,36 milliards d’euros en Martinique, en progression de 3,5 % sur un an. Malgré une inflation moyenne relativement modérée (+ 2 %), les dépenses de consommation des ménages martiniquais progressent de 1,4 % à prix constants. Cette évolution intervient après une croissance des dépenses réelles de consommation des ménages de + 2,2 % en 2003, année marquée par une inflation plutôt contenue (+ 2,1 %). Au niveau national, la consommation finale des ménages progresse de 4,5% en valeur en 2004.

Parallèlement, les administrations martiniquaises ont consommé à hauteur de 2,6 milliards d’euros, soit 37 % des dépenses de consommation finale. Enregistrant une hausse continue depuis 1993, la consommation finale des administrations progresse de 5 % par rapport à 2003. Le rythme de croissance annuel moyen s’établit ainsi à 5,8 % entre 1993 et 2004. En hausse de 4,6 % sur un an, la dépense moyenne par habitant des administrations martiniquaises ressort à 6 496 euros, similaire à celle constatée au niveau national (6 524 euros).

Consommation finale des administrations en Martinique (millions d’euros)

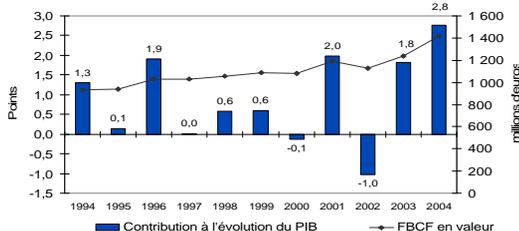


Source : Insee – Comptes économiques

1.1.2.2 L’investissement

Deuxième moteur de la croissance économique en Martinique, l’investissement contribue pour 2,8 points à l’évolution du PIB en 2004.

Evolution de la FBCF en Martinique



Source : Insee

Après une année 2003 marquée par un haut niveau d’investissement, les producteurs martiniquais ont poursuivi leur effort d’investissement en 2004. La formation brute de capital fixe³⁶ (FBCF) atteint un nouveau record avec un taux de croissance annuelle de 14,3%.

³⁶ La formation brute de capital fixe est la différence entre les acquisitions et les cessions d’actifs fixes réalisées par les producteurs résidents. Les actifs fixes sont les actifs corporels ou incorporels issus d’un processus de production et utilisés de façon répétée ou continue dans d’autres processus de production pendant au moins un an.

Avec 1,4 milliard d'euros investis, la FBCF représente ainsi 15,9 % de la demande finale en Martinique, contre 15,2 % au niveau national. Près de 86 % de la FBCF provient de l'industrie des biens d'équipement et de la construction.

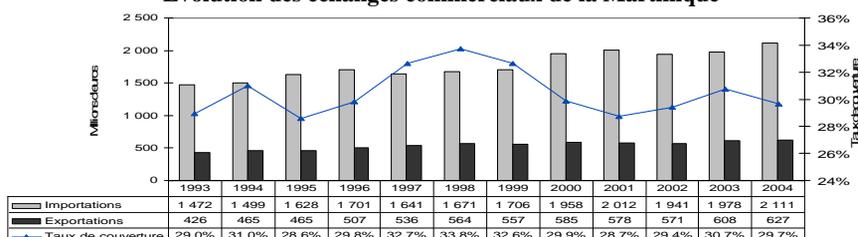
1.1.2.3 Le commerce extérieur

En 2004, le taux de couverture des importations par les exportations s'élève à 29,7 %. Il se détériore d'un point sur un an.

Après une augmentation de 1,9% en 2003, les importations de la Martinique continuent de croître en 2004 (+ 6,7 %) pour s'élever à 2,1 milliards d'euros. Le rythme annuel moyen de croissance sur onze ans atteint 3,5 %, contre 6,1 % au plan national.

Les importations représentent 31% du PIBr en Martinique. Cette mesure du degré de dépendance extérieure de l'île s'inscrit en légère hausse par rapport à l'année précédente (+ 0,3 point). La dépendance extérieure de la Martinique, comme celle de Guadeloupe (30,2 %), demeure cependant relativement faible comparativement aux autres économies insulaires de la Caraïbe.

Evolution des échanges commerciaux de la Martinique



Source : Insee – Comptes économiques

Atteignant 0,63 milliard d'euros en 2004, les exportations³⁷ représentent 9,2 % du PIBr martiniquais, une proportion stable par rapport à 2003 (-0,2 point). L'augmentation des exportations observée en 2003 se poursuit (+3,2 %). Au niveau national, elles progressent de 5% sur un an.

1.1.3 Les comptes des agents économiques

L'absence de Tableau Economique d'Ensemble (TEE) pour l'année 2004 conduit à réaliser le développement qui suit sur la base du TEE 2003.

Trois agents économiques sont pris en compte dans l'analyse qui suit : les sociétés non financières, les ménages (y compris les entrepreneurs individuels) et les administrations publiques (administration centrale, sécurité sociale, administrations publiques locales et hôpitaux).

³⁷ Les exportations issues des comptes économiques régionaux comprennent les dépenses des touristes dans la région.

1.1.3.1 Les sociétés non financières

Après avoir enregistré une croissance modérée en 2002 (+ 3 %), la valeur ajoutée des sociétés non financières progresse de 12,2 % en 2003, portant à 6,5 % la croissance annuelle moyenne sur dix ans. L'excédent brut d'exploitation augmentant plus vite que la valeur ajoutée en 2003 (+ 29,5 %), le taux de marge brute s'est amélioré de 4,5 points pour s'établir à 34 %. Le taux d'épargne des sociétés non financières (25 %) est le plus élevé de la période 1993-2003 tandis que leur effort d'investissement se réduit : à 23 %, leur taux d'investissement perd 1,8 point sur un an.

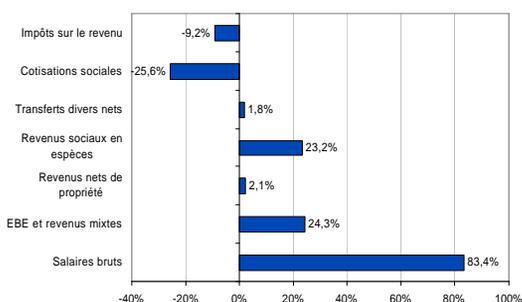
1.1.3.2 Les ménages³⁸

Après une baisse de 0,9 % en 2002, le revenu disponible brut³⁹ des ménages martiniquais progresse de 0,7 % en 2003 pour atteindre 4,6 milliards d'euros.

Sur dix ans, l'évolution du revenu disponible brut atteint 3,8 % dont 1,6 point est absorbé par l'inflation moyenne. Le pouvoir d'achat des ménages progresse ainsi d'environ 2,2 % entre 1993 et 2003.

Les salaires constituent le levier principal de la richesse des ménages. Leur part dans le revenu disponible brut augmente en 2003, passant de 81 % à 83 %. Elle n'atteignait pas 70 % au début de la décennie 90. Les revenus sociaux représentent 23 % du revenu disponible brut des martiniquais, une proportion relativement stable entre 1993 et 2003. Les revenus nets de propriétés qui étaient négatifs en 1993 contribuent désormais pour 2 % à la richesse des

Structure du revenu disponible brut en 2003



Source : Insee – Comptes économiques

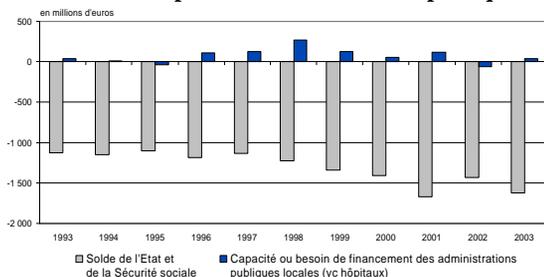
ménages. Cette évolution est notamment liée au versement croissant de dividendes par les sociétés. En 2003, la part du revenu consacré au paiement des cotisations sociales atteint 26 %, en augmentation de 3 points sur un an et 6 points sur dix ans.

³⁸ Y compris les entreprises individuelles

³⁹ Revenu résultant de la répartition de la valeur ajoutée, de la distribution des revenus de la propriété et des opérations de redistribution.

1.1.3.3 Les administrations publiques

Solde des comptes des administrations publiques



Source : Insee – Comptes économiques

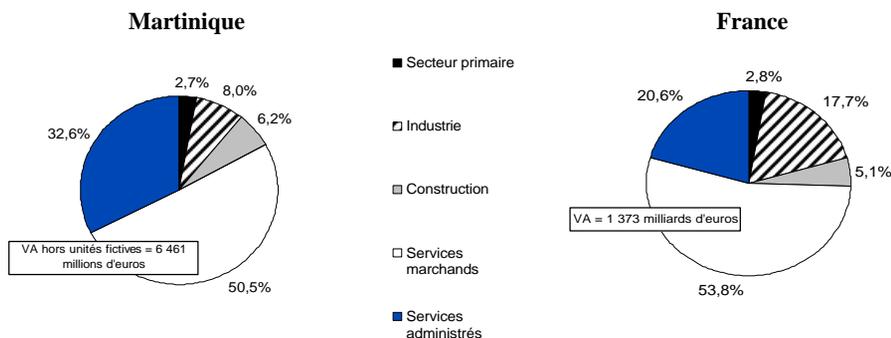
En 2003, les comptes économiques de l'administration centrale et de la Sécurité sociale font état d'une évolution défavorable, leur besoin de financement se creusant de 13% par rapport à 2002 pour s'établir à 1 622 millions d'euros. A l'inverse, les comptes des administrations publiques locales affichent une capacité de financement de 42 millions d'euros.

1.2 LA VALEUR AJOUTEE ET LES EMPLOIS

1.2.1 Répartition de la richesse produite et des emplois par branche d'activité

En Martinique, le secteur tertiaire représente 82,9% de la richesse produite en 2004, contre 74,4% au plan national. Les services marchands prédominent et contribuent à hauteur de 50,5% à la création de richesse de l'île. Le secteur de la construction pèse également plus dans l'économie martiniquaise qu'au niveau national. Sa part dans la valeur ajoutée s'élève à 6,2% tandis qu'elle atteint 5,1% dans l'hexagone. A l'inverse, l'industrie est moins créatrice de richesse en Martinique. Elle contribue à hauteur de 8% à la création de valeur ajoutée, soit 9,7 points de moins qu'au plan national. Compte tenu de l'étroitesse du marché intérieur, l'activité industrielle se développe principalement dans les activités de substitution aux importations, l'industrie agro-alimentaire étant le sous-secteur le plus productif. Traditionnellement, le secteur primaire en Martinique représente une part plus importante de la valeur ajoutée comparativement à l'ensemble national. Toutefois, la tendance s'inverse en 2004, cette activité représentant désormais 2,7% de la valeur ajoutée totale de l'île, contre 2,8% en France hexagonale. En outre, la branche primaire demeure l'activité la moins productive en Martinique. Près de 54% de sa valeur ajoutée provient de la culture bananière, destinée principalement à l'exportation.

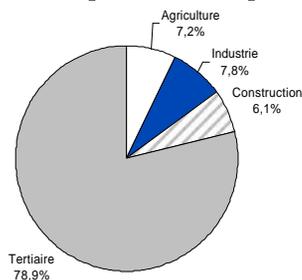
Structure par branche de la valeur ajoutée brute en 2004



Source : Insee – Comptes économiques

La contribution des différents secteurs d'activité à la valeur ajoutée de la Martinique apparaît relativement analogue au poids de chaque secteur dans l'emploi. Selon les données du recensement de l'Insee de 1999, le secteur tertiaire emploie près de 79 % des actifs occupés. Le secteur industriel compte 7,8% des emplois soit 10 points de moins qu'au plan national. L'agriculture martiniquaise emploie 7,2 % des actifs occupés, contre 4 % au niveau national. La construction occupe, quant à elle, 6 % des emplois recensés dans le département (5,8 % en France hexagonale).

Structure de l'emploi en Martinique



Source : Insee – Recensement 1999

1.2.2 Evolution de la richesse produite

1.2.2.1 Evolution en 2004

En 2004, la richesse produite en Martinique s'élève à près de 6,2 milliards d'euros. Elle progresse de 3,4 % sur un an.

Entre 2003 et 2004, les secteurs les plus dynamiques en Martinique sont les « Autres services marchands⁴⁰ », l'industrie et les services administrés. Le premier contribue pour 3,1 points à la croissance annuelle de la richesse produite.

Evolution de la valeur ajoutée (VA) entre 2003 et 2004

	VA en 2004 (millions d'euros)	Taux de croissance de la VA entre 2003 et 2004	Contribution à la croissance de la VA (en points)
Agriculture	173,6	-21,3%	-0,8
Industrie	518,6	15,4%	1,1
Construction	399,2	-16,3%	-1,2
Commerce	871,6	4,5%	0,6
Autres services marchands	2 390,6	9,0%	3,1
Services administrés	2 107,9	2,0%	0,7
VA hors branche unités fictives*	6 461,5	3,5%	
VA toutes branches	6 198,5	3,4%	

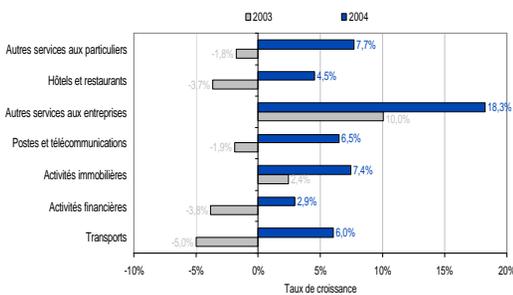
* La branche unités fictives comprend les unités non résidentes ayant un centre d'intérêt économique en Martinique ou y étant propriétaires de terrains ou de bâtiments. La prise en compte de ces unités vient diminuer la VA de la région considérée.

Source : Insee – Comptes économiques

La valeur ajoutée des « Autres services marchands » (hors commerce) s'élève à 2,4 milliards d'euros en 2004. Après un ralentissement ces deux dernières années, ce secteur enregistre une croissance de +9%.

⁴⁰ Les « Autres services marchands » comprennent le transport, les activités financières, les activités immobilières, les services de la poste et des télécommunications, les autres services aux entreprises, les activités d'hôtellerie et de restauration, et les autres services aux particuliers.

Valeur ajoutée des « Autres services marchands »

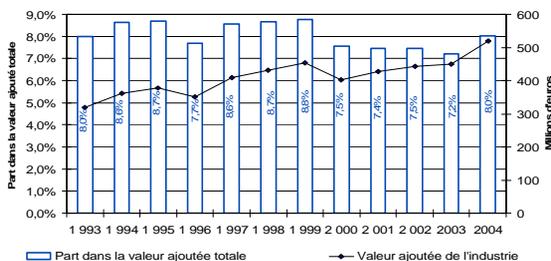


Source : Insee – Comptes économiques

de la richesse produite, atteignent 792,7 millions d’euros, soit +7,4% par rapport à 2003. Cette évolution peut être rapprochée des dispositifs de la loi Girardin sur la défiscalisation.

En outre, l’ensemble des sous-secteurs affiche une progression en 2004. Les transports génèrent 218,5 millions d’euros tandis que les sous-secteurs « Autres services aux particuliers » et « Postes et télécommunications » représentent respectivement 153,5 et 155,7 millions d’euros. L’hôtellerie-restauration génère une valeur ajoutée de 209,6 millions d’euros, en hausse de 4,5% sur un an. Enfin, les activités financières affichent une progression de 2,9% soit 264,2 millions d’euros.

Valeur ajoutée de l’industrie



Source : Insee – Comptes économiques

En 2004, les services administrés qui représentent le tiers de la valeur ajoutée totale de la Martinique contribuent pour 0,7 point à la croissance de la richesse produite. Leur valeur ajoutée est de 2,1 milliards d’euros.

Sous l’effet d’une croissance plus contenue de sa valeur ajoutée en 2004 (+ 4,5 % en 2004 contre 6,6% en 2003), la contribution du commerce à la richesse produite en Martinique est moindre que l’année précédente (0,6 point contre 0,9 point). Avec une valeur ajoutée atteignant 871,6 millions d’euros, son poids dans le total passe de 13,4 % en 2003 à 13,5 % en 2004.

La richesse produite dans la construction atteint 399,2 millions d’euros en 2004. Ainsi, les activités liées à la construction contribuent négativement à l’évolution de la valeur ajoutée totale (-1,2 point) dont elles représentent 6,2 %.

La valeur ajoutée des « Autres services marchands » (hors commerce) s’élève à 2,4 milliards d’euros en 2004. Après un ralentissement ces deux dernières années, ce secteur enregistre une croissance de +9%. Ce secteur contribue pour 3,1 points à la croissance de la richesse produite. Le sous-secteur « Autres services aux entreprises » ressort comme le plus dynamique en 2004, sa valeur ajoutée (596,6 millions d’euros) progresse de 18,3% sur un an. Les activités immobilières, qui représentent plus du tiers

de la richesse produite, atteignent 792,7 millions d’euros, soit +7,4% par rapport à 2003. Cette évolution peut être rapprochée des dispositifs de la loi Girardin sur la défiscalisation.

En outre, l’ensemble des sous-secteurs affiche une progression en 2004. Les transports génèrent 218,5 millions d’euros tandis que les sous-secteurs « Autres services aux particuliers » et « Postes et télécommunications » représentent respectivement 153,5 et 155,7 millions d’euros. L’hôtellerie-restauration génère une valeur ajoutée de 209,6 millions d’euros, en hausse de 4,5% sur un an. Enfin, les activités financières affichent une progression de 2,9% soit 264,2 millions d’euros.

En 2004, l’industrie représente 8% de la valeur ajoutée totale de la Martinique. La richesse produite par les entreprises du secteur industriel atteint 518,6 millions d’euros et contribue pour 1,1 point à la croissance de la valeur ajoutée.

Enfin, après avoir été stable en 2003, la valeur ajoutée du secteur primaire martiniquais est en net recul en 2004, à 173,5 millions d'euros contre 220,4 millions d'euros en 2003. Elle représente 2,7% de la richesse totale produite dans le département. Le sous secteur « autres agriculture » est en repli de 47%, les activités de sylviculture régressent de 16,7% et la culture cannière de 6,5%. La filière banane régresse dans une moindre proportion (-0,4%) et seules les activités de pêche et chasse connaissent une faible progression (+0,6%).

Les comptes économiques rapides pour l'outre-mer (CEROM) : l'évolution de la richesse produite en Martinique en 2005 et 2006

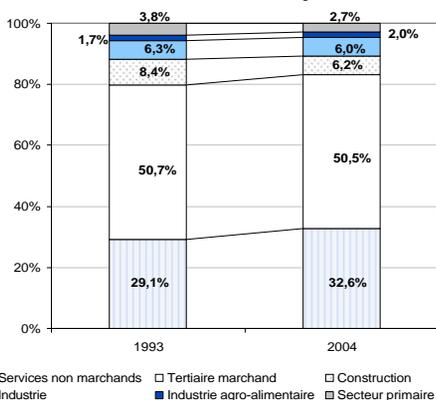
En 2006, la valeur ajoutée progresse de 2,4 % en volume, après +3,9 % en 2005. L'ensemble des secteurs, à l'exception du secteur primaire, enregistre une progression de la richesse créée. La valeur ajoutée de l'industrie progresse de 3,7% après un résultat contrasté en 2005 (+1,7%). La construction reste dynamique avec une progression de 3,3% après +5,2% en 2005.

La richesse produite par le secteur tertiaire continue sa croissance (+2,5% après +4,3% en 2005). A l'opposé, le secteur primaire affiche de mauvais résultats. Sa valeur ajoutée chute à nouveau de 3,6% après trois années consécutives de forte baisse : -5% en 2005, et -27,5 % en 2004.

1.2.2.2 Evolution de 1993 à 2004

Sur onze ans, la valeur ajoutée martiniquaise a progressé de 62,4 %. La croissance annuelle moyenne atteint 4,5 %, et est principalement portée par les services.

Structure de la valeur ajoutée



Source : Insee – Comptes économiques

Evolution de la valeur ajoutée sur dix ans

	Taux de croissance annuel moyen de la VA entre 1993 et 2004	Poids moyen dans la VA totale entre 1993 et 2004
Agriculture	1,6%	3,8%
Industrie	4,8%	8,1%
Construction	2,4%	6,9%
Commerce	2,6%	14,4%
Autres services marchands	5,3%	35,9%
Services administrés	5,6%	31,0%
VA toutes branches	4,5%	

Source : Insee – Comptes économiques

En 2004, comme en 1993, les activités tertiaires constituent le principal vecteur de richesse en Martinique. Néanmoins, si le poids des services non marchands se renforce sur la décennie (+ 3,5 points), celui du tertiaire marchand se réduit de 0,2 point. Cette évolution défavorable est principalement imputable aux sous-secteurs des « autres commerces » (- 3,3 points) et des activités immobilières⁴¹ (- 0,9 point). A l'opposé, les « autres services aux

⁴¹ Ce sous-secteur regroupe aussi bien les loyers effectifs payés par les locataires qu'une large part de services autoconsommés par les ménages propriétaires occupant leur logement (loyers fictifs)

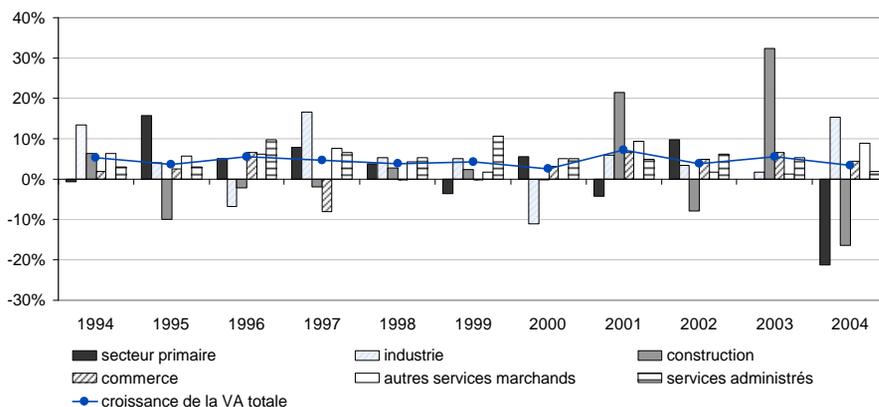
entreprises » se développent : le poids de ce sous-secteur dans la valeur ajoutée totale passe de 5,2 % en 1993 à 9,2 % en 2004. De même, bénéficiant de l'élévation du niveau de vie des martiniquais, les services aux particuliers ont connu une évolution favorable : leur poids dans la richesse produite en Martinique progresse de 0,7 point. Le sous-secteur « commerce et réparation automobile » progresse également (+0,2 point) sur la période considérée. Les contributions de l'hôtellerie-restauration et du sous secteur « poste et télécommunication » ont peu varié sur onze ans : elles se réduisent toutes deux de 0,2 point. La baisse est équivalente pour le sous-secteur des transports. Les activités financières affichent également un recul relatif : en dépit d'une hausse de 52,5 % de leur valeur ajoutée entre 1993 et 2004, leur poids dans la richesse totale produite diminue de 0,3 point.

Sur la période 2003 -2004, le secteur de la construction affiche une baisse de 16,3% de sa valeur ajoutée. Sur longue période, (1993 – 2004), sa contribution affiche une baisse de 2,2 points. Toutefois, sur la décennie la richesse produite par les entreprises martiniquaises de construction a cru au rythme annuel moyen de 2,4%, soit une progression de 19,3% sur les onze années.

En 2004, le poids de l'industrie dans la richesse créée en Martinique est identique à celui de 1993, soit 8%. Toutefois, l'industrie agro-alimentaire voit sa part dans la valeur ajoutée totale progresser de 0,2 point sur la décennie.

L'importance du secteur primaire dans l'économie martiniquaise diminue entre 1993 et 2004 : 2,7 % en 2004, contre 3,8 % en 1993. Si le poids de la culture bananière et de la sylviculture dans la richesse produite sont stables, ceux des « autres agricultures », du sous-secteur « pêche et chasse » et de la canne à sucre reculent (respectivement - 0,8 point, -0,3 point et - 0,1 point).

Croissance annuelle de la valeur ajoutée par branche en Martinique



Source : Insee – Comptes économiques

1.3 DONNEES

Ressources et emplois de biens et services en Martinique

à prix courants

	1993	Structure 1993	2004	Structure 2004	Evolution 2004/1993	Contribution à la croissance
Ressources						
Produit intérieur brut régional	4 112	100%	6 800	100,0%	65,4%	65,4%
Importations de biens et services	1 472	35,8%	2 111	31,0%	43,4%	-13,5%
Total ressources	5 584		8 911		59,6%	
Emplois						
Dépenses de consommation finale	4 280	104,1%	6 921	101,8%	61,7%	62,8%
dont :						
<i>ménages</i>	2 902	70,6%	4 355	64,0%	50,1%	32,1%
<i>administrations</i>	1 378	33,5%	2 566	37,7%	86,2%	32,5%
Formation brute de capital fixe (FBCF)	881	21,4%	1 416	20,8%	60,6%	12,6%
Exportations de biens et services	426	10,4%	627	9,2%	47,0%	4,3%
Variations des stocks	-4	-0,1%	-52	-0,8%		-0,9%
Total emplois	5 584		8 911		59,6%	

Source : Insee – Comptes économiques régionaux

Structure de la valeur ajoutée brute détaillée en Martinique

	1993	2004	Evolution (points)
Valeur ajoutée toutes branches (milliers d'euros)	3 816 910	6 198 454	
Valeur ajoutée hors branche unité fictive (milliers d'euros)	3 988 003	6 461 479	
Secteur primaire	3,8%	2,7%	-1,1
Banane	1,4%	1,4%	0,0
Canne à sucre	0,2%	0,1%	-0,1
Autre agriculture	1,6%	0,8%	-0,8
Sylviculture	0,0%	0,0%	0,0
Pêche et chasse	0,6%	0,3%	-0,3
Industrie agro-alimentaire	1,7%	2,0%	0,2
Sucre, rhum et autres alcools	0,4%	0,4%	0,0
Viandes et lait	0,4%	0,3%	0,0
Autres IAA	1,0%	1,2%	0,2
Industrie	6,3%	6,0%	-0,2
Biens de consommation	1,3%	1,1%	-0,2
Biens d'équipement	0,6%	1,2%	0,6
Produits minéraux	0,7%	0,5%	-0,1
Autres industries de biens intermédiaires	0,8%	1,0%	0,1
Combustibles et carburants	1,7%	1,2%	-0,5
Energie (eau et électricité)	1,2%	1,1%	-0,1
Construction	8,4%	6,2%	-2,2
Tertiaire marchand	50,7%	50,5%	-0,2
Commerce et réparation de l'automobile	2,4%	2,6%	0,2
Autres commerces	14,2%	10,9%	-3,3
Transports	3,6%	3,4%	-0,2
Activités financières	4,3%	4,1%	-0,3
Activités immobilières	13,2%	12,3%	-0,9
Postes et télécommunication	2,6%	2,4%	-0,2
Autres services aux entreprises	5,2%	9,2%	4,0
Hôtels et restaurants	3,4%	3,2%	-0,2
Autres services aux particuliers	1,7%	2,4%	0,7
Services non marchands	29,1%	32,6%	3,5
Education, santé, action sociale	20,3%	21,7%	1,4
Administrations	8,8%	10,9%	2,1
Total	100,0%	100,0%	

Source : Insee – Comptes économiques

§ 2. LES INDICATEURS DE CONJONCTURE

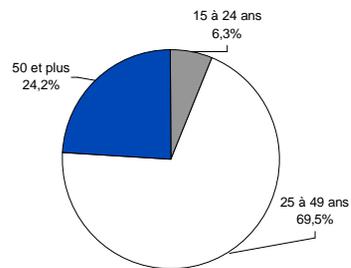
2.1 EMPLOI ET CHOMAGE

Avec 162 556 actifs en juin 2007 (+1,5% sur un an), la Martinique compte 1,1 actif pour 1 inactif, ratio qui demeure inférieur à celui de la Guadeloupe (1,2). Le marché de l'emploi martiniquais se caractérise par la prédominance de l'emploi salarié dans le tertiaire non marchand et un niveau de chômage structurellement élevé. Cependant, une réduction du nombre de demandeurs d'emploi est observée depuis 2005.

2.1.1 Structure et évolution de la population active

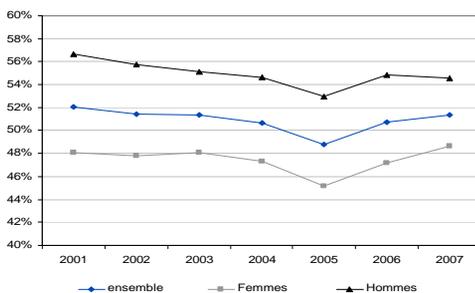
En juin 2007, la Martinique compte 162 556 actifs. 52 % de cette population qui travaille ou recherche un emploi est composée de femmes. Les actifs âgés de moins de 25 ans sont peu nombreux (6,3%) alors que la classe d'âge des 25-49 ans représente la part prédominante (près de 70%). Dans le détail, les moins de 25 ans enregistrent la plus forte baisse annuelle (-13,2 %), suivis des actifs âgés de 50 ans et plus (-3,2%). Les actifs de la tranche d'âge 25-49 ans progressent sur un an (+3,2%).

Population active en 2007 en Martinique



Source : Enquête emploi de l'Insee – juin 2007

Evolution du taux d'activité en Martinique 2001-2007



Source : Rétropolation Enquête emploi de l'Insee (juin)

Pour la seconde année consécutive la population active augmente (+1,5% sur un an après +5,3% en 2006). En conséquence, le taux d'activité croît de 0,6 point pour s'élever à 51,3 % en juin 2007. Cette évolution provient essentiellement de la population active féminine. Le taux d'activité féminin progresse de 1,4 point passant de 47,2% en 2006 à 48,6% en 2007. Pour autant, le taux d'activité des hommes (54,6 % ; -0,2 point sur un an) demeure supérieur à celui des femmes.

Selon l'âge, les taux d'activité sont assez hétérogènes. En progression de 2,8 points sur un an, le taux d'activité des 25-49 ans s'affiche à 80,8%. En revanche, ceux des tranches d'âge de 15 à 24 ans et de 50 ans et plus se replient, respectivement de 2,8 points et de 1,1 point, pour atteindre 18,6% et 32,4%.

A 51,3%, la Martinique présente le taux d'activité le plus faible des DFA (Guadeloupe : 54,3% et Guyane : 52,3%). Cette situation peut être rapprochée d'un vieillissement démographique plus prononcé dans le département.

Définitions et méthodes de calcul

Principales définitions

Population active au sens du recensement : personnes qui déclarent avoir un emploi, être au chômage, être inactive mais à la recherche d'un emploi.

Population active au sens du BIT (enquête emploi) : personnes qui occupent un emploi, qui souhaitent travailler et effectuent des démarches de recherche d'emploi.

Taux d'activité : rapport entre le nombre d'actifs et la population totale en âge de travailler.

Taux d'emploi : rapport entre le nombre d'actifs occupés et la population totale en âge de travailler.

Taux de chômage : rapport entre le nombre de chômeurs et la population active totale.

L'enquête emploi de l'Insee et le taux de chômage au sens du BIT

Depuis 1993, l'Insee réalise annuellement une enquête sur l'emploi des ménages dans les départements d'outre-mer afin d'obtenir une mesure du chômage et de l'emploi selon les normes du Bureau international du travail (BIT). Cette enquête se déroule dans les quatre départements d'outre-mer, au cours du second trimestre. Parmi les ménages sondés, toute personne âgée de 15 ans et plus est interrogée annuellement pendant trois ans. En Martinique, l'enquête emploi concerne près de 5 400 foyers répartis sur l'ensemble de l'île.

L'enquête permet à l'Insee de recenser les chômeurs au sens du BIT, c'est à dire les personnes en âge de travailler (15 ans et plus) répondant simultanément aux trois conditions suivantes : être sans emploi au cours de la semaine de référence, être disponible pour commencer un emploi dans les 15 jours, et entreprendre des démarches actives de recherche d'emploi (inscription à l'Agence nationale pour l'emploi ou acte effectif de recherche le mois précédant l'enquête) ou disposer d'un emploi qui commence ultérieurement. A partir de ces critères, le **taux de chômage au sens du BIT** est calculé, en rapportant le nombre de chômeurs au sens du BIT à la population active totale.

En 2007, pour faciliter les comparaisons internationales, la méthodologie de l'enquête a été révisée et est désormais harmonisée avec la nouvelle définition européenne⁴² qui vise à mieux déterminer les personnes ayant engagé une démarche effective de recherche d'emploi et à mieux comptabiliser les personnes, qui ont retrouvé un emploi démarrant à une date ultérieure. La nouvelle méthode de calcul permet de modifier l'estimation du niveau de chômage mais ne remet pas en cause les tendances d'évolution.

L'indicateur de chômage calculé par la DTEFP

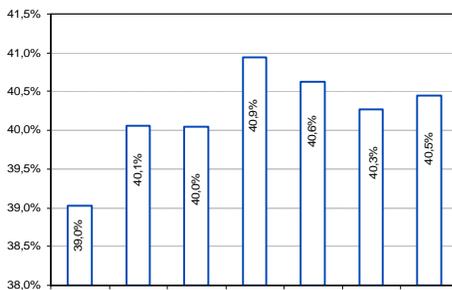
La DTEFP élabore mensuellement un **indicateur de chômage** à partir du nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) de catégorie 1 et de l'estimation de la population active issue des enquêtes emploi de l'Insee. Cet indicateur est différent de celui calculé par l'Insee au mois de juin. Les DEFM de catégorie 1 sont les personnes inscrites à l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE), immédiatement disponibles, déclarant être à la recherche d'un emploi à temps plein et à durée indéterminée, et n'ayant pas exercé d'activité de plus de 78 heures dans le mois.

En 2007, le marché de l'emploi martiniquais bénéficie également d'une amélioration du taux d'emploi. En juin 2007, 40,5% de la population active occupe un emploi, ce taux progressant de 1,5 point en six ans. Le nombre de personnes en âge de travailler et occupant un emploi enregistre une croissance de 3,9% par rapport à 2006. La Martinique compte ainsi 128 101 actifs occupés en 2007.

⁴² La définition du chômage est définie à l'annexe 1 règlement européen n° 1897/2000.

La situation de la Martinique est toutefois moins favorable que celle prévalant en Guadeloupe et en Guyane avec des taux d'emploi respectifs de 41,6% et 41,3%. Le taux d'emploi en Martinique demeure également inférieur à celui de la France hexagonale⁴³ (50,9%). Dans le détail, le taux d'emploi des jeunes de moins de 25 ans atteint près de 10%, celui de la tranche d'âge des 25-49 ans est de 63% tandis que les actifs de plus de 50 ans sont 28,4% à occuper un emploi. L'allongement de la durée moyenne des études explique, en partie, le faible taux d'emploi enregistré chez les plus jeunes.

Evolution du taux d'emploi en Martinique



Source : Rétropolation Enquête emploi de l'Insee (juin)

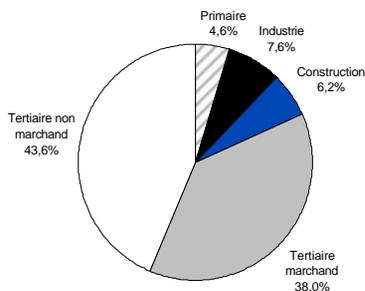
2.1.2 Evolution de l'emploi

a) Répartition de l'emploi par secteur d'activité

La tertiarisation de l'emploi se poursuit

En Martinique, la majorité des actifs occupés évoluent dans le secteur tertiaire. Selon les estimations d'emploi en 2007, 43,6% des emplois sont pourvus dans le tertiaire non marchand. Ainsi, les sous secteurs de l'éducation et de la santé concentrent plus de 52,5% des travailleurs au sein de la branche. Les services marchands regroupent, quant à eux, près de 38% des actifs occupés. Les activités commerciales y sont prépondérantes : 31,6% des travailleurs du tertiaire marchand sont employés dans le commerce. L'industrie, représente près de 8% des emplois, dont 34,6% sont pourvus dans l'industrie agroalimentaire, le secteur primaire occupe environ 4,6% des actifs et la construction 6,2%.⁴⁴

Répartition de l'emploi par secteur d'activité

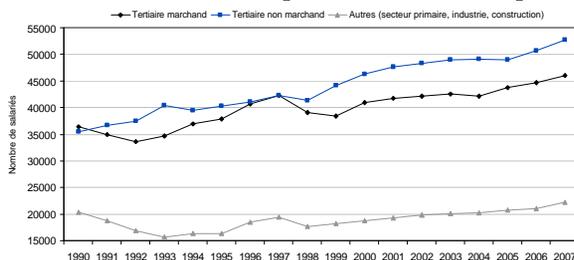


Source : Insee – Estimation d'emploi 2007

⁴³ Les données d'emploi et de chômage pour la France hexagonale proviennent de l'enquête emploi 2006 de l'INSEE.

⁴⁴ Il convient toutefois de relativiser cette faible proportion. Le secteur de la construction est composé en grande partie de travailleurs indépendants, alors que les estimations d'emploi recensent uniquement les données relatives à l'emploi salarié. De plus, le secteur souffre de l'importance relative du travail clandestin en dépit des efforts engagés par la profession en la matière.

Evolution de l'emploi salarié en Martinique



Source : Insee – Estimation d'emploi au 1^{er} janvier

En janvier 2007, le tertiaire non marchand contribue pour 43,6 % à l'emploi salarié dans le département. Par rapport à 1990, cette part croît de 13,5%. Cette évolution est principalement imputable à la multiplication des emplois dans les activités associatives qui enregistrent une croissance de 11,4 %. Les professions de santé contribuent également significativement à l'emploi dans le tertiaire non marchand. En moyenne, entre 1990 et 2007, leur effectif salarié s'accroît de 3 % par an. Compte tenu du développement du tertiaire non marchand, la part du secteur tertiaire marchand dans l'emploi salarié se replie de 0,4 point entre 1990 et 2007, pour s'établir à 38 %. Tandis que les contributions du secteur primaire et de l'industrie diminuent sur la période sous revue (respectivement 4,6% et 7,6%, soit -1,3 point et -1 point), le secteur de la construction bénéficie d'un certain dynamisme : le nombre de salarié croît de 0,8% en moyenne annuelle sur dix-sept ans.

Au final, la Martinique compte 121 010 salariés en 2007. Le secteur privé concentre près de 56,4% des emplois dont 38% au sein des services marchands. Ces derniers représentent près de 47,6% de la création de richesse⁴⁵.

b) Evolution de l'emploi par statut

Le contrat à durée indéterminée prédominant dans l'emploi

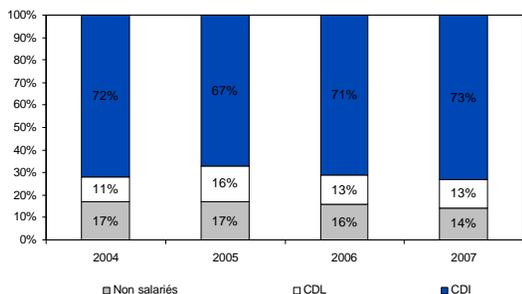
En 2007, parmi les actifs occupés, 73% sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Dans le même temps, la Martinique compte 12,8% de personnes employées avec un contrat à durée limitée⁴⁶ (CDL) et 14,2 % de non salariés. Sur un an, la part des CDL et des non salariés recule au profit du CDI quelle que soit la catégorie de population considérée (hommes, femmes et jeunes de moins de 30 ans). L'accroissement du nombre de CDI se traduit par la réduction du nombre de non salariés chez les jeunes de moins de 30 ans. La part des contrats à durée indéterminée au sein de ce groupe passe de 61% en 2006 à 65% en 2007 alors que 9% d'entre eux étaient non salariés en 2006 contre 6% en 2007.

Globalement, l'emploi non salarié est plus prononcé au sein de la population masculine (19%) tandis que la population féminine compte davantage de CDL (16%).

⁴⁵ Cette information est traitée, dans le détail, dans la partie « structure économique martiniquaise »

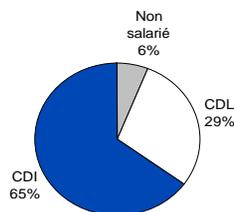
⁴⁶ Les CDL comprennent les contrats à durée déterminée, l'intérim, les contrats d'apprentissage, et les stages rémunérés.

Structure de l'emploi en Martinique



Source : Insee – Enquête emploi

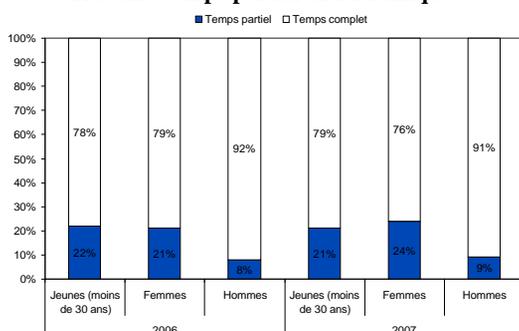
Structure d'emploi des jeunes de moins de 30 ans en 2007



Source : Insee - Enquête emploi 2007

En Martinique, le travail à temps partiel progresse en 2007. Il concerne désormais 17 % des emplois, contre 14 % un an plus tôt. Dans 69 % des cas, cette situation est davantage subie que choisie. Le développement du travail à temps partiel est plus marqué chez les femmes : 24 % d'entre elles occupent ce type d'emploi contre 9 % des hommes. En dépit d'une baisse d'1 point sur un an, la part de jeunes de moins de 30 ans, occupant un emploi à temps partiel, demeure élevée (21 %).

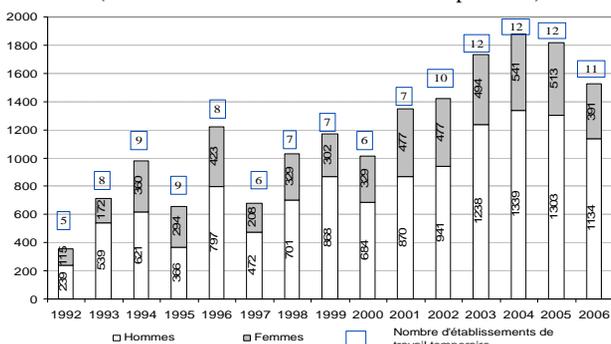
Travail à temps partiel en Martinique



Source : Insee – Enquête emploi

Evolution du travail temporaire

(nombre d'établissements et effectifs par sexe)



Source : Assedic

En 2006, onze établissements de travail temporaire sont recensés en Martinique. Avec une entité de moins par rapport à 2005, le nombre de salariés employés par des entreprises d'intérim atteint 1 525, soit un recul de 16,5% sur un an. La répartition par sexe demeure relativement stable depuis deux ans, les femmes représentant 25,6 % du travail temporaire total contre 74,4% pour les hommes.

c) Evolution des diverses formes d'emplois aidés

Dans les départements d'outre-mer, le Fonds pour l'emploi dans les départements d'outre-mer (Fedom) et la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon finance des mesures spécifiques destinées à favoriser les créations d'emploi et le retour à l'emploi des publics en difficulté.

Le Fedom intervient notamment dans le financement des contrats d'emploi aidés tels que les CIA (contrats d'insertion par l'activité), les contrats emploi-jeunes ou les CAE (contrats d'accompagnement dans l'emploi).

En 2007, l'ensemble des mesures engagées par l'Etat à la Martinique dans le cadre du Fedom représente une enveloppe financière de 13,9 millions d'euros. En y adjoignant les reports de crédit des années antérieures, le montant total des réalisations en faveur de l'emploi s'établit à 38 millions d'euros, en diminution de 10,7% sur un an.

L'intervention de l'Etat est marquée par la continuité des mesures engagées depuis la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005, issue du plan Borloo. Cette loi crée des dispositifs d'aide à l'embauche dans le secteur non marchand tels que le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) et le contrat d'avenir.

Les contrats d'avenir s'adressent aux personnes bénéficiant, depuis au moins 6 mois, du RMI, de l'allocation de solidarité spécifique (ASS), de l'allocation de parent isolé (API) ou de l'allocation aux adultes handicapés (AAH). La personne embauchée bénéficie d'un contrat à durée déterminée de deux ans (avec des possibilités de dérogation), à temps partiel ainsi que d'actions de formation et d'accompagnement. Ce contrat aidé concerne uniquement le secteur non marchand.

Principaux contrats aidés dans les DOM en 2007

Les aides à l'emploi dans le secteur marchand :

- le contrat d'accès à l'emploi (CAE-DOM)
- le congé solidarité (CS)
- le soutien à l'emploi des jeunes diplômés (SEDJ)
- l'allocation de retour à l'activité (ARA)

Les aides à l'emploi dans le secteur non marchand :

- le contrat d'accompagnement dans l'emploi
- le contrat d'insertion par l'activité (CIA)
- le dispositif spécifique de sortie des contrats emploi-jeune
- le contrat nouveau service emploi-jeune (NSEJ)

Les aides à la qualification professionnelle et à l'adaptation à l'emploi :

- le projet initiative-jeune (PIJ), volet mobilité
- la formation individualisée en mobilité (FIM)

Les autres mesures :

- le projet initiative-jeune (PIJ), volet création d'entreprise
- la prime à la création d'emploi

En 2007, les contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) ont pris le relais des contrats emploi consolidé (CEC) et des contrats emploi solidarité (CES) dans le secteur non marchand. Ainsi 2 696 contrats d'accompagnement dans l'emploi ont été mobilisés (dont 609 financés par le FEDOM) témoignant ainsi d'une évolution positive de 54% par rapport à 2006 Avec 1 680 contrats financés, le nombre de CIA est resté stable sur un an.

En 2007, seulement 448 contrats d'avenir ont été signés dont 40% pour des bénéficiaires du RMI (contre 2 698 en 2006). Dans le secteur marchand, 1 114 contrats d'accès à l'emploi financés par le FEDOM ont été signés en 2007 contre 958 en 2006. Le recours à ce type de contrat progresse de 16% en un an et la part financée par l'Etat progresse d'autant. Cette évolution est à rapprocher de la baisse du chômage de longue durée (-14,2% sur un an) qui rompt avec la tendance observée en 2006 (+2,6%).

Par ailleurs, l'Etat a financé 1 099 projets initiative jeunes (PIJ) en 2007 (33 de plus qu'en 2006). Près du quart de ces PIJ concerne des créations d'entreprises. L'allocation de retour à l'activité (ARA) visant à faciliter l'insertion des bénéficiaires des minima sociaux est en recul de 15,1% sur un an. Le dispositif de formation individualisée en mobilité (FIM) permettant aux jeunes de moins de trente ans de participer, en France hexagonale, à des actions de formation qualifiante n'existant pas dans leur département d'origine, a concerné 26 jeunes de plus qu'en 2006 soit 364 au total fin 2007. Dans le même temps, les dispositifs à l'attention des jeunes ont suivi des évolutions différentes. Ainsi, le nouveau service-emploi-jeunes recule de 61,5% sur un an (40 conventions prorogeant l'aide de l'Etat ont été signées en 2007), alors que le dispositif de soutien à l'emploi des jeunes diplômés, permettant de faciliter l'accès à l'emploi des jeunes âgés de 18 à 30 ans titulaires d'un diplôme de niveau bac + 2 a progressé. Il a permis de conclure 39 contrats à durée indéterminée en 2007 contre 30 en 2006.

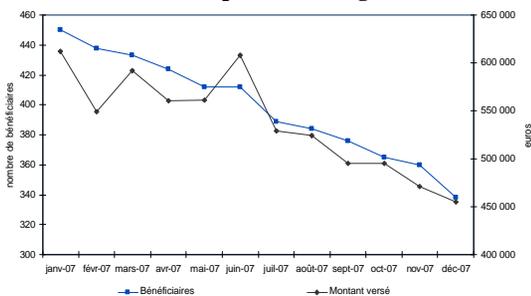
Nombre de mesures financées par le FEDOM

	2006	2007	Evolution 2007/2006
Contrats d'accompagnement dans l'emploi:	959	609	-350
Contrats Emploi Consolidé (CEC)	103	-	-103, dispositif éteint en 2006
Contrat d'Insertion par l'Activité (CIA)	1 680	1 680	-
Projet initiative jeunes dont :	1 066	1 099	33
- <i>PIJ mobilité</i>	814	832	18
- <i>PIJ Création</i>	252	267	15
Allocation de Retour à l'Activité	397	337	-60
Emplois jeunes (NSEJ)	104	40	-64
Congé solidarité	153	0	-153
Contrat d'accès à l'emploi (CAE)	958	1 114	156
Formation individualisée en mobilité (FIM)	338	364	26
Soutien à l'Emploi des Jeunes Diplômés (SEJD)	30	39	9

* Les CEC figurant ici ont été conclus fin 2005 mais relèvent de l'enveloppe financière 2006.

Source : DTEFP

Evolution du dispositif de congé solidarité



Source : Assedic

Initialement instauré jusqu'au 31 décembre 2007, par la loi d'orientation pour l'outre-mer du 13 décembre 2000, le dispositif de congé solidarité a bénéficié d'une prorogation d'un an, sous réserve de quelques aménagements. Ainsi, la loi de finance relative à l'exercice 2007 prévoit le report de 10 à 15 ans de l'ancienneté requise pour le salarié, une prise en charge du salarié jusqu'à 60 ans et une contribution de l'Etat réduite de 60% à 50%. Par ailleurs, seuls les secteurs jugés

prioritaires par la loi programme du 21 juillet 2003 ainsi que le secteur du BTP sont désormais éligibles au dispositif qui demeure cofinancé par l'Etat, le Conseil régional, le Conseil général et l'entreprise. Au 31 décembre 2007, 338 personnes ont été indemnisées par l'Assedic au titre du congé solidarité pour une enveloppe mensuelle de 454 783 euros. Le nombre d'allocataires diminue de 4 % sur un an et l'allocation mensuelle moyenne atteint 1 349,8 euros. En 2007, 110 personnes ont fait valoir leur droit à la retraite dans le cadre de ce dispositif.

2.1.3 Le chômage

L'analyse présentée ici s'appuie sur l'indicateur de chômage élaboré par la Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DTEFP). Cet indicateur diffère de celui calculé par l'Insee qui correspond à un taux de chômage suivant les normes du Bureau International du Travail (BIT)⁴⁷.

En 2007, des variations du taux de chômage au sens du BIT plus importantes que celles de l'indicateur de chômage de la DTEFP

Compte tenu des différences de concept présentées dans l'encadré du point 2.1.1 : « Structure et évolution de la population active », l'indicateur de chômage élaboré en Martinique pour l'année 2007 par la DTEFP ressort inférieur de 1,2 point au taux de chômage au sens du BIT calculé par l'Insee. La DTEFP note une baisse du chômage de 4,7% sur un an tandis que, selon l'Insee, le taux de chômage diminue de 8% sur la même période.

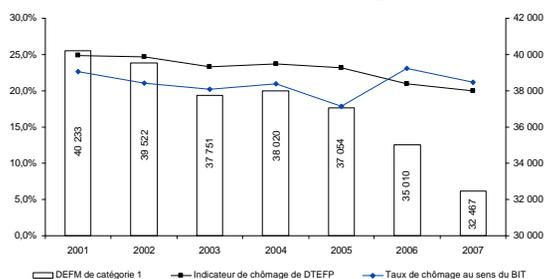
L'écart provient en premier lieu du champ plus ou moins limité du chômage au sens de la DTEFP. Celle-ci exploite la liste des demandeurs d'emploi de l'ANPE et définit six catégories de DEFM. Seule la catégorie 1 est retenue pour le calcul de l'indicateur de chômage. Ainsi, certains demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE ne sont pas des chômeurs au sens du BIT car ils ont exercé une activité réduite (78 heures au plus dans le mois) ou ne sont pas immédiatement disponibles, en raison d'une formation par exemple. A l'inverse, certains chômeurs au sens du BIT ne sont pas inscrits à l'ANPE : il s'agit, par exemple, de ceux qui n'en n'ont pas fait la démarche.

a) L'évolution du chômage

Des demandeurs d'emploi de moins en moins nombreux

En décembre 2007, la Martinique compte 32 467 demandeurs d'emploi de catégorie 1, soit 7,3 % de moins qu'en décembre 2006. La tendance baissière engagée en 2005 se poursuit. En repli de 3,2 points sur deux ans, l'indicateur de chômage s'établit à 20 % de la population active, estimée à 162 556 personnes en juin 2007. Parallèlement, le taux de chômage au sens du BIT atteint 21,2 % dans le département, et concerne 34 500 personnes, contre 8,1 % en France métropolitaine⁴⁸.

Nombre de DEFM de catégorie 1 et indicateurs de chômage



Source : DTEFP, Insee

⁴⁷ Les méthodes de calcul de ces deux indicateurs ont été définies au paragraphe 1 de cette section.

⁴⁸ Les données d'emploi et de chômage pour la France métropolitaine proviennent de l'enquête emploi 2006.

Contribution à l'évolution des DEFM de catégorie 1 et indicateur de chômage en 2007

	Variation annuelle	Contribution à la baisse globale (-7,3%)	Indicateur de chômage
DEFM de moins de 25 ans	-4,6%	-0,7 point	50,3%
DEFM de 25 à 49 ans	-9,0%	-6,5 points	20,6%
DEFM de 50 ans et plus	0,5%	0,1 point	10,1%
Total DEFM	-7,3%		20,0%

Source : DTEFP

celui de l'ensemble de la population. Enfin, les seniors sont quasiment aussi nombreux qu'en 2006 (+0,5%). Leur indicateur de chômage s'établit à 10,1% à fin décembre 2007.

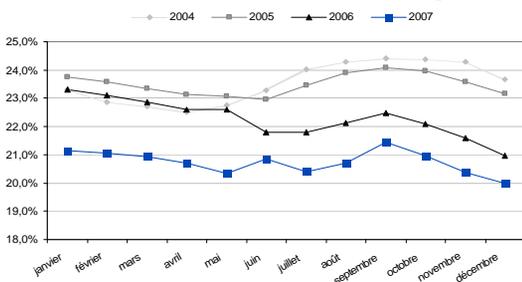
Dans le détail, les DEFM de 25 à 49 ans sont les principaux contributeurs à l'évolution d'ensemble. Leur nombre diminue de 9% sur un an portant leur indicateur de chômage à 20,6%. Malgré un repli de 4,6% du nombre de DEFM, l'indicateur de chômage des moins de 25 ans (50,3%) demeure particulièrement élevé et ressort supérieur de 30,3 points à

Evolution du marché du travail et de l'emploi

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Total demandeurs d'emploi en fin d'année	44 541	44 919	49 993	48 667	43 521	40 233	39 522	37 751	38 020	37 054	35 010	32 467
<i>Evolution (en %)</i>		0,8%	11,3%	-2,7%	-10,6%	-7,6%	-1,8%	-4,5%	0,7%	-2,5%	-5,5%	-7,3%
Indicateur de chômage	27,0%	27,2%	30,3%	29,2%	26,0%	24,9%	24,6%	23,5%	23,7%	23,2%	21,0%	20,0%
Offres totales d'emploi de l'année (via l'ANPE)	10 504	10 393	10 843	10 045	11 266	12 622	13 540	13 225	14 564	13 862	15 204	15 566
<i>Evolution (en %)</i>		-1,1%	4,3%	-7,4%	12,2%	12,0%	7,3%	-2,3%	10,1%	-4,8%	9,7%	2,4%
Offres d'emploi satisfaites (via l'ANPE)	8 711	8 719	9 196	8 489	9 471	9 708	10 499	10 751	11 766	11 739	13 740	13 997
<i>Evolution (en %)</i>		0,1%	5,5%	-7,7%	11,6%	2,5%	8,1%	2,4%	9,4%	-0,2%	17,0%	1,9%

Source : DTEFP

Evolution de l'indicateur de chômage



Source : DTEFP

l'indicateur diminue régulièrement du fait des radiations administratives⁴⁹ et d'une pratique de l'activité réduite plus fréquente à l'approche des fêtes de fin d'année.

En recul sur le premier semestre de l'année 2007, le taux de chômage s'est accru entre juillet et septembre pour atteindre 21,4%. Ce pic est à rapprocher de la fin de l'année universitaire et scolaire qui s'est traduit par l'arrivée sur le marché de 1 700 demandeurs d'emploi supplémentaires. A fin décembre 2007, les jeunes de moins de 25 ans représentent près de 16% du nombre total de DEFM de catégorie 1. Au cours du dernier trimestre,

⁴⁹ La procédure de radiation administrative des demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE a été marquée en 2001 par la mise en place du programme d'action personnalisé (PAP) dans le cadre du Plan d'aide au retour à l'emploi (PARE) et en 2005 par la mise en œuvre du suivi mensuel personnalisé (décret n°2005-915).

b) La structure du chômage

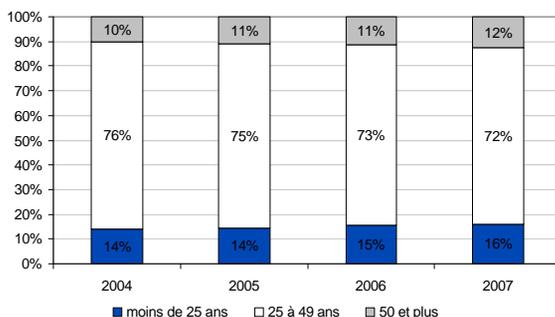
Les femmes et les jeunes les plus touchés

En Martinique, les femmes représentent 60 % des demandeurs d'emploi de catégorie 1, une proportion stable sur un an. A 23,4 %, l'indicateur de chômage féminin demeure, en 2007, supérieur de 7,1 points à celui de la population masculine. Néanmoins, il régresse de 2,6 points par rapport à 2006. La baisse du chômage des hommes est moins marquée : -1,3 point sur un an pour s'établir à 16,3 %.

La structure du chômage par âge est relativement stable sur les quatre dernières années. La part des seniors au sein des demandeurs d'emploi de catégorie 1 passe à 12,3% en 2007 tandis que celle des moins de 25 ans progresse de 0,9 point, pour atteindre 15,9 %.

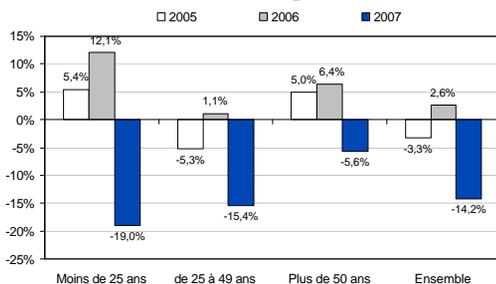
Les femmes de moins de 25 ans représentent 58,5 % des DEFM de catégorie 1 et comptent pour 56,7% de la tranche d'âge de 50 ans et plus.

Structure des DEFM de catégorie 1 par âge



Source : DTEFP

Taux de croissance du chômage de longue durée en Martinique



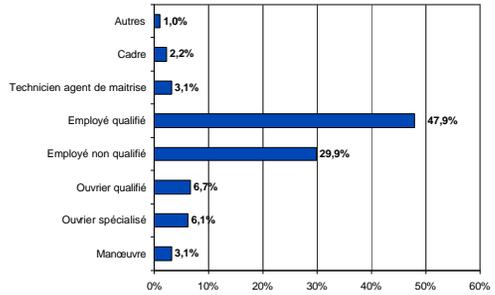
Source : DTEFP

En 2007, les chômeurs de longue durée (à la recherche d'un emploi depuis plus d'un an) sont moins nombreux. Leur nombre, qui avait progressé de 2,6 % en 2006, diminue de 14,2% en 2007 ramenant leur poids dans le nombre total de DEFM de catégorie 1 de 49,3 % à 45,6 %. Toutefois, cette proportion est supérieure de 3,3 points à celle observée en France hexagonale en 2006 (42,3%). En particulier, le chômage de longue durée des jeunes de moins de 25 ans enregistre la plus forte décline sur la période sous revue (-19% sur un an). A fin décembre 2007, parmi les 5 172 jeunes demandeurs d'emploi, 1 012 sont inscrits depuis plus d'un an à l'ANPE.

En définitive, le chômage de longue durée concerne en majorité des femmes (62,7%) et se prolonge au-delà de 3 ans pour près de 17% des chômeurs.

En 2007, la baisse du nombre de demandeurs d'emploi est perceptible quelque soit le type de qualification. A fin décembre, 47,9 % des demandeurs sont des employés qualifiés. Par rapport à 2006, leur nombre diminue de 5,8 %, représentant la plus forte contribution (2,8 points) à la baisse du nombre total de DEFM de catégorie 1. Les employés non qualifiés représentent 29,9 % du nombre total de demandeurs d'emploi de catégorie 1.

Répartition des DEFM de catégorie 1 par qualification



Source : DTEFP

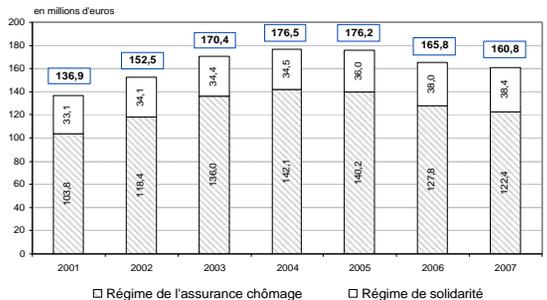
Cette proportion augmente de 0,7 point sur un an. La population ouvrière bénéficie d'une amélioration du marché de l'emploi en 2007 : elle compte 15,7% de demandeurs d'emploi de moins par rapport à 2006 et représente 12,8% des DEFM 1, soit une baisse de 1,3 point sur un an. Le nombre de cadres demandeurs d'emplois de catégorie 1 affiche un repli de 7,8% sur un an, bien que la proportion demeure stable depuis 2005 à 2,2 %.

c) L'indemnisation du chômage

Recul des prestations alors que les bénéficiaires progressent

Pour la troisième année consécutive, le montant total des allocations versées par l'Assedic diminue en Martinique. En 2007, il s'élève à 160,8 millions d'euros, en baisse de 3% sur un an. Le montant versé au titre de l'assurance chômage (allocation de retour à l'emploi, allocation unique dégressive et allocation chômeurs âgés) diminue de 4,2%, après une baisse de 8,8% en 2006. Il s'établit à 122,4 millions d'euros.

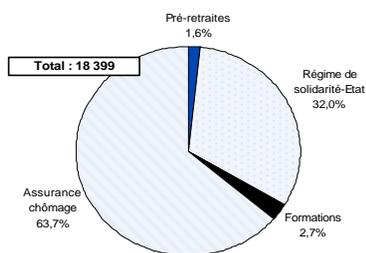
Montant total des allocations versées par l'Assedic en Martinique



Source : Assedic

A fin décembre 2007, 18 399 personnes bénéficient d'allocations versées par l'Assedic, soit une croissance de 2% par rapport à 2006. Plus de 95% d'entre elles sont des chômeurs, les autres bénéficiant des dispositifs de préretraite et de formation. A 17 622, le nombre de chômeurs indemnisés, à fin décembre 2007, est supérieur de 2,8% à celui de 2006.

Répartition des allocataires de l'Assedic (au 31 décembre 2007)



Source : Assedic

(+0,5 point) après une augmentation de 4 points entre 2005 et 2006. Le recours aux formations se réduit fortement en 2007 (-20,4%) tandis que le nombre de personnes bénéficiant d'un dispositif de préretraite croît de 3,2% sur un an.

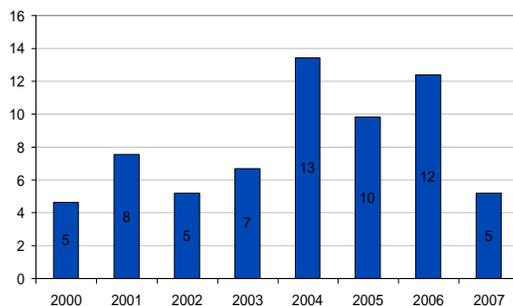
En décembre 2007, le montant moyen mensuel de l'allocation versée par bénéficiaire, au titre du régime de l'assurance chômage, s'élève à 918 euros. Ce montant croît au rythme annuel moyen de 3,8 % entre 2003 et 2007. Parallèlement, la Martinique compte 31 592 bénéficiaires du Revenu minimum d'insertion⁵⁰ (RMI) en 2007, soit une diminution de 2,5% sur un an.

2.1.4 Conflits sociaux

Moins de conflits mais plus de grévistes

En 2007, 19 conflits sociaux ont été recensés par la DTEFP contre 23 en 2006. Au cours de l'année, 116 jours de grève sont comptabilisés, soit 63% de moins que l'année précédente. En revanche, les grévistes ont été près de trois fois plus nombreux. Entre 2006 et 2007, le nombre de grévistes passe de 516 à 1 320. De même, le nombre de journées individuelles non travaillées (JINT) a progressé de 7% pour atteindre 6 864. Néanmoins, la durée moyenne des conflits se réduit, elle passe de 12 jours en 2006 à 5 jours en 2007.

Durée moyenne des conflits sociaux par gréviste*



* mesurée par le ratio « nombre total de JINT / nombre de grévistes »
Source : DTEFP

⁵⁰ Cette information est traitée dans la partie 2.2 relative aux « salaires et revenus ».

2.2. LES SALAIRES ET LES REVENUS

2.2.1 Les Salaires

a) L'évolution du SMIC

Le SMIC est revalorisé chaque année, par décret, en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation (hors tabac) des ménages dont le chef de famille est ouvrier ou employé, augmentée de la moitié de l'évolution du pouvoir d'achat du salaire horaire de base ouvrier (SHBO). Le SMIC peut également faire l'objet d'une majoration spécifique décidée par le gouvernement.

Le processus de convergence progressive des salaires minima

Jusqu'au 1^{er} juillet 2005, six niveaux de salaires mensuels minima co-existaient : cinq garanties mensuelles de rémunération (GMR) et un SMIC. Le dispositif de garantie mensuelle de rémunération (GMR) a été instauré lors du passage aux 35 heures. Mis en place pour une période transitoire, il visait à garantir le maintien de la rémunération antérieure des salariés payés au SMIC ayant vu leur horaire de travail réduit. Le montant des GMR était fonction de la date de mise en œuvre des 35 heures au sein de l'entreprise.

A partir du 1^{er} juillet 2005, un salaire minimum interprofessionnel de croissance⁵¹ (SMIC) unique a été instauré sur l'ensemble du territoire français. En effet, la loi n°2003-47 du 17 janvier 2003 prévoyait un processus de convergence progressive des six salaires minima coexistants : les cinq garanties mensuelles de rémunération⁵² (GMR) et le SMIC des salariés non concernés par les GMR. Le SMIC était applicable aux salariés non bénéficiaires d'une GMR et dont le temps de travail était de 35 heures, ceux embauchés dans une entreprise nouvelle par exemple.

GMR et SMIC 35 heures : montants au 1^{er} juillet 2004

GMR des salariés d'entreprises ayant mis en place une durée hebdomadaire de travail de 35 heures...		
...entre le 15 juin 1998 et le 30 juin 1999	GMR1	1 178,54 €
...entre le 1er juillet 1999 et le 30 juin 2000	GMR2	1 183,41 €
...entre le 1er juillet 2000 et le 30 juin 2001	GMR3	1 190,14 €
...entre le 1er juillet 2001 et le 30 juin 2002	GMR4	1 195,03 €
...à compter du 1er juillet 2002	GMR5	1 197,37 €
SMIC 35 heures (applicables aux salariés non bénéficiaires d'une GMR)		
...à compter du 1er juillet 2004		1 154,18 €

Source : Ministère du Travail, des Relations Sociales, de la Famille et de la Solidarité

Pour éviter la multiplicité de salaires minima, un processus de convergence des différents montants a été mis en place sur une durée de trois ans. Entre le 1^{er} juillet 2003 et le 1^{er} juillet 2005, les quatre premières GMR ont été alignés sur la GMR5. Dans le même temps, le SMIC horaire était graduellement harmonisé avec la GMR5. Au 1^{er} juillet 2005, la convergence était achevée, un SMIC unique étant désormais applicable.

Au 1^{er} juillet 2007, le SMIC a été revalorisé de 2,1 %. Cette revalorisation tient compte : d'une augmentation de 1,2 % de l'indice des prix à la consommation (hors tabac) des ménages dont le chef de famille est ouvrier ou employé entre mai 2006 et mai 2007, et de la moitié de la progression du pouvoir d'achat du SHBO entre mars 2006 et mars 2007, soit 0,79 %.

⁵¹ Le Smic est le salaire horaire minimum légal de rémunération d'un salarié, quelle que soit la forme de la rémunération retenue (au temps, au rendement, à la tâche, à la pièce, à la commission ou au pourboire).

⁵² Voir encadré à ce sujet.

Le taux horaire brut du Smic passe ainsi de 8,27 euros à 8,44 euros, affichant une progression de 27% sur sept ans.

Evolution du SMIC brut (au 1^{er} juillet)

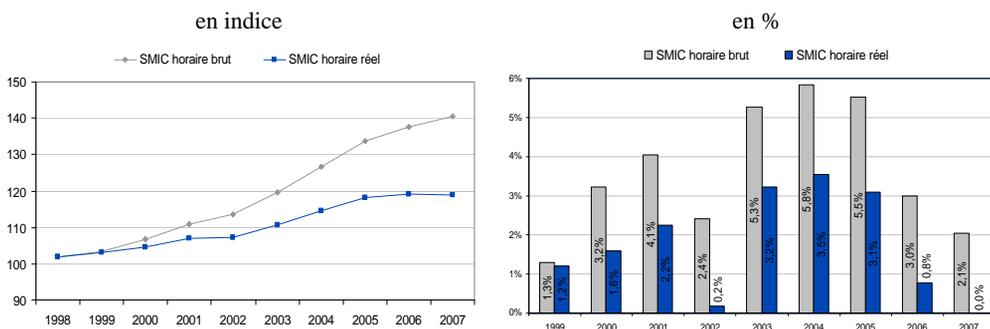
	en euros					Evolution
	2003	2004	2005	2006	2007	2007/2006
S.M.I.C. : taux horaire	7,19	7,61	8,03	8,27	8,44	2,1%
S.M.I.C. : base 169h*	1 215,11	1 286,09	1 357,07	1 397,63	1 426,36	2,1%
S.M.I.C. : base 151,67 h (35x 52/12)	1 090,51	1 154,18	1 217,88	1 254,28	1 280,07	2,1%

* calculé sans majoration au-delà de la 35^{ème} heure

Source : Journal officiel de la République française

En 2007, le SMIC réel⁵³ se situe au même niveau qu'en 2006, en dépit d'une inflation annuelle moins élevée en juillet 2007 (+ 2,1 %) qu'en juillet 2006 (+ 2,2 %). Sur la période 1998-2007, le taux horaire du SMIC à prix courant croît au rythme annuel moyen de 3,6 % tandis que le pouvoir d'achat correspondant augmente de 1,8 %.

Evolution du SMIC horaire en Martinique



Source : Journal officiel de la République française, Insee

b) L'évolution des principaux salaires :

En 2007, à l'exception des manœuvres ordinaires du BTP, les grilles de salaires de référence sur la base des 35 heures hebdomadaires ont progressé. Les employés de la fonction publique bénéficient d'une augmentation de salaire de 2,2% après +2% en 2006, suite à la revalorisation de 4 points de l'indice de traitement mensuel brut qui passe de 279 à 283. Depuis leur mensualisation, intervenue en 2003, les ouvriers dockers de catégorie 1 voient leur progression de salaire s'atténuer. En effet, leurs rémunérations augmentent de 0,4% en 2007, après des hausses de 2,3% en 2005 et 4,5% en 2006. Enfin, après une augmentation de 4% en 2006, le salaire mensuel des manœuvres ordinaires du BTP reste stable en 2007.

⁵³ Le SMIC réel est calculé à partir de la valeur du SMIC horaire brut déflaté de l'indice des prix à la consommation martiniquais. L'indice des prix retenu pour le calcul du SMIC horaire réel est celui du mois de juillet.

Principaux salaires minimaux mensuels sur la base de 35 heures hebdomadaires (au 31 décembre)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Variation 2007/2006
SMIC	1 010,89	1 035,91	1 090,48	1 154,18	1 217,88	1 254,28	1 280,07	2,1%
Ouvrier docker de catégorie 1	1 335,81	1 384,72	2 614,73	2 614,73	2 673,88	2 794,16	2 805,33	0,4%
Manœuvre ordinaire du BTP	994,93	1 108,68	1 135,98	1 158,73	1 217,88	1 266,42	1 266,42	0,0%
Fonction publique (1)	1 577,84	1 598,42	1 598,42	1 618,72	1 723,23	1 757,03	1 796,48	2,2%

(1) salaire mensuel brut minimum (indice 283) avec majoration de 40% incluse.

Source : Journal officiel de la République française, cellule du BTP, préfecture de la Martinique, Gmmmp.

Selon les données issues des déclarations annuelles de données sociales (DADS) de 2005, le salaire net annuel moyen, toutes professions confondues, s'élève à 20 998 euros en Martinique, contre 22 882 euros en France hexagonale. Ainsi, hormis la Guyane, la Martinique bénéficie d'un niveau de rémunération moyen plus élevé que dans les autres DOM, pour des emplois à temps complet. Entre 2000 et 2005, le salaire net annuel moyen toutes professions confondues augmente de 13,1 % en Martinique, contre 12 % en France hexagonale.

Si le traitement des employés martiniquais semble converger vers celui des employés de l'hexagone, les professions intermédiaires apparaissent mieux rémunérées en Martinique (849 euros de plus que dans l'hexagone). A l'inverse, les ouvriers et les cadres bénéficient de rémunérations moins élevées que leurs homologues de France hexagonale. Les différences de salaires nets annuels atteignent, en moyenne, respectivement 1 157 euros et 265 euros.

Salaires nets annuels moyens pour les emplois à temps complet (en euros)

	2000	2005				
	Ensemble	Ensemble	Cadres*	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers
Martinique	18 563	20 998	45 061	23 966	16 189	15 760
Guadeloupe	18 327	20 504	44 647	23 439	16 021	15 664
Guyane	20 506	23 415	47 662	25 507	20 110	16 055
Réunion	17 806	19 812	44 731	23 431	15 820	15 635
France hexagonale	20 429	22 882	45 326	23 117	16 074	16 917

* Y compris chefs d'entreprises salariés

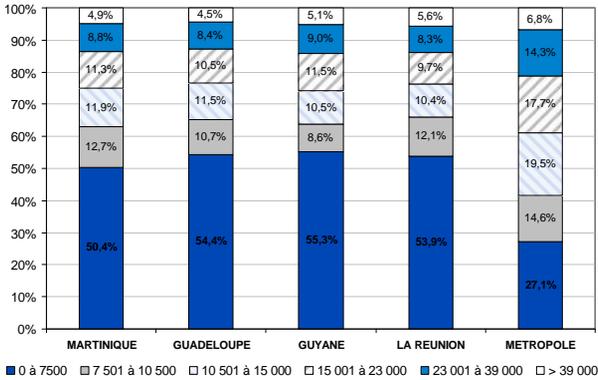
Source : DADS, Insee

2.2.2 Les Revenus

a) L'évolution des différentes catégories de revenus

Selon les données de la Direction Générale des impôts (DGI), la structure des revenus des foyers fiscaux martiniquais se rapproche de celle des autres DOM mais demeure relativement différente de celle observée au niveau national.

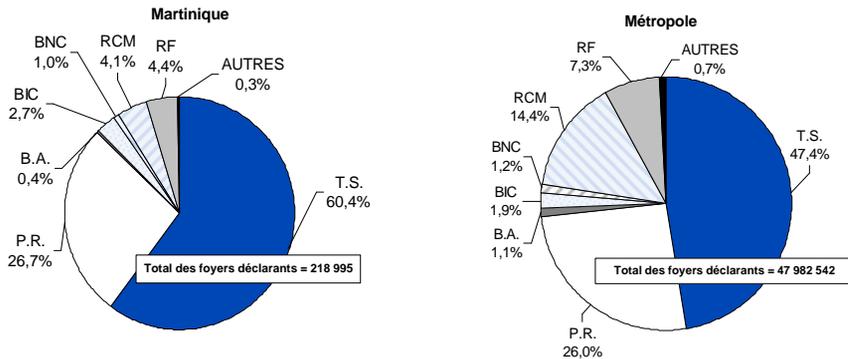
Répartition du nombre de foyers fiscaux par tranche de revenu fiscal de référence en 2006



Source : Direction Générale des Impôts (DGI)

En Martinique, la moitié des foyers fiscaux disposent d'un revenu inférieur à 7 500€ contre 27% en Métropole. Parallèlement, un plus grand nombre de foyers déclarants en Martinique sont imposables au titre de leurs traitements et salaires (60,4% contre 47,4% en Métropole), tandis qu'à l'inverse, la part des foyers fiscaux déclarants des revenus de capitaux mobiliers est plus significative dans l'hexagone avec 14,4% contre 4,1% en Martinique.

Répartition des foyers déclarants par catégorie de revenus



Source : Direction Générale des Impôts (DGI)

P.R. : Pensions et Retraites ; B.A. : Bénéfices Agricoles ; BIC : Bénéfices Industriels et Commerciaux, BNC : Bénéfices non commerciaux ; RCM : Revenus de Capitaux Mobiliers ; RF : Revenus Fonciers ; TS : Traitements et salaires

Les données de la Direction générale des impôts (DGI) portent les sommes déclarés au titre des revenus imposables de 2005 à 3,73 milliards d'euros en Martinique. L'île représente le quart du montant total des revenus déclarés dans les Dom parmi lesquels elle se place au deuxième rang, après la Réunion qui déclare plus de 6,5 milliards d'euros.

Répartition des revenus déclarés à la Direction générale des impôts en 2006

	France hexagonale	Guadeloupe	Réunion	Guyane	Martinique	Variation 2005/2004
Revenus 2005 déclarés (en millions d'euros)	822 894	3 528	6 505	1 246	3 732	5,4%
Traitements et salaires	524 253	2571	4 660	1040	2 700	6,1%
Pensions et retraites	199 813	594	834	87	629	4,8%
Bénéfices agricoles et commerciaux	56 217	238	658	68	244	2,5%
Revenus des capitaux mobiliers	15 381	42	80	11	58	-6,5%
Revenus fonciers	24 982	76	260	38	93	4,5%
Autres*	2 247	7	12	2	9	12,5%

* La catégorie « autres » regroupe les revenus et les déficits des activités non professionnelles (BIC non professionnels et BNC non professionnels)

Source : DGI

Les sommes déclarées progressent de 33% entre 2001 et 2006, soit un rythme annuel moyen de 6%. Cette progression traduit un accroissement des richesses mais également une amélioration de la collecte des déclarations de revenus par la DGI. Aussi, le nombre de foyers déclarants croît de 12 % sur la période au rythme annuel moyen de 2,3 %.

Les traitements et salaires constituent 74,4% des revenus déclarés contre 63,7% au plan national. De plus, le vieillissement de la population, renforcé par les « retours-retraites » des anciens migrants en provenance de l'hexagone, distinguent la Martinique de ses homologues ultramarins. Le poids des pensions et retraites déclarées (16,8%) y est plus important (16,8 % comme en Guadeloupe, 12,8 % à La Réunion et 7 % en Guyane) et la rapproche de la France hexagonale (24,3 %).

Enfin, les bénéficiaires agricoles et commerciaux contribuent dans une moindre proportion (6,5% contre 6,8 % en Métropole) à la valeur des sommes déclarées. Il en est de même pour les revenus fonciers (2,5%) et les revenus des capitaux mobiliers (1,5%).

Sur cinq ans, la part des pensions et retraites dans le total déclaré augmente de 1 point au détriment de celle des traitements et salaires (- 1,4 point). La contribution des bénéficiaires agricoles et commerciaux s'inscrit également en hausse (+ 0,2 point), alors que celle des revenus de capitaux mobiliers est identique à l'année précédente. Par ailleurs les revenus fonciers progressent de 0,2 point. Cette dernière évolution pourrait s'expliquer, en partie, par les effets du dispositif de défiscalisation.

« L'effet richesse », mesuré par l'évolution du revenu moyen déclaré, atteint 18,3 % sur cinq ans. Il est nettement perceptible dans la catégorie des revenus de capitaux mobiliers (+ 88,2 %), des pensions et retraites (+ 24,5 %) et des revenus fonciers (+22,3%).

Revenu moyen par foyer déclarant en Martinique en euros

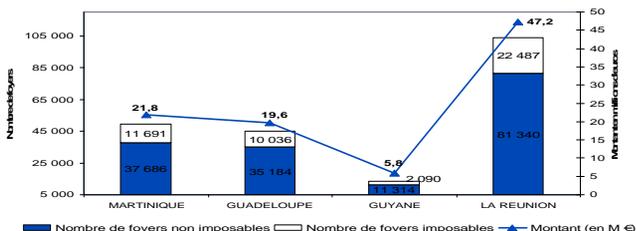
	Année de déclaration		Evolution 2006/2001 du revenu moyen par foyer déclarant	Evolution 2006/2001 du nombre de foyers déclarants	Evolution 2006-2001 du montant total de revenus déclarés
	2001	2006			
Traitements et salaires	18 106	20 426	12,8%	15,4%	30,2%
Pensions et retraites	8 652	10 769	24,5%	13,7%	41,6%
Bénéfices agricoles et commerciaux	22 682	27 106	19,5%	15,4%	37,9%
Revenus de capitaux mobiliers	3 375	6 354	88,2%	-27,5%	36,4%
Revenus fonciers	7 887	9 648	22,3%	17,5%	43,7%
Autres	10 801	11 349	5,1%	-3,6%	1,2%
Ensemble	14 402	17 041	18,3%	12,2%	32,8%

Source : DGI

En 2006, la DGI a répertorié 404 déclarations à l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF), en Martinique, soit 61 de plus qu'en 2005, contre 389 en Guadeloupe et 1 589 à la Réunion.

Dans le même temps, 49 377 foyers ont bénéficié de la prime pour l'emploi pour un montant de 21,8 millions d'euros. En Guadeloupe, 45 220 foyers sont concernés par cette prime et 13 404 en Guyane pour des montants respectifs de 19,6 et 5,8 millions d'euros.

Foyers fiscaux bénéficiaires de la prime pour l'emploi en 2006



Source : DGI

b) Les revenus liés à la précarité

Le revenu minimum d'insertion (RMI) a été institué par la loi n° 88-1088 du 1^{er} décembre 1988. Versé par la CAF, il permet de garantir aux personnes démunies une allocation de ressource dont le montant varie en fonction de la composition du foyer. Il s'adresse aux personnes de 25 ans et plus résidant en France ainsi qu'aux jeunes de moins de 25 ans ayant un ou plusieurs enfants à charge et est couplé à un dispositif d'insertion. La loi d'orientation pour l'Outre-mer du 13 décembre 2000 a arrêté le principe de l'alignement du RMI dans les DOM sur celui de la France hexagonale. Après un premier réajustement opéré en 2001, ce processus s'est achevé le 1^{er} janvier 2002.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, la gestion des droits et obligations relatifs au RMI relève de la compétence des départements. L'ouverture des droits, les conditions de versement de l'allocation et les actions d'insertion des bénéficiaires sont désormais de la responsabilité des Conseils généraux. En revanche, la fixation du montant de l'allocation ainsi que les critères d'attribution demeurent de la compétence de l'Etat.

Plusieurs mesures visant à compléter le dispositif initial sont intervenues au cours des dernières années. En 2001, le Revenu de solidarité (RSO) a été créé. Il est destiné aux personnes bénéficiant du RMI depuis au moins deux ans et âgées d'au moins 50 ans qui souhaitent sortir du dispositif en renonçant au RMI et en s'engageant à n'exercer aucune activité professionnelle rémunérée jusqu'à l'attribution de la pension de retraite. La loi 2003-1200 du 18 décembre 2003 crée le revenu minimum d'activité (RMA). Il est destiné à rendre incitatifs les revenus du travail et s'appuie sur un contrat d'insertion de 20 heures hebdomadaires minimum. L'employeur reçoit du Conseil général une aide équivalente au montant du RMI. La différence entre ce dernier et le salaire versé, au moins égal au SMIC proportionnel au nombre d'heures travaillées, reste à la charge de l'entreprise. La loi Borloo du 18 janvier 2005 a créé le contrat avenir, d'une durée de hebdomadaire moyenne de 26 heures, avec également une aide forfaitaire à l'employeur du niveau du RMI de base. Il s'adresse aux titulaires du RMI, de l'allocation de solidarité spécifique (ASS), de l'allocation de parent isolé (API) ou de l'allocation aux adultes handicapés (AAH). Enfin, depuis le 1^{er} octobre 2006, les bénéficiaires du RMI, de l'API, ou de l'ASS ouvrent droit à une prime de retour à l'emploi⁵⁴, dès lors qu'ils débutent ou reprennent une activité professionnelle au cours de la période de versement de leur allocation, ainsi que d'une prime forfaitaire mensuelle.

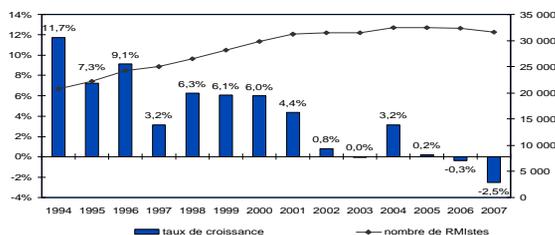
⁵⁴ Cette prime vient remplacer la prime exceptionnelle de retour à l'emploi désormais réservée aux bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH).

Les bénéficiaires :

Pour la deuxième année consécutive, le nombre de bénéficiaire du RMI s'affiche en repli (-2,5% contre -0,3% en 2006). 31 592 bénéficiaires étaient recensés au 31 décembre 2007.

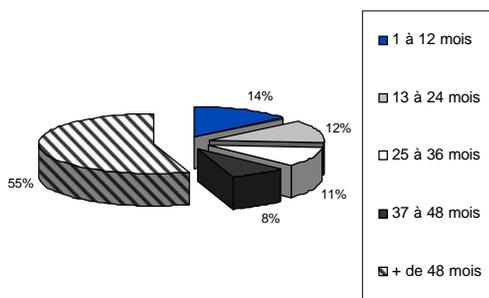
Le RMI concerne 19,4 % de la population active martiniquaise, contre 23,2 % en Guadeloupe.

Evolution du nombre de bénéficiaires du RMI



Source : Caisse d'Allocations Familiales de la Martinique

Répartition des bénéficiaires du RMI au 31 décembre 2007 selon l'ancienneté



Source : Caisse d'Allocations Familiales de la Martinique

La majorité des Rmistes (55 %) bénéficient du dispositif correspondant depuis plus de quatre ans. Ils sont 1% de moins qu'en 2006. Parallèlement, les « nouveaux entrants » (inscrits depuis moins d'un an) représentent 14 % du nombre total de bénéficiaires (-2 points par rapport à 2006). En décembre 2007, 131 intéressements à la reprise d'activité sont enregistrés par la CAF de la Martinique, soit un nombre en recul de 87,2 % sur un an. Cette évolution est à rapprocher du changement de dispositif intervenu en octobre 2006.

Les nouveaux intéressements (primes de retour à l'emploi) ont été versés à 2 857 allocataires en 2007. Au 31 décembre 2007, la Martinique compte 1 278 bénéficiaires du Revenu de solidarité (RSO), en hausse de 10,1 % sur un an. Dans le même temps, la Caisse d'allocations familiales recense 50 personnes bénéficiant d'un revenu minimum d'activité (RMA), et 2 121 bénéficiaires d'un contrat avenir (CAV).

Montants distribués :

Revalorisation de l'ensemble des prestations

Au 1^{er} janvier 2007, le montant mensuel du RMI⁵⁵ pour un allocataire seul a été porté à 440,86 euros, soit une revalorisation de 1,8 % par rapport à 2006. L'allocation accordée par enfant supplémentaire s'élève à 176,34 euros.

⁵⁵ Le barème indiqué ne tient pas compte du forfait logement : somme variant avec la situation familiale, que la CAF est tenue de déduire du montant du RMI calculé.

Barème de l'allocation du RMI

en euros

Enfants à charge	Janvier 2003		Janvier 2004		Janvier 2005		Janvier 2006		Janvier 2007	
	Personne isolée	Couple								
0	411,7	617,55	417,88	626,82	425,40	638,10	433,06	649,59	440,86	661,29
1	617,55	741,06	626,82	752,18	638,10	765,12	649,59	779,51	661,29	793,55
2	741,06	864,57	752,18	877,54	765,72	893,34	779,51	909,43	793,55	925,81
Par enfant supplémentaire	164,68	164,68	167,15	167,15	170,16	170,16	173,22	173,22	176,34	176,34

Source : Caisse d'allocations familiales de la Martinique

En 2007, la **Caisse d'allocations familiales a versé 159,4 millions d'euros au titre du RMI**. Ce montant s'inscrit en hausse de 1,7 % sur un an. Dans le même temps, le montant versé au titre du RSO augmente de 10,2 % pour atteindre 6,5 millions d'euros. Enfin, le RMA représente une enveloppe de 615 012 euros (contre 589 304 euros l'année précédente), contre 12,5 millions d'euros au titre des CAV, tandis que les versements de la prime de retour à l'emploi (PRE) s'élèvent à 2,44 millions euros.

Les actions d'insertion

Depuis la loi Perben⁵⁶, l'agence départementale d'insertion (ADI) gère le dispositif d'insertion à la Martinique. Les actions de l'ADI se répartissent selon deux axes : le **Plan départemental d'insertion (PDI)** et le **Plan Annuel des tâches d'utilité sociale (PATUS)**. Par la loi du 18 décembre 2003, le **Contrat d'insertion – Revenu minimum d'activité (CIRMA)** est venu compléter le dispositif global afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RMI les plus éloignés de l'emploi. Le contrat d'avenir issu de la loi Borloo du 18 janvier 2005, s'inscrit dans la même perspective.

Le PDI rassemble les actions qui seront financées et conduites au profit des bénéficiaires du RMI au cours de l'année concernée. Il s'articule autour de trois volets prioritaires : l'insertion économique, l'accompagnement sanitaire et social et l'insertion par le logement.

Le PATUS évalue les besoins en tâches d'utilité sociale à satisfaire dans le département et affecte des allocataires à ces tâches par le biais des Contrats d'insertion par l'activité (CIA). Il s'agit d'emplois du secteur non marchand réservés aux bénéficiaires du RMI et à leurs conjoints. Les principaux domaines d'utilité sociale sont l'environnement, la lutte contre l'échec scolaire, la lutte contre les handicaps et l'exclusion sociale.

Le contrat d'insertion par le RMA (CI-RMA), créé en 2003 et révisé en 2005 dans le cadre de la loi Borloo, permet aux employeurs du secteur marchand de recruter des salariés à temps complet ou à temps partiel, sur une durée de six mois renouvelable dans la limite de douze mois, en contrepartie d'incitations financières.

Le contrat d'avenir (CAV) est un contrat aidé à temps partiel d'une durée de deux ans réservé au secteur non marchand. Il s'adresse aux bénéficiaires du RMI, de l'allocation de

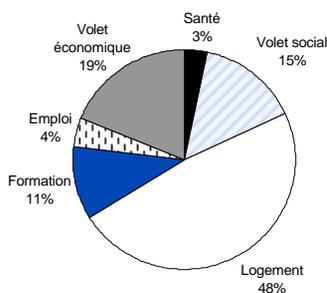
⁵⁶ L'article 4 de la loi Perben du 25 juillet 1994 tend à favoriser l'emploi, l'insertion et les activités économiques dans les DOM, à Saint-Pierre et Miquelon et à Mayotte.

solidarité spécifique (ASS), de l'allocation de parent isolé (API) ou de l'allocation aux adultes handicapés (AAH). Il est assorti d'actions de formation et d'accompagnement obligatoires menées dans la limite de la durée légale du travail. Les objectifs, le programme et les modalités d'organisation et d'évaluation des actions d'accompagnement et de formation sont précisés à la signature du contrat.

En 2007, le budget global mandaté au titre des actions d'insertion et de financement des CIA s'élève à 10,8 millions d'euros. En y adjoignant le report des années antérieures, les actions entreprises par l'ADI représentent une enveloppe de 20 millions d'euros. En recul de 29,5% par rapport à 2006, les sommes engagées sont consacrées pour 76,9% au PDI, le solde étant consacré au financement des CIA dans le cadre du PATUS (4,6 millions).

En 2007, le budget alloué au PDI, y compris les crédits reportés, atteint 15,4 millions d'euros. Avec 4 millions de moins par rapport à 2006, il se répartit selon les six axes d'intervention en faveur de l'insertion : le logement, la santé, le volet social, le volet économique, l'emploi et la formation. Le logement demeure l'axe prioritaire en 2007, avec 48,1 % du budget global. Toutefois, cette proportion se dégrade sur un an (-14 points) en faveur des actions relatives au volet économique (+11,5 points), au volet social (+1,6 point) et en faveur l'emploi (+ 1 point).

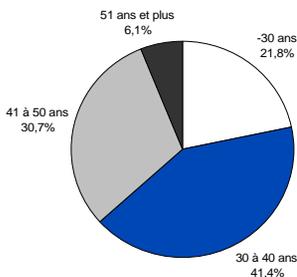
Répartition du Plan départemental d'insertion en 2006



Source : ADI Martinique

En 2007, le coût total du PATUS atteint 4,6 millions d'euros, soit près de la moitié du budget de 2006. Dans le détail, les salaires versés au CIA s'élèvent à 3,9 millions d'euros et s'inscrivent en recul de 52,1% sur un an. Parallèlement, les actions d'accompagnement représentent une enveloppe de 237 773 euros et les versements des allocations aux CIA par l'Assedic un montant de 348 581 euros.

Répartition des CIA par tranches d'âge



Source : ADI Martinique

Les contrats d'insertion par l'activité (CIA) concernent en majorité les femmes, (73%). Par ailleurs, ce type de contrat est concentré à hauteur de 72 % par la tranche d'âge 30-50 ans contre 21,8% pour les moins de 30 ans. Enfin, les plus de 50 ans bénéficient du dispositif à hauteur de 6,1%.

2.3 L'INFLATION

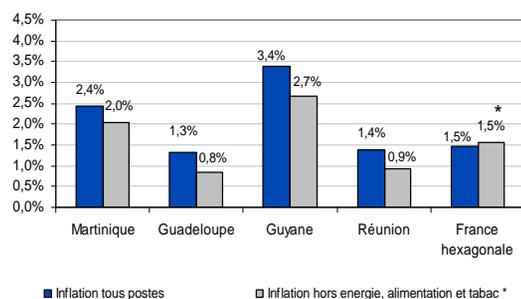
En 2007, l'inflation est restée stable en moyenne annuelle⁵⁷ en Martinique. Avec un taux de 2,4 %, elle demeure supérieure à la moyenne nationale (+ 1,5 %). Les services, l'alimentation et les produits manufacturés sont les principaux postes à l'origine de la hausse des prix.

En glissement annuel⁵⁸, le taux d'inflation en Martinique s'élève à 2,9 % à fin décembre 2007, contre 2,8 % l'année précédente. Selon ce mode de calcul, les deux principaux contributeurs à l'inflation sont l'alimentation (+ 6,7%) pour 1,45 point et les services (+1,7%) pour 0,7 point. La hausse des prix demeure plus importante en Martinique comparée à celle observée en France hexagonale (+2,6%), ou dans les autres départements d'outre-mer (Guadeloupe : +1,2%, Réunion : +1,2%) à l'exception de la Guyane (+3,0%).

Une inflation stable depuis trois ans...

En moyenne annuelle, le taux d'inflation reste stable depuis 2005. A 2,4%, il demeure supérieur à la progression moyenne des prix sur la période 2000-2007 (+ 2,1 %). Le rythme d'inflation en Martinique est plus soutenu que celui de la Guadeloupe (+1,3%) mais inférieur au taux guyanais qui est le plus élevé des DFA, avec une hausse des prix de 3,4 % en 2007.

Taux d'inflation en moyenne annuelle en 2007



* Le chiffre présenté pour la France hexagonale correspond à l'indice des prix sous-jacent
L'inflation tous postes confondus atteint 1,48% contre 1,54% pour l'inflation sous-jacente

Source : Insee

En comparaison, l'inflation sous-jacente⁵⁹ s'établit à 1,5 % en moyenne annuelle (+0,3 point par rapport à 2006) en France hexagonale.

Hors énergie, alimentation et tabac, postes dont les évolutions peuvent apparaître erratiques, l'indice des prix à la consommation fait apparaître des tensions inflationnistes plus marquées en 2007. Il progresse de 2 % en moyenne annuelle, contre 1,6 % l'année précédente. Une situation analogue est perceptible en Guyane (+0,6 point par rapport à 2006), tandis qu'en Guadeloupe et à la Réunion, la tendance est inversée avec des reculs respectifs de 0,2 point et 0,9 point.

⁵⁷ Le calcul de l'inflation en moyenne annuelle consiste à comparer la moyenne des indices de prix mensuels de l'année n à celle de l'année n-1. Il permet notamment un lissage des données.

⁵⁸ Le glissement annuel consiste à comparer l'indice d'une période de l'année n à celui de la même période de l'année n-1. En l'occurrence, la période considérée est le mois de décembre.

⁵⁹ L'indice des prix sous-jacent élimine les prix du tabac, de l'énergie, des produits frais et les tarifs publics. Il permet de dégager une tendance de fond sur l'évolution du niveau des prix. Il n'est pas calculé par l'Insee dans les DOM en raison des particularités du système fiscal.

L'IPC au niveau régional ou national

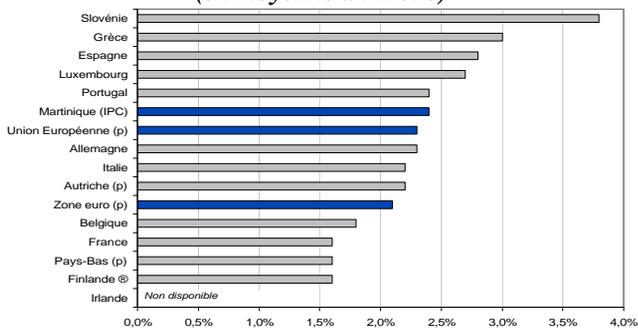
L'indice des prix à la consommation (IPC) élaboré par l'Insee est l'indicateur national permettant d'estimer, entre deux périodes données et à qualité constante, la variation moyenne des prix des biens et services consommés par les ménages. Le calcul de cet indice obéit à des normes internationales précises. Il est calculé au plan national et au plan régional pour les DOM. Lorsque deux relevés de prix successifs portent sur des produits de même nature mais de qualité distincte, le calcul de l'indice des prix à la consommation exclut l'« effet qualité », c'est-à-dire l'évolution des prix due à la variation de qualité entre produit remplaçant et produit remplacé. Une pondération est appliquée aux différents groupes de produits évalués afin de tenir compte au mieux de la répartition du budget des ménages. Celle-ci est révisée annuellement par l'Insee grâce à l'enquête relative au budget des ménages.

L'IPCH et l'IPCUM au niveau européen

Les indices des prix à la consommation harmonisés (IPCH) sont utilisés dans l'évaluation de la convergence d'inflation requise dans l'article 121 du Traité d'Amsterdam. Les IPCH sont donc calculés sur la base d'une méthodologie légale obligatoire pour chaque Etat membre de l'Union européenne. Ils forment la base du calcul de l'indice des prix à la consommation de l'Union monétaire, l'IPCUM. Calculé par Eurostat, cet indice est une moyenne pondérée des IPCH de l'ensemble des pays de la zone euro. Les pondérations correspondantes sont issues des comptes nationaux, à partir des dépenses monétaires de consommation finale des ménages. L'IPCUM est notamment utilisé par la Banque centrale européenne comme l'indicateur de référence de la variation des prix dans la zone euro.

Au plan européen, selon l'indice des prix à la consommation de l'Union monétaire (IPCUM)⁶⁰, calculé à partir des IPC harmonisés (IPCH) des Etats membres, les prix augmentent de 2,1 % dans la zone euro. A 2,4 %, l'inflation calculée en Martinique pour 2007 se situe donc au-dessus de l'évolution d'ensemble des treize pays constituant l'Union économique et monétaire (UEM).

Variation des IPCH et de l'IPCUM en 2007 (en moyenne annuelle)



(p) : valeur provisoire, ® : valeur révisée

Source : Eurostat, Insee

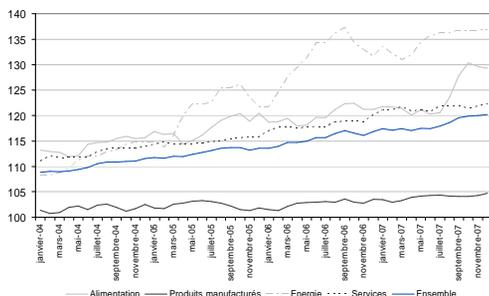
... marquée par le renchérissement des produits alimentaires

L'inflation enregistrée en Martinique est, en premier lieu, générée par les services. Ces derniers augmentent de 2,8 %, soit une croissance comparable à celle de 2006, et contribuent pour 1,1 point au taux d'inflation. Dans un contexte international de hausse du coût des matières premières agricoles et en raison des effets du cyclone Dean sur les exploitations agricoles, l'alimentation constitue le deuxième poste inflationniste en Martinique (3,3 % contre 2 % en 2006). Elle participe à hauteur de 0,71 point au taux d'inflation contre 0,45 point en

⁶⁰ Pour l'année 2007, l'IPCUM du mois de décembre est une estimation.

2006. Enfin, les produits manufacturés ne contribuent que modérément à la hausse d'ensemble (0,3 point) avec une inflation de 1,2 % sur l'exercice 2007.

Indice des prix à la consommation par grands postes en Martinique en 2007



Source : Insee (base 100 en 1998)

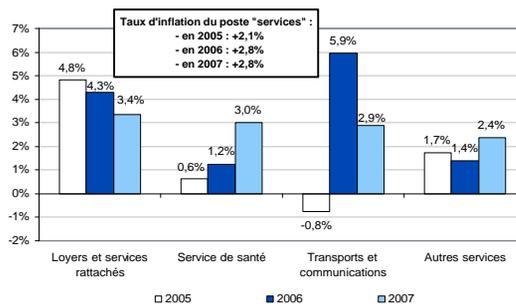
Contribution des grands postes au taux d'inflation 2007 en Martinique (en moyenne annuelle)

	Taux d'inflation 2007	Contribution au taux d'inflation 2007 (+2,4%)
Alimentation	3,3%	0,71 point
Tabac	4,4%	0,03 point
Produits manufacturés	1,2%	0,35 point
Energie	2,7%	0,25 point
Services	2,8%	1,10 point

Source : Insee (base 100 en 1998)

A 2,8 % en 2007, le taux d'inflation des « services » reste stable sur un an et constitue la principale composante de l'inflation avec une contribution de 1,1 point à l'évolution d'ensemble. Le niveau atteint est notamment lié au renchérissement des prix des « autres services » (+2,4 %) et « des loyers et services rattachés » (+3,4 %).

Inflation du poste « services » en Martinique (en moyenne annuelle)



Source : Insee (base 100 en 1998)

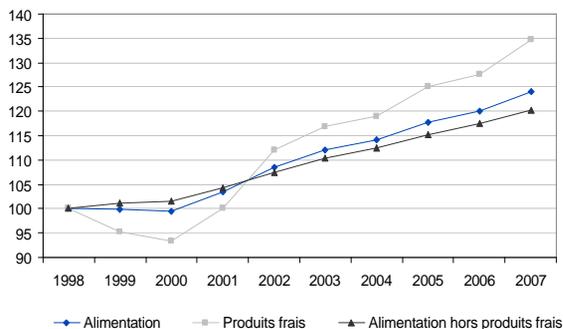
Dans le détail, le segment des « autres services » est le plus important contributeur (1,16 point) à l'inflation du poste « services ». La hausse des prix provient essentiellement des effets personnels (+6,1 %), des soins personnels (+4,9 %) et des services de restauration (+3,9 %), tandis que les postes « voyages à forfait » (-3,4 %) et « enseignement » (-4,2 %) s'inscrivent en repli.

Les « loyers et services rattachés » contribuent, quant à eux, pour 0,9 point à l'inflation dans le secteur des services. Cet accroissement est imputable à la progression significative des tarifs de l'électricité, du gaz, et des autres combustibles (+21,1 %) et, dans une moindre proportion, à celle des prix des loyers d'habitation réels (+4,3 %).

Enfin, l'inflation du segment « transports et communications » s'infléchit par rapport à 2006 (+2,9 % contre +5,6 %) et contribue à hauteur de 0,5 point à celle du secteur. Les prix des « services de santé » progressent quant à eux de 3 % en un an et contribuent pour 0,3 point à l'inflation du poste « services ».

Les prix alimentaires affichent une hausse de 3,3 % en 2007 contre 2 % en 2006. Cette évolution s'explique principalement par une augmentation sensible des prix des produits frais (+5,7 %). En particulier, les prix des fruits enregistrent une inflation de 7,7 % tandis que le renchérissement des prix des légumes frais ressort à 7,6 %.

**Indice des prix de l'alimentation en Martinique
(en moyenne annuelle)**



Source : Insee (base 100 en 1998)

Ces hausses sont à rapprocher des aléas climatiques et, plus particulièrement, du cyclone Dean ayant eu pour conséquence une raréfaction des produits locaux frais⁶¹. Hors produits frais, l'inflation est davantage contenue : les prix des produits alimentaires se renchérissement de 2,4 % contre 2,1 % en 2006.

Le poste « produits manufacturés » est également en augmentation en 2007. Cependant, la hausse des prix de ce secteur est la plus modérée. Le taux d'inflation s'établit à + 1,2 % en 2007, contre + 0,4 % l'année précédente. Dans le détail, la baisse des prix des produits de santé, entamée depuis 2004, se confirme en 2007 quoiqu'à un niveau moindre. Elle atteint - 1,1 %, après -2,2 % en 2006 et - 0,8 % en 2005. Dans le même temps, les prix des articles chaussants et d'habillement augmentent en 2007 (+0,9 %) tandis que le poste « autres produits manufacturés », qui comprend les articles d'ameublement, d'équipement et d'entretien de la maison, se renchérit à hauteur de 1,7 %.

Le coût de l'énergie (+3 %) évolue selon une tendance plus contenue, mais similaire à celle des cours du pétrole à l'international. Aussi, son rythme de progression s'infléchit et poursuit la tendance baissière entamée en fin d'année 2006. En outre, le taux d'inflation du poste « énergie » diminue de 5,5 points entre 2005 et 2007. En particulier, après avoir enregistré une progression de 10,5 % en 2006, les prix des produits pétroliers⁶² augmentent d'à peine 3 % en 2007. Parallèlement, l'inflation des produits pétroliers en France hexagonale atteint 1,6% en 2007, soit une chute de 5,2 points sur un an.

⁶¹ En glissement annuel, l'effet du cyclone Dean est plus marqué. L'inflation du poste alimentation atteint 6,7 % et celle des produits frais 15,4 %.

⁶² Il existe un effet retard sur la répercussion à la hausse des cours internationaux des produits pétroliers en raison du mode de fixation des prix qui conduit à un mécanisme de lissage. Les prix sont réévalués à chaque livraison sur la base de propositions faites par la SARA à la DRCCRF, qui opère un contrôle, la validation finale relevant de la préfecture.

Evolution de l'indice des prix à la consommation

Regroupements	Pondération 2007	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Variation 2007/2006 (moyenne annuelle)	Contribution au taux d'inflation général	Glissement annuel 2007/2006
Indice général Martinique	10 000	105,7	107,9	110,1	112,8	115,5	118,3	2,4%		2,9%
Alimentation (hors tabac)	2 170	108,5	112,0	114,1	117,7	120,0	124,0	3,3%	0,71 point	6,7%
Produits manufacturés	2 841	100,5	101,3	101,8	102,4	102,7	104,0	1,2%	0,34 point	1,2%
Services	3 991	106,7	109,6	112,6	115,0	118,3	121,5	2,8%	1,10 point	1,7%
<i>dont loyers et services rattachés</i>	<i>1041</i>	<i>105,1</i>	<i>109,2</i>	<i>112,5</i>	<i>117,9</i>	<i>123,0</i>	<i>127,1</i>	3,4%	<i>0,34 point</i>	2,6%
<i>dont services de santé</i>	<i>358</i>	<i>108,0</i>	<i>112,6</i>	<i>114,0</i>	<i>114,7</i>	<i>116,1</i>	<i>119,6</i>	3,0%	<i>0,10 point</i>	2,5%
<i>dont transports et communications</i>	<i>637</i>	<i>98,8</i>	<i>100,9</i>	<i>101,7</i>	<i>101,0</i>	<i>107,0</i>	<i>110,0</i>	2,9%	<i>0,18 point</i>	-0,2%
Energie	924	109,3	108,6	111,7	121,2	131,3	134,9	2,7%	0,25 point	4,0%
<i>dont produits pétroliers</i>	<i>700</i>	<i>115,1</i>	<i>113,6</i>	<i>117,5</i>	<i>131,1</i>	<i>144,9</i>	<i>149,2</i>	3,0%	<i>0,28 point</i>	4,9%
Alimentation (y compris tabac)	2 244	109,1	112,7	115,1	118,9	121,4	125,4	3,3%	0,75 point	6,9%
Produits manufacturés (y compris énergie)	3 765	102,4	102,9	103,9	106,4	108,7	110,5	1,6%	0,60 point	1,8%
Ensemble hors produits frais	9 402	105,3	107,3	109,5	112,0	114,8	117,3	2,2%		2,2%
Ensemble hors énergie	9 076	105,4	107,9	109,9	112,0	114,1	116,9	2,4%		2,8%
Ensemble hors tabac	9 926	105,5	107,7	109,8	112,5	115,1	118,0	2,4%		2,9%
Indice France entière	105,9	108,1	110,4	112,4	114,3	115,9		1,5%		2,6%
Indice Guadeloupe	105,3	107,5	109,0	112,5	114,8	116,3		1,3%		1,2%
Indice Guyane	104,8	106,9	108,1	109,9	112,2	116,0		3,4%		3,0%
Indice Réunion	108,0	109,3	111,1	113,5	116,4	118,0		1,4%		1,2%

Source : Insee (base 100 en 1998)

Observatoire des prix

Dans son article 75, la loi d'orientation pour l'outre-mer (LOOM) du 13 décembre 2000 prévoyait la création d'un décret application créant dans chacun des départements et régions d'outre-mer, un observatoire sur les prix et les revenus.

Le 2 mai 2007, le décret d'application a vu le jour et concerne la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, La Réunion, Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon. Défini dans son article 1, la mission de ces observatoires « *est d'analyser le niveau et la structure des prix et des revenus et de fournir aux pouvoirs publics une information régulière sur leur évolution* ».

Ces observatoires offrent l'occasion d'un échange et de dialogues entre plusieurs acteurs aux intérêts parfois contradictoires, en vue de disposer d'une information reconnue et débattue par l'ensemble des acteurs locaux sur la question sensible de la détermination du pouvoir d'achat et de la spécificité ultramarine. En outre, les prérogatives attribuées à ces observatoires leurs permettent de disposer de toutes informations et études produites par les administrations et les établissements publics de l'Etat (article 6).

La composition de ces observatoires, dont la présidence est dévolue au Préfet, comprend en effet une diversité d'acteurs locaux (représentants de l'Etat, d'élus locaux, de l'administration, organisations socioprofessionnelles, syndicats, chambres consulaires). Les observatoires doivent se réunir au moins une fois par an et remettre un rapport annuel au ministre chargé de l'outre-mer, au ministre chargé de l'économie et des finances, et au ministre chargé de l'emploi. Cet exercice vise à proposer au gouvernement des recommandations pour la conduite de la politique économique et de cohésion sociale (article 2), dans un contexte d'évaluations généralisées des politiques publiques.

Des réunions d'installation de ces observatoires ont eu lieu dans l'ensemble des collectivités concernées à la suite de la sortie du décret. Des commissions spécialisées se sont mises en place dès l'été 2007 à La Réunion, et en mars 2008 à la Martinique.

Les thèmes d'études en matière de formation des prix qui ont été retenus ont été les suivants :

- les hydrocarbures, le foncier / immobilier, et les transports aériens, pour la Réunion ;
- la continuité territoriale, et le panier de la ménagère, pour la Martinique ;
- les produits alimentaires pour Mayotte.
- les prix dans les transports », « les prix de l'énergie » à la Guadeloupe.

Concernant la Réunion, un certain nombre d'analyses ont été effectuées et les premières recommandations : le recentrage de la défiscalisation sur le logement social, et la mise en place d'une politique foncière et d'aménagement au niveau local.

Ainsi, ces observatoires vont permettre de compléter et renforcer l'outil statistique par une mise à niveau et une centralisation des informations disponibles sur la formation des prix d'abord, et des revenus ensuite.

La régulation des prix

Un mécanisme pour pallier à l'insularité

Autre spécificité des DROM, les prix de certains biens et services sont fixés par autorisation préfectorale, en vertu du décret n°88-1 046 du 17 novembre 1988. Il s'agit des biens et services suivants :

- les produits pétroliers, et le gaz domestique,
- le ciment,
- la farine, le riz, les livres, les médicaments,
- les maisons de retraite non conventionnées, les taxis, les communications téléphoniques, les cantines scolaires publiques, de la pension et de la demi-pension dans les établissements publics locaux d'enseignement,
- les transports publics urbains de voyageurs,
- le remorquage dans les ports maritimes, des outillages dans les ports maritimes et fluviaux, de la manutention portuaire et enfin des consignataires de navire.

Concernant les produits pétroliers, les prix plafonds sont fixés par le préfet tous les trois mois à la Réunion sur recommandation de la Direction départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, et chaque mois en Guadeloupe, Guyane et Martinique (les 1^{er}, 11 ou 21 de chaque mois en fonction des dates d'approvisionnement de la Société Anonyme de Raffinerie des Antilles). Les taxes intérieures qui s'y appliquent sont décidées par le Conseil régional.

Par ailleurs, les DROM bénéficient du **mécanisme de la contribution au service public de l'électricité** (CSPE), amendé par l'arrêté du 23 mars 2006. Ce mécanisme consiste notamment à racheter l'électricité d'origine renouvelable à un tarif réglementé par le ministère de l'Industrie. Dans ce cadre, des contrats sont signés entre EDF et des producteurs privés sur la base de ces tarifs de rachat⁶³.

2 4. LE COMMERCE EXTERIEUR

Le déficit commercial se creuse une nouvelle fois en 2007. Cette évolution résulte d'une moindre progression des importations tandis que les exportations diminuent fortement sur la période considérée en raison du choc exogène qu'a constitué le passage du cyclone Dean.

La Martinique est largement dépendante de l'extérieur pour son approvisionnement en marchandises. Le principal partenaire commercial demeure la France hexagonale pour les importations et les autres départements français des Amériques pour les exportations. Le commerce régional reste, quant à lui, embryonnaire.

⁶³ Cf. « L'énergie électrique dans les DCOM », Les Notes de l'Institut d'Emission, décembre 2006.

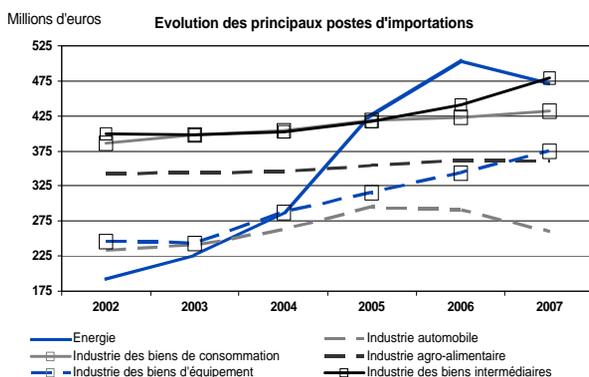
Le taux d'importation, mesuré par le rapport entre les importations et le PIB était de 31 % en 2006, ce qui est relativement modeste pour une économie insulaire.

La fin de l'année 2007 est marquée par la signature d'un accord de partenariat économique entre l'Union européenne et les Etats de la Caraïbe visant à favoriser les échanges au sein de la zone.

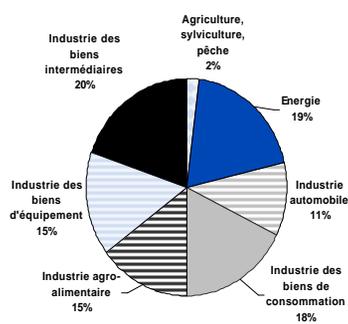
2.4.1. Les importations

2.4.1.1 L'évolution de la structure des importations

En 2007, les importations enregistrent un net fléchissement de leur rythme de progression. Elles augmentent de près de 1 % (contre + 6 % en 2006) pour s'établir à 2,4 milliards d'euros.



Structure des importations en 2007



Ce ralentissement est principalement imputable à la baisse de 6 % en valeur des importations de produits énergétiques. Ceci étant, au regard de la chute des quantités importées (-27%), cette diminution est toute relative en raison de l'effet-prix ayant joué sur les produits énergétiques. Cette correction du niveau des importations du poste énergie peut toutefois s'expliquer par la fin des travaux de mises aux normes de la Société anonyme de raffinerie des Antilles (SARA) ayant dopée la balance commerciale martiniquaise au cours des années 2005 et 2006. Ainsi, hors énergie, l'augmentation des importations s'élève à 3%.

Les principales évolutions sur l'exercice concernent les achats de biens d'équipement, notamment des biens d'équipement électrique qui progressent de 9,2 % sur un an, ainsi que les biens intermédiaires en hausse de 8,8 %. Dans le même temps, les importations de produits agricoles augmentent de 11 % en valeur pour des quantités équivalentes à celles de 2006 (+1 %). Pour ce dernier poste, la progression est particulièrement sensible en fin d'année et peut être rapprochée des besoins résultant de la destruction des récoltes à l'issue du passage du cyclone Dean dans la nuit du 16 au 17 août⁶⁴ 2007. Ainsi, la valeur des importations de produits agricoles augmente de près de 17% entre le 3ème trimestre et le 4ème trimestre 2007.

⁶⁴ cf. à ce sujet la note relative au secteur primaire - chapitre 2 § 1.

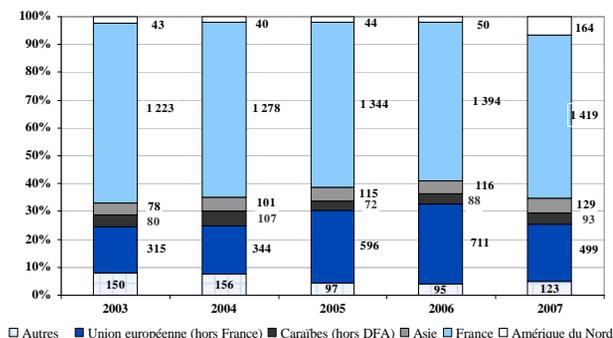
A l'inverse, les achats de biens de l'industrie automobile poursuivent la baisse entamée en 2006, pour atteindre -10,7 % sur un an, tandis que les importations du secteur de l'industrie agro-alimentaire demeurent stables sur la période sous revue.

Compte tenu de ces évolutions, la structure des importations évolue légèrement en 2007. Les biens intermédiaires constituent désormais le premier poste d'importation (19,7 % ; + 1,4 point) au détriment des produits combustibles et carburants (19,4 % ; -1,5 point) qui occupent désormais le second rang des produits importés. Les biens de consommation demeurent le troisième poste d'importation (18% ; +0,2 point) suivis des produits de l'industrie agroalimentaire (-0,1 point) et des biens d'équipement (+1,2 point) concentrant chacun près de 15 % des importations. Enfin, le poids de l'industrie automobile accuse un repli de 1,4 point pour s'établir à 10,7 % tandis que la part des produits issus du secteur primaire demeure une nouvelle fois marginale à 1,9 % de la valeur totale des importations

2.4.1.2 La France et l'Union Européenne demeurent les principaux fournisseurs

La France hexagonale demeure le principal fournisseur de la Martinique totalisant près de 1,4 milliard d'euros, soit 58,4 % de la valeur des importations de l'île. Cette part gagne 1,8 point sur un an. 1/5 de ces importations relève de l'industrie agro-alimentaire, suivie des biens de consommation, pour un quart, puis des produits de l'industrie automobile (11%).

Origines des importations (en millions d'euros et en pourcentages)



Si l'Union européenne (hors France) conserve la seconde place avec près de 21% des achats extérieurs de la Martinique, les importations communautaires accusent un repli sensible sur l'exercice (-25 %) pour s'établir au dessous de la barre symbolique des 500 millions d'euros (498,5 M€ contre plus de 665 M€ en 2006). Malgré une baisse d'un quart de la valeur de ses importations, le premier fournisseur européen demeure le

Royaume Uni avec 223 millions d'euros. Les produits en provenance de ce pays se composent principalement de combustibles et de carburants en dépit d'une baisse d'un tiers de leur valeur sur la période considérée. 15% des biens de l'industrie automobile importés en Martinique proviennent de l'Allemagne, celle-ci se plaçant désormais au second rang des fournisseurs européens avec 60 millions d'euros de marchandises importées. L'Italie constitue le troisième partenaire commercial communautaire de la Martinique pourvoyant l'île en biens issus de l'industrie automobile et en biens de consommation. Enfin les échanges avec les Pays-Bas, à hauteur de 51 millions d'euros, sont essentiellement constitués de pétrole brut et de biens de l'industrie agroalimentaire.

En 2007, l'Amérique du Nord totalise 164 millions d'euros de produits importés se hissant au rang de troisième partenaire commercial. Néanmoins, elle ne compte que pour 6% de la valeur totale des importations. La part des produits en provenance d'Asie (principalement

de Chine et Corée du Sud) demeure marginale même s'il convient de nuancer la faiblesse de leur poids, certains produits issus de cette zone pouvant transiter par l'hexagone.

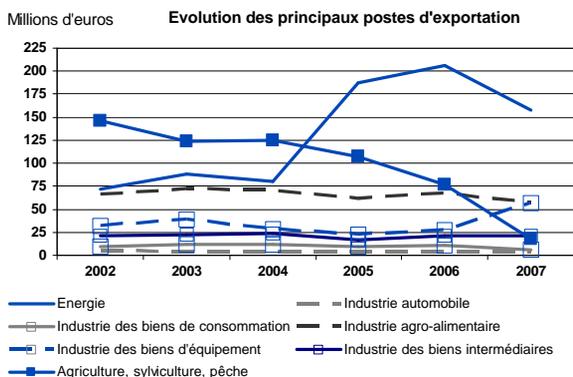
2.4.2 Les exportations

2.4.2.1 Une baisse sensible des exportations

En 2007, les exportations de la Martinique atteignent 320,3 millions d'euros, soit une baisse de 22,4 % sur un an. Cette diminution résulte de la baisse conjointe des exportations de produits agricoles (-77 %) et des produits issus de l'industrie énergétique (-23 % en valeur et -27 % en quantité).

Avec près de la moitié des ventes (49,4%), l'énergie demeure le principal poste d'exportation devant les biens d'équipement et les produits de l'industrie agroalimentaire (près de 18% chacun). En revanche le secteur primaire ne compte plus que pour 5% des exportations (contre 18,6% en 2006), sous l'effet de la forte baisse des ventes de bananes constituant traditionnellement l'essentiel des exportations agricoles en Martinique (94 % en 2007).

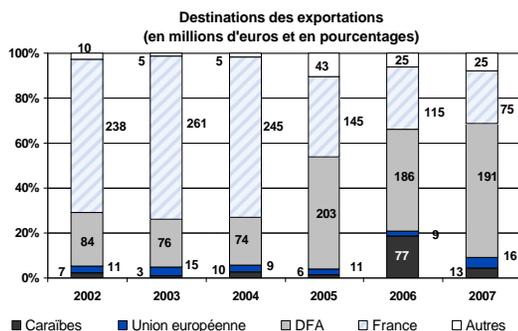
L'ampleur de la diminution des exportations de bananes s'explique par les pertes de récoltes intervenues au cours du second semestre suite au passage du cyclone Dean. Toutefois, bien que plus marquée, cette dernière évolution s'inscrit sur la tendance de long terme : les exportations de bananes ont diminué de plus de 20 % entre 2000 et 2006.



Seules les exportations de biens d'équipement progressent sur l'exercice (+112 %) pour s'établir à 56 millions d'euros. Cette hausse s'explique par des ventes exceptionnelles au sein de la branche des biens d'équipement électriques et électroniques ainsi que celle de l'aéronautique. En revanche, le poste « exportation de bateaux à voile » enregistre une baisse sensible sur un an, aucun bateau de plus de 7 mètres n'a été enregistré après le mois de juillet. Cette baisse peut être également rapprochée des effets du cyclone Dean dans la mesure où la flotte de bateaux de plaisance, dont les entrées et les sorties sont comptabilisées au sein de la balance commerciale, a été en partie détruite (une centaine de bateaux). Par ailleurs, cette évolution est également liée à la fin de la phase d'équipement des entreprises de croisières permise par le dispositif de défiscalisation.

2.4.2.2 La France et la Guadeloupe sont les destinations principales des exportations

Les DFA demeurent les principaux partenaires à l'export de la Martinique. Ils sont destinataires de près de 60 % des produits vendus par le territoire, leur part gagnant 15,8 points en un an⁶⁵.



La France hexagonale continue à recevoir près du ¼ des exportations, la valeur des produits vendus diminuant toutefois d'1/3 par rapport à 2006. En effet, plus de la moitié des produits exportés vers la métropole sont des produits agricoles ou issus des IAA. Si les premiers baissent sensiblement, les seconds connaissent une augmentation significative (+12% en valeur) par rapport à 2006. Les biens d'équipement représentent le second poste d'exportation vers la France.

Seules les exportations à destination de l'Union européenne enregistrent une hausse sensible en 2007, elles augmentent de 72% pour s'établir à 15 millions d'euros et comptent désormais pour 5 % du total des exportations (contre 2,1 % en 2006).

Les exportations vers les autres zones demeurent marginales. L'Amérique du Nord ne reçoit plus que 3% des marchandises expédiées par la Martinique (contre 16% en 2006⁶⁶). Deux nouveaux partenaires commerciaux apparaissent en 2007 : l'Afrique (3% des échanges), et l'Océanie (2%) suite à des ventes exceptionnelles au sein de la branche aéronautique.

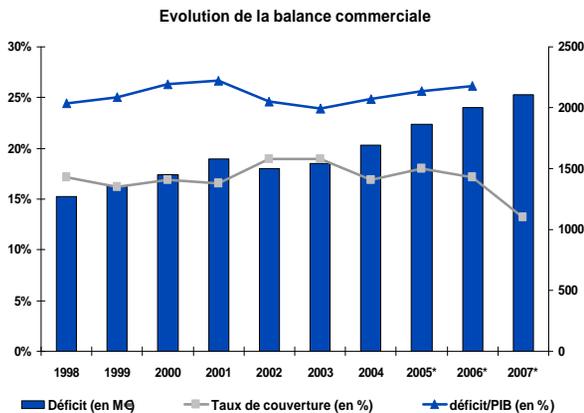
2.4.3. La balance commerciale (hors services)

Le déficit commercial se creuse

En 2007, le déficit du commerce extérieur se creuse pour atteindre 2,1 milliards d'euros, soit une hausse de 6 %. Le taux de couverture baisse de 3,9 points pour s'établir à 13,2%, soit le niveau le plus bas enregistré au cours des 10 dernières années.

⁶⁵ Cf. infra le commerce régional

⁶⁶ Le poids important de ces exportations est à rapprocher de la réexpédition des carburants non conformes aux normes européennes vers l'Amérique du Nord.



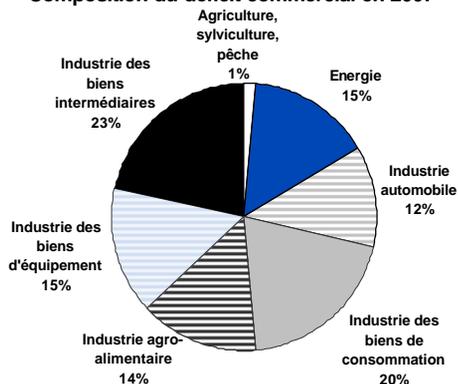
Cette évolution défavorable s'explique largement par la forte diminution des exportations (-22% en valeur), les importations ayant progressé d'à peine 1%. Toutefois, cette dégradation sensible des termes de l'échange est à nuancer au regard de la chute des exportations de bananes suite au cyclone Dean. Ainsi, hors agriculture, le déficit commercial ne se dégrade que de 2% par rapport à 2007, passant de 2,03 milliards d'euros à 2,07 milliards d'euros tandis que le taux de couverture ne diminue que de 2 points pour atteindre 12%.

La progression du déficit de la balance commerciale concerne l'ensemble des branches à l'exception de l'industrie automobile qui poursuit la lente amélioration amorcée en 2006. Le déficit de ce secteur se réduit de 10,8% (contre -1,4% entre 2005 et 2006) pour s'établir à 256 millions d'euros en 2007.

Le principal poste déficitaire, à hauteur de 457 millions d'euros, demeure celui des biens intermédiaires qui se creuse de 9% en raison d'une progression plus marquée des importations que des exportations. Le second poste du déficit est relatif aux biens de consommation (-425 millions d'euros), en légère hausse par rapport à 2006 (+3%).

Le déficit en terme de biens d'équipement atteint quant à lui 317 millions d'euros (contre 316 M€ en 2006), la hausse contenue des importations ayant été compensée par une progression plus marquée des exportations. A l'inverse, les importations de produits de l'énergie étant plus contenues que les exportations sur la période considérée, le déficit croît de 5% pour s'établir à 314 millions d'euros. Enfin, le déficit des biens issus des industries agro-alimentaires augmente de 4%.

Composition du déficit commercial en 2007



Par ailleurs, le secteur primaire, qui constitue historiquement le seul poste excédentaire, enregistre un déficit exceptionnel de 29 millions d'euros en 2007. Ce déficit s'explique en partie par les pertes de récoltes liées au passage du cyclone Dean en août 2007.

Par géographie, le déficit commercial avec l'hexagone, principal partenaire commercial de la Martinique, augmente de 5% par rapport à 2006 pour atteindre 1,3 milliard d'euros. Le déficit commercial avec les pays étrangers (hors France et DFA) s'établit à 888 millions

d'euros (contre -895 millions en 2006), soit 42% du solde commercial total. Les échanges avec l'Union européenne sont déficitaires à hauteur de 483 millions d'euros contre 656 M€ en 2006.

2.4.4. Les relations commerciales régionales

Les relations commerciales régionales incluent les échanges avec les états de la Caraïbe, d'Amérique du Nord, d'Amérique du Sud et d'Amérique centrale. Ces échanges représentent 13 % du total des entrées et 67 % du total des sorties en valeur.

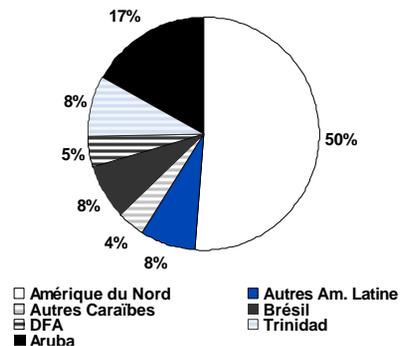
En 2007, les Etats-Unis demeurent le principal partenaire commercial sur la zone (hors DFA). Alors que les liens économiques, commerciaux et politiques entre les Etats autonomes et indépendants de la Caraïbe tendent à se développer sous l'effet d'une dynamique d'intégration régionale, les échanges de biens (hors produits énergétiques) entre la Martinique et son environnement immédiat ne représentent que 4% des importations et 6 % des exportations de la zone.

2.4.4.1 L'Amérique du Nord, principal fournisseur régional

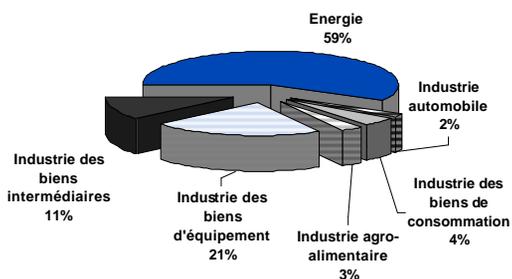
L'Amérique du Nord et l'Amérique Latine fournissent respectivement 51% et 16% des importations régionales de la Martinique. Les échanges avec l'Amérique du Nord portent principalement sur les produits de l'énergie et les biens d'équipement.

Les importations en provenance des îles de la Caraïbe (hors DFA) progressent de 5 % en 2007 pour s'établir à 93,4 millions d'euros. Elles comptent désormais pour 4 % du total des échanges réalisés dans la zone, ces derniers demeurant principalement constitués de produits issus de l'industrie énergétique (carburants et combustibles). Aruba prend le relais de Trinidad et Tobago en matière d'approvisionnement de produits pétroliers et devient le principal fournisseur Caraïbéen de la Martinique en 2007.

Origine des importations régionales en 2007



Les importations en provenance d'Amérique du Nord

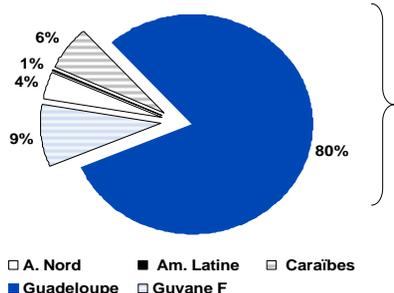


Les importations en provenance des DFA représentent quant à elles 5 % du total des importations régionales et concernent principalement la branche énergie.

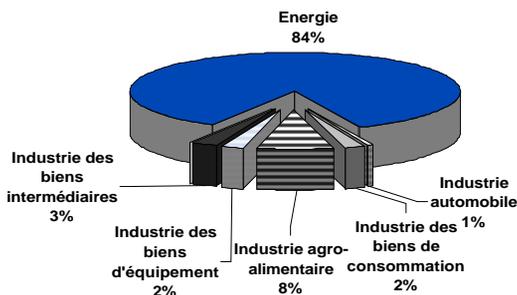
2.4.4.2 Des exportations principalement tournées vers la Guadeloupe

C'est dans le cadre des relations régionales que la Martinique réalise les 2/3 de ses exportations, soit 213,9 millions d'euros. Néanmoins, les ventes de marchandises restent très concentrées en direction de la Guadeloupe et de la Guyane tandis que les échanges vers les autres pays de la zone demeurent marginaux.

Destinations des exportations régionales en 2007



Le commerce avec la Guadeloupe



171 millions d'euros de marchandises sont expédiées vers la Guadeloupe en 2007 contre 19,7 millions d'euros vers la Guyane française. En effet, la Guadeloupe s'approvisionne auprès de la Martinique en produits pétroliers. Les produits de l'industrie agroalimentaire constituent le second poste d'exportation régional. Les ventes destinées à la Guyane sont constituées principalement de boissons (eaux minérales et rhum).

2.4.4.3 Les aides à l'export

L'Etat et la Région fournissent des aides financières aux entreprises qui souhaitent orienter davantage leur activité vers l'exportation. La principale aide concerne le « Fonds régional d'aide à l'exportation » (Fraex), inscrite dans le Contrat de plan Etat-Région 2000-2006. Ce fonds, alloué par la Région Martinique, permet le financement de la prospection individuelle ou collective et/ou de l'implantation à l'étranger des entreprises souhaitant se tourner vers l'export. De même, l'« Assistance export partagé » (axe 13 du Docup) gérée par la Région Martinique, aide les entreprises à accéder à de nouveaux marchés. En 2007, aucune dépense n'a été réalisée dans le cadre du « Fonds régional d'aide à l'exportation » (Fraex), sachant que ce dispositif est en cours de refonte.

Par ailleurs il existe différents dispositifs au niveau national. La COFACE gère, pour le compte de l'État, une large gamme de produits de promotion des exportations françaises, telles que, notamment l'« Assurance prospection » qui offre une protection contre le risque d'échec commercial et un allègement de charges financières. De son côté, Ubifrance gère les crédits d'impôts aux PME pour les soutenir dans leur effort de développement à l'export. De janvier à septembre 2007, aucune demande n'a cependant été déposée par les entreprises martiniquaises à ce guichet.

En outre, l'Agence caribéenne de développement à l'export (*Caribbean Export*) qui dépend du Forum des Etats de la Caraïbe (CARIFORUM), peut fournir une assistance aux entreprises exportatrices en matière de recherche de nouveaux marchés, de formation, de promotion du marché, d'information commerciale et de défense commerciale.

2.4.4.4 Les accords de partenariat économique

Situées dans l'arc des Petites Antilles, dans les océans Indien et Pacifique, les économies ultramarines sont les régions françaises les plus directement concernées par la réforme des accords commerciaux négociée entre l'Union européenne et les six régions des pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique).

Un bref rappel sur les APE

L'accord de coopération commerciale signé à Cotonou en juin 2000, succédant aux Accords de Lomé de 1975, prévoyait la conclusion d'ici le 31 décembre 2007 d'Accords de Partenariat Economique (APE) entre l'Union européenne et les six unions régionales composant les pays de la zone Afrique Caraïbes et Pacifiques⁶⁷. Ces accords visent à contractualiser l'engagement réciproque de chaque partie à supprimer leurs restrictions aux importations en provenance de l'autre partie. La clause de la **préférence commerciale non réciproque au profit des pays ACP**⁶⁸ qui existait jusqu'alors doit être supprimée de façon progressive d'ici 2020, à des rythmes différents selon les types de produit⁶⁹. A terme, se dessine donc une libéralisation généralisée des échanges.

Une intégration régionale renforcée

Les APE constituent une opportunité de développer les échanges commerciaux avec les Etats géographiquement proches des DROM qui, à ce jour, demeuraient très marginaux. L'ouverture réciproque des marchés pourrait avoir un impact positif en matière de coût du fret maritime, le niveau particulièrement élevé de ces derniers représentant un facteur majeur des surcoûts actuellement supportés par les économies des DROM. En outre, en se spécialisant dans les productions pour lesquelles elles disposent d'un avantage comparatif (les services notamment), les économies dominiennes gagneraient à commercer davantage avec leurs Etats voisins.

⁶⁷ La négociation des accords de partenariat économique s'effectuent de manière bilatérale entre l'UE et les six régions des pays ACP : Afrique de l'Ouest, Afrique centrale, région Afrique du Sud, Afrique australe, Caraïbes et Pacifique.

⁶⁸ Cette clause permettait aux pays ACP, d'une part, d'avoir un accès préférentiel aux marchés européens et, d'autre part, de maintenir des restrictions aux importations en provenance des pays de l'Union européenne.

⁶⁹ Trois paniers de produits sont déterminés au sein de chaque accord : 1) ceux à libéralisation immédiate, 2) les produits à libéraliser dans un délai maximum de 10 ans, 3) les produits bénéficiant d'une protection douanière sans limite dans le temps. Un traitement spécifique est cependant accordé pour les Pays les Moins Avancés (PMA), qui ne se sont pas tenus d'adopter le principe de réciprocité et conservent donc leurs préférences.

1. La CARICOM

Le 1^{er} janvier 2006, la Barbade, Belize, le Guyana, la Jamaïque, le Surinam et Trinidad et Tobago sont devenus les 6 premiers membres du Caribbean Single Market and Economy (CSME), le marché unique et économique de la CARICOM. Ils ont été rejoints, le 30 juin 2006, par les pays de l'Organisation des Etats de la Caraïbe orientale.

Présentation. La Communauté caribéenne et du marché commun (CARICOM) qui succède à l'Association caribéenne de libre commerce (Caribbean Free Trade Association, CARIFTA) a été mise en place en 1973 dans le but d'instaurer un marché commun. Elle compte à ce jour 15 membres (Antigua, Barbade, Bahamas, Belize, Dominique, Guyana, Grenade, Haïti, Jamaïque, Montserrat, Ste Lucie, St Kitts et Nevis, St Vincent et les Grenadines, Surinam, Trinidad et Tobago) et 5 membres associés (Anguilles, Bermudes, Les Iles Vierges britanniques, Les Iles Cayman et les Iles Turks et Caicos). Lors du 27^e sommet de la CARICOM, qui s'est tenu le 3 juillet 2006 à St Kitts et Nevis, Haïti a été officiellement réintégré au sein de l'organisation après en avoir été exclu en 2002.

Missions et objectifs. Les missions de la CARICOM visent principalement à favoriser la croissance durable de ses membres, encourager la coordination et la convergence des politiques de développement et renforcer la compétitivité des économies. La CARICOM souhaite notamment faciliter le rapprochement économique et la circulation des personnes et compte également instaurer un passeport unique.

2. L'Organisation des Etats de la Caraïbe orientale

L'Organisation des Etats de la Caraïbe orientale, ou Organisation of Eastern Caribbean States (OECS) a célébré son 25^e anniversaire en juin 2006.

Présentation. C'est au sein de la CARICOM qu'un sous-groupe, l'OECS, a été créé en 1981 pour succéder au Marché commun des Antilles orientales (MCAO/ECCM) mis en place en 1968. Cette organisation, dont le siège est à Castries, se compose de neuf membres, dont six Etats (Sainte-Lucie, Grenade, la Dominique, St Vincent et les Grenadines, St Kitts et Nevis, Antigua et Barbuda) et trois territoires britanniques associés (Montserrat, Anguilla et les Iles vierges britanniques).

Relations avec les organisations internationales. L'OECS est membre du CARICOM et adhère à l'AEC/ACS (Association des Etats de la Caraïbe). Le 30 juin 2006, elle a rejoint le Caribbean Single Market and Economy. Les 6 membres de l'OECS bénéficient d'une assistance financière attribuée par la Banque mondiale (Country Assistance Strategy, CAS), pour un montant d'environ 77 millions d'euros (103,4 K\$) sur la période 2005-2009.

Missions. L'OECS a pour objectif de développer la croissance de la région et d'aider ses membres à formuler et mettre en œuvre des politiques cohérentes en vue de favoriser leur insertion dans l'économie régionale et mondiale.

Principales réalisations. En 1983, l'OECS s'est dotée d'une monnaie unique, le dollar de la Caraïbe orientale (XCD). La politique monétaire est conduite, pour 8 des 9 membres, par l'Eastern Caribbean Central Bank, selon une politique de change fixe avec le dollar américain. En 1991, l'OECS a mis en place un marché unique (OECS Single Market), renforcé en 2002 par le projet d'union économique (OECS Economic Union) visant à l'harmonisation des législations et à la libre circulation des biens et services et des personnes à l'horizon 2007.

Coopération Martinique/OECS. Dans le cadre de la Loi d'Orientation pour l'Outre-mer (LOOM), la Martinique peut initier des projets de coopération avec les Etats voisins de l'OECS, financés par des fonds de coopération régionale, des fonds de coopération décentralisée (Interreg IIIB et IIIC, notamment). Le projet d'installation du câble sous-marin numérique reliant Porto Rico aux DFA et les pays de l'OECS a été réalisé dans ce cadre.

Par ailleurs, encouragées à la fois par la sous-utilisation de leurs capacités de production, acquises grâce aux aides du FEDER et de la défiscalisation, et par l'étroitesse du marché insulaire, les tentatives d'exportation des chefs d'entreprises dominiens se heurtaient

fréquemment à des droits de douanes dissuasifs pratiqués dans la zone. La mise en place de ces nouveaux accords commerciaux, pourrait offrir de nouveaux débouchés pour les biens et services des DROM.

La défense des intérêts des économies domiennes

Associés aux négociations des Accords dans le cadre de la consultation des acteurs non étatiques, les DROM ont été consultés en qualité de régions ultrapériphériques, afin de faire valoir les secteurs d'activité pour lesquels une ouverture de leurs marchés serait dommageable en terme de compétitivité.

Dans son approche *offensive*, qui consiste à mettre en place une stratégie d'exportation de services basée sur le développement des services traditionnels et nouveaux, la France a remis à la Commission européenne une liste de produits dits « offensifs » relevant des secteurs à forte valeur ajoutée (par exemple la communication, les industries agroalimentaires, les transports, les énergies renouvelables, ou la santé) et pour lesquels une libéralisation des marchés des pays ACP a été demandée.

Dans son approche *défensive*, et compte tenu de la vulnérabilité économique et des spécificités des économies domiennes, un certain nombre d'exemptions et d'aménagements ont été âprement négociés.

Les exemptions qui ont été obtenues au sein des APE ont été les suivantes :

- sur les marchés locaux :
 - l'exclusion à l'entrée, libre de droit, de la banane et du sucre des pays ACP sur les marchés des DFA et uniquement le sucre pour la Réunion, pour une période de 10 ans, renouvelable une fois (les droits de douane actuels sont donc maintenus) ;
 - une clause de sauvegarde régionalisée applicable à tous les produits, permet le rétablissement de droits de douanes pour une période limitée en cas de déséquilibre de la concurrence avec les pays ACP ;
- sur le marché européen :
 - un régime transitoire est prévu pour le sucre et le riz, ainsi que des mécanismes de sauvegarde et de surveillance applicables après la fin des régimes transitoires. Concernant le riz, sa libéralisation complète sera effective à partir du 1^{er} janvier 2010, à l'exception du riz en paille (riz paddy) dont la libre circulation intervient dès le 1^{er} janvier 2008 ; dans l'intervalle, un contingent tarifaire à droit nul sera ouvert à hauteur de 187 000 tonnes en 2008 et de 250 000 tonnes en 2009. S'agissant du sucre, et jusqu'en 2012, le prix du sucre ACP ne pourra être vendu à un prix inférieur à 90 % du prix de référence (prix défini dans le cadre de l'OCM sucre).

Toutefois, la demande du maintien des droits de douanes au bénéfice d'une liste de 40 produits présentés comme sensibles, notamment en raison d'une forte concurrence potentielle des Etats voisins⁷⁰ (principalement les fruits et légumes, la viande) a été refusée.

Concernant l'octroi de mer, n'étant pas considéré comme un droit de douane mais comme un impôt indirect local au regard du droit communautaire, le principe de son existence et son dispositif n'ont pas été remis en cause.

Le point sur la négociation des APE (mars 2008) :

La conclusion historique, le 16 décembre 2007 à Bridgetown, du premier Accord de Partenariat Economique complet (qui comprend les règles régissant les biens, les services, les investissements, et les règles commerciales et développement) entre les états de la zone Caraïbes et l'UE, ouvre la voie à une modification graduelle mais profonde des échanges commerciaux régionaux.

Les APE avec les autres unions régionales, parafés en décembre 2007, sont pour le moment provisoires (ils ne concernent que les règles régissant les échanges de biens). La Commission européenne fait pression pour que leur transformation en APE complets soit réalisée d'ici la fin de l'année 2008. Dans l'intervalle, les règles d'échanges et d'accès aux marchés (autre que les marchandises) sont régies par un règlement communautaire⁷¹ spécialement créé le 20 décembre 2007 afin que soit comblé le vide juridique laissé par l'arrêt de l'application des Accords de Cotonou, arrivés à expiration le 31 décembre 2007.

⁷⁰ Ex : la filière de la viande (porc, poulet....) congelée en provenance de l'Afrique du sud sur le marché réunionnais.

⁷¹ Règlement n°1528-2007 du Conseil européen.

5. DONNEES DU COMMERCE EXTERIEUR DE LA MARTINIQUE

Exportations	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Var. 06/07	Structure
Agriculture, sylviculture, pêche	146	124	125	107	77	17	-77,2%	5,5%
Energie	72	88	81	187	206	158	-23,1%	49,4%
Industrie automobile	4	3	3	3	4	4	0,2%	1,2%
Industrie des biens de consommation	9	12	12	10	11	6	-44,9%	1,8%
Industrie agricoles et alimentaires	66	72	71	61	67	56	-16,0%	17,6%
Industrie des biens d'équipement	32	39	28	23	27	57	111,9%	17,8%
Industrie des biens intermédiaires	21	23	23	17	21	21	-0,3%	6,6%
Produits divers	0	0	0	0	0	0	17,6%	0,0%
Total des exportations	350	360	343	408	413	320	-22,4%	100,0%
Importations	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Var. 06/07	Structure
Agriculture, sylviculture, pêche	43	45	43	43	42	47	11,2%	1,9%
Energie	193	226	288	425	504	472	-6,3%	19,4%
Industrie automobile	232	240	262	295	291	260	-10,7%	10,7%
Industrie des biens de consommation	387	398	404	419	423	432	1,9%	17,8%
Industries agricoles et alimentaires	342	344	344	354	360	360	-0,1%	14,8%
Industrie des biens d'équipement	246	243	287	315	343	374	9,2%	15,4%
Industrie des biens intermédiaires	400	397	402	417	441	479	8,8%	19,7%
Produits divers	7	7	4	6	6	5	-16,1%	0,2%
Total des importations	1 850	1 900	2 035	2 273	2 410	2 429	0,8%	100,0%
Balance commerciale	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Var. 06/07	
Déficit	1 500	1 540	1 691	1 865	1 998	2 109		5,6%
Taux de couverture	18,9%	19,0%	16,9%	18,0%	17,1%	13,2%		-3,9 points
PIB	6 103	6 442	6 800	7 278	7 648	-		-
déficit/PIB	24,6%	23,9%	24,9%	25,6%	26,1%	-		-
Importations/PIB	30,3%	29,5%	29,9%	31,2%	31,5%	-		-

Source : Direction nationale du commerce extérieur

CHAPITRE II

Les secteurs d'activité

Section 1 :

Le secteur primaire

§ 1. APERÇU GENERAL

En Martinique, la production primaire se caractérise par une importante spécialisation et s'oriente principalement vers le marché extérieur. En 2007, ce secteur est celui qui a le plus souffert du passage du Cyclone Dean. Au-delà des plantations de banane, complètement dévastées, les cultures qui ont enregistré les dommages les plus lourds sont d'abord les cultures maraîchères et vivrières puis l'horticulture. Par ailleurs, les infrastructures de pêche, notamment les dispositifs de concentration du poisson (DCP) et le port de pêche du Vauclin, ont subi des dégâts importants.

Toutefois, ce choc exogène ne doit pas masquer les difficultés structurelles auxquelles la branche est confrontée et que tentent de pallier les différentes aides financières communautaires, nationales et régionales. Ces dernières visent à favoriser la restructuration des filières agricoles, tel qu'on peut l'observer dans la filière de la banane.

En 2004, l'agriculture représente 2,6%⁷² du PIB de la Martinique, néanmoins par l'activité induite, son poids dans l'économie se révèle plus important. Le secteur occupe près de 4,6 % de la population active salariée en 2007, soit 5 585 actifs⁷³ auxquels s'ajoute un nombre équivalent d'exploitants et de mains d'œuvre familiales.

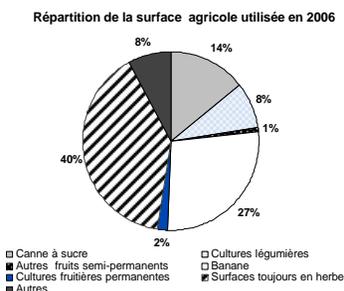
Population active agricole 2005	Part dans la population active occupée 2005	Unité de travail annuel (UTA) 2005	Nombre d'exploitations 2006	Surface agricole utilisée dans les exploitations ag. (SAU) 2006
12 300	9,8%	8 347	3 758	25 907

Source : Direction de l'Agriculture et des Forêts, Statistiques agricoles 2005

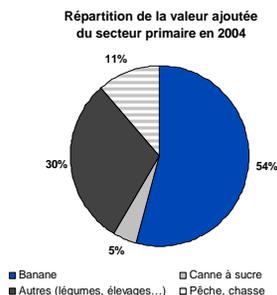
En outre, l'agriculture fournit la matière première nécessaire à l'activité des industries agro-alimentaires qui comptent pour 2 % du PIB en 2004, soit le quart de la valeur ajoutée produite par l'industrie martiniquaise, et 3 % de l'emploi salarié en 2007

⁷² La part de l'agriculture est estimée à 2,2% du PIB estimé pour 2006.

⁷³ Insee - Enquête emploi 2007.



Source : Direction de l'agriculture et des Forêts



Source : Insee- Comptes rapides 2004

1.1. Une agriculture fragile...

La Martinique a connu une réduction de 30 % de sa surface agricole utile (SAU) entre 1989 et 2006. Elle totalise désormais 25 907 hectares⁷⁴ en 2006 contre 36 974 hectares en 1989⁷⁵. Cette perte de surface s'est accélérée au cours des dernières années, la réduction moyenne de la SAU atteignant 1 000 hectares par an entre 2000 et 2006. Dès lors, la sécurisation du foncier agricole représente un enjeu majeur pour la pérennité du secteur agricole qui doit faire face à une urbanisation croissante favorisée par le dispositif de défiscalisation.

Dans ce contexte, la SAFER a réalisé 21 opérations de rétrocessions et acquisitions en 2007, soit la mise à disposition de 40 hectares aux agriculteurs et une acquisition de 46 hectares de terres agricoles. Par ailleurs, la commune de Rivière Salée a mis en place une Zone agricole protégée et aménagée.

Traditionnellement orientée vers les marchés extérieurs, et principalement concentrée autour de deux filières (la banane et la filière canne-sucre-rhum), l'agriculture martiniquaise est majoritairement composée de structures de petite taille.

3 758 exploitations étaient recensées en 2006 contre 15 284 en 1989. 73,5% des exploitations comptaient moins de 5 ha en 2005 et 5,5 % de plus de 20 hectares. Ceci étant, leur taille moyenne augmente, en raison du mouvement de concentration des terres agricoles intervenu ces dernières années, pour désormais s'établir à 7 hectares. Cette concentration est particulièrement marquée dans les deux principales filières tournées vers l'export. Ainsi, les exploitations de plus de 50 hectares représentent 8% des exploitations de bananes et assurent 65% de la production contre 70% des exploitations comptant moins de 10 hectares et assurant 13 % des tonnages produits en 2006. Parallèlement, 2% des exploitations de canne à sucre concentrent plus de 50% du tonnage de canne tandis que 61 % des exploitations comptent moins de 5 hectares et représentent moins de 20% du tonnage annuel.

⁷⁴ dont près de 2 000 hectares de jardins familiaux sont par ailleurs cultivés

⁷⁵ Source : Atlas de la sole agricole 2006 - Territoire Martinique -CNASEA

Par ailleurs, l'agriculture martiniquaise ne subvient que faiblement aux besoins du marché local. Ainsi, la viande bovine fraîche produite localement ne représente que le quart des importations. De 2002 à 2006, les importations totales de légumes traditionnellement produits localement⁷⁶ ont cru de 61 %.

En outre, le vieillissement de la population active agricole constitue un autre défi important quant au renouvellement de la profession agricole. Ainsi, les professionnels de moins de 35 ans représentaient moins de 6% des effectifs de la profession en 2006.

Enfin, si le patrimoine naturel de la Martinique constitue une opportunité pour l'agriculture il est également un facteur de risque important. Les conditions climatiques sont favorables à l'activité agricole mais également à la prolifération des maladies et parasites. En outre les événements climatiques extrêmes (sécheresse, forte pluie ou tempête) affectent durablement l'activité agricole.

1.2...fortement impactée par le cyclone Dean

L'ensemble de la profession agricole a été lourdement impacté par le cyclone Dean. Le montant total des dommages indemnisables est estimé à 120 millions d'euros correspondant à 2 015 demandes d'indemnisation déposées auprès de la Direction de l'Agriculture et des Forêts. Les indemnités versées s'établissent, quant à elles, à 37,6 millions d'euros pour l'ensemble du secteur agricole.

L'ensemble de la production maraîchère et fruitière a été détruite ou a perdu toute valeur marchande. Le montant des pertes indemnisables au sein de la filière s'établit à plus de 23 millions d'euros. S'agissant de la filière fruits, la difficulté majeure demeure la reconstitution des vergers, dont les arbres ont parfois été durablement endommagés, tandis que pour les légumes, les coûts les plus importants concernent la réfection, la construction ou le remplacement des serres, bâtiments, traces et chemins.

L'intégralité des champs de banane a été dévastée par le cyclone. Les pertes de récoltes ont été évaluées à 22 millions d'euros et les pertes de fonds à 49 millions d'euros. 80% des 3 500 salariés de la profession ont été mis au chômage technique tandis que 180 personnes ont été licenciées. En outre, les expéditions de banane ont été interrompues jusqu'au mois de février 2008. Les effets sur la filière canne sont plus réduits même s'ils ne seront réellement mesurés qu'à l'issue de la campagne 2008.

S'agissant des filières élevage et apiculture, les dégâts relèvent principalement des bâtiments, clôtures, traces et cheptel reproducteur. Au final, l'outil de production a été affecté dans une moindre mesure par Dean à l'exception de la branche volaille. Toutefois, le cycle de production d'œufs n'a pas été interrompu.

Les secteurs de la pêche et de l'aquaculture ont également été fortement affectés notamment en termes d'équipements, les navires et filets ayant été pour une large part

⁷⁶ Dachine, Igname, Patate douce, et tomates

endommagés. 873 986 euros ont ainsi été versés à 495 entreprises du secteur de la pêche et de l'aquaculture dont 471 pêcheurs, 22 aquaculteurs et 2 associations de professionnels.

en milliers d'euros	Domages indemnissables	Indemnités versées
Horticulture	2 600	660
Cultures maraichères, fruitières et vivrières	16 880	5 177
Arboriculture	181	54
Apiculture	346	104
Bananes	22 237	6 671
Bananes créole & rose	141	42
Total pertes de récoltes	42 385	12 708
Cheptel hors volaille	859	301
Lait	102	36
Volaille	402	141
Total pertes en production animale	1 364	477
Bâtiments d'élevage	2 442	855
Ruches	882	309
Bâtiment volailles	1 428	500
Hangars à bananes	1 162	232
Serres	3 313	663
Bâtiments de stockage	2 815	563
Sols vergers et fleurs	2 672	1 063
Autre équipements	10 521	2 104
Total pertes d'équipements	25 235	6 288
Cannes pertes de fonds	1 855	738
Bananes exports perte de fonds	45 203	15 821
Bananes créoles perte de fonds	4 057	1 614
Total pertes de fonds	51 115	18 173
Total général	120 099	37 646

Source : Direction de l'Agriculture et des forêts

1.3 Les comptes de l'agriculture en 2006

En 2006, la production agricole⁷⁷ totale s'élève à 240,9 millions d'euros, soit une baisse de 4 %, supérieure à celle observée en 2005 (-2,7%). La production végétale, soit 86 % de la production agricole, diminue de 5,7 % (-5 % en 2005) sous l'effet d'une baisse de la production de fruits (61 % de la production), notamment de bananes (-6,7 %). Ce repli est en partie compensé par la hausse de la production de légumes (+1,7%), notamment de tomates (+25%). Enfin, la production animale, soit 13 % de la production agricole, augmente de 9 % en un an.

Poursuivant la baisse entamée en 2005, les consommations intermédiaires du secteur accusent un repli de 4 % pour atteindre 104,3 millions d'euros tandis que les salaires et charges sociales se réduisent de 1,6 %, à 80,6 millions d'euros. La valeur ajoutée brute agricole s'élève à 139,1 millions d'euros, soit un repli de 7 % sur un an tandis que le revenu net des entreprises agricoles atteint 49,7 millions (- 14 %) sous l'effet de la diminution des revenus générés par la filière banane.

⁷⁷ La production globale établie par la Direction de l'Agriculture et des Forêts correspond à la ressource potentielle tirée de l'activité agricole et non aux livraisons effectives.

en millions d'euros

Valorisation de la production agricole	2000	2001	2002	2003	2004	2005*	2006**	Structure 2006	Variation 2006/2005
Production végétale (1)	280,2	272,6	301,5	275,1	233,4	221,1	208,4	86,5%	-5,7%
Légumes	77,0	76,0	92,5	82,3	32,4	39,7	40,3	16,7%	1,7%
<i>Tomates</i>	7,7	7,7	8,1	8,6	3,6	6,0	7,6	3,2%	25,9%
<i>Tubercules</i>	19,5	18,2	20,8	21,8	7,7	8,1	7,5	3,1%	-6,8%
Fruits	181,1	174,5	181,9	164,7	176,4	158,4	146,9	61,0%	-7,3%
<i>Bananes</i>	164,4	156,6	161,9	145,7	161,8	145,4	135,7	56,3%	-6,7%
<i>Ananas</i>	7,9	8,5	8,4	6,6	4,3	2,5	0,7	0,3%	-71,1%
<i>Melons</i>	3,1	3,2	3,8	5,2	4,0	3,2	3,7	1,5%	15,8%
Cultures industrielles et aromatiques	16,1	15,5	17,4	15,2	15,2	14,7	13,6	5,6%	-7,7%
<i>Cannes à sucre</i>	14,9	14,3	16,0	13,4	14,0	13,4	12,1	5,0%	-9,7%
Fleurs et plantes	7,0	6,1	9,1	12,9	9,4	8,8	7,7	3,2%	-13,1%
Production animale (2)	33,2	32,1	31,4	32,0	31,6	29,8	32,49	13,5%	9,0%
Bétaïls	19,9	20,3	18,5	19,3	19,4	19,2	19,5	8,1%	1,8%
Autres animaux (volailles, lapins, gibier)	2,3	1,6	2,0	1,4	1,8	2,0	2,9	1,2%	46,4%
Produits animaux (lait, œufs, etc.)	9,1	10,2	10,9	11,3	10,5	8,6	10,1	4,2%	16,8%
Production agricole (1) + (2)	313,3	304,8	332,9	307,1	265,0	250,9	240,9	100%	-4,0%

Source: Direction de l'agriculture et de la forêt - Comptes 2005 et Memento 2006

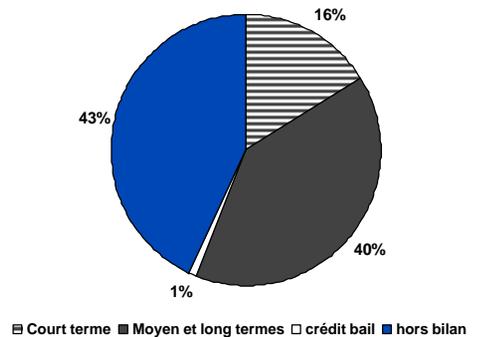
* Comptes semi-définitifs

**Comptes provisoires

1.4 Les risques bancaires du secteur

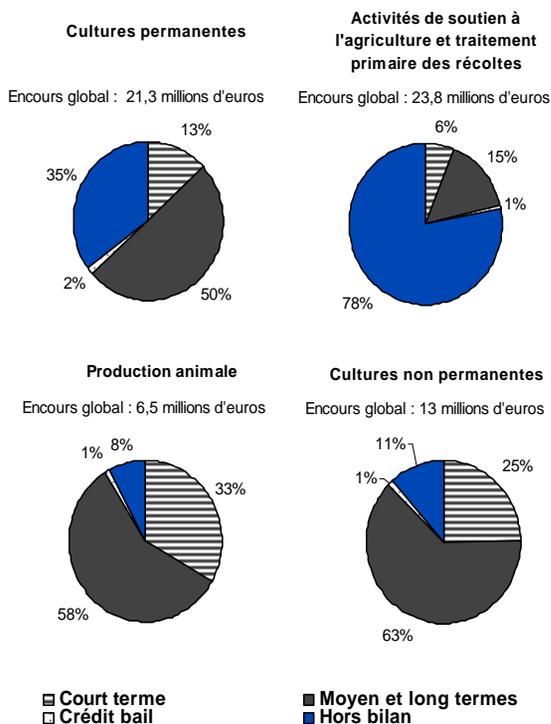
En décembre 2007, l'endettement du secteur agricole représente 1,4% du total des encours consentis à l'économie martiniquaise. En un an, les risques bancaires du secteur progressent de 8 % pour s'établir à 67,9 millions d'euros. Cette évolution est essentiellement liée à la hausse sensible des engagements hors bilan qui s'établissent à 29,4 millions d'euros (contre 14,3 M€ en 2006) pour désormais concentrer 43% des risques du secteur. Cette hausse est principalement imputable aux subventions reçues par la filière banane.

Répartition des risques au 31 décembre 2007



Les crédits à moyen et long termes augmentent de 3 % et représentent 40% du total des encours, soit près de 27 millions d'euros. A l'inverse, les crédits à court terme diminuent de moitié pour atteindre 10,8 millions d'euros à fin décembre 2007. Le crédit bail représente à peine 1% de l'encours total, à 0,8 M€

Répartition de l'encours bancaire par sous-secteurs⁷⁸



Source : Service central des risques de la Banque de France

1.5 Le soutien à l'agriculture : état des lieux et perspectives

Outre les mesures issues du dispositif de défiscalisation, les aides à l'agriculture relèvent de différentes programmations pluriannuelles.

En premier lieu, la Martinique a bénéficié du soutien des fonds structurels communautaires sur la période 2000-2006 et plus particulièrement du FEOGA (Fonds européen d'orientation et de garantie agricole) intégré au document unique de programmation (DOCUP) et dédié à l'adaptation des structures agricoles et sylvicoles ainsi qu'au développement rural. Ainsi, sur une enveloppe globale de 260,4 millions d'euros, 253 millions d'euros de dépenses étaient programmés et 198 millions d'euros de projets réalisés au 31 décembre 2007.

⁷⁸ Les regroupements par sous secteurs sont établis sur la base de la nomenclature NAF Révision 2 (Janvier 2008). Les cultures permanentes regroupent les cultures d'agrumes et de bananes ; les cultures non permanentes comprennent la filière canne et la culture de légumes ; les activités de soutien réalisées pour le compte de tiers, y compris mise à disposition de machines).

Au terme de la programmation 2000-2006, 148,631 millions d'euros ont été affectés aux actions de structuration des exploitations agricoles. 18,5 millions d'euros d'investissements structurants au sein des exploitations agricoles et à l'aménagement du foncier ont été réalisés. Ils ont en outre permis de réaliser des équipements hydrauliques et collectifs : 5 000 à 6 000 hectares sont aujourd'hui irrigués dans l'île. Par ailleurs, ces investissements ont permis la construction de bâtiments et de voiries, l'acquisition de vitro plants de bananes et ont facilité la mise aux normes environnementales. A ce titre, 3 millions d'euros ont été affectés à la lutte contre les pollutions et les ravageurs. Les actions mises en œuvre visaient notamment à renforcer la veille sanitaire par des analyses de sols et de végétaux. Les actions d'accompagnement des agriculteurs ont bénéficié de 26,6 millions d'euros (dont 3,5 millions d'euros versés en 2007) qui ont notamment financé les opérations de contrôle qualité et d'encadrement commercial au sein de la filière banane ainsi que la mise en place d'une plateforme d'aquaponie expérimentale au sein d'un établissement d'enseignement agricole. Les actions sur les secteurs agricole et forestier totalisent 72,6 millions d'euros de programmation. L'année 2007 a notamment vu la finalisation de quatre projets importants dans la filière rhum et volaille (cf. infra §4 et 5) par le versement de 16 millions d'euros.

en millions d'euros			
DOCUP 2000-2006	Total	Total	Programmé
Mesures / Actions	programmé	réalisé	en 2007
Action sur les structures des exploitations agricoles			
Socio-économique (installations, CTE)	2,6	2,6	0,4
Aménagements fonciers	19,5	17,2	1,7
<i>dont Canne</i>	<i>13,1</i>	<i>11,6</i>	<i>1,0</i>
Equipements hydrauliques collectifs	24,8	20,0	-
Investissements dans les exploitations bananes et cannes	80,7	70,5	2,8
Investissements dans les exploitations diversification	21,1	13,1	1,8
Total de la mesure	148,6	123,3	6,7
<i>dont part UE</i>	<i>58,3</i>		
Lutte contre les pollutions agricoles et les ennemis des cultures			
Total de la mesure	3,1	2,0	1,0
<i>dont part UE</i>	<i>1,1</i>		
Actions d'accompagnement des agriculteurs			
Assistance technique et commerciale	25,8	19,8	4,0
<i>dont contrôle qualité filière Banane</i>	<i>1,8</i>	<i>1,766</i>	<i>n.d.</i>
Echange et transfert de savoir faire	0,9	0,9	0,1
Total de la mesure	26,6	20,6	4,0
<i>dont part UE</i>	<i>13,0</i>		
Actions sur les secteurs agricole et forestier			
Opérations d'expérimentation développement	17,2	17,2	n.d.
Connaissance de la production et des marchés	1,8	1,3	n.d.
Modernisation IAA -sucre et Rhum	50,4	29,6	0
Filière forêt bois	3,1	3,0	n.d.
Total de la mesure	72,6	51,1	1,5
<i>dont part UE</i>	<i>24,8</i>		
Assistance technique FEOGA			
Total de la mesure	1,6	0,9	n.d.
<i>dont part UE</i>	<i>1,2</i>		
Total DOCUP 2000-2006	253	198	13

Source : Direction de l'Agriculture et des forêts

*contrats territoriaux d'exploitation

Le Programme de développement rural régional Martinique (PDRM), adopté en novembre 2007, couvre désormais la période 2007-2013. Ce dernier représente une enveloppe globale de 172 millions d'euros dont 100 millions d'euros de financements européens (FEOGA), et est orienté autour de trois grands axes :

1. l'amélioration de la compétitivité des secteurs agricole, agro-alimentaire et sylvicole (76 % des fonds) ;
2. l'amélioration de l'environnement et de l'espace rural (12,5% de l'enveloppe globale) ;
3. l'amélioration de la qualité de vie en milieu rural et la diversification de l'économie (11% des fonds).

Désormais, l'accès aux financements est étendu à l'ensemble des acteurs du monde rural. Outre les agriculteurs et leurs organisations professionnelles, les collectivités, les entreprises et micro-entreprises de transformation de l'agro industrie sont désormais éligibles à ces fonds.

L'agriculture Martiniquaise bénéficie également d'un programme d'appui spécifique à l'agriculture des régions ultrapériphériques (POSEI) visant à prendre en considération les handicaps géographiques et économiques de ces régions. Les mesures POSEI, financées au titre du 1^{er} pilier de la PAC, se répartissent selon deux axes : (1) l'approvisionnement en produits essentiels à la consommation humaine, à la transformation ou en tant qu'intrants agricoles ; (2) les mesures spécifiques de soutien à la production, la transformation et à la commercialisation des produits. Au titre de l'année 2006, 342 K€euros ont été versés pour les produits agricoles locaux⁷⁹ dont 53,4 millions d'euros à la filière banane export et 6,4 M€ à la filière canne.

§2. LA BANANE DESSERT

Nombre d'exploitations en 2006	SAU en banane 2006 (ha)	Part de la SAU en 2006	SAU banane export 2006 (Ha)	Population active en 2005
528	7 300	28 %	6 980	6 066

Source : Direction de l'Agriculture et des forêts

Le marché de la banane est très concentré : trois pays⁸⁰ fournissent 65 % des bananes à l'exportation et ce marché est contrôlé à 75 % par 5 firmes multinationales⁸¹.

⁷⁹ Les mesures de soutien versées en 2007 au titre de la commercialisation des produits locaux sur le marché local ne sont pas consolidées à l'heure de la rédaction de cet ouvrage

⁸⁰ Equateur, Costa Rica et Colombie

⁸¹ Pour plus d'informations cf. la note expresse « La filière banane en Martinique » - IEDOM- juillet 2007, disponible en téléchargement sur le site www.iedom.fr.

Concentrant 28 % de la surface agricole utile (SAU) du département, **la banane demeure la principale filière agricole de la Martinique**. En 2006, la Martinique occupait la 32^{ème} place sur le marché mondial de la production de bananes dessert, cette dernière étant estimée à 61 millions de tonnes dont 13,8 millions commercialisées sur le marché mondial⁸². La Martinique, avec 4,7% de part de marché en 2006, est le deuxième fournisseur européen de l'Union Européenne (derrière les Canaries), et concentre 32 % du marché hexagonal. La valeur de la production martiniquaise de bananes est estimée à 135 millions d'euros en 2006.

	unité	2001	2002	2003	2004	2005*	2006**	Var. 2006/2005
Total surface bananes fruit	ha	9 310	9 850	10 000	8 600	7 650	7 300	-4,6%
Proportion de terres arables en bananes	%	46,0%	48,0%	48,5%	47,4%	44,9%	44,0%	-2,2%
Production de bananes (variété export)	Milliers de t.	272,0	303,8	285,8	283,2	255,8	240,7	-5,9%
Total production banane	Milliers de t.	276,3	306,8	288,8	289,2	260,4	245,8	-5,6%
Rendement banane (variété export)***	t/ha	30,2	31,5	29,2	34,5	34,8	34,5	-0,9%
exportation	Milliers de t.	234,0	264,0	256,0	252,0	228,4	216,8	-5,0%
Aides OCM perçues	K€	nd	nd	nd	nd	39 209	70 490	79,8%

Source: Direction de l'agriculture et des forêts.

* Comptes semi-définitif.

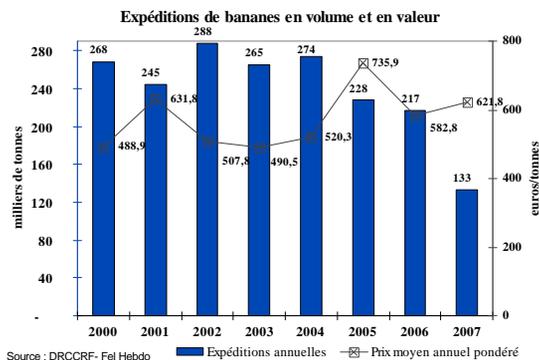
** Données provisoires.

*** Les rendements sont calculés à partir de la surface en plantation retenue dans le tableau (supérieure à la surface en exploitation).

2.1 Une année 2007 non récompensée ...

Dans un contexte tarifaire pourtant favorable, les prix ayant été supérieurs à ceux de 2006 à partir du mois de février 2007, le cyclone Dean a totalement dévasté les plantations et aucune expédition de banane n'a été effectuée à compter du mois de septembre 2007. Néanmoins, à périmètre constant, de janvier à août, les expéditions de bananes enregistrent une hausse de 11 %, soit 132 930 tonnes contre 119 880 tonnes sur la même période de 2006. Le déficit des bananes antillaises sur le marché français

a été compensé par des réimportations de bananes dollars en provenance du Nord de l'Europe. En outre, les derniers mois de l'année ayant été consacrés à la reconstruction de la filière. Les organisations de producteurs estiment que le retour au niveau de production de 2006 ne devrait intervenir qu'en 2010. Une partie des plants ayant été cyclonés et les autres parcelles devant être replantées à compter de 2008-2009, une baisse des rendements est attendue dans les prochaines années.



⁸² Données de la FAO (Food and Agriculture Organization)

2.2 ...en dépit des efforts de promotion de la filière :

Les producteurs martiniquais sont structurés autour de deux organisations : **Banamart**, qui rassemble 374 producteurs au 1^{er} janvier 2008 (contre 404 producteurs en 2007), et **Banalliance**, qui compte 131 producteurs au 1^{er} janvier 2008 (contre 144 producteurs en 2007). Ces structures sont intégrées au sein de l'Union des groupements de bananes de Martinique et de Guadeloupe (UGBAN) en charge de la communication et du marketing afin de promouvoir la banane antillaise auprès des consommateurs français.

Cette dernière a multiplié les actions de communication tout au long de l'année 2007 en France Hexagonale (salon, campagne publicitaire, parrainage évènementiels). Son plan d'action a été renforcé après le cyclone Dean afin de conserver une certaine présence auprès des consommateurs, comme en témoigne la campagne publicitaire «*La banane s'éclipse jusqu'en mars 2008*» lancée en octobre 2007. Les prochaines récoltes étant attendues à compter de mars 2008, les producteurs travaillent également à rassurer les consommateurs suite au regain de polémique autour du rapport Belpomme ceci en multipliant la communication autour des référentiels dont dispose la banane antillaise en terme de certification (EurepGap, Nature's Choice, Agriculture raisonnée).

A ce titre, d'importants efforts ont été réalisés pour améliorer la qualité de la banane. Selon une étude publiée en 2007, l'utilisation des pesticides a été réduite de 60% entre 1998 et 2006. Ces efforts ont notamment portés sur l'utilisation de vitroplants, plus résistants, et par l'adaptation des pratiques culturales. En 2007, un plan banane durable a été mis en place en collaboration avec les organismes de recherche, portant notamment sur la promotion des techniques de lutte alternative contre les ravageurs et sur l'amélioration variétale. Des efforts ont, en outre, été réalisés en terme de certification. Banamart a fait le choix de la certification EurepGap⁸³ concernant 50% de sa production au terme de l'année 2007, avec pour objectif de parvenir à 100% dans les 3 prochaines années. Parallèlement, une faible part des producteurs de Banalliance est aujourd'hui certifiée.

Enfin, un plan national de modernisation de la filière banane des Antilles françaises, courant sur la période 2007-2013, a été mis en œuvre en avril 2007. Elaboré en concertation avec les professionnels du secteur, ce plan prévoit notamment une aide au désendettement des planteurs à hauteur de 40,5 millions d'euros.

2.3 L'Organisation Commune des Marchés de la Banane (OCMB)

La banane joue un rôle important pour l'économie des régions productrices, en particulier pour les DROM français (Guadeloupe et Martinique). Elle représente une part substantielle des exportations agricoles⁸⁴ et permet la création d'emplois directs et indirects en

83 EurepGap certifie la conformité à la réglementation locale

84 Respectivement le premier et le deuxième poste à l'exportation pour la Martinique (exclusion date de l'année 2007) et la Guadeloupe.

occupant une main d'œuvre peu qualifiée pendant toute l'année⁸⁵. Au-delà, son importance repose en grande partie sur les externalités territoriales que procure cette production, en particulier en permettant le maintien de la rentabilité des lignes maritimes, notamment sur le fret « retour »⁸⁶, les exportations de bananes justifiant à elles seules l'existence des lignes maritimes dont bénéficient les autres secteurs d'activité. Ce secteur ne représente cependant qu'une faible part du PIB des Antilles françaises (0,4 % du PIB de la Guadeloupe, et 1,6 % de celui de la Martinique).

En 1993, l'Organisation Commune des Marchés de la Banane (OCMB) a été créée pour organiser la gestion des approvisionnements de bananes des Etats membres de l'UE. Le marché de l'UE est le premier marché d'importations⁸⁷ de la banane, mais également le marché le plus rémunérateur où les prix sont supérieurs à ceux pratiqués en Amérique du Nord ou au Japon. Organisée en deux volets, son objectif vise à soutenir la filière dans les régions européennes productrices compte tenu de l'importance considérable pour l'agriculture de ces régions et de la forte concurrence exercée par la banane dollar d'Amérique latine et des Philippines. Le « volet externe » régit les relations commerciales avec les pays exportateurs de bananes hors Union, et le « volet interne » définit le dispositif de soutien au revenu des producteurs européens.

2.3.1 Les réformes des deux volets de l'OCMB

Concernant la *volet externe*, le régime a été plusieurs fois modifié, notamment sous la pression des panels OMC des pays latino-américains, glissant progressivement d'un système différencié composé de quotas, droits de douanes, et licences d'importation, vers un système essentiellement tarifaire (176 €T à compter du 1^{er} janvier 2006 – contre 75 €T précédemment – à l'exception d'un quota de 775 000 T exempté de droits pour les pays ACP, et qui a expiré au 31 décembre 2007⁸⁸). Depuis le 1^{er} janvier 2008, le régime est entièrement tarifaire pour les non PMA non signataires des Accords de Partenariat Economique⁸⁹ (176 €T). Quant aux pays ACP signataires des APE et les PMA, ils bénéficient d'un **accès libre au marché européen** sans droit ni quota (DFGF) pour tous les produits, y compris la banane. Les DOM ont pu négocier une exemption en conservant le droit de mer, l'exclusion de l'entrée de la banane ACP pour une période d'un an renouvelable une fois et une clause de sauvegarde si les importations (tous produits) des ACP sont de 25 % supérieures à la moyenne des trois années précédentes.

85 La filière de la banane en Martinique (400.000 habitants) concerne à peu près 850 planteurs sur plus de 10.000 hectares et génère environ 15.000 emplois. En Guadeloupe, elle représente 15 % de la valeur ajoutée agricole et 3 500 emplois.

86 Les exportations de banane constituent 80% du trafic en volume des compagnies maritimes sur les Antilles. De nombreux experts estiment qu'une production de 150.000 tonnes dans les deux îles (Martinique et Guadeloupe) remettrait en cause la rentabilité des lignes maritimes et pourrait les supprimer (en 2006, la Martinique produisait 220 000 tonnes, la Guadeloupe 48 000).

87 En 2006, les importations de bananes se répartissent entre l'UE à 27 (4,8 M T), puis les Etats-Unis/Canada pour près de 4 M T, le Japon (1 M T) et la Russie (0,9 M T).

88 Dérogation obtenue à la conférence ministérielle de l'OMC le 14 novembre 2001 à Doha.

89 Soient les 7 premiers pays exportateurs (Equateur, Philippines, Costa Rica, Colombie, Guatemala, Honduras, Panama, le Brésil arrivant en 9^e position après le Cameroun et avant la Côte d'Ivoire).

Le passage progressif à un régime uniquement tarifaire a eu pour conséquence une baisse structurelle des prix sur le marché européen favorable aux consommateurs, mais au détriment des producteurs des régions communautaires d'outre-mer et des pays ACP. L'incertitude commerciale liée à la libéralisation du marché s'est traduite par une plus grande volatilité des prix au bénéfice des grandes chaînes de distribution. Mais le principal gagnant est la Communauté européenne qui a vu ses ressources douanières annuelles passer de 200 M€ en 2005 à près de 600 M€ en 2006.

S'agissant du *volet interne*, le dispositif de soutien des producteurs communautaires a également fait l'objet de réformes, **dans un contexte de mise en conformité avec les engagements européens sur l'agriculture à l'OMC.**

Jusqu'en 2006, le régime visait à compenser les baisses éventuelles de revenus liées aux fluctuations des prix des marchés, par l'octroi d'une aide calculée annuellement sur la base de la différence entre une recette forfaitaire de référence (640,3 €/T depuis sa dernière revalorisation en 1999) et la recette moyenne communautaire effective de l'année considérée au stade « sortie hangar de conditionnement ». Chaque année, le montant unitaire de l'aide, alors identique pour chaque région, était allouée pour une quantité totale définie. A la suite de l'élargissement de l'UE en 2004, cette quantité est passée de 840 000 à 867 500 tonnes, et réparties selon les régions en fonction de leur niveau de production : 420 000 T (48,4 %) pour les îles Canaries (Espagne), 369 000 T (42 %) pour la Martinique et la Guadeloupe⁹⁰, 50 000 T (5,7 %) pour Madère, Açores et Algarve (Portugal), 15 000 T (1,7 %) pour la Crète et la Laconie (Grèce), et 13 500 T (1,5 %) pour Chypre. Les Canaries et la Martinique, principaux producteurs ont reçu la plus grande somme de l'aide compensatoire. En outre, une aide complémentaire était versée si le prix de vente majoré du montant de l'aide initiale demeurait inférieur à la recette forfaitaire communautaire. Ce fut le cas pour la Martinique et la Guadeloupe dont les revenus nets (prix de vente + aide) étaient respectivement de 593,7 €/T et de 588,9 €/T en 2006, avec des prix de vente de 268,6 €/T et de 249,1 €/T, tandis que les Canaries enregistraient des prix de vente de 600,8 €/T.

Si ce système a garanti la stabilité de la recette moyenne par tonne des producteurs, il a en revanche entraîné une dynamique différenciée entre régions, favorisant la production des Canaries au détriment de celle de la Guadeloupe et de la Martinique. Les **écarts de compensation** entre les producteurs des différentes régions se sont expliqués par le fait que les producteurs canariens bénéficient des avantages d'une différenciation variétale moins soumise à concurrence et de la proximité des marchés de consommation, contrairement aux producteurs antillais. La préservation de l'équilibre entre régions de production a alors expliqué la réforme de ce régime d'aides compensatoires.

Depuis le 1^{er} janvier 2007, ce régime de soutien à la production a été remplacé par un dispositif de soutien direct aux producteurs. L'aide au secteur de la banane a été intégrée dans

⁹⁰ Quantité éligibles à l'aide communautaire, déterminée en fonction du (niveau de production) : Îles Canaries (420 000 T, soit 48,4 % du total), Martinique (219 000 T), Guadeloupe (150 000 T), Madère Açores et Algarve (50 000 T), Crète et Lakonia (15 000 T), Chypre (13 500 T).

le programme POSEI (**programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité**⁹¹), qui est un programme communautaire de soutien aux régions ultrapériphériques dans le domaine agricole. Au titre de l'exercice 2007, ce programme a été abondé d'une dotation budgétaire additionnelle de 278,8 millions d'euros destinée au financement de l'aide communautaire dans le secteur de la banane. Les prévisions de financement pour 2008 - 2010 précisées dans le règlement régissant le programme POSEI-banane⁹², établissent le montant de l'aide à 623 millions d'euros en moyenne – dont 268 millions pour la Guadeloupe et la Martinique - soit une hausse considérable qui présage d'un possible désarmement tarifaire. Une étude estime que le niveau de soutien accordé aux producteurs de banane passerait de 180 euros/tonne à 330 euros/tonne dans le cadre de cette nouvelle proposition.

A la demande des Etats membres producteurs, la répartition de cette aide s'effectue suivant la clé de répartition suivante : 50,4% pour l'Espagne, 46,1% pour la France, 3,1% pour le Portugal et 0,4% pour la Grèce.

Les principales caractéristiques de ce nouveau régime d'aide sont les suivantes :

1. l'aide est désormais déterminée par chaque Etat membre, dans la limite de leur enveloppe budgétaire, en fonction des critères objectifs suivants :
 - a) la quantité de bananes commercialisées pour laquelle une compensation de perte de revenu a été versée au cours d'une période comprise entre les campagnes de commercialisation 2000 et 2005,
 - b) les superficies sur lesquelles les bananes ont été cultivées,
 - c) le montant de la compensation de la perte de revenu versée à l'exploitant au cours de la période visée.
2. les mesures de soutien aux producteurs de bananes seront ainsi spécifiques à chaque région de production, sous réserve de leur approbation par la Commission ;
3. 60% des aides directes seront obligatoirement découplées (c'est-à-dire qu'elles ne seront plus liées aux quantités commercialisées) ;
4. l'aide directe compensatrice de pertes de revenus est gérée localement (flexibilité et décentralisation) ;
5. ces appuis sont complémentaires et additionnels aux aides classiques liées au développement rural (FEADER) ;
6. au-delà d'une période transitoire, cette réforme met fin aux mesures de soutien aux organisations de producteurs.

Ce dispositif sera soumis à une évaluation fin 2009, et devrait faire l'objet d'aménagements lors des révisions de la PAC en 2009 et 2013.

⁹¹ Régi par le règlement CE n°247/2006 du 30 janvier 2006 portant mesures spécifiques dans le domaine de l'agriculture en faveur des RUP.

⁹² http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2006/l_384/l_38420061229fr00130019.pdf

2.3.2 Les perspectives pour le secteur de la banane dans les Antilles françaises

Le désarmement tarifaire demandé par l'Equateur à la fin de l'année 2007 auprès de l'Organe de Règlement des Différents (ORD) semble être le scénario le plus probable à l'horizon 2013, d'une part dans le cadre des négociations de l'OMC au sein du cycle de Doha (réduction des tarifs NPF), et d'autre part, si la Communauté européenne se conformait à l'arbitrage « banane » avec l'OMC – qui veut que toute concession accordée aux ACP soit compensée par une baisse du droit NPF⁹³ – compte tenu de l'élargissement des préférences consenties aux pays ACP suite à la signature des APE⁹⁴.

Dans ce contexte d'intensification de la libéralisation du marché de la banane, les Antilles françaises sont confrontées à des éléments structurels et conjoncturels défavorables à une relance du secteur. En dépit d'importants efforts sur la qualité, notamment environnementale par un usage plus modéré des pesticides, la compétitivité des productions communautaires demeure très faible, les coûts de revient moyens de la production communautaire étant de 4 à 5 fois supérieurs à ceux de la banane dollar, notamment en raison de différences de niveau de rémunération de la main d'œuvre⁹⁵, un taux de change pénalisant et des systèmes de production très différents⁹⁶. En 2007, le cyclone Dean a détruit 100 % de la bananeraie martiniquaise et 50 % de celle de la Guadeloupe. Enfin, la diversification agricole semble très limitée car elle est confrontée au coût élevé de la main d'œuvre. Mais des solutions sont toujours possibles dans le cadre d'une forte différenciation sur le marché par l'utilisation de critères de qualité (labels, indications géographiques, etc.).

L'issue pour les DOM semble alors étroite : l'érosion de leur protection, le passage à une aide directe aux producteurs, le contexte défavorable à une relance de la production, et les possibles réductions tarifaires à venir, pourrait aboutir à une baisse de leur production ; une baisse qui est d'ailleurs enregistrée depuis les campagnes de 2002 et 2004. L'enjeu pour les DOM est donc de gérer dans le temps la réorientation progressive de l'agriculture vers des productions destinées aux marchés locaux, le développement et l'intégration aux secteurs aval davantage créateurs de valeur et le développement d'activités rurales complémentaires à l'agriculture, dans un contexte de pression sur le foncier.

2006(milliers de tonnes)	Îles Canaries	Martinique	Guadeloupe	Madère Açores et Algarve	Chypre	Crète et Lakonia	Total
Production en T	349	220	48	13	7	5	642
Quantité éligible à l'aide communautaire	420	219	150	50	15	13,5	867,5

* La production communautaire représentait 13 % de la consommation totale de l'UE en 2006.

- 93 Nation la Plus Favorisée : clause par laquelle tout pays doit accorder à l'ensemble de ses partenaires commerciaux le traitement qu'il accorde à « la nation la plus favorisée » (c'est-à-dire à laquelle il accorde le traitement commercial le plus favorable). Ici pour les PED, c'est le SPG mais avec une discrimination en faveur des pays ACP (régime Cotonou).
- 94 Le droit unique pourrait passer de 176 €/T à 79 €/T en 5 ans. L'Equateur ayant demandé un droit de 75 €/T.
- 95 La part salariale constitue environ 40 % des coûts de production « sortie hangar de conditionnement » avec un rapport de rémunération horaire de 10 à 27 fois supérieur entre les Antilles françaises et les pays latino-américains (source CE 11/2006)
- 96 Grandes plantations industrielles contre petites plantations de producteurs indépendants situées à proximité de zones habitées et dans des zones plus accidentées.

§ 3 L'ELEVAGE

3.1 Une production en légère augmentation...

Les filières animales de la Martinique se structurent en coopératives d'éleveurs et sont regroupées autour d'une organisation professionnelle : l'Association martiniquaise interprofessionnelle des viandes (AMIV). Cette organisation développe des actions de sélection animale, de soutien au prix du lait ou aux investissements.

Le secteur regroupe une trentaine d'exploitations de taille modeste et 10 638 hectares sont consacrés au pâturage, soit 41 % de la surface agricole du département. En 2006, le cheptel était majoritairement composé de volailles (94 % soit 796 000 têtes), suivi des porcins (3,1%, 26 620 têtes) et de bovins (2,7%, 23 933 têtes). Les effectifs d'ovins, caprins, équins et lapins demeurent quant à eux marginaux en Martinique. Par ailleurs, les abattages de porcins, de volailles et d'ovins et caprins augmentent en 2007 (respectivement +4%, +16% et +324%) tandis que les abattages de bovins s'affichent en repli (-2%).

La production locale de viandes fraîches⁹⁷ ne constitue qu'une faible part de la consommation locale totale. Ceci étant, les situations sont contrastées. La viande porcine fraîche locale totalise 86 % du marché du porc frais tandis que l'aviculture martiniquaise détient 81% des parts de marché de la viande de volaille fraîche et que 2/3 des œufs consommés en Martinique sont produits localement (41 millions d'œufs). A l'inverse, la viande bovine et porcine ne représente que 20 % de la consommation locale. Ceci étant, les volumes congelés importés demeurent plus de 10 fois supérieurs à la production locale. Une réflexion relative à une meilleure structuration de la production en vue de diversifier l'offre est en cours.

La moitié de la production laitière locale (7 313 hectolitres en 2006) est absorbée par les industriels, notamment pour la fabrication de yaourt, le solde étant destiné au marché local.

3.2 ... que devraient être stimulée par l'installation de nouveaux équipements.

La Martinique dispose de deux nouvelles unités industrielles de qualité pour la production de la viande fraîche. Un nouvel abattoir de volailles entièrement conforme aux normes européennes a été construit en 2007 au François et mis en service à compter d'avril 2008 en remplacement de l'abattoir de Saint Pierre. Par ailleurs, l'abattoir de la SEMAM au Lamentin a été entièrement rénové.

⁹⁷ Les données qui suivent ne prennent pas en compte l'abattage clandestin.

§ 4 LES FRUITS ET LEGUMES

4.1 Une production limitée

Les filières fruits et légumes (hors canne et banane) représentent des réelles opportunités de reconversion et de diversification pour l'agriculture martiniquaise. Ces filières représentent 16,7% de la valeur de la production agricole totale en 2006 (soit 48 000 tonnes), et occupent 11 % de la SAU. La valeur de la production légumière atteint 40,3 millions d'euros en 2006 (contre 39,9 en 2005), contre 11,1 millions d'euros pour les fruits - hors banane- (12,4 en 2005). Les exploitations légumières sont spécialisées et 9 exploitations sur 10 ont une superficie légumière inférieure à 3 hectares. En 2006, 1 145 producteurs de fruits et légumes étaient recensés dont 476 producteurs de légumes professionnels et une trentaine de professionnels de l'ananas. De 2000 à 2006, environ 67 jeunes agriculteurs se sont installés en production de fruits et légumes sur 76 hectares.

4.2 Une commercialisation qui reste traditionnelle...

L'essentiel de la production est commercialisé de manière traditionnelle sur les marchés de gros et de détail. Seuls 20% de la production sont écoulés via les coopératives et les groupements professionnels.

La filière, relativement jeune à la Martinique, est en cours de structuration. Ainsi, la principale coopérative, la SOCOPMA, rassemble 244 adhérents en 2006, et dispose de deux filiales (dont une destinée à la vente en frais et l'autre à la transformation en produits congelés). Par ailleurs, le Groupement d'intérêt économique maraîcher et horticole de la Martinique rassemble une dizaine de membres. Au cours des dernières années, des groupements spécialisés par produit ont vu le jour et rassemblent des producteurs d'igname, de melon, d'ananas et d'arboriculteurs fruitiers.

Toutefois, la SOCOMOR, unique structure de transformation de la production d'ananas, a disparu en janvier 2007, la production étant désormais écoulée en frais. Seuls 2 ou 3 opérateurs principaux transforment les fruits en jus, confitures et glaces. Par ailleurs, en matière de productions fruitières et légumières, le taux de couverture de la consommation par production a nettement diminué ces dernières années pour atteindre 50% en 2006 (contre 79% en 2000).

4.3 ...alors que les perspectives de développement nécessitent des moyens supplémentaires

La filière souffre d'un déficit de moyens, d'investissement financier et d'un encadrement technique limité. Ainsi la SOCOPMA ne dispose que de 4 ingénieurs, 2 techniciens pour l'ensemble du territoire. Seule une quarantaine d'exploitations possède des serres en cultures légumières pour une surface avoisinant les 10 hectares (contre 13 hectares en 2000). De nombreux problèmes techniques restent également à surmonter pour développer le secteur comme l'insuffisance de foncier et la pollution des sols limitant la production et affectant les récoltes. Les aléas climatiques (fortes chaleurs ou précipitations abondantes)

s'ajoutent à ces contraintes en favorisant la multiplication des parasites. Ainsi, les productions locales de tomates et d'ignames ont été décimées au cours des dernières années.

Ceci étant, des expérimentations en termes d'innovation variétale sont en cours tandis que la profession se mobilise pour reconquérir le marché local qui représente des perspectives importantes de développement tant sur le segment des fruits que des légumes.

§ 5 LA PECHE

La pêche, concentrant 11 % de la valeur ajoutée du secteur primaire en 2004 (soit 19,5 millions d'euros), constitue un secteur d'activité important en Martinique, bien que contraint par la zone économique exclusive française⁹⁸.

En 2007, 1 157 pêcheurs sont recensés à la Martinique. La flottille martiniquaise se compose principalement d'unités de petite pêche (les « yoles ») non pontées (981 embarcations), faiblement motorisées et effectuant des sorties de moins de 24 heures. S'y ajoutent 73 unités de pêche côtière (sorties de 24 à 96 heures) et 5 navires de pêche au large (sorties inférieures à 12 jours) qui, pour certaines, pêchent le vivaneau au large du Venezuela.

L'activité du secteur s'oriente de plus en plus vers une pêche aux poissons pélagiques, notamment grâce à l'installation de DCP (dispositifs concentrateurs de poissons), qui permettent de puiser dans une ressource plus abondante que sur les côtes. Les principales techniques de pêche utilisées sont les suivantes : senne de plage, casiers et nasses, palangres, filets de fond ou de surface, lignes.

En 2006, la production de pêche était estimée à 6 300 tonnes⁹⁹ pour la Martinique (10 000 tonnes pour la Guadeloupe), pour une valeur d'environ 53 millions d'euros, composée à 95 % de poissons. Cette production est insuffisante au regard de la consommation locale qui est estimée à 15 000 tonnes. Dès lors, les besoins sont couverts par des importations en provenance d'Europe, de Guyane, du Venezuela et des îles voisines de la Caraïbe. La vente directe au consommateur absorbe 70 % de la production locale, le solde étant cédé à des revendeurs (25 %) ou à des mareyeurs. Les grandes et moyennes surfaces vendent essentiellement des produits importés, congelés ou transformés.

⁹⁸ Chaque Etat côtier peut décider de créer une zone économique exclusive (ZEE), dont la largeur ne peut dépasser 200 miles nautiques à partir de la ligne de base en l'absence d'autre rivage (Convention des Nations Unies sur le droit de la mer). Sur cette zone, l'Etat côtier exerce des droits souverains notamment aux fins d'exploration et d'exploitation, de conservation et de gestion des ressources naturelles, biologiques ou non biologiques, des eaux surjacentes aux fonds marins, des fonds marins et de leur sous-sol, ainsi qu'en ce qui concerne d'autres activités tendant à l'exploration et à l'exploitation de la zone à des fins économiques.

⁹⁹ Ces résultats sont approximatifs en raison de la dissémination des points de débarquement et de l'absence de criée.

5.1. Les aides publiques à la filière

Le programme opérationnel du fonds européen pour la pêche (FEP) a été adopté en décembre 2007. Pour la Martinique, le FEP représente une enveloppe globale de 8,6 millions d'euros pour les années 2007 à 2013 financé à hauteur de 75% par l'Union européenne.

Le programme ayant été approuvé à la fin de l'année 2007, aucune dépense n'a été programmée en 2007. En revanche, les engagements ont été effectués sur le programme précédent : l'instrument financier d'orientation de la pêche (IFOP). Ce programme représentait une enveloppe globale de 8,8 millions d'euros diminuée de 1,9 million d'euros lors de la révision à mi parcours. Au 31 décembre 2007, 97 % des crédits ont été programmés. Néanmoins la réalisation du programme se heurte parfois au manque de fonds propres des porteurs de projets et à la méconnaissance des mécanismes de subvention par les promoteurs.

Les fonds ont été destinés principalement aux équipements de ports de pêche (4,5 millions d'euros) qu'il s'agisse de la construction de superstructures, d'avitaillement, d'équipement en chaîne du froid ou d'abris pour pêcheurs et de halles de ventes. 1,5 million d'euros ont permis de financer la flotille mais également la production aquacole et la transformation des produits. Le solde a été affecté au suivi des zones marines protégées, aux dispositifs de concentration de poisson et aux actions de structurations de la filière.

Parallèlement 2,5 millions d'euros ont été accordés pour la construction d'infrastructures et de quais lourds dans le cadre du FEDER. Le secteur bénéficie en outre d'aides accordées au secteur par la région Martinique.

5.2 Evolutions récentes et perspectives

En 2007, la Commission européenne a engagé une réflexion sur la détermination de meilleurs indicateurs de capacité et d'effort de pêche, tels que le type ou la taille des engins de pêche utilisés. Le niveau de référence, qui fixera un plafond en kilowatt et en jauge, pour la Martinique sera déterminé au cours de l'année 2008. Parallèlement, en accord avec les autorités communautaires, les autorités françaises ont publié leur plan de développement de la pêche dans les DOM fixant un contingent, exprimé en puissance et en jauge, pour la délivrance de permis de mise en exploitation de navires de pêche dans les départements d'outre mer. 554 permis ont été délivrés pour les navires de moins de 12 mètres et 5 permis pour les navires de plus de 12 mètres. Ces autorisations concernent principalement des projets de constructions neuves ainsi que l'intégration dans la flotte de navires dits « informels », ces navires entreront progressivement en flotte au courant des années 2008 et 2009.

Il n'existe pas en Martinique de données précises et exhaustives relatives à l'état de la ressource halieutique. Toutefois, l'Ifremer travaille actuellement à la mise en place d'un système d'information halieutique afin de produire ce type de données.

Section 2 :

Le secteur secondaire

§ 1. L'INDUSTRIE ET L'ARTISANAT

Troisième secteur économique de la Martinique, l'industrie a longtemps été spécialisée dans l'agroalimentaire. Progressivement, les activités de substitution aux importations se sont développées lorsque le potentiel du marché intérieur garantissait une implantation durable. Toutefois, le tissu industriel martiniquais demeure sous représenté en raison de l'étroitesse du marché local.

L'industrie martiniquaise a généré une valeur ajoutée de 518,6 millions d'euros en 2004 (+48,7% sur un an), soit 7,6% du produit intérieur brut. Le secteur regroupe 7,6%¹⁰⁰ de l'emploi salarié et totalise 226 créations d'entreprises en 2007, dont 15,5% dans le secteur agroalimentaire. L'industrie contribue à hauteur de 6,4% au nombre total de créations d'entreprise sur l'année.

Le résultat des enquêtes de conjoncture de l'Iedom conduites en 2007 laisse apparaître une évolution globalement positive du courant d'affaires du secteur industriel. L'activité de l'industrie agroalimentaire a été favorablement orientée, à l'exception du secteur de l'alimentation de bétail et de l'industrie céréalière. En particulier, la filière sucre-rhum a bénéficié d'une bonne campagne cannière et d'une augmentation du prix d'achat de la canne coupée.

Dans les autres industries, le bilan est plus nuancé. Le premier semestre est marqué par une bonne orientation de l'activité, notamment dans les métiers du bois et du métal. En revanche, le troisième trimestre a été atone, particulièrement dans les secteurs de la chimie et de la fabrication des métaux, tandis que le quatrième trimestre s'est avéré plus favorable avec un regain d'activité au niveau de la fabrication des matériaux de construction.

Le passage du cyclone Dean, en août 2007, a perturbé la production industrielle. Une première évaluation de l'impact économique du cyclone, réalisée par l'Iedom dans les jours qui ont suivi, révèle que 47% des entreprises industrielles ont constaté une perte de 5 à 20% de chiffre d'affaires. De plus, près de 25% des entreprises ont subi des dégradations de leur outil de production pour un coût compris entre 16 500 et un million d'euros. Pour autant, l'activité a pu reprendre quelques jours après le cyclone, pour la majorité des acteurs du secteur. Toutefois, 15,8% des entreprises estimaient le retour à une situation normale à l'horizon d'un à plusieurs mois.

¹⁰⁰ Sur la base des estimations d'emploi de 2007 menées par l'Insee.

1.1 STRUCTURE ET PRESENTATION DU SECTEUR

Le développement de l'industrie martiniquaise est récent. Ce n'est qu'à partir de 1970 que le processus d'industrialisation s'est accéléré, laissant place à la modernisation des infrastructures, à l'organisation de zones industrielles et à la création d'une association socioprofessionnelle permettant l'émergence de secteurs industriels nouveaux tels que l'industrie chimique, le travail des métaux, du bois ou l'imprimerie.

1.1.1 Valeur ajoutée et emplois

Energie, eau et industrie agroalimentaire : les trois piliers de l'industrie martiniquaise

Au regard des comptes économiques 2004, le secteur de l'énergie et de l'eau ressort comme étant le plus dynamique¹⁰¹. Composé essentiellement d'entreprises d'intérêt public évoluant dans les sous secteurs de l'énergie électrique, de l'eau et du raffinage, sa valeur ajoutée en 2004 (146,3 millions d'euros) représentait 29% de la richesse générée par l'industrie. Elle se répartit entre la production de combustible et de carburants (52,7%) et la branche eau et électricité (47,3%).

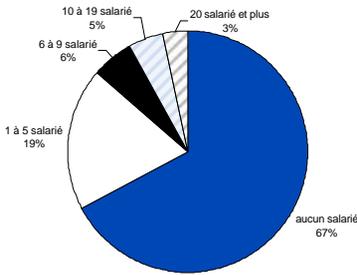
L'industrie agroalimentaire, second contributeur à la création de richesse, concentre 24,7% de la valeur ajoutée du secteur, soit 128,3 millions d'euros. Cette richesse provient pour 21,8% de la filière rhum-canne-sucre, pour 18% de l'industrie du lait et du bétail et pour 60,7% des autres industries agroalimentaires¹⁰². L'industrie des biens d'équipement, basée principalement sur l'extraction de produits minéraux (31,4% de la branche) contribue à hauteur de 21,1% à la création de richesse de l'industrie, soit 109,3 millions d'euros. Enfin, les industries de biens de consommation et de biens intermédiaires représentent respectivement 12,2% et 13,7% de la valeur ajoutée du secteur industriel, soit 71,2 et 63,5 millions d'euros.

Pour autant, le paysage industriel se compose essentiellement de petites et moyennes entreprises. Au 1^{er} janvier 2006, 2 605 entreprises industrielles étaient recensées dont 67% sans effectif salarié, 25% de moins de 10 salariés et 8% de 10 salariés et plus.

¹⁰¹ Ce secteur est abordé plus en détail dans le chapitre II : « Les secteurs d'activité », §1 « L'énergie » et §2 « L'eau ».

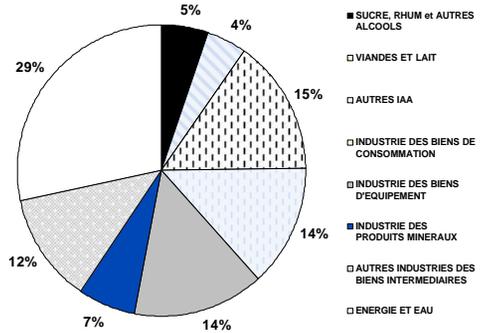
¹⁰² Les autres industries sont composées du secteur travail du grain, fabrication d'aliments pour animaux, des industries alimentaires diverses et de l'industrie du tabac.

Répartition des entreprises selon l'effectif (au 1^{er} janvier 2006)



Source : Insee – SIRENE

Valeur ajoutée dans l'industrie en 2004

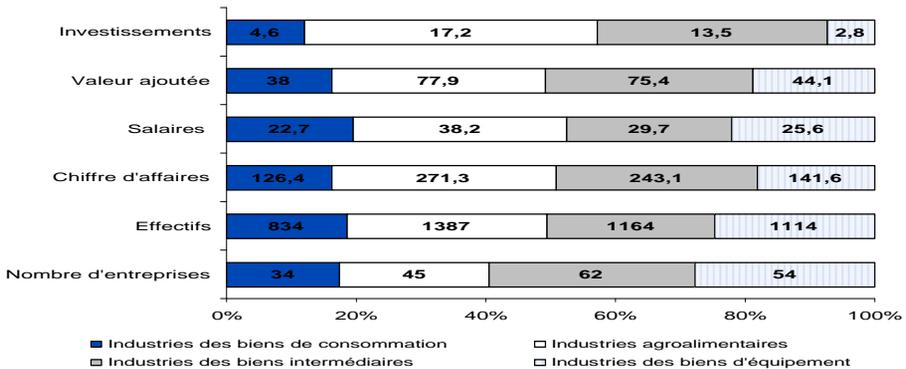


Source : Insee – Comptes économiques 2004

Selon la dernière enquête annuelle d'entreprises (EAE)¹⁰³ de l'Insee, les entreprises du secteur industriel réalisent un chiffre d'affaires de 782,4 millions d'euros pour une valeur ajoutée de 235,4 millions d'euros et emploi 4 500 salariés.

L'industrie martiniquaise en 2005 Importance relative des sous-secteurs

(en % et en valeur : millions d'euros pour l'investissement, la valeur ajoutée et le chiffre d'affaires ; et unité pour les effectifs et le nombre d'entreprises)



Source : Insee – Enquête annuelle d'entreprises 2005

L'industrie agroalimentaire¹⁰⁴ ressort comme le sous-secteur le plus performant en 2005. Les entreprises de cette branche sont les premiers employeurs de l'industrie, avec 30,8 % des effectifs (1 387 salariés) et créent 33,2% de la valeur ajoutée industrielle de l'île. L'industrie des biens intermédiaires est le second contributeur à la valeur ajoutée industrielle (32,2%) et le deuxième employeur (1 164 personnes), soit 25,9% de l'effectif industriel dans son ensemble. Elle concentre 35,4% des investissements (13,5 millions d'euros). Les entreprises de biens d'équipement concentrent 44,1 millions d'euros de la richesse du secteur et emploient 1 114 personnes. Enfin, en dépit d'investissements plus importants que dans le

¹⁰³ L'EAE porte sur 195 entreprises industrielles (hors énergie et automobile) et recense les entreprises d'au moins 10 salariés ou ayant un chiffre d'affaire supérieur ou égal à 800 000 €

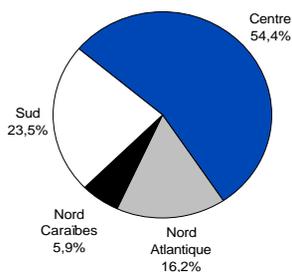
¹⁰⁴ Le secteur agroalimentaire se structure autour de cinq sous-secteurs : la sucrerie et les distilleries, les fruits et légumes, les boissons, le lait et les aliments du bétail.

secteur des biens d'équipement (4,6 contre 2,8 millions d'euros), l'industrie des biens de consommation dégage la plus faible valeur ajoutée, avec 38 millions d'euros pour 834 salariés.

1.1.2 Bilan de l'AMPI

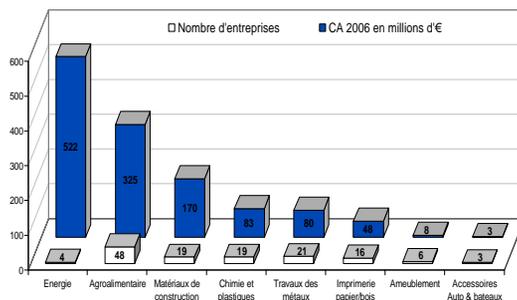
Selon l'enquête de l'Association Martiniquaise pour la Promotion de l'Industrie (AMPI), réalisée auprès de ses adhérents¹⁰⁵, **le chiffre d'affaires du secteur industriel s'élève à 1,2 milliard d'euros en 2006**. En progression de 10,3% sur un an, cette évolution favorable concerne les huit branches d'activité¹⁰⁶. Hors énergie, le chiffre d'affaires de l'industrie atteint 717 millions d'euros, soit une augmentation de 7,3% entre 2005 et 2006. Le secteur de la transformation des métaux s'avère le plus dynamique avec une activité en progression de 17,3% sur la période considérée. Par ailleurs, les entreprises industrielles sont essentiellement regroupées dans le centre de l'île, la commune du Lamentin comptant à elle seule 46 entreprises.

Répartition des entreprises par zone d'activité



Source : AMPI

Chiffre d'affaires et nombre d'entreprises par secteur d'activité



Source : AMPI

En 2007, l'AMPI a poursuivi ses efforts de communication en faveur des « produits de l'industrie locale » (PIL)¹⁰⁷ notamment des branches agroalimentaire et de biens d'équipement, par le biais de campagnes de promotion des « matériaux de construction PIL ».

En outre, les professionnels du secteur demeurent attentifs aux mesures d'accompagnement visant à compenser les surcoûts liés à l'insularité et à favoriser la compétitivité de l'activité industrielle martiniquaise. Ainsi, les modifications du cadre législatif et réglementaire à venir, à savoir la nouvelle loi programme pour l'outre mer et l'instauration d'une zone franche globale ou la suppression des dispositions relatives à la TVA NPR et la réorientation du dispositif de défiscalisation au profit du logement social, sont de nature à impacter fortement les comptes d'exploitation des professionnels du secteur. Ceci étant, les mesures inscrites dans les programmes opérationnels (PO), notamment l'aide au fret pour les

¹⁰⁵ L'AMPI compte 136 adhérents.

¹⁰⁶ Les branches d'activités du secteur industriel sont : énergie, agroalimentaire, matériaux de construction, chimie et plastiques, travail des métaux, imprimerie papier/bois, ameublement, et accessoires auto & bateaux.

¹⁰⁷ Le logo PIL a été créé en 1992 en Martinique afin de promouvoir les produits locaux sur son territoire et d'améliorer la qualité ainsi que la compétitivité des produits sur les marchés local et national.

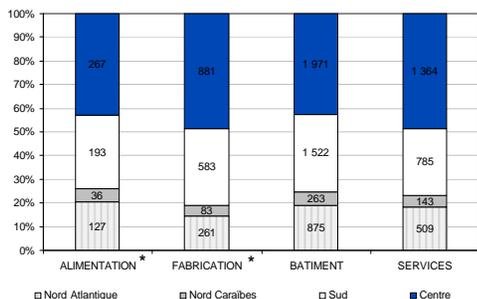
mouvements de matières premières et de produits finis destinés à l'exportation, sont de nature à accroître la compétitivité des industries locales.

1.1.3 Le secteur artisanal

En 2005, l'artisanat employait près de 13 018 personnes, dont 44 % dans le bâtiment, 21 % dans les transports, réparation automobile et services et 11 % dans l'alimentation.

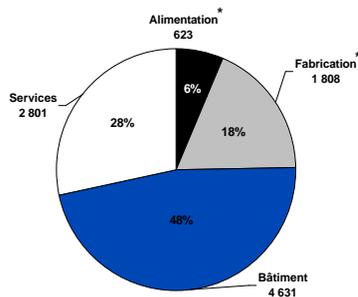
Répartition des entreprises artisanales par branches et secteur géographique

(en nombre et en pourcentage)



Les entreprises artisanales au 31 décembre 2007

(en nombre et en pourcentage)



* confère note de bas de page 9 et 10

Source : Répertoire des métiers - Chambre des métiers de la Martinique

Au 31 décembre 2007, hors secteur informel, la Chambre des métiers recense 9 863 entreprises artisanales. La répartition par branches professionnelles traduit la prépondérance du secteur du bâtiment (48%), devant les services (28%), la fabrication¹⁰⁸ (18%) et l'alimentation¹⁰⁹ (6%). Avec une densité de 259 entreprises pour 10 000 habitants¹¹⁰, l'artisanat martiniquais est essentiellement localisé en zone urbaine. En effet, 45,5% des entreprises sont implantées dans les quatre communes du centre de l'île.

1.2. LA SANTE FINANCIERE DE L'INDUSTRIE

1.2.1 Soldes intermédiaires de gestion et ratios financiers

Les comptes économiques de 2004 font état d'une production industrielle qui s'élève à 1 534 millions d'euros (+6,9% par rapport à 2003) et génère une valeur ajoutée de 519 millions d'euros, soit une hausse de 15,4% sur un an. Dans le même temps, les charges de personnel augmentent de 7,6% et atteignent 318 millions d'euros, soit une progression annuelle supérieure aux impôts et taxes (+3,6 % ; 68 millions d'euros) et aux subventions qui diminuent

¹⁰⁸ La branche fabrication regroupe l'industrie du textile, du cuir et de la chaussure, de la chimie et de la pharmacologie, l'imprimerie et le travail du bois, la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique, les matériaux de construction et les activités extractives y compris les minéraux pour l'industrie.

¹⁰⁹ La branche alimentation regroupe les entreprises de l'industrie agroalimentaire et du commerce de détail.

¹¹⁰ La densité artisanale correspond au nombre de personnes immatriculées au répertoire des métiers pour 10 000 habitants (recensement de 1999).

de 6,2 % pour atteindre 18 millions d'euros. L'excédent brut d'exploitation s'inscrit en progression de 40,8 % pour s'élever à 153 millions d'euros.

Production de branche 1 534 millions d'euros	
Consommations intermédiaires 1 015 millions d'euros 66,2%	Valeur ajoutée 519 millions d'euros 33,8%
Impôts et taxes 65 M euros 12,6%	Charges de personnel 318 M euros 61,4%
Excédent brut d'exploitation 153 M euros 29,4%	
Subventions d'exploitation 18 M euros 3,4 %	

En pourcentage de la production de branche et de la valeur ajoutée

Source : Insee, comptes économiques 2004

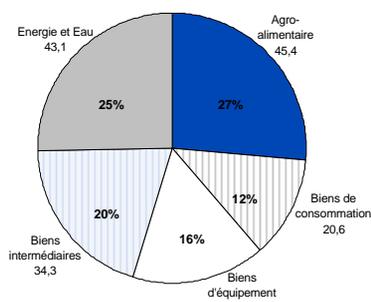
Hors énergie et eau, la production industrielle atteint 1 059 millions d'euros pour une valeur ajoutée de 372 millions d'euros.

1.2.2 Risques bancaires du secteur

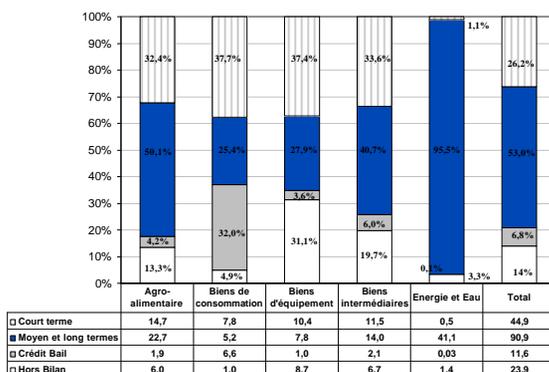
Remarque liminaire : le dispositif de défiscalisation, de par sa nature, influe sur les évolutions et la structure des engagements financiers des sociétés industrielles¹¹¹. Les entreprises peuvent en effet être amenées à créer une société en nom collectif (SNC) en vue d'acquérir un équipement industriel. L'endettement se trouve alors porté par cette SNC. Il conviendra donc de nuancer les développements qui vont suivre à la lumière des effets de la défiscalisation sur l'endettement du secteur.

Au 31 décembre 2007, **les risques bancaires du secteur industriel atteignent 171,3 millions d'euros**, soit 3,6% du total des risques déclarés au service central de la Banque de France. Hors énergie et eau, l'endettement des entreprises industrielles s'élève à 128,2 millions d'euros contre 109 millions d'euros en décembre 2006 soit 2,7% du total des concours consentis au secteur par les établissements de crédit installés ou non localement.

Encours des crédits par type d'activité au 31/12/2007
(en millions d'euros et en pourcentage)



Crédits accordés aux entreprises industrielles en millions d'euros et en proportion de leurs encours au 31/12/2007



Source : Banque de France – Service central des risques

¹¹¹ En 2007, dans le secteur industriel, 7 dossiers de défiscalisation ont été agréés par les Services fiscaux de la Martinique correspondant à un investissement total de 5,3 millions d'euros.

L'encours des crédits de l'industrie progresse de 40,7% sous l'effet de l'accroissement de l'encours des sous-secteurs de l'eau et de l'énergie. Ces derniers totalisent 43,1 millions d'euros fin 2007 contre 12,8 millions fin 2006. Cette croissance exponentielle est à rapprocher de l'importance des investissements réalisés par les acteurs de la branche au cours de l'année 2007. Les encours du secteur des biens d'équipement (+27,7%), de l'industrie agroalimentaire (+21,7%) et de l'industrie des biens d'intermédiaires (+17,7%) s'inscrivent également sur une tendance haussière pour atteindre respectivement 27,9 millions, 45,4 millions et 34,3 millions d'euros. A hauteur de 21 millions d'euros, les concours octroyés à l'industrie des biens de consommation demeurent quant à eux, stables sur la période (-0,4%).

Les crédits à terme constituent près de 80% de l'endettement du secteur industriel. Dans le détail, les crédits à moyen et long termes s'élèvent à 90,9 millions d'euros et sont principalement portés par les entreprises d'énergie et d'eau (45,3 %) et les entreprises agroalimentaires (25 %). Ils s'inscrivent en hausse de 78,8 % tandis que leur poids gagne 11,3 points sur la période sous revue.

Parallèlement, les facilités à court terme augmentent dans une moindre mesure (+16,1%) pour s'établir à 44,9 millions d'euros. Elles sont essentiellement mobilisées par les entreprises des secteurs agroalimentaires (32,7%), des biens intermédiaires (25,7%) et des biens d'équipement (23,3%). Cependant, leur poids dans l'encours total se réduit de 5,5 points sur un an.

Enfin, la part des engagements hors bilan diminue pour ne représenter désormais que 14% des encours contre 17,8% en décembre 2006 tandis que le poids du crédit-bail, essentiellement mobilisé par l'industrie des biens de consommation, se replie de 1,9 point (6,8%) pour atteindre 11,6 millions d'euros.

§ 2 LA FILIERE CANNE – SUCRE - RHUM

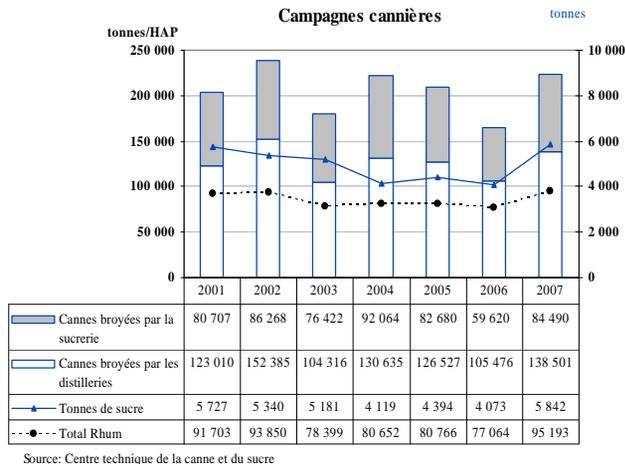
La canne à sucre est la deuxième culture du département, peu exigeante en eau, elle est bien adaptée aux contraintes géoclimatiques de la Martinique. La canne à sucre est cultivée sur 3 737 hectares en 2007. Sa production est destinée à hauteur de 38 % à la sucrerie distillerie du Galion et de 62 % à la transformation en rhum agricole. Sur un total de 217 planteurs en 2007, 89 destinent leur production à la sucrerie et 185 aux distilleries agricoles¹¹². La production de cannes dédiée à la sucrerie se concentre dans les communes du Lamentin, de Rivière-Salée, du François, du Robert et de Trinité.

Population active en 2005	Nombre de producteurs en 2007	Surfaces cultivées en 2007 (ha)	Part dans la population active agricole en 2005	UTA en 2005
1 614 *	217	3737 ha	13%	1 196

Source : Direction de l'Agriculture et des Forêts
*dont 426 saisonniers

¹¹² La Martinique compte 7 distilleries : Saint-James (Sainte-Marie), Depaz (Saint-Pierre), La Mauny (Rivière-Pilote), Neisson (Carbet), Simon (François), JM (Macouba) et La Favorite (Fort-de-France). Dillon ne constitue plus un site de production depuis 2006, l'activité ayant été reprise par les distilleries Depaz et St James.

Avec plus de 220 000 tonnes de cannes récoltées, **la campagne 2007 s'est révélée très satisfaisante**, marquant ainsi une rupture après des mauvaises récoltes répétées. Les conditions climatiques favorables lors de la période de croissance de la canne ont également permis une production de qualité. Selon le Centre technique de la canne et du sucre (CTCS), la teneur en sucre, bien qu'en diminution par rapport à 2006, demeure supérieure à la moyenne des 10 dernières années, soit 12,98 g de saccharose extractible pour 100g de canne.



Dès lors, le coefficient de paiement¹¹³ atteint son plus haut niveau sur les dix dernières années pour s'établir à 9,08 (contre 9,03 en 2006).

Le cyclone étant intervenu au cours de l'intercampagne, la campagne 2007 n'a pas été affectée. Toutefois, selon les estimations du CTCS, près de 76 000 tonnes de cannes devaient être livrées à l'usine du Galion au cours de la campagne 2008, soit une diminution de 20 à 25 % par rapport à la récolte 2007. Si les analyses réalisées sur les premiers tonnages récoltés sont assez satisfaisantes, une diminution de la qualité de la canne est également anticipée.

2.1 La production de sucre

La production de sucre par la sucrerie du Galion atteint plus de 5 842 tonnes en 2007, soit le niveau le plus haut atteint depuis 2000. Cette dernière emploie 78 salariés et 18 saisonniers. Le sucre du Galion est écoulé majoritairement sur le marché local : 3 395 tonnes (63 % des ventes) sont destinées au marché de bouche et 2 091 tonnes (soit 37 %) au marché industriel.

Au plan tarifaire, le coût de production du sucre est estimé à 1,186 euro le kilo en 2007 (contre 1,29 euro en 2006). Le prix de vente moyen du sucre produit par la sucrerie s'établit à 1,181 euros le kilo en légère hausse par rapport à 2006. Dans le détail, le sucre de bouche était vendu à 1,05 euro le kilo et le sucre industriel à 0,80 euros le kilo.

¹¹³ A savoir la quantité de sucre cristallisable pouvant être extraite de la canne servant de référence pour le paiement des planteurs.

2.2 La production de Rhum

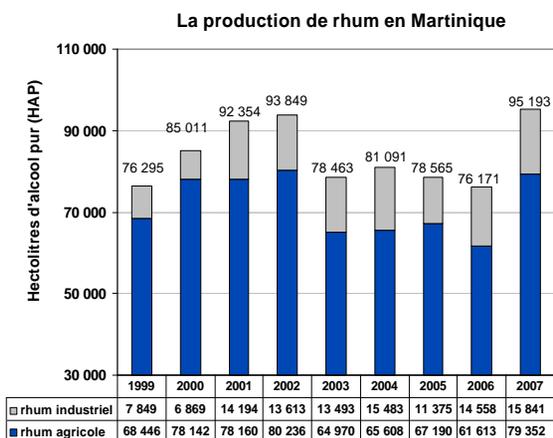
La Martinique produit du rhum agricole, issu de la fermentation du jus de canne, ainsi que du rhum industriel courant et du rhum industriel « grand arôme », préparés à base de mélasse produite par la sucrerie du Galion.

	Valeur ajoutée (VA) 2004 (millions d'euros)	Part dans la VA totale du département en 2004	Part dans la VA des IAA en 2004	Nombre d'entreprises du secteur des IAA en 2005	Nombre de distilleries agricoles en 2007	Population active en 2006 (dont 64 saisonniers)
Sucre, rhum et autres alcools	27 970	0,4%	21%	534	7	370 (dont 64 saisonniers)

L'activité de la sucrerie et des distilleries compte pour 1/5^{ème} de la valeur ajoutée des industries agro-alimentaires du département, soit 27 millions d'euros en 2004.

La production de rhum agricole s'élève à 79 352 hectolitres d'alcool pur (HAP) en 2007 (+ 25 %) et approche le niveau record atteint en 2002.

Le rhum martiniquais est exporté principalement vers la métropole à la faveur du contingent. Les exportations atteignent 52 671 HAP sur l'exercice, soit +0,6 %. A l'inverse, les ventes sur le marché local s'affichent en repli (- 6,3%). En 2007, le contingent initial de 41 000 HAP dont bénéficiaient les producteurs martiniquais a augmenté de 2 517 HAP.



Source : CODERUM

48 250 HAP annuel à compter de 2008 pour les producteurs martiniquais. Par ailleurs, les planteurs martiniquais ont obtenu une revalorisation du prix d'achat de la canne à sucre,

Le rhum des départements d'Outre-mer bénéficie d'un régime fiscal spécifique afin d'en préserver l'écoulement sur le marché hexagonal. Ce régime, prorogé par l'Union européenne jusqu'au 31 décembre 2009¹¹⁴, prévoit l'application d'un taux d'accise réduit sur le rhum traditionnel produit dans les DOM limité à un contingent annuel de 90 000 hectolitres d'alcool pur. Par une décision de la Commission européenne intervenue à l'automne 2007, le contingent a été porté à

¹¹⁴ Décision 2002/166/CE du Conseil du 18 février 2002 autorisant la France à proroger l'application d'un taux d'accise réduit sur le rhum « traditionnel » produit dans ses départements d'outre-mer. (Taux de 835 €/hectolitre contre 1450 €/hectolitre pour les autres origines)

inchangé depuis 14 ans, à 65 euros¹¹⁵ la tonne à compter de février 2007 (contre 59 euros auparavant).

Commercialisation du Rhum en HAP	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	var. 2007/2006
Expéditions vers la métropole	44 553	47 696	49 307	48 358	50 612	50 466	48 234	50 426	4,5%
dont contingent	40 215	41 828	41 849	41 850	41 850	41 850	41 850	41 849	-
Hors métropole (1)	4 860	4 631	5 406	5 369	4 419	4 471	4 116	2 245	-45,5%
dont DOM	3 575	2 955	3 261	3 125	2 608	2 961	2 822	2 245	-20,4%
Total Exportations	49 413	52 328	54 713	53 727	55 031	54 938	52 349	52 671	0,6%
dont rhum agricole	38 343	39 614	41 754	41 080	43 112	44 926	41 557	41 465	-0,2%
part du rhum agricole expédié en bouteilles	44%	54%	59%	57%	34%	31%	34%	33%	-1 point
Ventes sur le marché local	22 161	22 812	22 243	21 019	21 678	22 030	20 326	19 042	-6,3%
Total commercialisation	71 574	75 140	76 956	74 746	76 709	76 969	72 675	71 713	-1,3%

Source : CODERUM

(1) y compris les envois sous certificats d'exportation préalable

2.3 Une filière dynamique

Les efforts engagés en termes de mécanisation se sont poursuivis en 2007. Désormais, plus de 80% de la récolte est mécanisée. Le brûlage ne concerne plus que 15 à 20 % des surfaces. Cette évolution est conjuguée à celle visant à un meilleur choix de variétés produisant moins de pailles. Néanmoins la mise en œuvre des directives européennes¹¹⁶ sur la réduction des produits phytosanitaires nécessitera des efforts importants des planteurs.

Sur le plan environnemental, de nombreux projets ont été réalisés au cours des dernières années dans le cadre du DOCUP. La filière valorise les déchets de la canne pour produire de la vapeur (50% des 70 000 tonnes de bagasse) et de l'électricité (25 % de la bagasse). En 2002, environ 133 GWh ont ainsi été produits (30 % de la consommation énergétique de l'industrie en Martinique). Dans le même temps, le traitement des vinasses a été amélioré, réduisant ainsi les rejets polluants. La demande chimique en oxygène (DCO)¹¹⁷ ressort désormais 130 tonnes par campagne sucrière en 2006 contre 3 000 tonnes en 2000. En 2007, la distillerie Saint James a mis en place une usine de traitements des rejets par méthanisation. Ce procédé permet de diminuer les rejets et propose une filière d'épuration des vinasses issues de la distillation du rhum industriel de la sucrerie.

§ 3. L'ENERGIE, L'EAU ET L'ENVIRONNEMENT

En 2007, deux phénomènes naturels (l'ouragan Dean et le tremblement de terre du 29 novembre) ont mis en évidence la fragilité des réseaux et de la biodiversité en Martinique. Ce constat s'inscrit dans la ligne des objectifs européens et locaux (via notamment l'Agenda 21 du Conseil Général et le Schéma martiniquais de Développement économique de la Région) de rationalisation de la production et de l'usage d'énergie et d'eau, thème également consacré par la participation martiniquaise au Grenelle de l'environnement.

¹¹⁵ Sur la base d'un coefficient 8 sur le barème de richesse en saccharose, prix majoré ou minoré en fonction de la richesse en sucre de la canne livrée.

¹¹⁶ Suite au Grenelle de l'environnement, la mise en œuvre des directives européennes sera accélérée en France

¹¹⁷ La demande chimique en oxygène est le paramètre traduisant la pollution organique des rejets aqueux.

A la Martinique comme ailleurs, la question énergétique s’inscrit entre deux paradigmes difficiles à concilier : l’augmentation de la consommation qui appelle une croissance de la production et la nécessité de diminuer la pression environnementale induite par la production énergétique. S’agissant de l’eau, la problématique est la même : une ressource précieuse face à des usages requérant une qualité et une quantité croissantes.

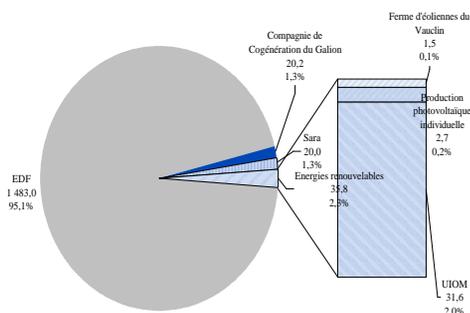
3.1 L'ENERGIE A LA MARTINIQUE

3.1.1 Le potentiel énergétique en ressources naturelles

En Martinique, la capacité de production électrique s’élève à 410 mégawatts (MW). La production électrique réelle s’élève à 1 559 millions de kilowatts/heure (KWH) et provient de environ 95% d’EDF dont la production repose essentiellement sur l’utilisation d’hydrocarbures importés. En 2007, la production d’énergie livrée sur le réseau, équivalente à celle de 2006, s’est élevée à 1 483 millions de KWH. Les ruptures d’alimentation liée au passage du cyclone Dean ont en effet représenté 27 millions de KWH d’énergie non consommée, soit 1,8% de l’énergie livrée.

En avril 2007, la Compagnie de Cogénération du Galion a mis en service une turbine à combustion (TAC) destinée exclusivement à produire de l’électricité en période de pointe. Cette unité, disposant d’une capacité de 40 MW, a produit 20,2 millions de KWH. L’usine d’incinération des ordures ménagères (UIOM) de Dillon à Fort-de-France et la Société Anonyme de Raffinerie des Antilles (Sara) ont, quant à elles, produit respectivement 31,6 et 20 millions de KWH contre 1,5 million de KWH pour la ferme éolienne du Vauclin. Par ailleurs, la production photovoltaïque individuelle raccordée au réseau EDF a généré 2,7 millions de kWh.

Production électrique 2007 en Martinique
(en millions de KWH et en %)



Source : EDF

Au total, la part des énergies renouvelables dans la production électrique s’est élevée à environ 3% en 2007. Cette proportion inclut l’usage d’énergies renouvelables moins aisément quantifiables, telles que la bagasse (broyat de canne à sucre) utilisée par les distilleries et la sucrerie du Galion. Pour mémoire, d’ici 2010, 21 % de la production européenne d’électricité devra provenir d’énergies renouvelables.

En Martinique, l’énergie solaire connaît une croissance accélérée depuis cinq ans. En effet, les installations connectées au réseau électrique sont éligibles d’une part au programme

de rachat de l'électricité d'origine photovoltaïque produite¹¹⁸ et d'autre part à la défiscalisation. De fait, le rythme de croissance des installations connectées au réseau progresse alors, qu'à l'inverse, le nombre d'installations solaires en site isolé diminue du fait de l'extension du réseau électrique. D'autre part, la taille moyenne des installations a augmenté : 14 kilowatts (kWc) en 2007 contre 12 kWc en 2006. Parallèlement, le profil des usagers susceptibles de mettre en place des panneaux solaires a évolué : il s'agit désormais davantage de bâtiments industriels et tertiaires que de particuliers. Selon EDF, la Martinique est l'une des régions françaises où l'usage de l'énergie solaire s'est le plus développé. Ainsi, l'île comptait 2 030 installations isolées et 267 installations raccordées au réseau en 2007. En période d'ensoleillement maximal, la puissance produite atteint 6,6 MW (dont 3,9 MW pour les installations raccordées et 2,7 MW pour les installations isolées).

La cogénération avec obligation d'achat

Conformément à la loi du 10 février 2000 relative à la modernisation du service public de l'électricité, EDF est contrainte d'acheter, sous certaines conditions, l'électricité produite par les filières qui utilisent des énergies renouvelables (biomasse, énergies marémotrice, éolienne, solaire, géothermique...) ou qui font preuve d'efficacité en terme de production d'énergie électrique. La cogénération entre dans ce dernier domaine, puisqu'il s'agit de production d'électricité résultant d'un processus industriel indépendant.

En Martinique, la SARA et l'usine d'incinération des ordures ménagères produisent de l'électricité propre à titre accessoire. EDF est tenue de racheter leur production électrique. Le tarif dépend de l'énergie employée (plus elle est efficace et propre, plus le tarif est élevé). En contrepartie, EDF reçoit de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) une Contribution au Service Public de l'Électricité (CSPE). Dans un contexte concurrentiel, la CSPE tend à compenser les surcoûts liés au fait que la fourniture d'énergie par EDF relève du service public. C'est notamment le cas dans les « zones non interconnectées » telles que la Martinique où le coût de production de l'électricité est deux fois supérieur au tarif proposé. Les DOM, la Corse et Saint-Pierre-et-Miquelon font ainsi partie des Systèmes Energétiques Insulaires où, du fait du système de péréquation nationale en vigueur, le prix de l'électricité est moindre que le coût de production associé. La CRE dispose d'un budget annuel d'environ 600 millions d'euros alimenté par une taxe supportée par l'ensemble des usagers d'EDF. La CRE attribue la CSPE en fonction d'une grille de performance qui valorise les efforts de réduction des coûts et de la pollution.

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise d'énergie (Ademe) évalue le potentiel martiniquais d'énergies renouvelables comme suit :

- **énergie éolienne : 50 MW** issus principalement de l'extension de la ferme du Vauclin et de la mise en place de sites sur le quart nord-est de l'île.
- **énergie photovoltaïque : 50 MW** en 2013, dès lors que les défis techniques (amélioration des rendements) et financiers (notamment par le biais d'aides à l'installation telle que la défiscalisation) auront pu être relevés.
- **énergie hydraulique : 6 MW** qui pourraient être produits essentiellement dans le nord de l'île. Deux projets pouvant produire 1 MW chacun sont envisagés sur le barrage de la Manzo à Ducos et au Marigot.

¹¹⁸ Le décret du 26 juillet 2006 fixe à 40 centimes d'euro par KWH le prix de rachat de l'électricité produite via des panneaux solaires. Voir encadré sur la cogénération avec obligation d'achat.

- **méthanisation des déchets : 4 MW** provenant du Centre de Valorisation Organique créé fin 2005 au Robert. La principale pierre d'achoppement est l'approvisionnement en déchets organiques.
- **énergie issue de la cogénération (bagasse) :** la croissance de cette source d'énergie est conditionnée à l'extension des surfaces cultivées en canne à sucre.
- **Usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM) : 2 MW supplémentaires à l'horizon 2013** grâce à la mise en place d'une troisième ligne de combustion des déchets ménagers. Cet équipement devrait permettre le traitement de 50 à 60 000 tonnes annuelles de déchets supplémentaires.
- **énergie géothermique :** les forages effectués au Lamentin n'ont pas été concluants. Il est possible qu'une prospection supplémentaire soit effectuée afin de trouver des sources de chaleur suffisante. Par ailleurs, un projet de liaison sous-marine avec la Dominique en vue d'acheminer l'énergie produite par géothermie est à l'étude. Si celle-ci est concluante, quelques 40 MW pourraient être acheminés en Martinique.

L'exploitation de ces gisements énergétiques naturels ne peut à elle seule permettre d'atteindre l'objectif européen précité. La poursuite des efforts de rationalisation de la consommation d'énergie, notamment électrique, s'avère donc nécessaire en Martinique

3.1.2 Les énergies fossiles

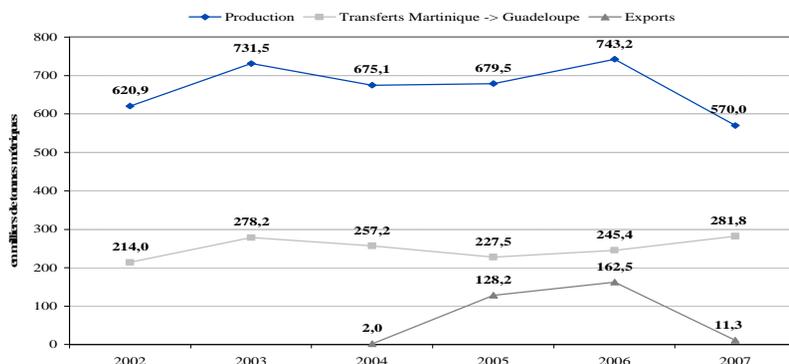
3.1.2.1 Les hydrocarbures

En Martinique, l'intégralité des hydrocarbures consommés est importée. Dix livraisons annuelles, essentiellement en provenance d'Europe du nord, approvisionnent la Martinique et la Guadeloupe. En 2007, la Sara¹¹⁹ a raffiné 41,5% des 1,1 million de tonnes métriques d'hydrocarbures consommées en Martinique et en Guadeloupe, et a importé le solde. La production de la Sara s'est élevée à 570 mille tonnes métriques en 2007, soit un recul de 23,3%.

Cette évolution atypique s'explique par le grand arrêt quinquennal du premier trimestre 2007, ayant notamment permis la modernisation de l'outil de production et l'augmentation des capacités de stockage. Ce grand arrêt quinquennal a duré cinq semaines et a généré un coût de 18,3 millions d'euros. Durant ce laps de temps, les carburants nécessaires à la consommation ont été importés, stockés à la Sara et distribués comme à l'ordinaire par les stations-service.

¹¹⁹ Opérateur privé soumis à des contraintes de service public, l'actionnariat de la Sara se décompose comme suit : Total (50%), Rubis (24%), Esso (14,5%) et Texaco (11,5%). A noter : les 20 stations-service du réseau Shell, propriété du groupe Rubis, sont passées sous enseigne Vito au quatrième trimestre 2007.

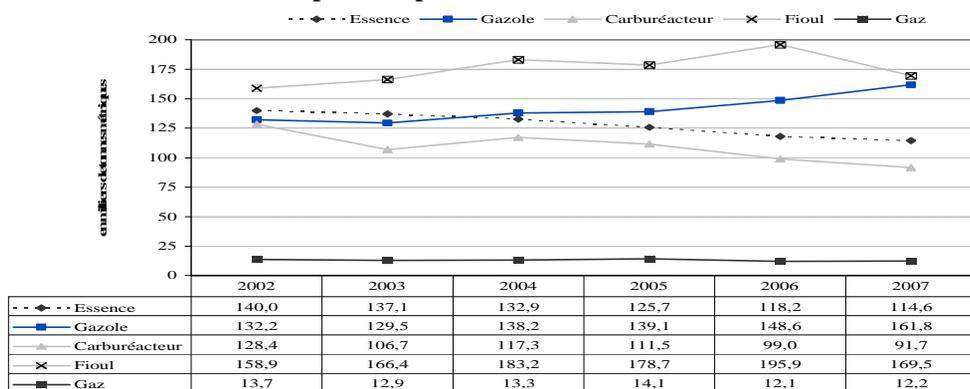
Hydrocarbures : production, transferts vers la Guadeloupe et exports



Source : Sara

En 2007, la consommation de carburant a diminué de 4,2% sur un an pour atteindre 549,8 mille tonnes métriques. Les diminutions les plus marquées concernent les ventes de fioul (-13,5%) et de carburéacteur (-7,4%). Cette dernière évolution est toutefois liée à la modernisation des flottes d'avions désormais moins consommateurs en carburant. A l'inverse, les ventes de gazole enregistrent une augmentation de 8,9%, tendance qu'il convient de rapprocher de la poursuite de la diésélisation du parc automobile.

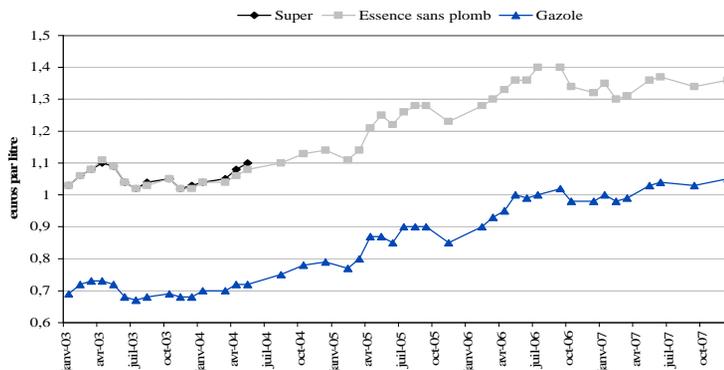
Les produits pétroliers mis à la consommation



Source : Sara

En Martinique et en Guadeloupe, les prix des produits pétroliers sont administrés. Ils sont revalorisés à chaque arrivage selon une formule d'actualisation qui tient notamment compte de la moyenne des prix pétroliers 10 jours avant et après le départ du port d'embarquement. Par ailleurs, la Sara définit en concertation avec la Préfecture et la Direction régionale de la Consommation, de la Concurrence et de la Répression des Fraudes (DRCCRF) un niveau de marge annuel. Enfin, le niveau des prix à la pompe dépend également de celui des prélèvements fiscaux gérés par les collectivités locales.

Le prix des produits pétroliers à la Martinique

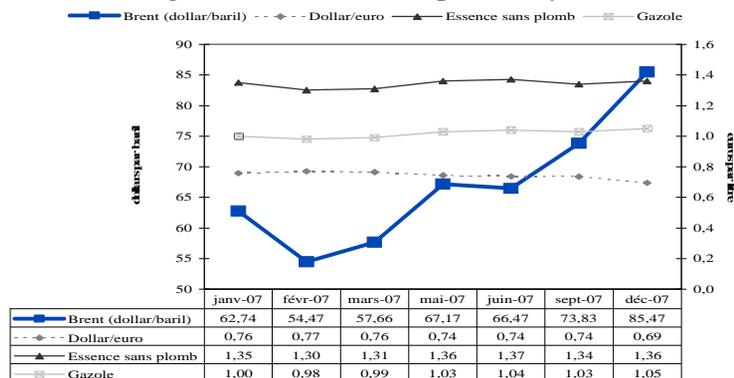


Source : DRCCRF

NB : arrêt de la fabrication et de la commercialisation de l'essence plombée le 1^{er} août 2004.

L'administration des tarifs du carburant a permis de lisser une partie de l'augmentation du coût des produits pétroliers en 2007. Ainsi, le prix du Brent compte pour deux tiers de la formule appliquée par la DRCCRF pour former les prix à la pompe. Par ailleurs, la Sara effectue ses achats en dollars, le taux de change favorable à l'euro a également joué en faveur d'une moindre progression tarifaire. Pour autant, le litre de sans plomb se positionne à 1,36 euro par litre à fin décembre 2007 (soit +3% sur un an), tandis que le gazole enregistre une hausse plus marquée (+7,1%) pour s'établir à 1,05 euro par litre.

Prix du Brent, échange euro contre dollar et prix des hydrocarbures en 2007



Source : DRCCRF

NB : par décret du 23/12/2003, les prix indiqués ci-dessus sont des moyennes sur 20 jours autour de la date de chargement du navire approvisionneur (connaissance).

Bien que les carburants ne comportant pas de bioéthanol doivent être davantage taxés à compter de 2010, le développement de ce type de carburant demeure délicat en Martinique en raison de l'exiguïté relative des surfaces plantées en canne à sucre.

3.1.3 L'usage de l'électricité en Martinique

En 2007, l'impact du cyclone Dean a entraîné une moindre croissance de l'énergie livrée au réseau (+1,9% sur un an contre +2,3% en 2006). L'énergie basse tension à destination des particuliers a notamment enregistré une stagnation sur un an (+0,1%). EDF estime que sans le passage de Dean, la croissance de la livraison d'énergie à basse tension aurait atteint 1,8%.

Le cyclone Dean a en effet causé la mise hors service de 49% du réseau moyenne tension et de 70% du réseau basse tension. Cependant, la remise en état de l'intégralité des réseaux a été effectuée en trois semaines grâce à la mobilisation de plus de 800 salariés et l'importation de 1 100 tonnes de matériels (12 avions gros porteurs ont été spécialement affrétés). Le coût total de l'opération est estimé à 45 millions d'euros, dont 25 millions d'euros pour la réalimentation d'urgence des abonnés et 20 millions d'euros pour la remise en état définitive.

En tendance, cependant, la croissance de la consommation d'énergie électrique sur les cinq dernières années reste soutenue (+3,2% en moyenne par an sur la période 2003-2007), tant en raison de l'augmentation du nombre de clients, favorisée par la croissance des installations issue des nouvelles constructions collectives, que du fait de la croissance de la consommation unitaire d'énergie. Selon les estimations d'EDF, près du tiers de l'électricité consommée par les particuliers serait allouée au froid (plus de 98% des ménages sont équipés de réfrigérateurs/congélateurs) tandis que la part de la climatisation résidentielle est évaluée à 9% seulement (environ 30% des ménages sont équipés d'au moins un climatiseur). La climatisation représente toutefois respectivement 55% et 38% du total de la consommation des collectivités territoriales et de l'ensemble formé par les entreprises et les administrations.

La consommation d'électricité en Martinique

(en nombre d'abonnés et en millions de kWh)

	2003	2004	2005	2006	2007	Variation 2006/2007
Clients basse tension	165 777	169 009	171 941	174 748	177 088	1,6%
Clients moyenne tension	817	826	838	842	881	4,6%
Energie facturée basse tension	752,7	770,7	835,0	853,4	854,2	0,1%
Energie facturée moyenne tension	444,7	454,7	470,1	481,9	505,5	4,9%
Energie totale facturée	1 197,4	1 225,4	1 305,1	1 335,0	1 359,7	1,9%

Source : EDF

La puissance de pointe n'a cessé d'augmenter : 74 mégawatts en 1985, 201 mégawatts en 2002 et 235 mégawatts en 2007, en progression de 2,9% par rapport à 2006. La puissance de pointe devrait atteindre 348 mégawatts à l'horizon 2020. Cette évolution justifie les actions entreprises en terme de Maîtrise de la Demande d'Electricité (MDE).

3.1.4 Les projets de développement durable

3.1.4.1 Produire mieux : les enjeux de développement durable

Quelle que soit la part des énergies renouvelables dans la production d'électricité à moyen terme, la production basée sur le fioul demeurera prédominante, notamment en raison de sa stabilité et du caractère aléatoire de l'énergie issue du soleil ou du vent. Pour autant, le caractère polluant de la production d'électricité basée sur les énergies fossiles peut être atténué. Ainsi, d'ici 2012, les 10 moteurs diesel de la centrale thermique de Bellefontaine seront entièrement renouvelés et l'installation intégralement remplacée. Cette technologie, moins polluante que la combustion de charbon (600 grammes de CO₂ par KWH contre 800 pour une centrale charbon), permet l'usage éventuel d'autres combustibles tels que le gaz. L'ambivalence de l'installation est nécessaire à l'heure où un projet de gazoduc est à l'étude entre Trinidad et les Petites Antilles, Martinique comprise. L'investissement nécessaire aux travaux de la centrale de Bellefontaine est estimé à environ 200 millions d'euros.

Afin de répondre aux besoins de pointe, une usine de cogénération a été mise en place en 2006 sur le site du Galion, à Trinité. Cette unité, gérée par la Compagnie de Cogénération du Galion, est opérationnelle depuis le deuxième trimestre 2007 grâce à une TAC à gasoil de 40 mégawatts. Par ailleurs, des études sont en cours sur l'utilisation complémentaire de la bagasse issue de l'usine sucrière du Galion pour la production d'énergie électrique sur le site. D'ici 2010, une centrale bicomcombustible pourrait également être mise en service. Cette unité contribuerait aux besoins électriques de base de la Martinique en utilisant la bagasse et en produisant de la vapeur haute pression pour alimenter une turbine électrique à vapeur et l'usine sucrière du Galion. D'autres voies de développement sont envisagées : courant 2008, une centrale photovoltaïque devrait être connectée à des panneaux solaires installés sur les 2 000 m² de toiture de la sucrerie. En outre, dans l'éventualité où la Martinique se connecterait au gazoduc de Trinidad, l'usine de cogénération prévoit également les aménagements complémentaires afin de permettre l'utilisation du gaz pour la fourniture d'énergie électrique.

La recherche d'énergies renouvelables pérennes se poursuit. Outre le projet géothermique, en partenariat avec la Dominique, un projet basé sur l'énergie thermique marine est à l'étude. La Martinique pourrait disposer d'un tel potentiel, dans la mesure où la profondeur des eaux marines à proximité des côtes est importante. La recherche est notamment portée par EDF via sa filiale EDF Energies Nouvelles. Au total, EDF estime qu'en 2020, la part d'énergies renouvelables dans la production d'électricité pourrait s'établir à 30% (tous projets confondus). Le fournisseur historique d'électricité estime également qu'à cet horizon, grâce notamment à la MDE, la croissance annuelle de la consommation d'électricité devrait avoisiner 1%.

3.1.4.2 La Maîtrise de la Demande d'Electricité

La MDE présente deux avantages : la limitation de la consommation d'électricité et donc une moindre nécessité de construire des moyens de production supplémentaires. Elle se fédère autour de deux grands axes : le Programme Régional de Maîtrise de l'Energie (PRME), porté depuis 1998 par la Région, l'Ademe, EDF et l'Europe ; et le Contrat de Projet Etat/Ademe/Région pour 2007-2013.

Le PRME s'organise en accords pluriannuels (1998-2000 et 2001-2006) qui permettent notamment le financement d'études relatives au bilan énergétique des maîtres d'ouvrage, et surtout la promotion et la facilitation, via notamment des instruments financiers tels la défiscalisation, d'usages rationnels de l'énergie : chauffe-eau solaires, ampoules à basse consommation... Ainsi, en 2007 la Martinique est équipée de 22 000 chauffe-eau solaires. S'agissant du froid consommant de l'énergie électrique à usage des ménages, les actions de promotion des réfrigérateurs et congélateurs type A+ ont permis la vente de 1 000 unités entre 2006 et 2007. De même, 42 000 m² d'isolants ont été installés dans les bâtiments d'habitation en 2007 grâce à la campagne de promotion Isol'éko du PRME. Enfin, environ 1,2 million d'ampoules à basse consommation ont été vendues sur l'île entre 1998 et 2007 tandis que 22 000 chauffe-eau électriques sont désormais asservis au tarif de nuit. Ces différentes opérations ont notamment permis de diminuer la pointe de consommation du soir d'environ 72 MW, soit l'équivalent de la production de 3,5 moteurs de l'usine de Bellefontaine. Quelques 78 gigawatts/heure ont pu être économisés, soit la consommation annuelle d'une ville de 55 000 habitants.

Par ailleurs, le Contrat de Projet Etat/Ademe/Région 2007-2013 adapte le Plan Climat national à la Martinique. Il a pour objectif d'augmenter chaque année les économies d'énergie de 15 gigawatts/heure (GWh) et de limiter la croissance de la consommation à moins de 3% par an. Il prévoit également que la production électrique issue des énergies renouvelables se situerait autour de 78 MW d'ici 2013. Pour ce faire, les outils privilégiés sont de nature fiscale (crédit d'impôt à l'isolation, par exemple) et financière : prêts bancaires bonifiés et écoconditionnalité des aides publiques.

Enfin, au plan national, les certificats d'économie d'énergie sont entrés en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2006 pour une durée de trois ans. Délivrés par la Direction régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (Drire), ces certificats répondent à l'obligation désormais faite aux fournisseurs d'énergie d'inciter leurs clients à réaliser des économies dans ce domaine, par le biais d'actions promotionnelles par exemple ou en complémentarité avec les dispositifs existants (crédits d'impôt etc.). Les fournisseurs d'énergie peuvent également échanger leurs certificats. L'objectif national est une économie d'énergie de 54 milliards de kWh cumac¹²⁰ sur la période 2006-2008. A l'issue de cette période, chaque fournisseur d'énergie devra faire état de ses certificats, qui seront confrontés aux objectifs qui lui auront été assignés. S'il ne peut produire le nombre requis de certificats, il subira une pénalité de 2 centimes d'euro par kilowatt non économisé. Les certificats d'économie d'énergie sont doublés dans les zones non interconnectées et notamment dans les Dom.

3.2. L'EAU

Le cyclone Dean, d'août 2007 a notamment permis de souligner la fragilité du réseau de distribution de l'eau. Les coupures d'électricité ont occasionné l'arrêt des stations de pompage, tandis que les pollutions externes dues en particulier aux déchets verts ont contribué à l'altération du circuit de distribution. Immédiatement après Dean, quatre communes étaient totalement dépourvues d'eau (Macouba, les Anses d'Arlet, Schœlcher et Fonds Saint Denis). Il

¹²⁰ Cumac = cumulé actualisé

aura fallu une dizaine de jours pour rétablir l'ensemble de la desserte en eau de l'île. D'autre part, le cyclone est intervenu au cours d'une année marquée par un carême très sec ayant occasionné de multiples coupures d'eau.

3.1 L'eau en Martinique : production et distribution

L'eau en Martinique : principaux acteurs

Depuis 1996, le **Comité de Bassin** est un organe de concertation en charge de la gestion de l'eau en Martinique, porteur du SDAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux). Il est composé de 33 membres, dont la Préfecture, qui assure la coordination du bassin, et la Direction Régionale de l'Environnement (Diren), chargée du secrétariat technique.

Pour mettre en œuvre les politiques nationales, européennes et le SDAGE, le Comité de Bassin s'appuie sur l'**Office de l'Eau**, créé le 10 juillet 2002 et rattaché au Conseil Général. L'ODE est l'équivalent, dans les Dom, des Agences de l'Eau de l'hexagone. Notamment, sur proposition du Comité de Bassin, l'ODE met en place, conformément au principe pollueur-payeur, son programme pluriannuel d'interventions et les redevances. Ses missions sont les suivantes :

- ✓ l'étude et le suivi des ressources en eau, des milieux aquatiques et littoraux, et de leurs usages,
- ✓ le conseil et l'assistance technique aux maîtres d'ouvrages, l'information et la formation pour éveiller une conscience collective autour de l'eau,
- ✓ la programmation et le financement d'actions et de travaux dans le cadre du Programme Pluriannuel d'interventions,
- ✓ conformément à l'article 73 de la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques, l'ODE s'est vu confié la mission d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration du département (Satese).

Autour de cette gestion organisée par bassin, les **services de l'Etat** assurent des missions spécifiques. La Direction régionale de l'environnement (Diren) veille à la préservation des milieux aquatiques, la Direction de l'Agriculture et de la Forêt aux équipements ruraux, la Direction de la Santé et du Développement Social (DSDS) à la qualité des eaux de consommation, et la Direction Départementale de l'Équipement (DDE) à la qualité du domaine maritime. La Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (Drire) assure le suivi des installations classées.

Les **collectivités locales** sont en charge de l'assainissement et de l'eau potable. Depuis 2002, la plupart d'entre elles sont organisées en intercommunalités afin de regrouper les compétences et de faire des économies d'échelles. Le Conseil Régional et le Conseil Général subventionnent les investissements nécessaires à l'amélioration de la desserte en eau et de l'assainissement. Les intercommunalités en charge de l'eau et de l'assainissement sont les suivantes :

- ✓ le Syndicat des Communes de la Côte Caraïbe Nord Ouest (SCCNO)
- ✓ le Syndicat des Communes du Nord Atlantique (SCNA),
- ✓ le Syndicat Intercommunal du Centre et du Sud de la Martinique (SICSM)
- ✓ la Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique (Cacem).

Les syndicats peuvent maintenir leurs compétences en régie (Odyssey) ou les déléguer à des entreprises privées (SME, filiale de la Lyonnaise des Eaux et de Véolia, SAUR, SMDS).

De par son climat tropical, la Martinique dispose d'une ressource en eau pluviale d'environ 2 milliards de m³ par an. Le nord de l'île est la zone qui reçoit les précipitations les plus abondantes, pouvant atteindre jusqu'à 7 000 mm d'eau par an, contre 2 000 mm au maximum pour la moitié sud. La Martinique connaît par ailleurs deux « saisons » hygrométriques : le *carême* entre février et mai, où la pluviométrie est faible, et l'*hivernage* entre juillet et novembre, durant lequel les précipitations sont fortes.

En Martinique, les 40 millions de mètres cube produits chaque année sont issus à 94% d'eaux superficielles, c'est-à-dire des quelques 70 cours d'eau pérennes que compte l'île. Trois cours d'eau, exclusivement dans le quadrant nord-est de l'île, contribuent à plus de la moitié de la production martiniquaise : la rivière Capot (20 000 mètres cube quotidiens), la Grand-Rivière (20 000 mètres cube également) et le Lorrain (10 000 mètres cube par jour). Pour l'année 2006, les chiffres de l'ODE font ressortir une production de 43,5 millions de mètres cube, dont 6,8% en provenance de nappes souterraines.

L'exploitation des eaux souterraines est rare mais une nappe phréatique exploitable a été découverte fin 2006 à Saint-Pierre, dans le nord caraïbe. Le potentiel identifié par le Bureau de recherche géologique et minière est d'environ 12 500 mètres cube quotidiens : 3 000 à Saint-Pierre, 4 500 à Saint-Joseph et 5 000 au Lamentin.

La production d'eau en Martinique s'organise autour de 37 points de captage, dont 4 assurent, à eux seuls, la distribution de 70% des volumes. Les 12 unités de traitement, s'assurant de la bonne qualité de la ressource ont fait l'objet de rénovations récentes. Quelques 297 réservoirs émaillent le territoire et sont essentiellement constitués de réservoir de petite taille. A ce titre, le Conseil général déplore le manque de réservoirs volumineux de tête de réseau. Enfin, le réseau comporte 3 300 km de tuyaux. Outre sa vétusté, il pâtit des difficultés liées au relief accidenté de l'île et à la nature des sols.

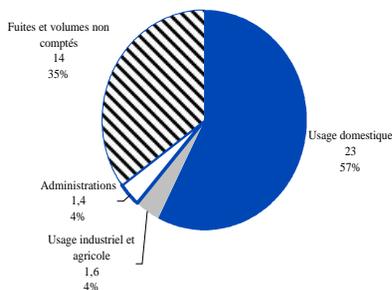
En Martinique, le rendement des réseaux est faible : seuls 65% des volumes produits sont consommés. Ainsi, en 2005, les pertes techniques et financières s'élèvent à 14 millions de mètres cube. La vétusté des 3 300 km de tuyaux du réseau a rendu celui-ci particulièrement sensible au cyclone Dean.

Les particuliers consomment plus de la moitié de la production annuelle d'eau. L'essentiel de cette consommation se rapporte aux soins d'hygiène.

Malgré les pertes de charge, la qualité de l'eau s'améliore en Martinique. Les aides octroyées par l'ODE depuis 2004 en termes de maîtrise de la pollution et de traitement des eaux ont pu contribuer à cette évolution positive. Les unités de distribution strictement conformes aux normes sanitaires ne représentaient en effet que 16,7% du total en 2003 et comptent désormais pour 83,3% des unités de distribution d'eau potable à destination de plus de 10 000 habitants.

Distribution en eau potable en 2005

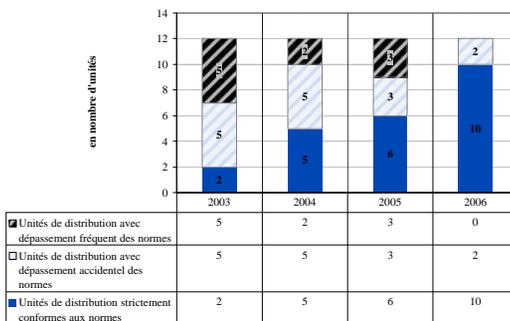
(en millions de mètre cube et en %)



Source : Conseil Général

Conformité de l'alimentation en eau potable

(unités de distribution de plus de 10 000 hab. permanents)



Source : DSDS

Par ailleurs, la Martinique compte 80 stations communales d'épuration et 250 micro stations d'une capacité inférieure à 500 équivalents-habitants. Selon la Diren, l'île comptait également 32 stations d'une capacité unitaire de 2 000 équivalents-habitants en 2006. Ces dernières pourraient donc traiter les eaux rejetées par 306 000 équivalents-habitants. Dans l'ensemble, cependant, elles sont insuffisamment entretenues et parfois saturées. Leur petite taille est due à la topographie de la région et à un habitat très dispersé (quartiers résidentiels ou lotissements à l'écart des bourgs). Si le centre des villes et la plupart des quartiers sont équipés en assainissement collectif, le recours à l'assainissement autonome reste toutefois important. En 2001, 44% de la population n'était toujours pas raccordée à un réseau d'assainissement collectif.

A ce titre, selon l'Ademe, 18 500 tonnes de boues issues des stations d'épuration ont été produites en 2004 et déposées dans les décharges, essentiellement à la Trompeuse, à Fort-de-France. 7 stations d'épuration destinées à éliminer ces matières de vidange sont prévues d'ici 2010. 40% des boues pourraient ainsi être valorisés. Trois pistes sont explorées : l'usage agricole, la méthanisation afin de produire de l'électricité, ou le séchage solaire. Les 60% restants devraient être incinérés.

3.2 L'eau en Martinique : la consommation

Selon une enquête de l'Institut français de l'Environnement (Ifen) relayée par la Direction de l'Agriculture et de la Forêt (DAF)¹²¹, quelques 150 000 personnes sont abonnées aux services publics d'eau et d'assainissement en 2004. Chacun de ces abonnés consomme 189 litres d'eau par jour, c'est-à-dire autant que dans l'hexagone. Cependant, la consommation strictement domestique de l'île se situe autour de 172 litres quotidiens par habitant, contre 165 litres en France continentale.

La consommation d'eau dans les DOM en 2004

(volumes en milliers de mètres cube)

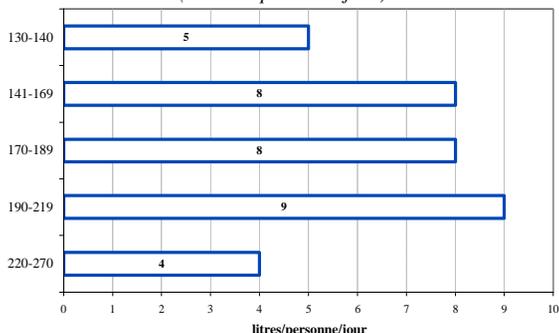
	Nb total d'abonnés	Volume total facturé	Nb d'abonnés domestiques	Volumes domestiques facturés	NB d'abonnés avec tarif spécial	Volumes spéciaux facturés
Guadeloupe	176 694	31 689	176 559	31 529	135	160
Martinique	151 109	27 375	150 943	24 927	166	2 448
Guyane	44 947	10 563	42 597	8 389	2 350	2 174
Réunion	277 575	80 148	275 277	75 199	2 298	4 949
Ensemble des DOM	650 325	149 775	645 376	140 044	4 949	9 731

Source : DAF

¹²¹ Les services publics d'eau et d'assainissement en Martinique, Enquête Eau 2004, Agreste Martinique, septembre 2007.

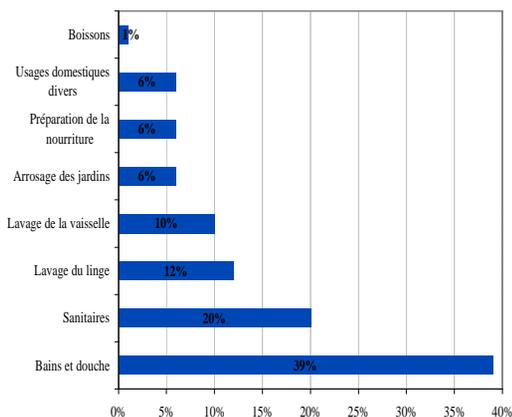
En 2004, quatre communes ressortent comme particulièrement consommatrices d'eau à usage domestique : le Carbet, les Trois-Ilets, le Diamant et Sainte-Anne. Selon la DAF. Cette situation pourrait tenir au caractère touristique de ces communes. La DAF note à cet effet que les régions françaises les plus grosses consommatrices sont la région PACA, la Guadeloupe, la Corse et la Martinique. Outre sa vocation touristique, le Carbet accueille sur son territoire la piscine olympique et le parc de loisir Aqualand.

Consommation domestique d'eau par commune en 2004¹²² (en litres/personne/jour)



Source : DAF

Usage domestique de l'eau (en %)



Source : Conseil Général

Les quelques 25 millions de mètres cube d'eau facturés en 2004 représentaient un montant total de 82 millions d'euros environ. En Martinique, le prix moyen de l'eau s'établit à 3,29 euros pour 1 000 litres en 2004, contre 3,01 euros en moyenne dans l'hexagone, et 3,70 euros en Guadeloupe. Ainsi, la facture annuelle moyenne d'une famille de cinq personnes s'établit à environ 1 000 euros, soit 208 euros par personne. Pour mémoire, en 2001, le prix moyen de l'eau en Martinique était de 2,85 euros par mètre cube, soit une progression de 15,6% entre 2001 et 2004.

Une étude du Conseil Général montre que l'essentiel de la consommation domestique d'eau potable résulte de l'usage des sanitaires (douches, et WC notamment). L'alimentation au sens large ne compte que pour environ 7% de la consommation domestique d'eau potable. De fait, les acteurs de l'eau, fédérés autour de l'ODE, mènent des campagnes de sensibilisation auprès du public pour faire diminuer la pression sur la ressource. Les sécheresses répétées, l'augmentation du prix de l'eau et la sensibilisation du public sont de nature à entraîner une rationalisation de la consommation d'eau domestique.

¹²² Note de lecture : dans 5 communes, la consommation quotidienne d'eau s'établit entre 130 et 140 litres par personne.

Les composantes du prix de l'eau

		Prix moyen au m3	% du prix total
Abonnement (partie fixe)	Eau potable	0,53	16,1%
	Eaux usées	0,22	6,7%
	Total	0,75	22,8%
<i>Taxes</i>		<i>0,05</i>	<i>1,5%</i>
Consommations (partie variable)	Eau potable	1,51	45,9%
	Eaux usées	0,98	29,8%
	Total	2,49	75,7%
Total		3,29	100%

Source : DAF

Bien que l'abonnement soit à l'origine de 60% de la hausse du prix de l'eau entre 2001 et 2004 en raison des coûts accrus de la dépollution des eaux de rivière, la consommation influe sur les trois quarts de la facture d'eau martiniquaise moyenne. Le prix de l'assainissement de l'eau s'élève à 1,2 euros par mètre cube en 2004 contre 1,08 euros en 2001.

3.3 LA PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

3.3.1 Pollution : facteurs de dégradation de l'environnement

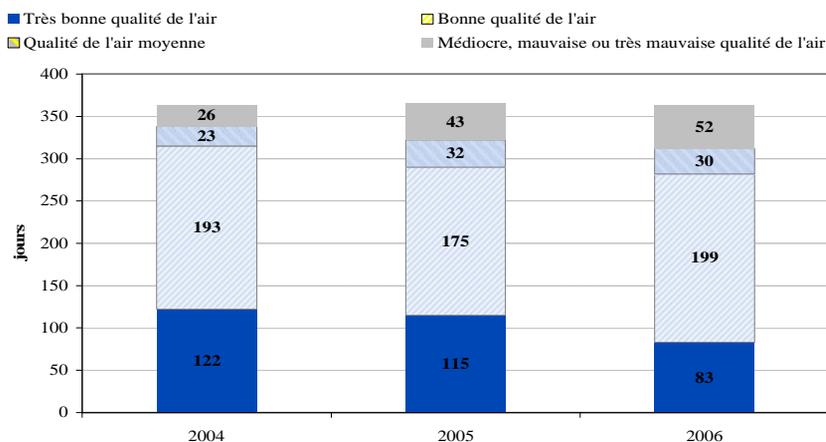
Malgré les récents efforts de rationalisation, l'activité humaine est fréquemment à l'origine de la dégradation de l'environnement en Martinique. Outre les thèmes récurrents de l'urbanisation et des transports, l'année 2007 aura été riche en polémiques sur ce sujet, avec notamment les interrogations suscitées par la pollution des sols agricoles du fait de l'usage du chlordécone et du paraquat¹²³.

En outre, selon l'Ademe, l'usage d'énergie produite de manière quasi exclusive par les hydrocarbures entraîne une émission de 2,1 millions de tonnes de CO₂, soit 5,2 tonnes par habitant en 2005. Si ce chiffre est semblable à celui de l'hexagone, le contenu en CO₂ d'un kWh électrique en Martinique est toutefois dix fois plus important que dans l'hexagone.

Par ailleurs, les transports contribuent à la pollution de l'air, en particulier dans l'agglomération du centre de l'île. L'Insee note à cet égard que 69% des actifs occupés se déplacent uniquement en voiture pour aller travailler et en revenir. Dès lors, l'indice ATMO, qui analyse quotidiennement la présence de quatre polluants (dioxyde d'azote, dioxyde de soufre, poussières et ozone) dans la conurbation du centre, met en exergue une dégradation de la qualité de l'air entre 2004 et 2006.

¹²³ cf. Rapport Belpomme sur la pollution par les pesticides en Martinique, publié en septembre 2007

Indice ATMO : répartition journalière de la qualité de l'air



Source : Madinair

3.3.2 Le traitement des déchets

En 2004, selon l'Ademe, la Martinique aura produit quelques 620 000 tonnes de déchets, dont 340 000 tonnes de déchets municipaux (déchets ménagers et collectivités principalement) et 280 000 de déchets d'entreprises. Ces quantités importantes ont justifié une campagne de communication en novembre 2007 autour du thème : « Réduisons vite nos déchets, ça déborde ». Le traitement des déchets s'organise essentiellement autour de trois axes :

- le Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA) datant de 1997 et géré depuis 2005 par le Conseil Général ;
- le PREDIS ou Plan Régional d'Élimination des Déchets Industriels Spéciaux lancé en 1998 et compétence de la Région ;
- le PREDASRI (Plan Régional d'Élimination des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux) est une émanation du PREDIS. Ce dernier prend en charge les déchets d'activités de soins non infectieux. Les volumes concernés sont mal connus et sont estimés entre 5 000 et 10 000 tonnes annuelles pour la France hexagonale.

Selon l'Ademe, la proportion de déchets ménagers triés n'est que de 1%, contre 20% dans l'hexagone.

Les trois intercommunalités de la Martinique (Cacem, CCNM et CESM) gèrent la collecte, le traitement et le stockage des déchets. Elles font également appel à des prestataires privés. La CCNM et la CESM se sont regroupées au sein du SMITOM (Syndicat mixte intercommunal de Traitement des Ordures ménagères) et gèrent notamment par ce biais le Centre de Valorisation organique (CVO), mis en service en décembre 2005.

Les équipements martiniquais de traitement, de valorisation et de stockage¹²⁴ sont les suivants :

- **1 usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM)** traitant 112 000 tonnes de déchets grâce à deux lignes de fours. Une troisième est à l'étude, pour une capacité de traitement supplémentaire de 60 000 tonnes ;
- **4 déchèteries**¹²⁵ (Robert, François, Vauclin et Schœlcher) ; l'objectif à moyen terme est la mise en place d'un réseau de 21 déchèteries émaillant le territoire. 3 déchèteries sont en cours de réhabilitation et devraient rouvrir courant 2008 : La Trompeuse à Fort-de-France (disposant d'un volume de traitement de 80 000 tonnes d'ordures par an), la déchèterie du Poteau à Basse-Pointe (30 000 tonnes annuelles) et celle de Saint-Pierre (20 000 tonnes par an). Ces déchèteries constituent également des Centres d'Enfouissement Technique, destinés à être remplacés par un Centre de Stockage des Déchets Ultimes (CSDU) ;
- **1 centre de tri (Martinique Recyclage)** géré par un prestataire privé et destiné au tri du papier, du verre, du carton et du plastique ;
- **le Centre de Valorisation organique (CVO)** qui méthanise 20 000 tonnes d'ordures ménagères et composte 20 000 tonnes de déchets verts chaque année. Ainsi, la fraction fermentescible des ordures ménagères est transformée en biogaz et en compost après une collecte sélective au porte-à-porte, selon les données de l'Ademe ;
- **le tri collectif** s'organise autour de points de collecte sur le principe de l'apport volontaire. La Cacem en concentre 111, la CCNM 105, et la CESM 140 environ.

Les déchets ménagers s'élèvent à 236 800 tonnes en 2004, dont 164 200 tonnes d'ordures ménagères proprement dites, 17% d'encombrants et 14% de déchets verts. Le PDEDMA prévoit qu'à l'horizon 2015, 40% des déchets ménagers seront incinérés, 30% valorisés et 30% envoyés au CSDU. Il vise également à la réduction de la quantité d'ordures ménagères par la promotion du compostage individuel et la sensibilisation de la population.

89 800 tonnes de déchets issus des entreprises (DIB ou déchets industriels banals) ont été traités en 2004. L'essentiel est collecté par des opérateurs privés (45,7%) ou avec les ordures ménagères (43,2%), tandis que les quelques 10 000 tonnes restantes sont acheminées directement vers les déchèteries. Les filières de traitement des déchets industriels spéciaux (DIS) se mettent en place. En 2007, selon l'Ademe, quelques 10 000 tonnes de DIS ont été produites dont 1 900 tonnes étaient expédiées pour traitement dans l'hexagone.

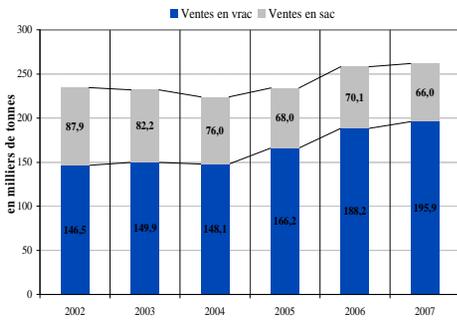
¹²⁴ Depuis 2002, seuls les déchets ultimes, c'est-à-dire ceux qui ne peuvent être ni recyclés ni valorisés, font l'objet d'un stockage (enfouissement).

¹²⁵ Les déchèteries sont ouvertes aux particuliers et, dans certains cas, aux artisans et commerçants, pour le dépôt de certains de leurs déchets lorsqu'ils sont triés. Il s'agit notamment de matériaux qui ne peuvent être collectés par le service de ramassage traditionnel des ordures ménagères, en raison de leur taille, de leur volume (déchets verts), de leur densité (gravats, déchets de démolition, déblais, terre), ou de leur nature (batteries, huiles usagées...).

§ 4. LA CONSTRUCTION

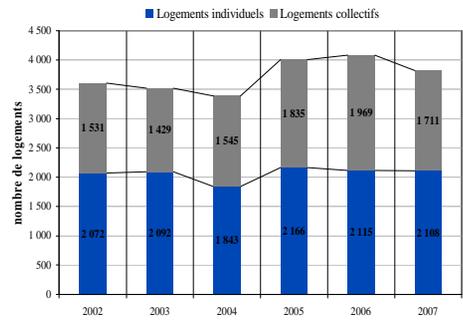
Interrogés dans le cadre de l'enquête trimestrielle de conjoncture de l'edom, les professionnels du secteur du bâtiment et des travaux publics ont noté un fléchissement sensible du niveau de l'activité à partir de mi-2007, notamment dans le sous-secteur du gros œuvre. L'achèvement de grands travaux – le parking Perrinon, le Pôle Femme-Mère-Enfant de l'hôpital Mangot-Vulcin – et le manque de visibilité en terme de commande publique laissent présager un retournement de tendance après deux années (2005 et 2006) dynamiques dans la construction.

Ventes de ciment



Source : Ciment Antillais

Attestations de conformité délivrées à des logements neufs



Source : Consuel

Les indicateurs disponibles corroborent le sentiment d'un ralentissement de l'activité en 2007. Ainsi, les attestations de conformité électrique délivrées par le Consuel à des logements neufs enregistrent une baisse annuelle de 6,5% en données cumulées. Cette évolution apparaît essentiellement sur le segment des logements collectifs neufs (-10,3% sur un an), tandis que les logements individuels neufs (soit 55,2% de l'ensemble) se maintiennent (-0,3%). Parallèlement, les ventes de ciment connaissent une augmentation annuelle cumulée d'à peine 1,3% en 2007 (contre +11,5% fin 2006). Outre une conjoncture moins favorable dans le secteur de la construction en 2007, la production de ciment a pu être impactée par la fermeture en juillet 2007 de l'usine Lafarge, en raison d'un durcissement de la politique d'exportation de matières premières du Venezuela, principal fournisseur de la Martinique.

Au final, l'activité de la construction est demeurée importante en 2007, et a pu bénéficier d'événements atypiques tels que le cyclone Dean. En revanche, des problématiques récurrentes ont causé sinon un retournement de tendance après deux années très dynamiques, du moins un moindre dynamisme du rythme de croissance du secteur. Les pierres d'achoppement demeurent la rareté du foncier disponible, la cherté des biens immobiliers mis à la vente et la pénurie de logements sociaux. Enfin, les acteurs expriment une certaine inquiétude quant à une réorientation du dispositif de défiscalisation en faveur du logement social à l'horizon 2010.

4.1 PRESENTATION DU SECTEUR

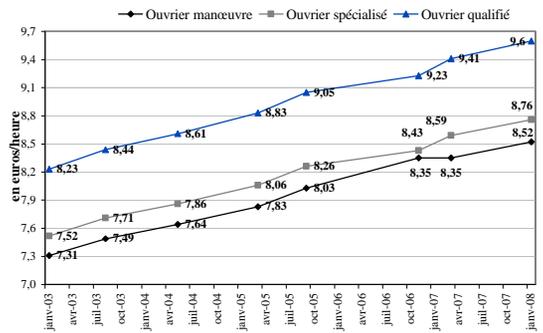
4.1.1 BTP et emploi : effectifs et salaires

Selon l'Insee, le nombre de salariés du secteur s'élève à 7 451 personnes au 1^{er} janvier 2007, en progression annuelle de 14,9%. La part de la construction dans l'emploi salarié est portée à 6,2%, contre 5,5% au 1^{er} janvier 2006. Selon les Enquêtes annuelles d'entreprises¹²⁶ (EAE) de l'Insee, 80,2 millions d'euros ont été versés aux salariés du BTP en 2005. La carte d'identification professionnelle, destinée à lutter contre le travail clandestin et assurant la traçabilité de l'entreprise et du salarié, a fait l'objet d'une campagne de promotion en novembre 2007. Les premières CIP ont été distribuées en janvier 2008 et facilitent notamment le rapprochement des données de la Caisse des congés payés du BTP et de la Caisse générale de Sécurité Sociale.

Selon la Caisse de congés payés du BTP, l'augmentation du salaire horaire moyen des ouvriers avoisine 2% en 2007. En mars 2007, les salaires horaires des ouvriers manœuvres, des ouvriers spécialisés de catégorie 2 et des ouvriers qualifiés de catégorie 1 se situent respectivement à 8,35 euros, 8,59 euros et 9,41 euros. Ce sont les ouvriers qualifiés qui voient croître le plus leur salaire (+2%). En mars 2008, une nouvelle augmentation a porté les salaires horaires de ces trois catégories à 8,52 euros, 8,76 euros et 9,6 euros.

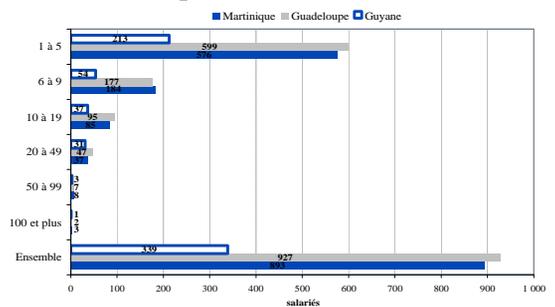
Les entreprises martiniquaises de construction demeurent des unités de petite taille : selon les données de la Caisse de congés payés du BTP, près des deux tiers de celles-ci emploient 1 à 5 employés. Cette structure est similaire à celle des deux autres DFA, où les entreprises de moins de six salariés représentent respectivement 64,6% (Guadeloupe) et 62,8% (Guyane) du total. Les grandes entreprises restent marginales et ne comptent que pour 0,5% de l'ensemble.

Les salaires horaires dans le BTP en 2007
(en euros par heure)



Source : Caisse de congés payés du BTP

Répartition des entreprises du BTP par taille en 2007



Source : Caisse de congés payés du BTP

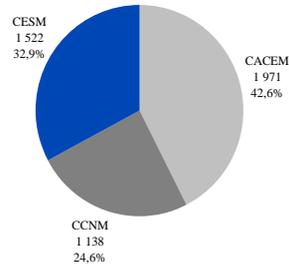
¹²⁶ Le champ couvert par les EAE correspond aux entreprises d'au moins dix salariés et dont le chiffre d'affaires est supérieur ou égal à 800 000 euros.

En 2007, 4 631 artisans du BTP sont inscrits au Registre des Métiers. Ces entreprises sont souvent unipersonnelles. Pour la plupart (42,6%), elles évoluent au sein de la CACEM. La seule commune de Fort-de-France concentre 24,8% des artisans du BTP, contre 10% pour le Lamentin.

Rassemblant 19 communes sur 34, la CCNM ne compte quant à elle qu'un quart des entreprises artisanales du BTP.

Répartition géographique des entreprises de construction en 2007

(en euros par heure et en %)

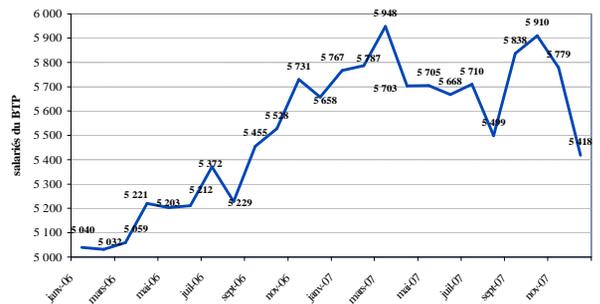


Source : Registre des Métiers

NB : la CACEM (Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique) rassemble Fort-de-France, Saint-Joseph, Le Lamentin et Schœlcher. La CCNM (Communauté de Communes du nord de la Martinique) comprend 19 communes. Enfin, la CESHM (Communauté de l'Espace Sud de la Martinique) concentre 11 communes.

L'évolution du nombre de salariés recensés à la Caisse de congés payés du BTP en 2006 et 2007 suggère que l'activité de la construction a été bien orientée jusqu'à la fin du premier trimestre 2007. Elle s'est ensuite dégradée jusqu'au mois d'août et au passage du cyclone Dean. Après une brève reprise vraisemblablement liée aux besoins de réparations, le nombre de salariés s'est une nouvelle fois replié pour atteindre 5 418 personnes à fin décembre 2007, soit une baisse annuelle de 4,2%.

Les effectifs dans le BTP en 2006 et 2007



Source : Caisse de congés payés du BTP

Bien que la tendance soit baissière en 2007, la comparaison des effectifs moyens entre 2006 et 2007 fait ressortir une augmentation de 7,8%, laissant entrevoir le maintien d'un haut niveau d'activité sur la période considérée.

4.1.2 Chiffres-clé des entreprises de construction

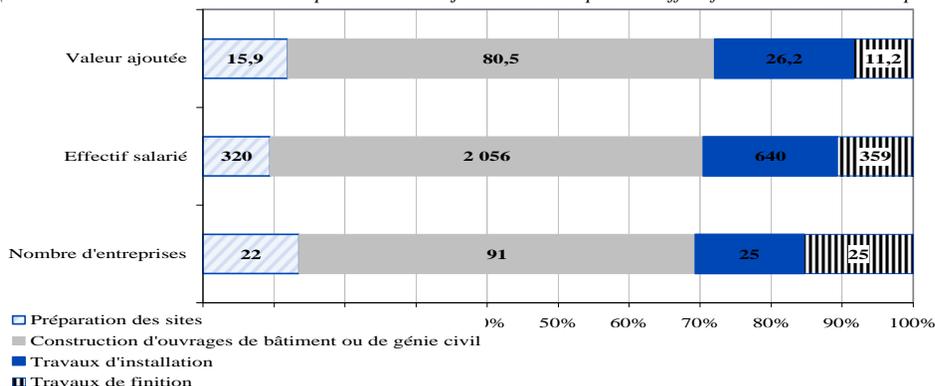
En 2004, la construction a généré une valeur ajoutée de 399,2 millions d'euros, en baisse de 16,3% sur un an. Le secteur compte pour 6,2% dans le PIB régional et se place à l'avant-dernier rang de la création de richesse en Martinique, devant le secteur primaire. Les comptes économiques rapides établis par l'Insee, l'Idom et l'AFD pour l'année 2006 indiquent que la croissance du secteur se poursuit à un rythme moins soutenu (+3,3% en 2006, après +5,2% en 2005). Cependant, 474 créations d'entreprises ont été enregistrées par l'Insee en 2007, en progression annuelle de 11,3%. La construction concentre 13,6% des créations d'entreprises, au troisième rang derrière le commerce et les services.

Le secteur de la construction se structure autour de quatre activités : la préparation des sites (notamment terrassement et démolition), la construction d'ouvrages de bâtiment ou de génie civil (les travaux publics ou la construction de maisons individuelles), les travaux d'installation (électricité, gaz, eau et climatisation) et les travaux de finition.

La construction à la Martinique en 2005

Importance relative des sous-secteurs

(en % et en valeur : millions d'euros pour la valeur ajoutée et unités pour les effectifs et le nombre d'entreprises)



Source : Insee – EAE 2005

Le sous-secteur de la construction d'ouvrages de bâtiment ou de génie civil est structurellement celui qui emploie le plus de salariés (60,9%) et dégage la richesse la plus importante, avec 60,2% de la valeur ajoutée recensée par l'Insee dans le secteur. Les travaux d'installation occupent la seconde position en termes de valeur ajoutée (19,6% du total) et d'effectifs salariés (19%).

Les entreprises de finition rassemblent 10,6% des employés du secteur en 2005. Leur part dans la valeur ajoutée globale du secteur est inférieure au poids de leurs effectifs au sein de la branche. L'activité de préparation des sites compte quant à elle environ 16 salariés par entreprise, avec un rapport favorable entre la valeur ajoutée dégagée (11,9% du total sectoriel) et le nombre de salariés (9,5% des employés du BTP).

4.2 LE LOGEMENT A LA MARTINIQUE

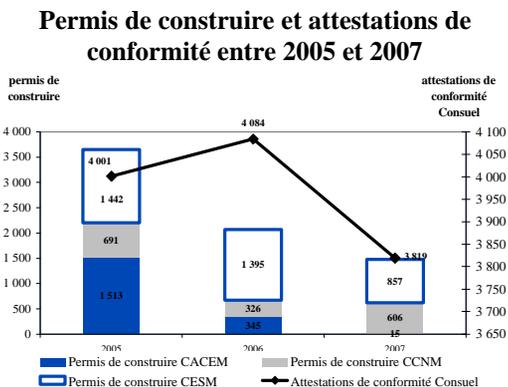
4.2.1 Evolution du parc immobilier

Selon le recensement global de la population effectué par l'Insee, le parc de logements atteignait 155 733 unités en 1999. Les enquêtes de recensement réalisées pour les années 2000 à 2005 indiquent que la croissance moyenne annuelle du nombre de logements s'établit autour de 2,2% en Martinique, contre 1,2% en France hexagonale, 2,5% en Guadeloupe et 2,6% en Guyane et à la Réunion¹²⁷. Ainsi, le nombre de logements peut être estimé à plus de 177 000 en 2005 en Martinique. Parallèlement, les premières indications fournies par la Direction

¹²⁷ Source : Antiane Eco, n°67, février 2007.

Départementale de l'Équipement¹²⁸ (DDE) suggèrent un ralentissement du rythme de construction à partir de 2005. Aussi, entre 2005 et 2006, le nombre de permis de construire enregistré une diminution de 43,3%.

Dans le détail, le nombre de permis de construire délivrés dans la zone CACEM enregistre un recul de 77,2%, tandis que la baisse enregistrée dans les zones CCNM et CESM se situe respectivement à -52,8% et à -3,3%. La tendance se confirme en 2007 (-28,5% au total sur un an) et laisse apparaître des situations contrastées : une diminution drastique du nombre de permis au sein de la CACEM (-95,7%) et, dans une moindre mesure, de la CESM (-38,6%), mais une augmentation notable au sein de la CCNM (+85,9%).



Sources : DDE, Consuel

Si les permis de construire traduisent les intentions de construire, réalisées ou non, les attestations de conformité électrique délivrées par le Consuel à des logements neufs constituent un indicateur statique de la vigueur de la construction, avec un effet retard par rapport aux permis de construire. Malgré le recul du nombre de permis de construire en 2006, les attestations de conformité enregistrent une augmentation de 2,1% entre 2005 et 2006. À l'inverse, entre 2006 et 2007, le nombre d'attestations de conformité s'inscrit en recul de 6,5%. Au total, après une année 2005 bien orientée dans le secteur de la construction, la production de logements s'est infléchie en 2006, tendance qui s'accroît en 2007.

4.2.2 Logements individuels et logements collectifs : les tendances

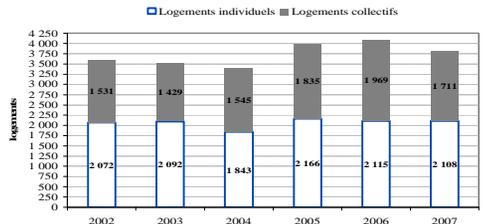
Selon les données de l'Insee, l'habitat individuel compose l'essentiel des logements dans les DOM. En Martinique, le nombre de logements individuels croît de 4% par an sur la période 1999-2005. Par ailleurs, plus des deux tiers des maisons individuelles de l'île sont des résidences principales.

¹²⁸ Les données relatives à 2006 et 2007 sont partielles et doivent être considérées avec prudence. Les communes de plus de 10 000 habitants ont désormais pleine compétence en matière d'attribution des permis de construire. Les chiffres des communes de Fort-de-France et du Lamentin, en particulier, sont partiels.

L'analyse des attestations de conformité électrique entre 2005 et 2007 suggère une montée en puissance des logements collectifs.

En 2007, 44,8% des logements s'étant vu délivrer une attestation de conformité électrique sont des logements collectifs. Cette évolution est à rapprocher de l'attractivité de programmes portés par des montages en défiscalisation.

Nombre d'attestations de conformité par type de logements



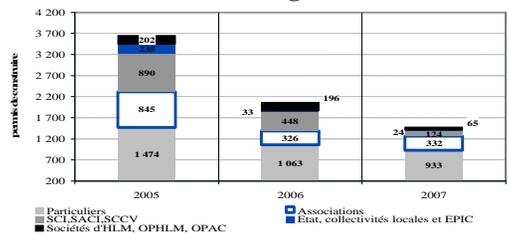
Source : Consuel

4.2.3 Les particuliers, premiers maîtres d'ouvrage de l'île

En 2007, selon les données de la DDE, les particuliers déposent près des deux tiers (63,1%) des permis de construire. En trois ans, la prédominance des particuliers semble s'être confirmée : ils sont à l'origine de 40,4% des permis de construire en 2005, puis de 51,5% en 2006.

Les SCI, SCCV et SACI déposent 8,4% des permis de construire en 2007. Ces entreprises portent essentiellement des montages financiers destinés à la construction de logements collectifs, notamment via la défiscalisation. Par ailleurs, seuls 4,4% des permis de construire ont été déposés par des sociétés promotrices de logement social (OPHLM, OPAC et sociétés d'HLM)¹²⁹.

Répartition des permis de construire par maître d'ouvrage



Source : DDE

4.3 UN MARCHÉ DE L'IMMOBILIER TENDU

4.3.1 Le foncier, pierre d'achoppement en milieu insulaire

En Martinique, la disponibilité du foncier est contrainte par les caractéristiques topographiques de l'île, notamment prises en compte dans le cadre des Plans de Prévention des Risques naturels¹³⁰. Dès lors, une étude de l'Aduam (Agence d'Urbanisme et d'Aménagement de la Martinique) indique que le rythme de vente des terrains à bâtir s'est infléchi au cours des dernières années (+4,2% en moyenne annuelle entre 1994 et 1999 contre +0,5% entre 2000 et

¹²⁹NB : SCI : société civile immobilière ; SCCV : société civile de construction-vente ; SACI : société anonyme de crédit immobilier ; OPHLM : office public de l'habitat à loyer modéré ; OPAC : office public d'aménagement et de construction.

¹³⁰Les Plans de Prévention des Risques naturels sont disponibles en consultation sur <http://www.martinique.equipement.gouv.fr/risques>.

2005). Dans le même temps, malgré le faible volume de terrains concernés, les Zones d'aménagement concerté (ZAC), équipées par les collectivités locales, enregistrent une progression annuelle moyenne significative (+64,4% entre 2000 et 2005). Cependant, 60,5% des transactions concernent des terrains hors zone opérationnelle¹³¹.

Transactions foncières entre 2000 et 2005

Catégorie et type d'acquéreur	Transactions	Evolution moyenne annuelle	Superficie (ha)	Evolution moyenne annuelle	Prix moyen (euros HT/m ²)	Evolution moyenne annuelle
Terrains à bâtir	4 937	0,5%	924,3	-0,3%	37,1	7,4%
Hors zone opérationnelle	2 785	5,8%	426,5	1,8%	30,6	8,0%
Lotissement	1 390	-14,2%	118,4	-13,5%	72,6	6,4%
Zones d'aménagement concerté	68	64,4%	4,0	67,3%	105,3	11,0%
Particuliers	4 243	-1,2%	548,9	-2,0%	40,2	5,3%
Hors zone opérationnelle	506	24,1%	339,4	5,0%	28,0	19,7%
Lotissement	175	-5,6%	30,0	-4,2%	76,3	5,7%
Zones d'aménagement concerté	13	0,0%	6,0	-26,0%	68,0	-7,8%
Personnes morales	694	12,0%	375,4	3,2%	32,5	11,2%
Terrains naturels et agricoles	52	-7,8%	64,8	-26,1%	1,6	73,9%
Particuliers	49	-12,9%	48,7	-32,3%	1,6	70,9%
Personnes morales	3	nd	16,1	nd	1,6	nd

Sources: Aduam, France Domaine

Les particuliers demeurent les premiers acquéreurs de l'île (60% des transactions contre 65% entre 1994 et 1999). S'agissant des personnes morales, l'essentiel des transactions est porté par les SCI, et dans une moindre mesure par les sociétés d'HLM, l'Etat et les collectivités locales.

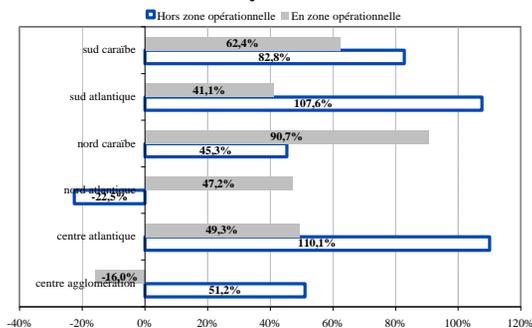
L'analyse des chiffres de l'Aduam fait ressortir une tendance à la contraction des superficies (-0,3% en moyenne annuelle entre 2000 et 2005). C'est notamment le cas des parcelles acquises par les particuliers (-2%). A l'inverse, la superficie des terrains acquis par les personnes morales croît en moyenne de 3,2% par an. La relative atonie du marché foncier et la rareté de la ressource contribuent à la cherté des terrains. Ainsi, entre 2000 et 2005, les prix des terrains à bâtir ont enregistré une augmentation moyenne annuelle de 7,4% pour s'établir à 37,1 euros HT le m². Les particuliers payent les prix moyens les plus élevés : 40,2 euros/m², particulièrement dans les ZAC (105,3 euros/m²). Pourtant, le rythme annuel moyen de progression des prix proposés aux personnes morales est supérieur à celui des particuliers (+11,2% contre +5,3%), en raison notamment du développement des dispositifs de défiscalisation.

¹³¹ Les terrains *hors zone opérationnelle* sont essentiellement situés en-dehors des ZAC et des lotissements. Il faut cependant noter qu'ils peuvent comprendre des zones situées en centre-ville ou en périphérie immédiate. Dans ce cas, ces terrains sont d'autant plus attractifs que la viabilisation est acquise.

Les terrains immédiatement constructibles, en ZAC ou en lotissement, sont en moyenne deux fois et demie plus chers que les terrains diffus (74 euros HT/m² contre 30 euros HT/m²). Un phénomène de rattrapage est cependant observé : le prix moyen du mètre carré en diffus enregistre en 2005 une augmentation de 79% par rapport à 2000. Ainsi, un terrain diffus se vendait en moyenne 55 000 euros HT en 2000 ; en 2005, le prix moyen atteint 76 000 euros HT. Les terrains situés en ZAC ou en lotissement, quant à eux, voient croître leurs prix d'environ 39% entre 2000 et 2005. Les zones les plus attractives, et donc les plus onéreuses sont le centre de l'île et le sud caraïbe. A titre d'indication, l'Aduam note que le prix du foncier varie du simple au quadruple entre le nord atlantique et le centre, et du simple au double entre le nord atlantique et le sud caraïbe.

L'analyse géographique des évolutions moyennes de prix au m² fait ressortir une désaffection croissante pour la zone nord atlantique (autour du Lorrain), particulièrement en terrains diffus. Le centre de l'île demeure la zone plus chère (entre 93,1 euros HT/m² et 62,1 euros HT/m² selon qu'il s'agisse d'une zone opérationnelle ou pas). La deuxième zone la plus chère est le sud caraïbe (autour des Trois-Ilets et de leur liaison maritime directe avec Fort-de-France) avec des prix qui peuvent atteindre jusqu'à 128 euros HT/m².

Prix du m² HT par zone : évolutions moyennes 2002-2005



Sources : Aduam, France Domaine

4.3.2 Bâtiment : l'immobilier neuf tire les prix à la hausse

Si le marché foncier est relativement morose, les transactions immobilières sont plus dynamiques. Selon l'Aduam, entre 2002 et 2005, 587 biens neufs (ventes en état de futur achèvement et biens de moins de cinq ans) ont été vendus en moyenne chaque année, en progression annuelle moyenne de 32%. Sur la même période, 933 biens anciens se sont échangés en moyenne chaque année (+21% en moyenne annuelle).

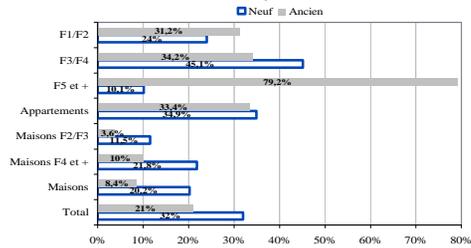
Transactions immobilières entre 2002 et 2005

Type de bien	Immobilier neuf	Immobilier ancien
F1/F2	210	253
F3/F4	274	221
F5 et +	5	15
Appartements	489	489
Maisons F2/F3	13	118
Maisons F4 et +	85	327
Maisons	98	444
Total	587	933

Sources : Aduam, France Domaine

Transactions immobilières entre 2002 et 2005 : évolutions moyennes annuelles

Quel que soit l'ancienneté du bien, l'essentiel (64,3%) des transactions concerne les appartements. Ces derniers comptent pour 82% des ventes de biens neufs et 51,1% des ventes de biens anciens. Les appartements enregistrent également les croissances annuelles les plus significatives : +34,9% dans le neuf et +33,4% dans l'ancien. Les acquéreurs d'immobilier neuf privilégient les appartements de taille moyenne (F3 ou F4), qui constituent 45,4% des ventes sur ce segment.



Sources : Aduam, France Domaine

Entre 2002 et 2005, les prix de l'immobilier ont augmenté en moyenne de 6,2% par an dans l'ancien et de 11,4% par an dans le neuf. Pour mémoire, sur la même période, l'inflation considérée en moyenne annuelle se situait entre 2% et 2,5%.

Prix moyens des biens entre 2002 et 2005

(en euros)

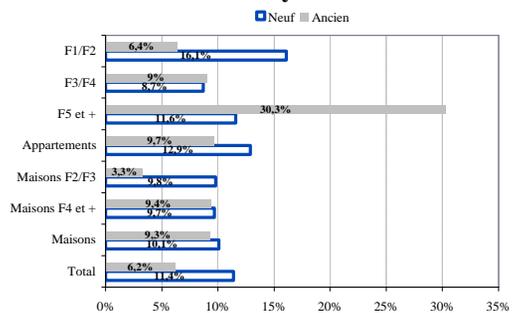
Type de bien	Immobilier neuf	Immobilier ancien	Ecart ¹³²
F1/F2	105 201	58 935	1,8
F3/F4	172 165	108 014	1,6
F5 et +	358 408	175 552	2,0
Appartements	145 450	84 992	1,7
Maisons F2/F3	163 412	88 959	1,8
Maisons F4 et +	204 886	171 677	1,2
Maisons	200 096	149 694	1,3
Total	154 514	116 003	1,3

Sources : Aduam, France Domaine

Malgré la croissance des prix des appartements anciens de grande taille (F5 et plus), c'est sur ce segment qu'apparaît la différence de prix la plus importante.

Au total, l'analyse des transactions immobilières et des prix correspondants fait ressortir une plus importante attractivité des appartements neufs, notamment ceux de taille moyenne (F3/F4) et ceux de grande taille.

Prix moyens de l'immobilier entre 2002 et 2005 : évolutions moyennes annuelles



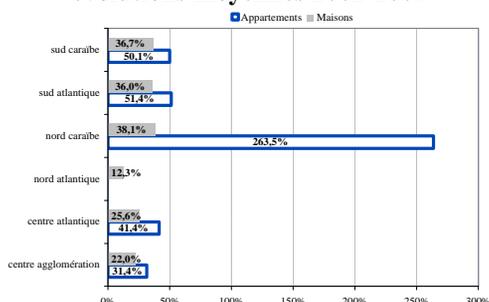
Sources : Aduam, France Domaine

¹³² Note de lecture : le chiffre « écart » représente le rapport entre les biens neufs et anciens. Il faut lire : « les F1/F2 sont 1,8 fois plus chers dans le neuf que dans l'ancien ».

En trois ans, dans la quasi-totalité des micro-régions, les prix de l'immobilier ont augmenté d'environ 50%. Exception notable, les appartements situés dans le nord caraïbe (autour de Case-Pilote), dont les prix affichent un bond de 263,5% pour atteindre en moyenne 176 243 euros.

A l'inverse, les maisons situées dans le nord atlantique voient croître leur prix moyen selon un rythme plus contenu (12,3%) pour atteindre 95 088 euros en moyenne.

Prix de l'immobilier par micro-région : évolutions moyennes 2002-2005



Sources : Aduam, France Domaine

L'Aduam dispose de données partielles sur les loyers, transmise par l'agence immobilière Groupimmo. L'analyse de celles-ci entre 2002 et 2004 fait ressortir une augmentation d'environ 10,4% pour les appartements, pour un loyer de 568 euros en moyenne. Par ailleurs, les maisons voient croître leurs loyers de 41,3% pour s'élever à 1 057 euros en moyenne.

4.4 LE LOGEMENT SOCIAL A LA MARTINIQUE

Les logements sociaux sont destinés à des ménages à revenus modestes. En France, la politique de logement social est orchestrée par des interventions de l'Etat, en conjonction avec les collectivités locales et les organismes de logements sociaux. En Martinique, les bailleurs sociaux ayant le rôle le plus prégnant en termes de logement social sont la SMHLM, la société OZANAM et la SIMAR. L'encours de crédit de ces bailleurs sociaux s'élève à 849,4 millions d'euros à fin décembre 2007, ce qui représente environ 58% du total des crédits alloués par des établissements de crédit (installés ou non localement) aux entreprises immobilières martiniquaises. Les financements correspondants sont principalement assurés par des établissements de crédit non installés localement.

En 2005, la DDE estime le parc locatif social martiniquais à environ 25 260 logements, en progression de 4% sur un an. En 2007, 65 permis de construire ont été délivrés à des maîtres d'ouvrage sociaux, en recul annuel de 66,8%. Ces autorisations représentent 4,4% du total des permis de construire, après 9,5% en 2006 et 5,5% en 2005. 40 logements ont été autorisés au Saint-Esprit (CESM), 22 à la Trinité (nord atlantique) et 3 au Carbet (nord caraïbe).

L'atonie de la construction sociale s'explique en partie par la rareté du foncier, sur lequel pèsent notamment des limitations de constructibilité liées aux risques naturels. Les prix de revient des logements sociaux de l'île sont également tributaires du coût des matériaux (et des surcoûts liés à l'insularité). Selon la DDE, les prix de revient des logements sociaux ont augmenté en moyenne de 12% entre 2001 et 2005

Augmentation du prix de revient moyen des logements sociaux

	Martinique 2001-2005	Guadeloupe 2001-2005	Guyane 2001-2005	Réunion 2002-2005
Augmentation du prix de revient moyen	12%	29%	32%	35%
dont charge foncière	38%	28%	51%	11%
bâtiment	6%	26%	29%	41%
honoraires	21%	52%	10%	43%

Source : DDE

4.4.1 Les politiques publiques en faveur du logement

L'Etat, notamment par l'intermédiaire du Ministère de l'Outre-mer, et les collectivités territoriales mènent une politique active dans le but de répondre à une demande croissante en matière de logement. Les aides à l'emprunt et les avantages fiscaux marquent les grands traits de cette politique incitative. Si le déficit annuel est estimé à 10 000 logements, l'effort de l'Etat se poursuit dans les DOM où le parc social a augmenté de 2,2%, contre 1% en France hexagonale entre 2003 et 2004, selon le rapport d'information du Sénateur Torre. De même, 242 logements nouveaux sont construits chaque année pour 100 000 habitants des DOM, alors qu'en France hexagonale ce nombre avoisine 92 logements pour 100 000 habitants.

4.4.2 La ligne budgétaire unique

Dans les Dom, la totalité des aides de l'Etat au logement est inscrite dans une Ligne Budgétaire Unique (LBU), gérée depuis 1996 par le Ministère de l'Outre-mer. En Martinique, les autorisations atteignent 38,2 millions d'euros pour l'année 2007. Les crédits de paiement s'élèvent à 35,4 millions d'euros sur la période sous revue. Sur les 1 408 logements programmés en 2007, 1 266 ont été engagés.

Les logements sociaux financés par la LBU

<i>en nombre de logements</i>	2003	2004	2005	2006	2007	Structure	2007/ 2006
Locatif	687	327	504	325	198	15,6%	-39,1%
LLS	503	199	389	240	142	11,2%	-40,8%
LLTS	184	128	115	85	56	4,4%	-34,1%
Accession	476	438	250	222	130	10,3%	-41,4%
LES en secteur diffus	250	223	202	157	130	10,3%	-17,2%
LES en secteur groupé	0	32	0	0	0	-	-
Logements spécifiques	11	75	880	97	60	4,7%	-38,1%
Amélioration de l'habitat	1 503	1 327	1 327	882	878	69,4%	-0,5%
Total	2 677	2 167	2 961	1 526	1 266	100%	-17%

Source : DDE

LLS : logements locatifs sociaux ; LLTS : logements locatifs très sociaux ; PTZ : prêt à taux zéro ; LES : logements évolutifs sociaux

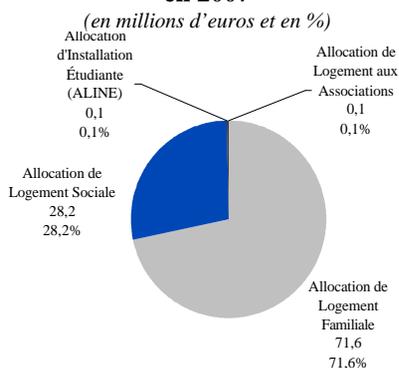
En 2007, le nombre de logements financés par la LBU diminue de 17%. C'est l'aide à l'accession à la propriété qui accuse le recul le plus important (-41,4%), tandis que le nombre de logements locatifs financés baisse de 39,1% sur un an. L'aide à l'amélioration de l'habitat demeure prépondérante : 69,4% des logements sont concernés en 2007.

L'une des pistes privilégiées pour accroître la production de logements sociaux est l'usage de la défiscalisation. Les professionnels de la construction se montrent toutefois réservés sur les modalités de transition de la défiscalisation du secteur libre vers le secteur social.

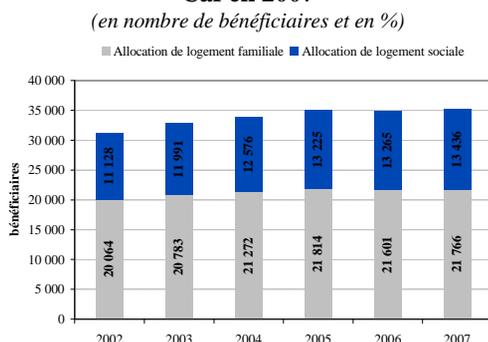
4.4.3 Les aides à la personne

En 2007, le total des aides au logement versées par la Caisse d'Allocations Familiales (Caf) s'est élevé à 100 millions d'euros, soit une croissance annuelle de 2,3%. Quelques 35 202 martiniquais ont bénéficié de l'Allocation de Logement Familiale (ALF) et de l'Allocation de Logement Social (ALS), en progression de 1% sur un an.

Les aides au logement versées par la Caf en 2007



Les bénéficiaires des aides au logement de la Caf en 2007



Source : Caf

Nota : pour retrouver le total de 100 millions d'euros évoqué plus haut, il convient de défalquer le montant des Aides Personnalisées au Logement, non servies dans les DOM (environ 33 000 euros).

En 2007, l'ALF compte pour 71,6% des aides octroyées au titre du logement par la Caf, tandis que le nombre de bénéficiaires concernés augmente de 0,8% sur un an. Parallèlement, l'ALS, qui compte pour 28,2% des montants engagés par la Caf (+1,3% par rapport à 2005), voit augmenter son nombre de bénéficiaires de 1,3% sur un an.

4.4.4 Les dispositifs fiscaux

Outre les politiques publiques d'aide à la construction, plusieurs dispositifs fiscaux spécifiques aux DOM ont permis de soutenir l'investissement immobilier. Ainsi, la loi Girardin a été mise en œuvre à compter du 21 juillet 2003. Selon ce dispositif, deux principes de défiscalisation s'appliquent selon que la construction ait ou non débuté avant la publication de la loi (23 juillet 2003). Si la date de construction est antérieure, le dispositif retenu est la loi

Paul¹³³. Dans le cas contraire, la loi Girardin s'applique. Cette dernière a permis le relèvement des taux de défiscalisation :

- de 25% à 40% pour les logements locatifs « libres » c'est-à-dire non soumis à condition de ressources des locataires et à plafonnement des loyers ;
- de 40% à 50% pour les logements destinés à la location « intermédiaire », c'est-à-dire soumis à conditions de loyer et de ressources des locataires.

La loi Girardin relève également le plafond du prix au m² qui passe de 1 525 euros/m² en 2000 à 1 750 euros/m² en 2003. Par ailleurs, elle accorde des réductions supplémentaires en faveur de l'utilisation de l'énergie scolaire et des zones d'urbanisation sensibles.

Il est difficile d'avancer un chiffre global pour les biens acquis en défiscalisation. Pour la défiscalisation 2008, quelques 633 biens auraient été mis en vente et répartis dans une trentaine de programmes, selon une étude du Cobaty (*Le Foncier en Martinique*). Fort-de-France (40%) et le Lamentin (13%) concentrent l'essentiel des logements prévus. Ces logements seraient, pour deux tiers, des F2/F3. Les professionnels du secteur expriment des inquiétudes quant à l'offre excessive de ce type de logement et aux difficultés croissantes de mise en vente puis de location du fait de l'inéquation croissante entre l'offre et la demande.

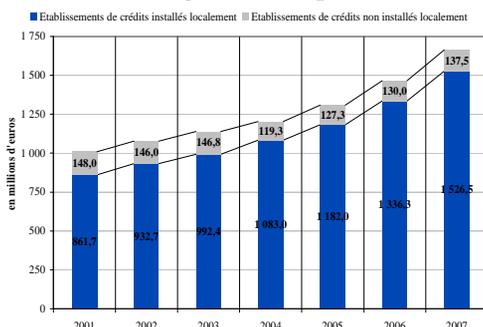
L'Etat souhaite promouvoir le logement social par le biais de la défiscalisation, d'autant que celle-ci a un impact sur les prix du foncier. A ce titre, le projet de loi-programme pour l'outre-mer comportera vraisemblablement un volet prévoyant que le logement libre sortira du dispositif Girardin pour être remplacé par le logement intermédiaire et le logement social, ceci à l'horizon 2010.

4.5 LE FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION PRIVEE

A fin décembre 2007, les encours de crédits consentis aux ménages martiniquais s'élevaient à 1 664 millions d'euros, en progression annuelle de 13,6%, après 12% en 2005.

Sur ce segment, la part des établissements de crédit locaux, structurellement prépondérante, ne cesse de croître. Ainsi, en 2007, 91,7% des ménages martiniquais se finançaient auprès de banques locales pour l'acquisition d'un logement, alors que la proportion était de 85,3% en 2001.

Encours de crédit à l'habitat octroyés aux ménages martiniquais



Source : Iedom

¹³³ La Loi Paul permet aux particuliers qui investissent entre le 1^{er} janvier 2001 et le 31 décembre 2006 dans un bien immobilier neuf de bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 25% du montant de l'investissement étalée sur cinq ans. La réduction d'impôt peut être portée à 40% du montant de l'investissement et l'engagement de location à 6 ans si l'opération est réalisée sur le segment de la location intermédiaire c'est-à-dire dans le cadre d'un plafonnement du montant du loyer et des ressources du locataire.

4.6 LA COMMANDE PUBLIQUE

Au 31 décembre 2005, le montant partiel¹³⁴ des marchés attribués à la Martinique atteint 206 millions d'euros. Ce montant ne comprend pas les attributions de marchés de certains maîtres d'ouvrages importants telles que la Communauté d'agglomération du centre de la Martinique (CACEM), les communes de Fort-de-France, du Lamentin... Il apparaît une prédominance des travaux lancés par le Conseil général et le Conseil régional, engageant respectivement 72 millions d'euros et 36 millions d'euros.

4.7 DONNEES FINANCIERES

4.7.1 Eléments d'analyse financière

En 2004, la production de la branche construction s'est élevée à 1 058,4 millions d'euros, soit 9,4% de la production globale de l'économie martiniquaise. Le BTP a généré une valeur ajoutée de 399,2 millions d'euros, en baisse annuelle de 16,3% après une progression de 32,4 % en 2003.

Soldes intermédiaires de gestion dans la construction en 2004

(en millions d'euros et en %)

Chiffre d'affaires 1 058,4 millions d'euros		
Consommations intermédiaires 659,2 millions d'euros 62,3%	Valeur ajoutée 399,2 millions d'euros 37,7%	Subventions 13,1 Meuros 3,3%
Impôts et taxes 48,9 Meuros 12,3%	Charges de personnel 210,0 Meuros 52,6%	EBE 191,9 Meuros 48,1%

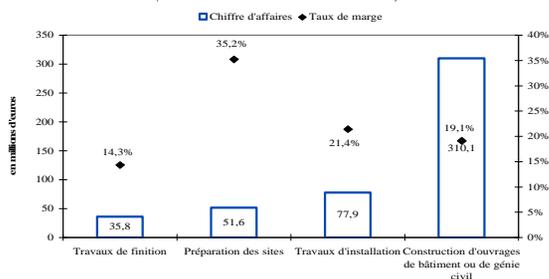
Source : Insee, comptes économiques 2004

La richesse produite par la branche construction a permis le paiement de 210 millions d'euros de charges de personnel (soit 52,6% de la valeur ajoutée dégagée) et de 48,9 millions d'euros d'impôts et de taxes. Au total, l'excédent brut d'exploitation atteint 191,9 millions d'euros, ce qui permet d'estimer la rentabilité du secteur (EBE/VA) à environ 48,1%.

Les EAE donnent des indications sectorielles quant à la rentabilité de la construction en 2005.

¹³⁴ La cellule économique du BTP collecte chaque année le montant global des marchés attribués par les maîtres d'ouvrage de l'île. Cette collecte est cependant malaisée en raison des délais de réponse relativement longs. En conséquence, les montants présentés ici ne représentent pas la totalité de la commande publique lancée en 2005.

Chiffre d'affaires et taux de marge dans la construction en 2005 (en millions d'euros et en %)



Source : Insee, EAE 2005

Note : le taux de marge correspond ici au ratio EBE/VA

Le sous-secteur de la préparation de sites se révèle le plus rentable, avec un taux de marge de 35,2% (contre 23% pour l'ensemble des DFA). Malgré un chiffre d'affaires important, le rapport est moins favorable dans le sous-secteur de la construction d'ouvrages, où le taux de marge s'établit à 19,1% contre 27,5% en Guadeloupe, 24,4% en Guyane et 24,2% pour l'ensemble des DOM.

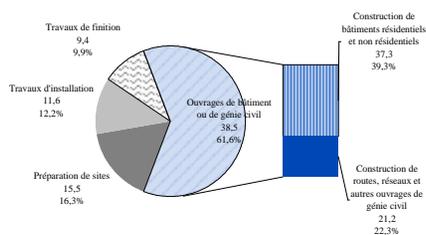
En Martinique, les entreprises du BTP consacrent environ 2,2% de leur chiffre d'affaires à l'effort d'investissement, contre 1,3% en Guadeloupe. Le sous-secteur de la préparation de sites se distingue par un effort d'investissement important (4,5% du chiffre d'affaires). Le sous-secteur de la construction d'ouvrages est représentatif, puisqu'il investit 2,2% de son chiffre d'affaires, tandis que les travaux d'installation et de finition investissent respectivement 1% et 1,1% de leur chiffre d'affaires.

4.7.2 Risques bancaires du secteur

A fin décembre 2007, l'ensemble des crédits alloués aux entreprises de la construction martiniquaises s'élève à 94,9 millions d'euros, en progression de 28,2% par rapport à décembre 2006. Dans le secteur, deux types d'engagements constituent les trois quarts des encours : les engagements hors bilan (51% du total) et les crédits à terme (25,7%).

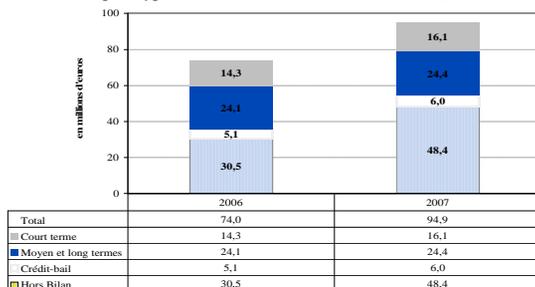
Les risques bancaires dans la construction

(par type d'activité, en millions d'euros et en %)



Les encours de crédit du secteur de la construction

(par type de crédit et en millions d'euros)



Source : Banque de France – Service Central des Risques

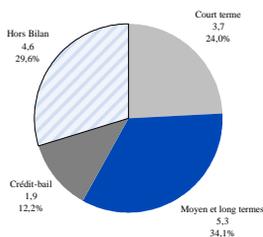
Le sous-secteur de la construction d'ouvrages de bâtiment ou de génie civil concentre 61,6% des crédits octroyés dans la construction à fin décembre 2007. La construction de logements représente 63,8% de ce sous-secteur, et les travaux publics 36,2%. Ce segment se finance pour plus des deux tiers par le biais d'engagements hors bilan (65,2% des encours de crédits recensés dans le sous-secteur).

Les risques bancaires dans le secteur de la construction en 2007

(par type d'activité et de crédit, en millions d'euros et en %)

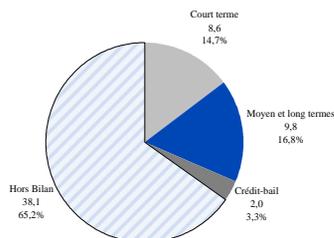
Préparation de site

Encours totaux : 15,5 millions d'euros



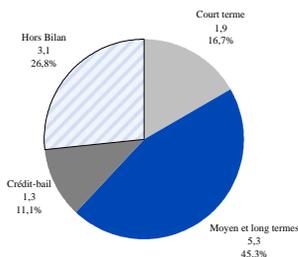
Bâtiment et génie civil

Encours totaux : 58,5 millions d'euros



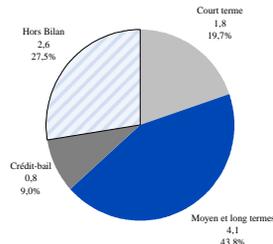
Travaux d'installation

Encours totaux : 11,6 millions d'euros



Travaux de finition

Encours totaux : 9,4 millions d'euros



Source : Banque de France – Service Central des Risques

La préparation de site rassemble 16,3% des crédits alloués au secteur. Les entreprises de ce sous-secteur recourent également davantage aux engagements hors bilan (29,6%) mais se distinguent par un usage important de crédits à court terme (24% du total). Enfin, les sous-secteurs des travaux d'installation et de finition concentrent chacun environ 10% des crédits à la construction. Ces deux sous-secteurs sont marqués par un recours massif aux crédits à moyen et long termes, qui représentent environ la moitié de leurs encours à fin décembre 2007.

Section 3 :

Le secteur tertiaire

§ 1. LE COMMERCE

Selon les derniers comptes économiques établis par l'Insee (2004), le secteur commercial est celui dont la contribution à la création de richesse a été la plus significative. Avec une valeur ajoutée de 871,6 millions d'euros, le commerce a contribué à hauteur de 14,1% au PIB régional. En outre, au 1^{er} janvier 2007, le secteur du commerce employait 14 531 salariés, en troisième place après les services et l'industrie. Enfin, l'Insee recensait 956 créations d'entreprises dans le secteur en 2007 (plus du quart du total), en progression de 13,4% sur un an.

L'année 2007 aura été riche en événements dans le secteur commercial. Avec l'ouverture d'une grande surface à Rivière-Salée (enseigne Carrefour située au lieu-dit Génipa), la Martinique est désormais dotée de huit hypermarchés – pour mémoire, un hypermarché sous enseigne « Géant » ouvrait ses portes au Robert en décembre 2006. Par ailleurs, le réseau des 20 stations-services Shell, propriété du groupe Rubis également actionnaire de la Sara, est passé sous enseigne Vito dans les DFA à compter de novembre 2007. Enfin, les chocs exogènes subis par l'économie martiniquaise (ouragan Dean, polémique autour du chlordécone, épidémie de dengue) ont représenté autant de défis pour le secteur commercial en 2007.

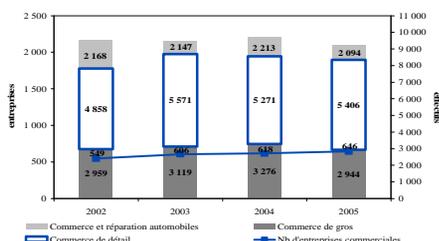
L'activité commerciale a été soutenue en 2007, selon l'enquête de conjoncture économique de l'Iedom. C'est notamment le cas dans le commerce automobile, où l'augmentation cumulée d'immatriculations de véhicules particuliers neufs atteint 3,8% sur un an à fin décembre 2007. Parallèlement, la grande distribution affiche elle aussi un bilan positif, puisque le chiffre d'affaires cumulé dans le secteur croît de 9,3% même s'il est difficile d'isoler l'effet de l'ouverture de deux nouveaux hypermarchés durant la période sous revue.

1.1 STRUCTURE ET PRESENTATION DU SECTEUR

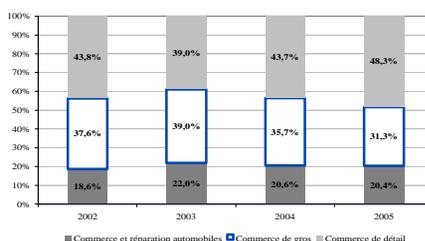
1.1.1 Valeur ajoutée, effectifs et rentabilité

En 2005, le commerce de détail demeure l'employeur le plus important du secteur, avec 51,9% des salariés recensés par l'Insee. Cependant, si la valeur ajoutée par unité de chiffre d'affaires augmente dans les entreprises concernées, le commerce de détail ne contribue qu'à hauteur de 48,3% à la production de richesse de l'ensemble du secteur. Les effectifs commerciaux moyens se situent autour de 16 salariés par entreprise (15 pour le commerce de détail). Le chiffre d'affaires du secteur est en moyenne de 4 millions d'euros par entreprise, contre 3 millions d'euros dans le sous-secteur du commerce de détail.

L'emploi dans les établissements commerciaux 2002-2005



Valeur ajoutée dégagée par le secteur commercial 2002-2005



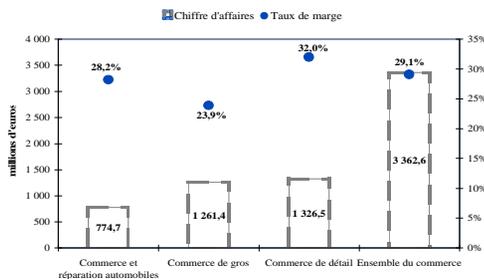
Source : Insee – Enquêtes annuelles d'entreprises 2002-2005

NB : les entreprises retenues sont celles qui emploient plus de 10 salariés ou génèrent un chiffre d'affaires de plus de 800 000 euros.

A l'inverse, le commerce de gros génère 31,3% de la valeur ajoutée du secteur pour 28,2% des effectifs salariés. Il emploie 18 salariés en moyenne et produit un chiffre d'affaires moyen de 7,5 millions d'euros. Avec un cinquième des salariés, le commerce automobile contribue pour une part équivalente à la richesse du secteur. Il emploie 16 salariés en moyenne par entreprise et dégage un courant d'affaires moyen de 6 millions d'euros.

Le commerce de détail est également le sous-secteur dont le chiffre d'affaires est le plus important (39,4% de la production commerciale) et dont la rentabilité¹³⁵ est la plus élevée (32% contre 29,1% pour l'ensemble du commerce).

Chiffre d'affaires et taux de marge dans le secteur commercial en 2005



Source : Insee, Enquête Annuelle d'Entreprises 2005

A l'inverse, le taux de marge le moins élevé (23,9%) apparaît dans le commerce de gros, qui génère cependant 37,5% du chiffre d'affaires global du secteur.

Enfin, le commerce automobile compte pour moins d'un quart du courant d'affaires du secteur, mais il dégage un taux de marge sensiblement identique à celui du secteur commercial (28,2% contre 29,1%).

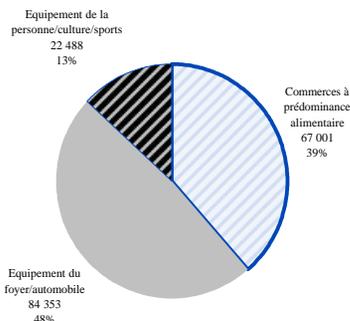
1.1.2 Densité commerciale

En Martinique, les surfaces commerciales recensées au 1^{er} juin 2007 par la DGCCRF s'étendent sur 173 842 m², en progression de 3% par rapport à 2006. Les grandes surfaces spécialisées dans l'équipement du foyer et le commerce automobile forment l'essentiel du tissu commercial (48%). Au sein de ce groupe, le bricolage reste prédominant, avec plus d'un tiers des commerces concernés. Si l'essentiel (78,6%) des surfaces consacrées à l'équipement du

¹³⁵ Rentabilité approchée par le ratio Excédent Brut d'Exploitation / Valeur Ajoutée.

foyer et au commerce automobile se situe dans la zone CACEM, ce déséquilibre tend à se résorber. Historiquement prépondérant, le commerce alimentaire représente 39% des surfaces commerciales en 2007.

Répartition des surfaces commerciales (en m² et en %)



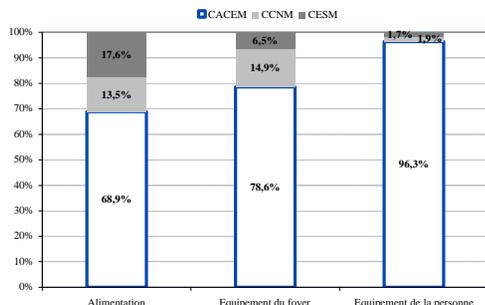
Source : DGCCRF

Ces surfaces sont portées à part égale par des hypermarchés (47,8%) et des supermarchés (52,2%). Avec quatre enseignes (Ecomax, Ed, Franprix et Leader Price), le maxidiscount représente 36,3% des supermarchés.

A titre de comparaison, la densité commerciale des hypermarchés et des supermarchés est de 175,7 m² pour 1 000 habitants en Martinique (contre 284 dans l'hexagone en 2003 selon la DRCCRF).

Enfin, les grandes surfaces dédiées à l'équipement de la personne, à la culture et aux loisirs sont celles qui présentent le plus grand potentiel de croissance. Avec 22 488 m², elles représentent à peine 13% des surfaces recensées.

Répartition des surfaces commerciales par zone géographique



Source : DGCCRF

Sigles : CACEM : Communauté d'agglomérations du centre de la Martinique ; CCNM : Communauté de communes du nord de la Martinique ; CESM : Communauté de l'espace sud de la Martinique.

S'agissant du zonage, le centre de l'île concentre l'essentiel des commerces : 68,9% des surfaces alimentaires, 78,6% de l'équipement du foyer et 96,3% de l'équipement de la personne.

La CESM ressort comme la bien moins lotie, notamment en matière d'équipement du foyer et de commerce automobile.

Les projets approuvés en Commission départementale d'équipement commercial (CDEC) devraient voir les surfaces commerciales de l'île augmenter de 10 585 m². Les unités commerciales supplémentaires se situeront à 48,6% dans la zone Cacam, à 28,2% au Marin (CESM) et à 23,1% au Lorrain (nord atlantique). Plus de la moitié des projets concerne des centres commerciaux, tandis que le solde est consacré au bricolage et au commerce automobile (respectivement 29,3% et 17% du total).

1.2 LES PRINCIPAUX SOUS-SECTEURS

1.2.1 La grande distribution

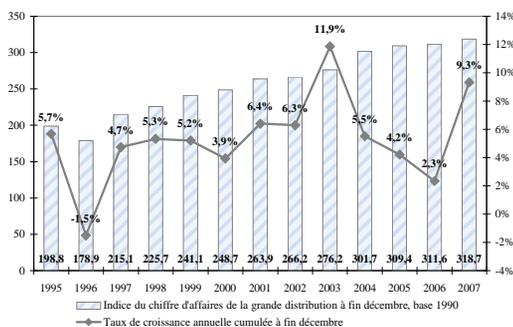
La grande distribution regroupe l'ensemble des entreprises commerciales en libre-service dont les surfaces commerciales dépassent 300m². Ce segment commercial s'articule autour de deux secteurs majeurs que sont, d'une part, le commerce à dominante alimentaire composé des hypermarchés (surfaces commerciales supérieure à 2 500 m²) et des supermarchés (entre 300 et 2 500 m², comprenant également le maxidiscompte) et, d'autre part, les grandes surfaces spécialisées (équipement du foyer et automobile, ainsi qu'équipement de la personne, culture et loisirs).

La grande distribution en Martinique : enseignes et actionariat

Hypermarchés	Enseignes exploitées			Groupe	Actionnaires
	Supermarchés	Maxidiscompte	Grandes surfaces spécialisées		
			Intersport Nocibé	Albert	Famille Albert
			Bata	Bata France Distribution	Famille Bata
Cora	Match	Ecomax		Cora	Famille Louis Delhaize
		Leader Price		Fabre	Famille Patrick Fabre
			BUT	CAFORMET (fusion de Financière Caraïbes et de CAFOR en février 2007). Les deux enseignes But et Conforama sont désormais exploitées par un seul et même groupe.	
			Conforama		
Carrefour (Fort-de-France et Rivière-Salée)			Mr Bricolage Martinique Automobiles	GBH	Famille Bernard Hayot
			Ghanty Royal Sildy	Ghanty	Famille Rashid Ghanty
Géant (Schalcher et Robert)	Casino		Eis Ho-Hio-Hen Cyber H	Ho-Hio-Hen	Famille Ho-Hio-Hen
Carrefour (Lamentin)		Ed	Obi Leroy- Merlin	Lancry	Famille Lancry
			Librairie Antillaise	Osenat	Famille Osenat
Hyper U (Lamentin et Fort-de-France)			Sodauto Autos GM	Parfait	Famille Parfait
			Weldom Baobab Sport 2000	Roseau	Famille Roseau
	Champion 8 à 8			SAFO	Famille Gérard Huyghues-Despointes
	Madimarché		Foir'fouille	Huyghues-Despointes	Famille Thierry Huyghues-Despointes

La Martinique compte désormais huit hypermarchés (sous quatre enseignes) depuis l'ouverture en mai 2007 d'un hypermarché « Carrefour » de 5 200 m². Par ailleurs, le segment des supermarchés comprend une dizaine d'enseignes animant une soixantaine de point de vente. Parmi ces derniers, quatre enseignes de maxidiscompte se partagent un peu moins de vingt magasins.

Hypermarchés : indice de chiffre d'affaires et taux de croissance



En 2007, la croissance du chiffre d'affaires de la grande distribution a été vigoureuse et a atteint un niveau semblable à 2003, bien au-delà de la croissance annuelle moyenne, qui avoisine 5,3% entre 1995 et 2007.

Il est cependant malaisé d'interpréter ce chiffre, dans la mesure où un nouvel hypermarché a ouvert ses portes en 2007 et où il a été contraint de fermer momentanément suite à l'ouragan Dean. Par ailleurs, un autre hypermarché avait ouvert en décembre 2006.

Source : DGCCRF

Quoi qu'il en soit, les dirigeants de la grande distribution interrogés dans le cadre de l'enquête de conjoncture de l'Iedom, restent confiants quant à l'évolution du courant d'affaires.

1.2.2 Le commerce automobile

Le commerce automobile a contribué à la valeur ajoutée du secteur à hauteur de 19,1% en 2004. Il employait en outre 3 031 salariés au 1^{er} janvier 2007. Près de 16 000 m² sont consacrés à cette branche d'activité, soit 9,2% de l'ensemble des surfaces commerciales. Le commerce automobile exerce un impact direct sur le quotidien des Martiniquais. Selon les derniers résultats disponibles de l'enquête Budget des Familles de l'Insee (2001), en effet, les postes « transport automobile » et « assurances liées au transport » représentent 12,3% des dépenses des ménages martiniquais et se placent au troisième rang de celles-ci, derrière l'alimentation et le loyer ¹³⁶.

En 2007, 17 840 immatriculations sont recensées en Préfecture. Le parc automobile est estimé à environ 200 000 véhicules, ce qui n'est pas sans soulever des interrogations quant à la capacité du réseau routier à absorber ce parc. Les marques étrangères assoient leur prédominance sur le marché martiniquais, avec 54,8% des immatriculations.

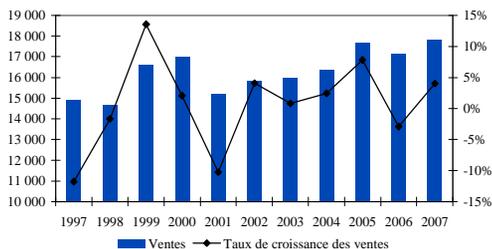
S'agissant des véhicules particuliers neufs, les consommateurs choisissent surtout des petites cylindrées (4 à 5 chevaux fiscaux)¹³⁷. Cependant, les immatriculations de 4x4 représentent environ 15% du total en 2007 contre 9,5% en 2003. Toutefois, le renchérissement des prix des hydrocarbures et surtout la mise en place du dispositif de bonus/malus écologiques sont de nature à infléchir le goût des Martiniquais pour ces véhicules. Par ailleurs, la diésélisation du parc automobile se poursuit : les véhicules motorisés au gazole représentent 53,6% des immatriculations en 2007, contre 19% en 2000.

¹³⁶ A titre indicatif, selon les estimations du Comité des Constructeurs français d'automobiles, la part de la consommation liée à l'automobile et à la moto s'élève à 10,4% en 2005.

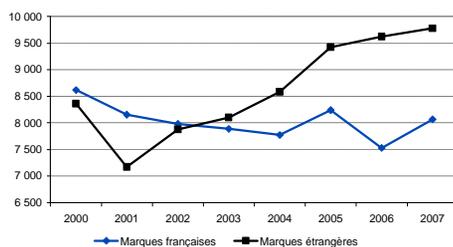
¹³⁷ Antiane Eco n°66, septembre 2006, Insee.

Les dernières données indiquent que le marché de l'occasion demeure plus dynamique que le marché du neuf. Ainsi, en 2005, quelques 21 700 véhicules d'occasion avaient changé de main. Ces transactions s'opèrent de particulier à particulier, mais également chez les concessionnaires et les loueurs de voitures qui renouvèlent leur parc tous les 18 mois environ. Ces véhicules, le plus souvent de petite cylindrée, sont privilégiés par des ménages qui souhaitent une deuxième voiture ou changer de véhicule. En revanche, la diésélisation de ce segment est encore modeste : trois véhicules d'occasion sur quatre sont motorisés à l'essence.

Immatriculations de véhicules neufs
(en nombre et %)



Nombre d'immatriculations de véhicules neufs



Sources : Préfecture – AAA

1.3. DONNEES FINANCIERES

1.3.1 Soldes intermédiaires de gestion et ratios financiers

Les comptes économiques 2004 de l'Insee font ressortir un chiffre d'affaires de 1,7 milliard d'euros dans le commerce. La valeur ajoutée atteint 52,5% de ce dernier. Après paiement des charges de personnel (519,2 millions d'euros) et des impôts et taxes (49,6 millions d'euros), l'excédent brut d'exploitation généré par cette branche d'activité s'élève à 311,4 millions d'euros, soit plus d'un tiers de la valeur ajoutée totale du secteur.

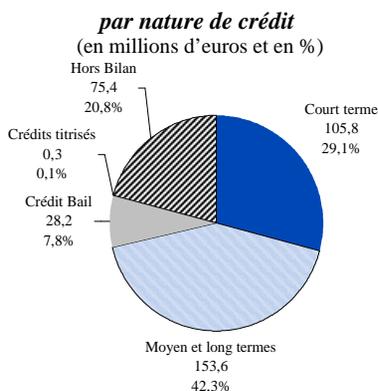
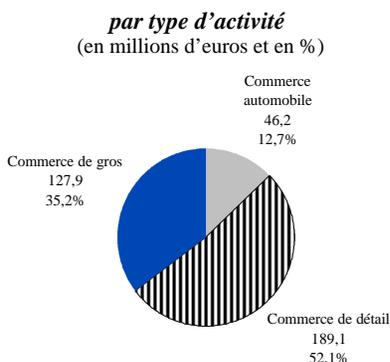
Chiffre d'affaires 1 659,1 millions d'euros					
Consommations intermédiaires 785,5 millions d'euros 47,5%		Valeur ajoutée 871,6 millions d'euros 52,5%		Subventions 8,7 Meuros 1,0%	
Impôts et taxes 49,6 Meuros 5,7%		Charges de personnel 519,2 Meuros 59,6%		EBE 311,4 Meuros 34,7%	

Source : Insee - comptes économiques 2004

1.3.2 Risques bancaires du secteur

Au 31 décembre 2007, l'encours de crédit total octroyé aux entreprises du commerce s'élève à 363,2 millions d'euros, en progression annuelle de 15,1%. Cette évolution résulte essentiellement d'une nouvelle augmentation des encours de hors bilan (+28,3%), qui atteignent un cinquième de l'encours total. Toutefois, avec 153,6 millions d'euros, les encours à moyen et long termes demeurent le type d'endettement privilégié du secteur (42,3% du total).

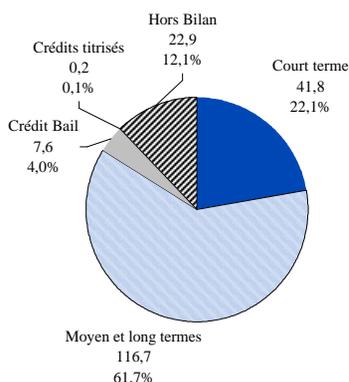
Répartition de l'encours de crédits du secteur du commerce au 31 décembre 2007



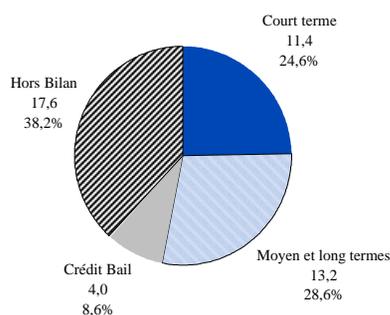
Répartition des risques par nature d'encours

(en millions d'euros et en %)

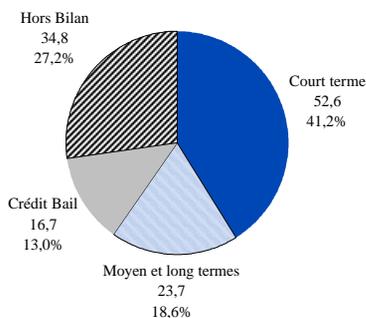
Commerce de détail



Commerce et réparation automobiles



Commerce de gros



Avec 189,1 millions d'euros, le commerce de détail concentre plus de la moitié des encours. Ce sous-secteur s'appuie essentiellement sur les crédits à terme, qui représentent 61,7% de l'ensemble. A l'inverse, le commerce de gros, dont l'encours compte pour plus d'un tiers du total, privilégie le recours aux facilités à court terme (41,1%) et se distingue par un financement par crédit-bail plus important (13%). Enfin, le commerce automobile est caractérisé par un usage prépondérant des instruments de hors bilan (38,2%).

Source : Service central des risques de la Banque de France

§ 2. LES TRANSPORTS

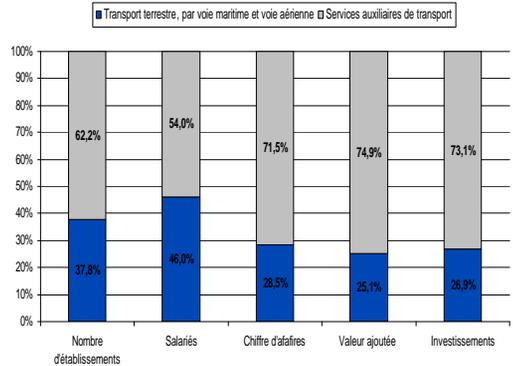
2.2 STRUCTURE ET PRESENTATION DU SECTEUR

Parmi les services marchands, le secteur des transports se place à la cinquième place des contributeurs à la richesse de l'île, générant une valeur ajoutée de 219 millions d'euros, soit 3,4% du total de la richesse créée¹³⁸. L'Insee dénombre 2 616 établissements de transport¹³⁹ employant 3 991 personnes¹⁴⁰. L'essentiel de ces établissements (soit plus de 80 %) sont de petite taille et n'emploient aucun salarié en dehors du gérant, tandis qu'environ 2 % de ces entités emploient plus de dix personnes. Par ailleurs, la création d'entreprises dans ce secteur est vigoureuse avec 92 nouvelles entités recensées en 2007 (+ 3,4 % sur un an contre +1,1 % en 2006).

Selon les données de l'Enquête annuelle d'entreprises 2005¹⁴¹, les transports terrestres et les services auxiliaires des transports¹⁴² sont les deux principaux segments du secteur des transports. Premier employeur du secteur avec plus de 60 % des salariés, les services auxiliaires génèrent à eux seuls les trois quarts de la valeur ajoutée du secteur.

Les transports terrestres par voie maritime et par voie aérienne concentrent un peu plus du quart de la valeur ajoutée contre plus du tiers du nombre d'établissements du secteur. En revanche, ils totalisent plus de 45 % des effectifs. Parmi ce sous-ensemble, le transport terrestre est principalement composé d'établissements de petite taille (une dizaine de salariés en moyenne) évoluant dans le secteur du transport routier de marchandises. La part des transports aériens et maritimes dans les indicateurs retenus, s'avère quant à elle, très réduite en Martinique comparativement à la Guadeloupe.

Répartition des entreprises de transport



Source : Insee – EAE 2005

¹³⁸ Comptes économiques 2004, Insee.

¹³⁹ Répertoire SIRENE au 1er janvier 2006

¹⁴⁰ Estimation d'emploi au 1er janvier 2007

¹⁴¹ Le périmètre de cette enquête ne concerne que les entreprises d'au moins 10 salariés ou ayant un chiffre d'affaires minimum de 800 000 euros.

¹⁴² Cette appellation générique recouvre des réalités diverses : les entreprises de maintenance, de gestion des infrastructures de transport mais également les agences de voyages...

2.2. DONNEES FINANCIERES

2.2.1 Soldes intermédiaires de gestion

La production de la branche des transports s'est élevée à 551 millions d'euros en 2004, soit 4,9 % de la production globale de l'île. Elle a généré 219 millions d'euros de valeur ajoutée qui, complétés par les subventions d'exploitation, ont permis de couvrir les charges de personnel (55,4 % de la valeur ajoutée) et les impôts et taxes (4,4 %). L'excédent brut d'exploitation totalise 92 millions d'euros et la rentabilité du secteur (EBE/VA) atteint plus de 42 % contre 34,5 % tous secteurs d'activité confondus.

Production de branche 551 millions d'euros		
Consommations intermédiaires 332 millions d'euros 60,3%*	Valeur ajoutée 219 millions d'euros 39,7%*	Subventions 10 M euros 4,3%*
Impôts et taxes 10 M euros 4,4%*	Charges de personnel 127 M euros 55,4%*	Excédent brut d'exploitation 92 M euros 40,2%*

* Pourcentage de la production de branche et de la valeur ajoutée.

Source : Insee – Comptes économiques 2004

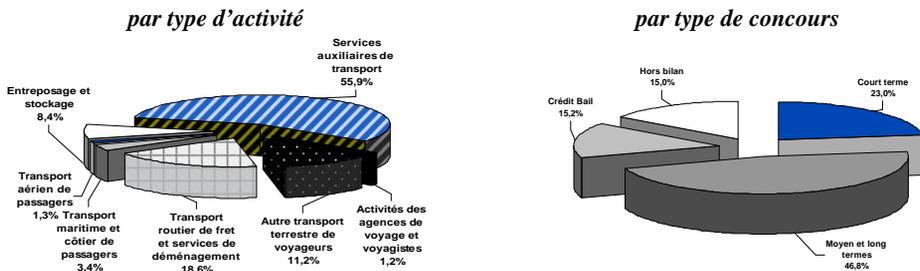
2.2.2 Risques bancaires du secteur¹⁴³

Les encours de crédit du secteur des transports à fin décembre 2007 atteignent 63,7 millions d'euros, en diminution de 8,8 % sur un an.

La proportion des risques alloués aux services auxiliaires des transports demeure majoritaire (56 % à fin 2007). Le sous-secteur des transports terrestres bénéficie de 30 % des encours de crédit du secteur alors que les risques du transport aérien, rarement portés par des banques locales, n'en représentent que 1,3 %.

Par nature d'encours, le secteur des transports se finance majoritairement par le biais de crédits à moyen et long termes, bien qu'en baisse sur un an (-2,5 points), le solde étant constitué par des crédits à court terme (+0,4 point sur un an), du crédit bail (+0,5 point) et des engagements hors bilan (+3,3 point).

Répartition des risques bancaires du secteur des transports au 31/12/2007 (en %)



Source : Service central des risques (SCR) de la Banque de France

¹⁴³ Les risques du sous-secteur du transport aérien recensés par le Service central des risques sont négligeables (1,1% du total des encours du secteur) et ne sont pas analysés en détail dans cette section.

2.3 LE TRANSPORT TERRESTRE

La Martinique est, à la fois, le département d'outre mer le moins étendu (1 128 km²) et celui où la proportion de ménages possédant au moins une voiture est la plus forte (69,8 %). L'exiguïté du territoire et la croissance du parc automobile alimentent ainsi la saturation du réseau routier. La périurbanisation amorcée depuis une vingtaine d'années et l'existence de pôles d'emploi concentrés accentuent l'encombrement des voies de circulation. La difficulté des déplacements intérieurs peut apparaître comme un frein à l'activité économique de l'île, en sus des nombreuses nuisances environnementales qu'engendre la congestion routière.

Le réseau routier de la Martinique comporte environ 2 000 km de voies composées notamment :

- du réseau **national** : 340 km de voies, relevant de la compétence de la Région depuis le 1^{er} janvier 2003 et pour lesquelles cette dernière assure désormais la maîtrise d'ouvrage entière pour l'aménagement et l'entretien du réseau ;
- du réseau **départemental** : 75 routes d'un total de 632 km, dont 220 km en agglomération, 400 km en campagne et 12 km de voie rapide urbaine (Rocade de Fort-de-France). Cette dernière est utilisée quotidiennement par plus de 130 000 véhicules en moyenne, soit un niveau de fréquentation proche de celui du périphérique parisien.

Le réseau routier affiche un ratio de 506 km de voiries pour 100 000 habitants, contre 582 km en Guadeloupe.

En Martinique, le parc automobile est estimé à près de 200 000 véhicules¹⁴⁴. Il n'a cessé d'augmenter au cours des dernières années de sorte que, selon l'Insee, 69,8 % des ménages martiniquais possédaient une voiture en 2005, contre 64 % en 1999. La Martinique est le département d'outre-mer dans lequel la proportion de ménages ayant deux voitures ou plus est la plus élevée : 20,5 % contre 19 % à la Réunion, 18,6 % en Guadeloupe et 15,8 % en Guyane. Néanmoins, cette proportion demeure inférieure à la moyenne nationale (32,5 %).

L'agglomération-centre (Fort-de-France, Schœlcher, Saint-Joseph et Lamentin) concentre les deux tiers de la population, les trois quarts des emplois et s'étend sur moins du tiers du territoire. Par ailleurs, cette zone abrite deux infrastructures d'envergure, le port et l'aéroport ainsi que six des huit hypermarchés de l'île. L'administration publique, premier employeur de la Martinique¹⁴⁵, concentre également la majorité de ses activités dans l'agglomération-centre. Celle-ci constitue ainsi le « poumon » socio-économique de l'île. Le trafic routier en direction ou à l'intérieur de la conurbation foyale pour les motifs de « travail », « services administratifs » ou « achats » est donc particulièrement dense. Ainsi,

¹⁴⁴ Il est difficile d'évaluer avec précision la taille du parc automobile en Martinique car les voitures déposées à la casse par leur propriétaire ne font pas systématiquement l'objet d'une démarche réglementaire visant à les exclure du stock de véhicules en circulation. Il est néanmoins possible de l'estimer à partir de la durée de vie moyenne des voitures et des nouvelles immatriculations.

¹⁴⁵ D'après le dernier recensement complet de l'Insee en 1999, le secteur tertiaire non marchand employait 40,3 % des actifs occupés en Martinique

compte tenu de cette concentration géographique des activités économiques et de l'occupation du territoire, plus de 100 000 véhicules convergent chaque jour vers l'agglomération foyalaïse (Fort-de-France, Lamentin, Schœlcher).

Face à la saturation du réseau routier, les collectivités locales tentent de fluidifier autant que possible le trafic. Compte tenu de la forte attractivité de la conurbation foyalaïse, une première solution consiste à créer des espaces destinés au stationnement des automobiles à l'image de l'ouverture, à Fort-de-France en 2007, du parking souterrain de Perrinon, disposant d'une capacité de 640 places.

Par ailleurs, l'élargissement de la plateforme routière a été engagé par le Conseil Régional sur l'A1. Depuis novembre 2007, la portion « Dillon – Canal du Lamentin » offre à ses usagers trois voies de circulation dans les deux sens. La même démarche est engagée entre la commune de Rivière-Salée et l'aéroport (RN5), l'objectif étant une mise à deux fois deux voies de l'ensemble de cette route d'ici 2008. La RN2, entre les communes de Trinité et du Lamentin devrait connaître une évolution similaire. Sur les autres axes, des créneaux de dépassement sont installés afin d'augmenter la capacité d'écoulement du flux de véhicules.

Parallèlement, le Conseil Général de la Martinique a développé un projet de comptage routier mesurant la densité du trafic routier sur le réseau départemental (nombre de véhicules et vitesse pratiquée). Les données sont utilisées dans le cadre d'études de modernisation du réseau et d'opérations de « e-guidage » en période de pointe (rentrée scolaire, par exemple).

Néanmoins, compte tenu de l'importance du trafic et de l'exiguïté du territoire, la multiplication des voies ne semble pouvoir constituer l'unique solution. Aussi, l'organisation du transport collectif urbain et interurbain constitue un véritable enjeu de développement pour la Martinique. Si les premières réponses des pouvoirs publics sont prioritairement apportées aux zones les plus attractives en termes économiques, les collectivités locales, l'Etat et l'Europe poursuivent leurs efforts afin d'organiser un réseau de transport collectif efficace sur l'ensemble du territoire.

Un réseau de bus urbain et interurbain est d'ores et déjà fonctionnel dans le centre-agglomération. Depuis 2005, la Compagnie Foyalaïse de Transport Urbain (CFTU) s'est vue confier la délégation de service public en matière de transport par la Cacem. Cette société d'économie mixte exploite le réseau sous le nom commercial « Mozaik » depuis le 1^{er} janvier 2006 pour une période de dix ans. L'agglomération est desservie par 47 lignes numérotées, dont une trentaine intra-urbaines. Elles se répartissent selon trois niveaux : les lignes structurantes (avec une fréquence de passage de 10 à 15 minutes), les lignes complémentaires (de 15 à 30 minutes) et les lignes locales (de 30 minutes à une heure).

En excluant les lignes de l'agglomération-centre, la Martinique est parcourue par 73 lignes interurbaines : 47 sont assurées par des taxis collectifs et 26 par des autocars.

Parallèlement, visant à répondre à l'engorgement des routes et aux problématiques environnementales, le projet Transport commun en site propre (TCSP) de Martinique a été lancé en 2003. Il comporte 13,9 km de voie en site propre entre le Lamentin et Fort-de-France sur lequel deux lignes de tramway sur pneus seront mises en place (« Pointe Simon/Mahault » et Pointe Simon/Carrère »). Celles-ci devraient être dotées d'une capacité de 2 700 voyageurs

par heure aux heures de pointe et desserviront 16 stations et trois pôles d'échanges : Pointe Simon, Mahault et Carrère, ces deux derniers étant créés à l'occasion du projet. Des parcs relais¹⁴⁶ seront également aménagés afin de permettre aux automobilistes de stationner en périphérie et ainsi poursuivre leur trajet par le biais du TCSP. L'amplitude horaire de service devrait être fixée de 5 heures à 22 heures avec une fréquence moyenne d'un véhicule toutes les 6 minutes en heure de pointe. Un aménagement routier complémentaire, « la Pénétrante Est » fait partie intégrante du projet et constitue un préalable à l'insertion du TCSP en entrée de ville (Avenue Maurice Bishop).

Afin de répondre aux exigences européennes en la matière, une structure commune, le Syndicat Mixte du TCSP, regroupant le Conseil Régional, le Conseil Général et la Cacem, a été créée pour assurer la maîtrise d'ouvrage. Le coût du « projet TCSP » qui s'élève à 245,8 millions d'euros est partagé entre la Région (124,9 millions d'euros), l'Union Européenne (88,5 millions d'euros), le Département (15,2 millions d'euros), l'Etat (11 millions d'euros), la Cacem (4 millions d'euros) et le Syndicat Mixte du TCSP (2,3 millions d'euros).

La livraison du TCSP est prévue en 2011-2012. Les prévisions font état d'une fréquentation journalière de ce nouveau moyen de transport de plus de 55 000 voyageurs en 2015.

Un projet d'insertion d'un site propre dans la commune du Lamentin est mené conjointement par le Conseil Général et la Cacem. Il vise à insérer un site propre latéral de part et d'autre de la route départementale numéro 3 dans la commune du Lamentin. Il s'inscrit dans le cadre du développement de la zone d'activité de Mangot-Vulcin qui accueille la nouvelle cité hospitalière. Le coût total du projet s'élève à 5 millions d'euros. Les travaux devraient débuter en 2008.

De plus, à compter de 2008, des travaux devraient être réalisés en vue d'aménager, en face de la Baie de Fort-de-France, une gare maritime et routière dans le Sud de l'île. Le site retenu étant « Vatable » aux Trois-Ilets, l'équipement programmé est d'ores et déjà inscrit au Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune et au Schéma d'aménagement régional (SAR). Cette gare, qui relève de la compétence du Conseil Général, accueillera la desserte des communes des Trois-Ilets, Rivière Salée, Anses d'Arlet, Diamant et Sainte-Luce. Elle possédera 40 places destinées au transport collectif routier et constituera le point de départ de navettes maritimes en direction de Fort-de-France. Les automobilistes du Sud bénéficieront d'un accès facile et rapide à cette gare par le biais de la route départementale 7 et un parc de stationnement relais d'environ 500 places. Le Conseil Général prévoit également l'aménagement d'espaces commerciaux, une esplanade piétonne, un lieu d'attente et des locaux pour la billetterie. Le coût du projet est estimé à 6 millions d'euros. Les travaux devraient s'achever en 2009.

¹⁴⁶ Deux parkings d'une capacité d'environ 470 et 130 places, situés respectivement à Carrère et Mahault, seront construits afin de permettre aux automobilistes d'accéder au TCSP

2.4 LES ACTIVITES PORTUAIRES¹⁴⁷

Le port de fort de France s'étend, d'est en ouest, sur 2,7 km de quais et plus de 30 hectares de terre-pleins, allant du terminal de croisière de la Pointe-Simon, à proximité du centre-ville, jusqu'au terminal de la Pointe des Grives. Ce port traite à la fois le trafic de marchandises, le trafic de passagers et la réparation navale. Il se compose également d'appontements privés, tels ceux de la SARA, principalement affectés à l'import de produits pétroliers bruts et à l'exportation de produits raffinés.

2.4.1 Les infrastructures portuaires

Le port de la Martinique est placé sous l'autorité de plusieurs instances : l'Etat, propriétaire de la structure¹⁴⁸ et la CCIM, concessionnaire chargé de l'exploitation et de l'aménagement du port. C'est également un espace que se partagent des entreprises privées qui interviennent dans les secteurs de la manutention, de l'acheminement, du transit et du stockage des marchandises. Selon la CCIM, cinq agents maritimes et neuf agents consignataires interviennent sur le port de Fort-de-France en 2007 ainsi que deux opérateurs (les sociétés manutentionnaires Générale de manutention Martinique et Manumar).

Inauguré en juin 2004, le nouveau terminal international de la Pointe des Grives constitue le sixième port français en termes de trafic de conteneurs, avec une capacité de 250 000 Equivalent vingt pieds (EVP) répartis sur 16 ha dont 9 gagnés sur la mer. Pour ce terminal, la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Martinique (CCIM) a obtenu, en décembre 2005, la certification ISO 9001 V 2000.

La rationalisation de l'espace portuaire est en cours. Après le départ en septembre 2005 du dernier portique du quai de l'Hydrobase, cette zone est désormais dédiée au trafic roulier et au cabotage intra-régional. De plus, au cours de l'année 2006, la CCIM a lancé la construction d'une nouvelle gare maritime au Quai Ouest représentant un investissement de 13,5 millions d'euros, financé à hauteur de 5,9 M€ par le FEDER. Cette nouvelle gare sera destinée à l'accueil du trafic inter-îles qui est, pour l'heure et jusqu'en 2009, assuré au « quai des grands cargos ».

Le trafic de passagers inter-îles est essentiellement assuré par la compagnie « L'express des îles », installée depuis le début des années 1990 et disposant de deux bateaux d'une capacité de 400 places environ chacun. La compagnie guadeloupéenne, Trans Island, exploitant le navire SMYRILL (400 places et 120 voitures) sur la ligne Guadeloupe-Martinique depuis octobre 2006, a interrompu ses activités au cours du dernier trimestre 2007.

¹⁴⁷ Les activités portuaires afférentes au transport de voyageurs sont traitées dans la section Tourisme, Ch. 2 §6.

¹⁴⁸ L'état est représenté par la Direction départementale de l'équipement (DDE), autorité de tutelle dont dépend la capitainerie du port.

Les infrastructures portuaires en Martinique

- Terminal conteneurs de la Pointe des Grives :

Longueur de quai : 450 m - hauteur d'eau : 14m - Equipé de 3 portiques Low Profile, d'une capacité de levage de 40 T. Capacité : 250 000 EVP

- Ancien Terminal :

Longueur : 418m - Hauteur d'eau 12 m
Aujourd'hui : trafic roulier et divers non conteneurisé

- Tableau des Tourelles

Longueur : 83 m - Hauteur d'eau 8 à 11m -
Marchandises diverses en conventionnel.

- Quai des Tourelles (Nord et Sud) :

Longueur : 325m - Hauteur d'eau : 11m - Trafic de croisière en priorité Marchandises diverses en conventionnel.

- Quai de l'hydrobase :

Longueur : 220m - hauteur d'eau 12m.
Marchandise diverses en conventionnel. Le quai est équipé d'un silo et d'une grue pour la manutention de céréales.

- Quai des grands cargos :

Longueur : 180 m.- hauteur d'eau : 9m
Trafic de croisière et de marchandises diverses en conventionnel et provisoirement le trafic de passagers interfiles.

- Quai des Annexes :

Longueur : 180m - hauteur d'eau : 9m -Trafic de croisière et de marchandises diverses en conventionnel

- Terminal croisière de la pointe Simon :

Appontement : 270 m - Hauteur d'eau : 10m. 2 postes à Quai. Poste Ouest : Paquebots de 200 m de long
Post Est : Paquebots de 270 m de long

- Bassin de Radoub

Longueur : 200 m - Hauteur d'eau : 8m
Réparation navale. Peut accueillir des navires de 12 000 tjb¹ à 20 000 tjb.

- Quai ouest :

Longueur : 160 m - Hauteur d'eau : 8 m
Réparation navale à flots et prochainement trafic de passagers interfiles

- Appontement Pétrolier – Minéralier :

Capacité : 120 000 tpl² - Hauteur d'eau 17m
Approvisionnement en hydrocarbures lourds.
Importation de clinker et de constituants d'engrais en vrac.

¹ tjb : tonnage de jauge brut

² tpl : tonne de port en lourd

En 2007, le principal évènement ayant eu un impact sur l'activité portuaire est le passage du cyclone Dean :

- l'estimation des dégâts est de plusieurs centaines de milliers d'euros même si aucun désordre important n'a remis en cause le fonctionnement normal des installations portuaires ;
- En matière d'exploitation, la destruction des plantations de banane a interrompu la commercialisation et donc le transport de ce produit d'exportation.

Par ailleurs, l'année 2007 a vu l'arrivée d'une nouvelle ligne maritime. En effet, depuis le 23 mai, la CAGEMA a choisi Fort de France comme port d'éclatement pour son service dédié au transbordement. Environ 200 TEU sont opérés chaque semaine à la Pointe des Grives. Cette amorce de transbordement conforte la place portuaire dans son objectif de développer cette activité. Cette volonté unanime est renforcée par les résultats de l'étude sur la capacité résiduelle du terminal à conteneurs qui confirme que la Martinique peut s'engager dans cette voie, en recherchant une meilleure flexibilité du travail et une plus grande maîtrise des

problèmes sociaux, mais sans avoir recours, dans un premier temps, à des investissements supplémentaires importants.

Par ailleurs en 2007, plusieurs blocages du port et arrêts de travail des dockers ont été recensés sans que cela ne perturbe durablement le fonctionnement des installations. A ce titre, la « Conférence maritime » du 20 mars 2007, organisée à l'initiative du Préfet, et les groupes de travail qui ont suivi constituent une nouvelle orientation en matière de dialogue social par un rapprochement entre les différentes professions du port en vue d'une meilleure compréhension mutuelle.

2.4.2 Le trafic de marchandises

Selon les chiffres provisoires de la DDE, le trafic global de marchandises s'élève à 2.927.500 tonnes en 2007 contre 3.252.000 tonnes en 2006, soit une chute de 10 % du tonnage traité. Tous les trafics sont en baisse : -14% pour le trafic pétrolier, -17% pour les vracs solides, et - 5 % pour le trafic conteneurisé.

Trafic de marchandises en 2007

Données provisoires <i>En milliers de tonnes</i>	Import	Export	Total	Variation 2007/2006	Structure
Vracs liquides	936,5	354,5	1291	-14%	44,1%
Vracs solides	242,5	0	242,5	-17%	8,3%
Conteneurs	922,5	435,5	1358	-5%	46,4%
Divers	36	0	36	0%	1,2%
TOTAL	2137,5	790	2927,5	-10%	100%

Source : CCIM

Alors qu'en juillet, le nombre de conteneurs était en hausse de plus de 8 % par rapport à 2006, le résultat de 2007 accuse une baisse de 1% avec environ 154.500 TEU contre 156.000 TEU l'année précédente.

Pour les exportations de bananes, 8 000 TEU de moins sont comptabilisés, ce qui représente une baisse de 40% par rapport à 2006. Cette évolution étant à rapprocher de l'arrêt des expéditions à l'issue du passage du cyclone Dean en Août 2007.

2.4.3 La tarification des activités portuaires

Les tarifs des activités portuaires sont soumis à deux variables d'ajustement : l'« Interim Fuel Participation » et la « Currency adjustment factor ».

Institué en 1992, l'« Interim Fuel Participation » (IFP) a pour objectif de pallier les variations du prix du fioul en fonction du dollar US et du prix du baril de pétrole. Elle est basée sur une participation financière des importateurs à la compensation des surcoûts du transport maritime liés à une augmentation du cours des hydrocarbures au-delà d'une certaine limite. A l'inverse, l'IFP peut être déduite du coût du fret maritime dès lors que le cours des hydrocarbures baisse au-delà d'une certaine limite.

Le protocole d'accord sur l'IFP a été signé le 22 septembre 1992 entre la Conférence de Fret France-Antilles-Guyane¹⁴⁹, les Unions patronales et les Associations des moyennes et petites Industrie (MPI) de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Martinique. Elle est facturée¹⁵⁰ aux importateurs des Antilles par les compagnies maritimes sur toutes les marchandises transportées depuis septembre 1999.

Les tarifs des transports de marchandises comportent une deuxième variable d'ajustement, le CAF ou « Currency adjustment factor », destiné à compenser les variations de change du dollar par rapport à l'euro. Compte tenu d'une évolution défavorable du taux de change de l'euro face au dollar, le CAF est devenu négatif depuis la fin 2006 pour s'établir -43 euros à fin décembre 2007.

Après avoir franchi le seuil symbolique de 2 000 € en avril 2006, le coût total du 20' dry a opéré un mouvement baissier jusqu'en avril 2007 pour atteindre 1 899 €. Toutefois, depuis cette date, en dépit d'une stabilité du tarif de fret de la Conférence Maritime France-Antilles (soit 1 769 € pour un conteneur 20' dry), ce coût a enregistré des augmentations successives du fait d'une progression régulière de l'IFP jusqu'en avril 2008 (354 € par EVP contre 165 € un an plus tôt). Dès lors, le coût d'un conteneur 20' dry pour la traversée Europe-Antilles sur les navires de la Conférence atteint son plus haut niveau depuis plus de deux ans à 2 112 € à fin avril 2008 (1 809 € pour le 20' dry / 354 € d'IFP / -51 € de CAF).

La tarification des activités portuaires

Secteur Atlantique ¹		Secteur Méditerranée ²	
DRY/GP & SPECIALISES	FRIGORIFIQUES NON BRANCHES	DRY/GP & SPECIALISES	FRIGORIFIQUES NON BRANCHES
20'		20'	
1 809 euros	1 569 euros	1 859 euros	1 619 euros
40'		40'	
3 438 euros	3 118 euros	3 538 euros	3 218 euros
40' HC		40' HC	
3 598 euros	3 278 euros	3 698 euros	3 378 euros

¹ tarifs au 1^{er} avril 2008

² tarifs au 1^{er} juillet 2008

Source : Association martiniquaise pour la promotion de l'Industrie

A ces frais s'ajoutent ceux de la manutention, qui s'établissent dans une fourchette de prix allant de 300 à 800 euros selon le type de conteneur manipulé et la nature de la manipulation (l'embarquement étant moins onéreux que le débarquement).

2.4.4 Perspectives

Sur la base des études réalisées par la CCIM en 2006, complétées en 2007 par la détermination de la capacité maximale du terminal de la Pointe des Grives, une conférence portuaire s'est déroulée en mars 2007, avec pour but de mieux informer sur les enjeux économiques du port et des trois fonctions qu'il exerce : transport de passagers, activités commerciales et activités industrielles. Cette conférence a également été l'occasion de dresser un bilan du fonctionnement du terminal de la Pointe des Grives. Les principales conclusions visent à mettre en évidence que l'augmentation prévisible du trafic portuaire dans la Caraïbe constitue une opportunité pour la Martinique.

¹⁴⁹ La Conférence de Fret France-Antilles-Guyane est un organisme regroupant les transporteurs maritimes de la zone Antilles-Guyane chargé, par règlement de l'Union Européenne, de fixer les tarifs de fret dans la zone.

¹⁵⁰ La facturation de l'IFP n'est déclenchée que lorsque l'indice moyen des cours du pétrole (en euros) est supérieur à l'indice de référence Platt's.

En effet, le terminal répondant aux standards européens, la perspective de croissance s'inscrit dans le développement du transbordement, les installations étant d'ores et déjà adaptées à la réception des futurs porte-conteneurs nécessitant un tirant d'eau de 14 mètres¹⁵¹. En l'occurrence, les coûts en vigueur en Martinique et en Guadeloupe seraient comparables à ceux d'autres installations de la région, exception faite du Venezuela et de la Colombie. Aujourd'hui, le tarif de transbordement est équivalent à celui pratiqué à Kingston. Dès lors, possédant aujourd'hui une productivité de l'ordre de 20 containers/heure, le port de Fort de France disposerait d'un potentiel minimum de 70 000 TEU en transbordement, soit un niveau extrêmement intéressant conditionné à une entente mutuelle des partenaires, des armateurs, mais également des différents acteurs du secteur en Martinique sur cet axe de développement.

Une seconde perspective de développement des activités du port consiste à se positionner sur l'allègement vers la Guyane, aujourd'hui capté par Port-of-Spain. Les perspectives de développement tablent sur des flux maritimes avec des navires qui tendent à devenir de plus en plus grands¹⁵². En outre, l'extension du Canal de Panama, constitue un potentiel de plus de 1,5 million de containers pouvant être captés par les ports de transbordement de la Caraïbe à savoir Kingston et Port-of-Spain, ces derniers étant en passe d'arriver à saturation.

En matière de trafic de passagers, la gare maritime du quai ouest, totalement dédiée à l'interîles, est en cours de construction et sera livrée fin 2008. Par ailleurs, la Martinique travaille avec la Guadeloupe, Sainte-Lucie et la Dominique dans le cadre de l'intégration caribéenne de leurs gares maritimes afin d'harmoniser les procédures informatiques, les concepts d'accueil, etc... en vue de mettre en place un packaging commercial multisite. Il s'agit du projet TPIR (Transport de Passagers Interîles Régional) soutenu par les Régions Guadeloupe et Martinique et qui permet une coopération régionale en vue de développer les liens entre Guadeloupe, Dominique, Martinique et Sainte Lucie.

De plus, plusieurs projets sont en cours visant à développer le transport maritime. Dans cette perspective, la construction de plusieurs quais destinés à l'accostage de navires de transport de passagers est programmée dans la zone Nord-Caraïbe. Ainsi, l'aménagement d'un quai et d'un terre-plein pour l'accueil de passagers sur le port de pêche de la commune de Case-Pilote a débuté au cours du troisième trimestre 2007. Le port de pêche de Grand-Rivière pourrait également connaître une évolution similaire en 2008.

Parallèlement, un partenariat entre la Cacem et la Caesm relatif au projet de mise en place d'un véritable service public de transport maritime est engagé. Il devrait permettre aux habitants des communes du Sud de bénéficier d'un service efficace en direction du Centre. La Cacem envisage également l'aménagement d'un port maritime sur le site de Port Cohé au Lamentin. Il offrirait une liaison avec l'Étang Z'abricots, la Pointe Simon et le bourg de la commune de Schœlcher.

¹⁵¹ Sachant qu'il n'en existe que deux dans la Caraïbe: celui de Fort de France et celui de République Dominicaine.

¹⁵² Aujourd'hui, une PCRFR dispose d'une contenance de 2 500 boîtes. Prochainement, les bateaux contiendront 5 000 à 6 000 boîtes.

Par ailleurs, le secteur de la Baie des Tourelles devrait être totalement dédié à la croisière. De plus, un projet d'extension de la capacité d'accueil de la Pointe Simon, pour un coût estimé à 16,2 millions d'euros, pourrait permettre d'accueillir des navires de croisières de 130 000 tonnes contre 90 000 tonnes maximum aujourd'hui. Parallèlement, il est envisagé de créer un village croisière et de moderniser les conditions d'accueil du trafic basé, soit un investissement de 30 millions d'euros. Il s'agit ici d'inverser la tendance baissière et ainsi tirer profit de la croissance significative du marché de croisière dans la Caraïbe d'autant que les effets induits en terme de transport intérieur, de nuitées d'hôtel et de services pour les entreprises martiniquaises s'avèrent importants.

Enfin, plus en amont, une réflexion sur la mise en place d'une autorité organisatrice du transport maritime est menée. En particulier, la création d'une autorité organisatrice unique du transport interurbain aussi bien terrestre que maritime est envisagée.

2.5 LES ACTIVITES AEROPORTUAIRES¹⁵³

La Martinique dispose d'un aérogare¹⁵⁴, qui s'étend sur une superficie de 246 ha environ pouvant accueillir jusqu'à 2,5 millions de passagers par an, situé au centre de la Martinique, dans la plaine du Lamentin à 10 km du centre-ville de Fort-de-France. Il est desservi par la RN 5 qui constitue l'un des principaux axes Nord/Sud de l'île. Il est doté d'infrastructures comportant une piste de 3 000 m de long par 45 m de large découpée en deux bretelles gros porteurs, avec 8 postes de stationnement, une bretelle moyens porteurs et une bretelle petits porteurs (18 postes de stationnement). Les pistes sont équipées de système d'aides à la navigation dernière génération permettant une accessibilité permanente. Par ailleurs, la Martinique dispose également d'une aérogare de fret d'une superficie de 9 400 m², d'une capacité annuelle de 20 000 à 30 000 tonnes de fret, ainsi que d'une Zone d'Aviation Générale (ZAG), destinée à accueillir les avions de moins de 7 tonnes, d'une surface d'environ 21 000 m².

L'organisation des transports aériens a connu un remaniement en mars 2005, avec la création de la Direction des services de la navigation aérienne au niveau national. Aux Antilles, l'émanation de cet organe de contrôle et de surveillance des opérateurs aériens est la Direction de l'aviation civile Antilles-Guyane. Cette évolution s'inscrit dans le cadre d'une harmonisation des règlements nationaux concernant les transports aériens à l'intérieur de l'Union européenne (règlement communautaire du 10 mars 2004).

2.5.1 Evènements marquants

Outre le changement de dénomination de l'Aéroport du Lamentin, désormais rebaptisé « Aéroport de Martinique Aimé Césaire », l'année 2007 est marquée par la poursuite de l'amélioration de l'offre des compagnies aériennes, particulièrement à l'international et dans la

¹⁵³ Les aides publiques dont bénéficie le secteur des transports sont traitées dans la partie consacrée aux finances publiques Ch. 1 Section 2 §5.

¹⁵⁴ La gestion de l'aéroport du Lamentin est assurée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Martinique,.

Caraïbe, dans un contexte de concurrence accrue malgré l'arrêt, momentané ou définitif, de l'exploitation de certaines compagnies.

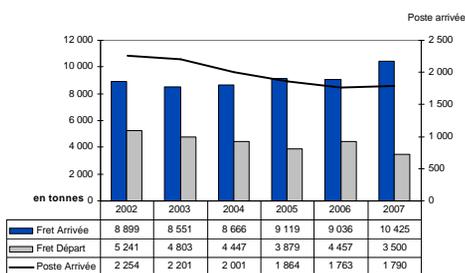
Ainsi, Avior Airlines a poursuivi son développement en Martinique et assure désormais une liaison hebdomadaire vers Caracas. De son côté, Air Caraïbes a acquis un Embraer d'une capacité de 78 places en vue d'assurer les dessertes vers la Guyane, Cuba, Saint Domingue et Belém au Brésil. La compagnie aérienne ouvre également deux nouvelles liaisons à destination du Panama et du Costa Rica tandis qu'une desserte quotidienne vers San Juan est assurée par American Airlines. Dans le même temps, Air France a obtenu l'autorisation d'accroître sa présence régionale. La compagnie assure désormais deux vols hebdomadaires vers Paramaribo, Saint Domingue et Saint Martin, et quatre vols par semaine vers Miami. Par ailleurs, elle a renforcé sa flotte sur le réseau Antilles-Guyane par un second Airbus A 320 d'une capacité de 164 sièges.

A l'inverse, après l'ouverture de la liaison aérienne Fort de France – Atlanta en décembre 2006, la compagnie américaine Delta Air Lines a suspendu ses vols vers la Martinique et d'autres îles de la Caraïbe entre mai et juin 2007, faute d'un taux de remplissage suffisant. Par ailleurs, inaugurés en décembre 2006, les vols de Sky Services, au départ du Québec et à destination de la Martinique et de la Guadeloupe, ont également été interrompus début 2007. Enfin, après avoir mis fin au partenariat technique qui l'unissait à Air Caraïbes en 2006, la compagnie aérienne martiniquaise Take Airlines, seule compagnie française à desservir les Grenadines, a fait l'objet d'une liquidation judiciaire en septembre 2007

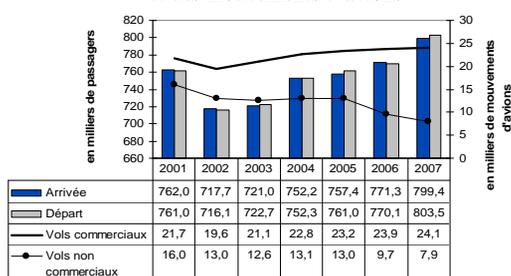
2.5.2 L'activité aéroportuaire globale

Selon la CCIM, l'activité de l'aéroport international du Lamentin a progressé en 2007. Avec 1,6 million de passagers commerciaux (hors transits), l'activité aéroportuaire de transport de passagers affiche une croissance de 4 % en 2007. Le nombre de mouvements commerciaux s'inscrit également en légère hausse (+0,9 %) tandis que les vols non commerciaux enregistrent un net repli sur l'exercice (-18,1 %).

Evolution du trafic de marchandises



Evolution du trafic de passagers et des mouvements d'avions



Source : CCIM

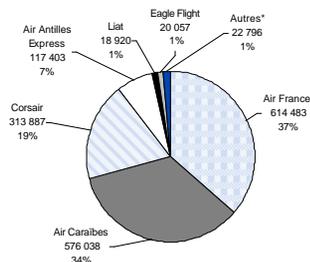
Le trafic de marchandises a connu une activité soutenue en 2007 (+ 3 % sur un an) grâce à une progression sensible du fret reçu (+15,4 %) ayant, du fait de son poids relatif (66% du trafic de marchandises total) compensé la diminution du fret au départ (-21,5 %) principalement liée aux effets post cyclone Dean. Parallèlement, le volume de fret postal s'inscrit en hausse de 1,5 % après sept années consécutives de baisse.

2.5.3 Le trafic de passagers

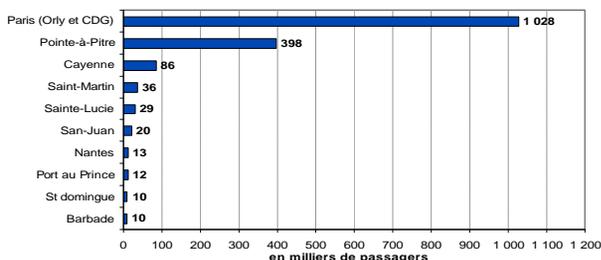
Quelques 61 524 passagers supplémentaires ont fréquenté l'aéroport international du Lamentin en 2007 portant à 1 602 908 le nombre d'usagers de l'aérodrome contre 1 541 384 en 2006.

A l'exception de Port au Prince (- 1,7 %), la plupart des destinations ont connu une augmentation du nombre de passagers. Les progressions les plus notables concernent le flux de voyageurs en provenance et à destination de San Juan (+46,9 %), suivie de Sainte Lucie (+14,9%) et Saint Martin (+11,4%). La Guadeloupe et la Guyane affichent des croissances respectives de 3,4% et de 0,9 % sur un an contre 2,9 % pour la métropole.

Nombre de voyageurs par compagnie



Les 10 premières destinations commerciales en 2007



Source : CCIM

Sur l'année 2007, les parts de marché des dix premières compagnies commerciales confirment la prédominance d'Air France (37 %), assurant l'essentiel des vols transatlantiques. Toutefois, sa part s'affiche en repli de 3 points sur un an au profit d'Air Caraïbes, présente à la fois sur la liaison transatlantique et sur des destinations caribéennes et sud-américaines (tel Cuba ou le Brésil), qui conforte sa place de deuxième opérateur (34 % du marché total et +2 points) au détriment de Corsair (19 % contre 18 % l'an dernier).

2.5.4 Perspectives

Les études réalisées par la DGAC/DRE sur l'évolution du trafic de l'Aéroport de Fort-de-France / le Lamentin à l'horizon 2010 conduisent à deux scénarii :

- Le premier scénario se caractérise par une forte diversification des exportations martiniquaises et par une offre touristique beaucoup plus variée amenant à retenir un taux de croissance annuel moyen de 3,5%, soit 1,8 million de passagers à l'horizon 2010.
- Le second se caractérise par une faible diversification du tourisme en Martinique et donc un taux de croissance annuel moyen de 1,4 %. Dans ce scénario, le transport aérien martiniquais se caractérise par une tendance à la baisse du trafic international (-7% entre 2005 et 2010), les américains privilégiant les îles anglophones des Caraïbes en raison notamment d'une qualité du service jugée encore insuffisante et d'un manque de diversité de l'offre touristique martiniquaise. Le trafic local de l'aéroport de Fort-de-France atteindrait alors 1,6 million de passagers en 2010.

En ligne avec les projets de développement du trafic, la construction d'un aéroport régional permettant de scinder trafic long courrier et trafic court courrier est envisagée. Ce projet représenterait un investissement de 30,5 millions d'euros pour traiter uniquement le trafic régional sur la Guadeloupe, la Guyane, Sainte Lucie, le Vénézuéla et permettrait d'ouvrir des possibilités de croissance au trafic long courrier.

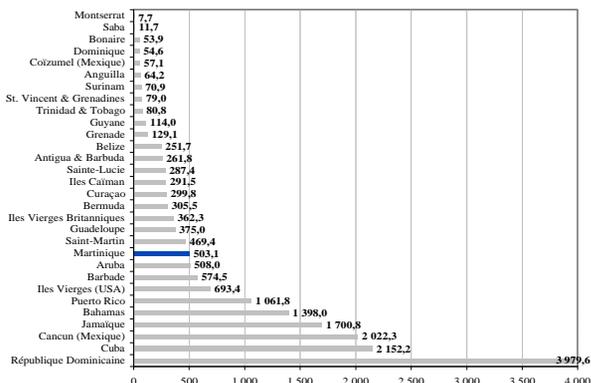
§ 3. LE TOURISME

En 2007, la destination Martinique a été confrontée à une série de chocs exogènes ayant altéré son image à l'extérieur : la grève du Club Méditerranée un an après sa réouverture, le cyclone Dean qui a endommagé une partie des structures hôtelières les plus fragiles, les inquiétudes suscitées par l'épidémie de dengue, la polémique autour du chlordécone et enfin le tremblement de terre du 29 novembre. Dans ces conditions, la Martinique a accueilli 626 328 touristes, en recul annuel de 4,4%.

Sur le plan caribéen, les chiffres de la Caribbean Tourism Organization (CTO) placent la Martinique au 10^{ème} rang des destinations touristiques en 2007, l'île perdant un rang et totalisant 2,8% du nombre total de touristes recensés dans la zone Caraïbe (contre 4% en 2006).

Comparativement, les deux premières destinations touristiques caribéennes, la République dominicaine et Cuba, concentrent 34,4% des touristes caribéens, avec 6,1 millions de visiteurs en 2007.

Les touristes reçus dans la Caraïbe en 2007
(en milliers de touristes)



NB : le chiffre retenu par la CTO concerne les touristes de séjour¹⁵⁵ (données provisoires à la date de compilation, d'où une légère différence avec les chiffres définitifs du Comité Martiniquais du Tourisme)

Selon les résultats de l'enquête menée par l'Iedom dans les jours qui ont suivi le passage de l'ouragan Dean, le secteur touristique¹⁵⁶ ressort comme le plus touché après le secteur primaire. Les répondants ont notamment fait part d'une destruction partielle de leur outil de production (entre 20% et 45% de celui-ci). Les hôtels évoquent en particulier des dégâts subis sur les bâtiments, auxquels s'ajoutent, dans le cas des loueurs de voitures, quelques sinistres sur leur flotte de véhicules. Les répondants évaluaient le coût de remise à niveau de leur outil

¹⁵⁵ Les touristes dits de séjour demeurent au moins 24 heures dans l'île, à la différence des excursionnistes. Ces derniers comprennent essentiellement les croisiéristes, mais également les voyageurs en transit aérien ou maritime (navettes inter-îles notamment).

¹⁵⁶ 8 entreprises touristiques sur les 15 que comprend notre échantillon ont accepté de répondre à notre questionnaire d'impact.

de production dans une fourchette allant de 48 000 à 250 000 euros. De plus, la moitié des entreprises interrogées estimait avoir pâti du dysfonctionnement des réseaux. Les trois quarts des répondants ont également fait part d'une diminution immédiate du chiffre d'affaires comprise entre 5 % et 12 % et estimaient cette baisse devrait à environ 10 % sur l'ensemble de l'exercice. Par ailleurs, la majorité des entreprises sondées envisageaient de réviser leur plan de développement en raison du risque d'image accru sur la destination, notamment du fait des dégâts subis au niveau des plages et de l'environnement. Un retour à la normale était envisagé après une période d'un mois au minimum.

Face aux difficultés de la profession, un plan national de promotion de la Martinique et de la Guadeloupe a été mis en œuvre en complément des actions du Comité Martiniquais du Tourisme (CMT). Fort d'un budget de trois millions d'euros, ce plan a notamment consisté à mettre en place une cellule d'information et à financer une campagne de promotion des Antilles françaises à l'étranger.

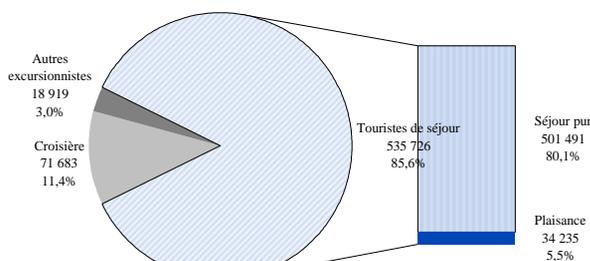
3.1 STRUCTURE ET PRESENTATION DU SECTEUR

En 2007, la fréquentation de la quasi-totalité des catégories de touristes s'est inscrite en recul, à l'exception des touristes de plaisance (+7,1%), qui ne représentent toutefois que 5,5% du nombre total de touristes.

Les touristes de séjour composent l'essentiel de la fréquentation touristique de l'île (85,6%) : 535 726 personnes en 2007, soit un nombre stable sur un an (+0,1%).

Parallèlement, le nombre de croisiéristes s'inscrit à nouveau à la baisse : -25,4% sur un an. La Dircilec (Direction Interrégionale du Contrôle de l'Immigration et de la Lutte contre l'Emploi des Clandestins) laisse apparaître une évolution similaire : -20,3%.

La clientèle touristique en 2007
(en nombre de touristes et en %)



Source : CMT

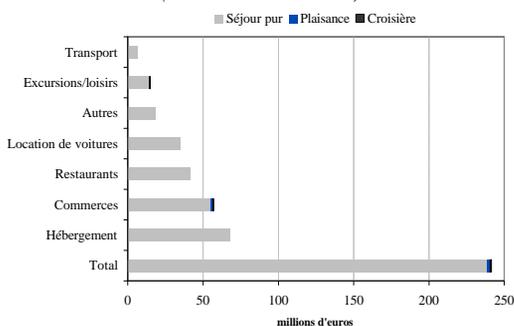
Pour autant, les dépenses touristiques progressent de 1,4% en 2007 pour atteindre 245,9 millions d'euros. De par la nature de leur escale en Martinique, la contribution des touristes de séjour est prépondérante (97% des dépenses en 2007) et leurs dépenses plus diversifiées.

La dépense des croisiéristes s'établit quant à elle à seulement 0,7 million d'euros en 2007, dont 67,1% à destination des commerces de l'île, le solde étant constitué d'excursions et de loisirs. Les sommes dépensées par les touristes de séjour et les croisiéristes pour ce poste représentent 6% du total déboursé en Martinique.

L'hébergement et les commerces concentrent plus de la moitié des dépenses globales des touristes en 2007 (respectivement 28% et 23,6% du total).

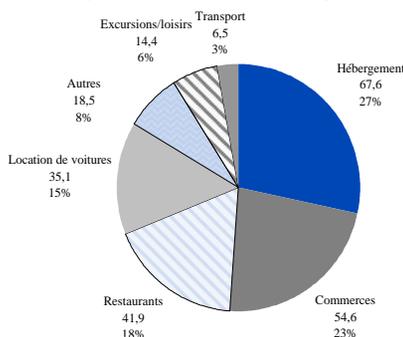
Les touristes privilégient les locations de voitures (14,5%) aux dépens des transports en commun, qui ne comptent que pour 2,7% du total. Les excursions et la restauration représentent près d'un quart des dépenses touristiques globales.

Dépenses touristiques globales en 2007 (en millions d'euros)



Source : CMT

Touristes de séjour Structure des dépenses en 2007 (en millions d'euros et en %)



Source : CMT

Compte tenu de leur poids, la structure des dépenses des touristes de séjour est nécessairement similaire à celle de l'ensemble des touristes. Ainsi, l'hébergement et les commerces représentent chacun environ un quart des dépenses des touristes de séjour.

Par ailleurs, l'intégralité des achats des plaisanciers, soit 2 millions d'euros, a été effectuée dans les commerces de l'île.

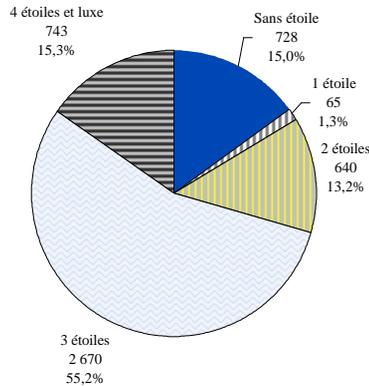
3.2 L'HOTELLERIE ET LA RESTAURATION

3.2.1 Les structures hôtelières

Selon l'enquête de fréquentation hôtelière de l'Insee, au 30 juin 2007, l'île comporte 92 hôtels classés¹⁵⁷ contre 99 en 2006. Bien qu'aucune donnée chiffrée ne soit disponible pour ce type d'entités, il est vraisemblable que le cyclone Dean ait causé la fermeture de petites structures, par nature plus fragiles. Ces 92 hôtels totalisent une offre d'hébergement estimée à 4 846 chambres, en progression annuelle de 2,1%.

¹⁵⁷ Les hôtels sont classés dans 5 catégories : sans étoiles, puis 1, 2, 3 et 4 étoiles.

Offre touristique de l'île en 2007 (en nombre de chambres et en %)

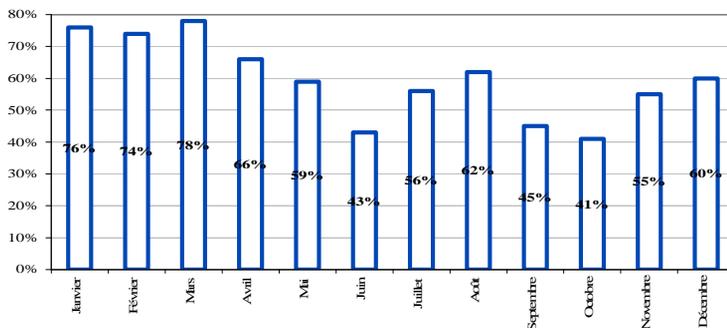


Source : Insee

L'offre hôtelière est majoritairement composée d'hôtels 3 étoiles. Les 31 hôtels concernés concentrent 2 670 chambres. L'offre hôtelière de luxe comprend 6 hôtels proposant 743 chambres. 15% des chambres d'hôtels de l'île relèvent des 30 hôtels sans étoile, soit 728 chambres. C'est probablement cette dernière catégorie d'hôtels qui aura le plus pâti du cyclone Dean.

Selon l'Insee, le taux de fréquentation moyen des hôtels de l'île s'établit à 59,6% en 2007. Le premier semestre s'est révélé bien orienté, avec en particulier les trois mois de l'année dont le taux d'occupation s'est situé au-dessus de 70%. A l'inverse, le deuxième semestre a pâti de l'impact auprès de la clientèle hexagonale, première clientèle de l'île, des polémiques soulevées par le chlordécone, la dengue et les effets du cyclone Dean ainsi que du tremblement de terre du 29 novembre 2007. En outre, deux hôtels ont fait l'objet d'un redressement judiciaire en cours d'année.

La fréquentation des hôtels martiniquais en 2007 (taux d'occupation en %)



Source : Insee, Enquête de fréquentation hôtelière

Les perspectives en matière de fréquentation hôtelière en 2008 s'avèrent peu encourageantes. Ainsi, le mois de janvier 2008 s'inscrit en recul de 6 points sur un an, et le mois de février accuse une baisse de fréquentation de 2 points. Parallèlement, en février 2008, 186 000 nuitées ont été enregistrées, contre 203 000 un an plus tôt.

3.2.2 Les gîtes ruraux

L'offre en gîtes ruraux est par nature très diversifiée. Elle est essentiellement le fait de particuliers. En Martinique, 217 gîtes ruraux sont homologués « Gîtes de France » et les éléments disponibles laissent apparaître une activité bien orientée pour l'année 2007, avec notamment un taux d'occupation gagnant 5,8 points et un nombre de personnes hébergées passant de 8 309 à 9 239 entre 2006 et 2007.

Activité des Gîtes de France martiniquais en 2007

	2003	2004	2005	2006	2007	2007/2006
Nombre de gîtes	310	287	249	237	217	-8,4%
Nombre de semaines de location	4 207	3 980	3 685	3 395	3 584	5,6%
Nombre de personnes hébergées	7 870	7 552	7 044	8 309	9 239	11,2%
Taux d'occupation	33%	32,2%	32,1%	33,7%	39,5%	+5,8 pts

Source : Association martiniquaise pour le tourisme en espace rural (Amater)

Pour autant, le cyclone Dean aura eu, en conjonction avec d'autres éléments défavorables, un impact négatif sur la fréquentation des gîtes au quatrième trimestre 2007. De même, les réservations effectuées au titre de 2008 ressortent inférieures de 10 points à la moyenne de l'année écoulée. Sur le plan touristique, la Martinique aura pâti d'une mauvaise image sur le deuxième semestre 2007 et l'Amater déplore de nombreux reports et annulations de séjour sur la période. Quant aux dégâts directement liés à Dean, ils ont été relativement mineurs (infiltrations, dégâts des eaux, jardins endommagés...). En revanche, la dégradation de l'environnement a défavorablement influencé les réservations.

3.2.3 Eléments d'analyse financière

En 2004, la production du secteur de l'hôtellerie et de la restauration a progressé de 4,3% sur un an, pour s'établir à 436 millions d'euros. La valeur ajoutée produite augmente dans les mêmes proportions (+4,5%) et s'élève désormais à 209,6 millions d'euros. La croissance du tourisme est moindre que celle de l'ensemble de l'économie, de sorte que sa contribution au PIB régional n'est plus que de 3,4% contre 3,5% en 2003.

Chiffre d'affaires 4360 millions d'euros		
Consommations intermédiaires 226,4 millions d'euros	51,9%	
Valeur ajoutée 209,6 millions d'euros		48,1%
Subventions 2,8 M€		1,3%
Impôts et taxes 10,5 M€		5%
Charges de personnel 123,6 M€		59%
EBE 78,2 M€		37,3%

Source : Insee- Comptes économiques 2004

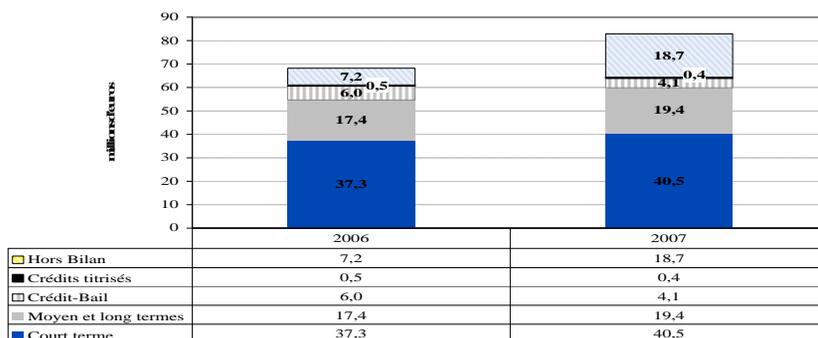
La richesse produite par le secteur de l'hôtellerie et de la restauration a permis le versement de 123,6 millions d'euros de charges de personnel (soit 59% de la valeur ajoutée dégagée) et de 10,5 millions d'euros d'impôts et de taxes. Au total, l'excédent brut d'exploitation s'élève à 78,2 millions d'euros, ce qui permet d'estimer la rentabilité du secteur, par le ratio EBE/VA, à environ 37,3%.

3.2.4 Les risques bancaires du secteur

Remarque liminaire : la sous représentation des financements à moyen et long termes dans le secteur touristique peut s'expliquer par un recours plus prononcé à des sociétés civiles intervenant aux côtés de la société d'exploitation dans des financements à moyen et long termes ayant trait à l'immobilier.

A fin décembre 2007, l'encours de crédit alloué aux entreprises de l'hôtellerie et de la restauration¹⁵⁸ s'établissait à 68,3 millions d'euros, soit une progression de 21,5% sur un an.

Structure des risques bancaires de l'hôtellerie et de la restauration en 2006 et 2007



Source : Banque de France – Service Central des Risques

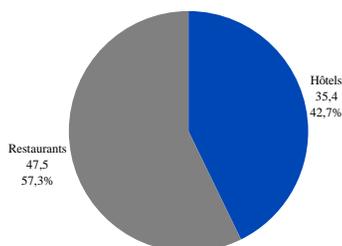
Sur la période 2006-2007, les professionnels du secteur ont davantage eu recours aux engagements de hors bilan, dont l'encours atteint 18,7 millions d'euros à fin décembre contre 7,2 millions d'euros un an plus tôt. Cette évolution se fait au détriment du crédit-bail qui

¹⁵⁸ Pour les besoins de cette étude, l'hôtellerie comprend le code NAF 55 ; la restauration concerne le code NAF 56. En 2008, une nouvelle nomenclature d'activités françaises a été introduite.

accuse une baisse de 31,4% sur un an. Par ailleurs, le financement du secteur demeure majoritairement constitué de crédits à court terme. Ceux-ci représentent 48,8% du total des encours en 2007, et s'élèvent à 40,5 millions d'euros.

Répartition des risques bancaires dans le secteur touristique à fin 2007

(en millions d'euros et en %)



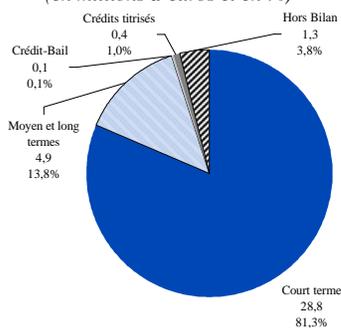
Source : Banque de France – Service Central des Risques

L'année 2007 se distingue par une évolution de la répartition des crédits au sein du secteur. Si l'hôtellerie comptait pour deux tiers de l'endettement global du secteur en 2006, la restauration en concentre désormais plus de la moitié (57,3%).

La prédominance du court terme dans les crédits accordés à l'hôtellerie se confirme en 2007 (81,3% des encours alloués à ce sous-secteur). A l'opposé, la restauration se finance de manière privilégiée par le biais d'engagements hors bilan (36,4%) et de concours à moyen et long termes (30,5%), bien qu'un quart des crédits alloués à la restauration relève du court terme.

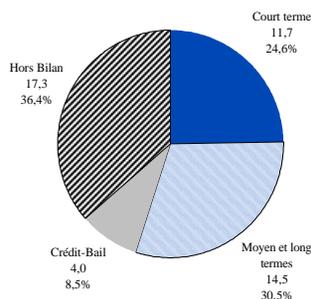
Répartition des risques bancaires dans l'hôtellerie à fin 2007

(en millions d'euros et en %)



Répartition des risques bancaires dans la restauration à fin 2007

(en millions d'euros et en %)



Source : Banque de France – Service Central des Risques

3.3 LE TOURISME DE SEJOUR

3.3.1 La clientèle de séjour

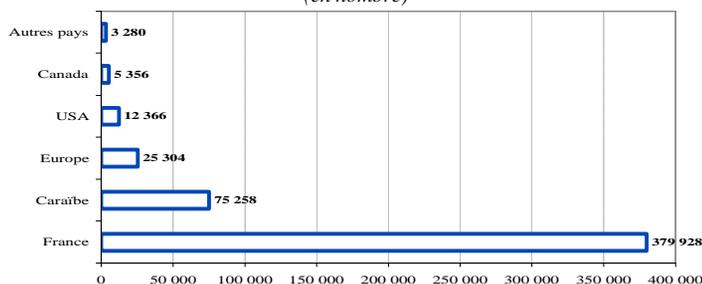
En 2007, la clientèle de séjour (soit 97% du nombre total de touristes) est restée stable sur un an (+0,1%), et s'est établie à 535 726 touristes, dont 34 235 plaisanciers. Déduction faite

de cette dernière catégorie, le nombre de touristes de séjour s'est élevé à 501 491, soit un niveau supérieur au seuil symbolique des 500 000, mais en recul de 0,4% par rapport à 2006. Les séjours ont duré en moyenne 12,9 jours, contre 13,8 jours en 2006.

En 2007, les touristes français représentent une nouvelle fois les trois quarts des touristes accueillis en Martinique. A titre de comparaison, en 2007, la République Dominicaine, la Jamaïque, les Bahamas et Cancun ont reçu un million de visiteurs des Etats-Unis et 500 000 visiteurs canadiens environ. Afin de renforcer la diversification de la clientèle martiniquaise, un plan de communication a été mis en place en septembre 2007 à destination des marchés européen et américain.

Provenance des touristes de séjour en 2007

(en nombre)



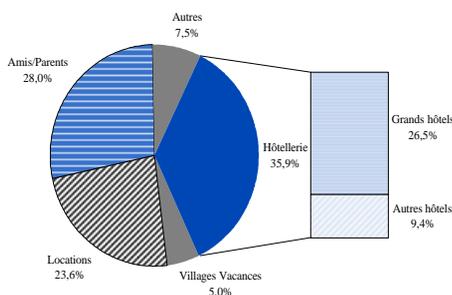
Source : CMT

L'affluence des visiteurs de l'île en provenance de quelques régions françaises (et notamment l'Ile-de-France pour 22,6% d'entre eux) s'est également accrue en 2007. Ainsi, six régions¹⁵⁹ concentrent 46,2% des touristes à destination de l'île, contre 52% un an plus tôt. S'agissant de l'Europe, les touristes en provenance de Belgique et du Luxembourg demeurent les plus nombreux (25,5% des visiteurs européens), suivis par les touristes italiens et suisses (respectivement 22,2% et 14,8% des visiteurs européens).

Cette année encore, les touristes de séjour privilégient l'hôtellerie comme lieu de résidence. Ils sont 35,9% à opter pour ce mode d'hébergement, leur préférence étant plus marquée encore durant la haute saison (45,5% contre 36% en basse saison).

A l'inverse, le recours à la location diminue par rapport à 2006 (23,6% du total des touristes de séjour, contre 25,7% un an plus tôt). Enfin, un quart des touristes environ réside en famille, soit une progression de 1,4 point.

Mode d'hébergement des touristes de séjour en 2007



Source : CMT

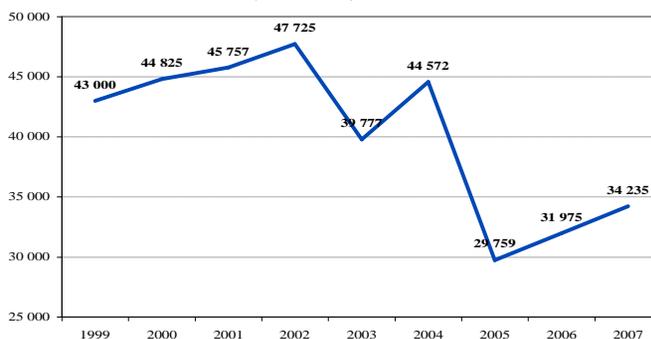
¹⁵⁹ Il s'agit de l'Ile-de-France (21%), de la Région Rhône-Alpes (5,6%), des Pays de la Loire (5,4%), de la région PACA (4,9%), de l'Aquitaine (4,7%) ainsi que du Centre (4,7%).

Selon le CMT, le profil type du touriste de séjour en 2007 est le suivant : il s'agit plutôt d'un couple âgé de 25 à 44 ans, de cadres ou de professions libérales (42,9%) et de retraités (11,5% contre 10,6% en 2006). Ces touristes viennent essentiellement en Martinique dans le cadre d'un voyage d'agrément. Les touristes venus exclusivement pour affaires comptent pour 10,3% du total, contre 7,4% en 2006. Enfin, selon l'enquête du CMT, l'accueil de la population demeure un point positif. Toutefois, comme les années précédentes, les touristes de séjour estiment le rapport qualité/prix des prestations insuffisant et ils déplorent le manque de vie nocturne et d'installations sportives.

3.3.2 Le tourisme de plaisance

En 2007, la Martinique aura reçu 34 235 plaisanciers, en augmentation de 7,1% sur un an. Le cyclone Dean a occasionné la perte ou l'endommagement d'une centaine de navires de plaisance. En 2007, les discussions menées autour du Schéma Martiniquais de Développement Economique ont mis en exergue la nécessité de faire de la Martinique une tête de pont en matière de plaisance dans la Caraïbe, et ce d'autant que le pouvoir d'achat des plaisanciers est d'ordinaire supérieur à celui des autres catégories de touristes.

Evolution du nombre de plaisanciers à la Martinique
(en nombre)

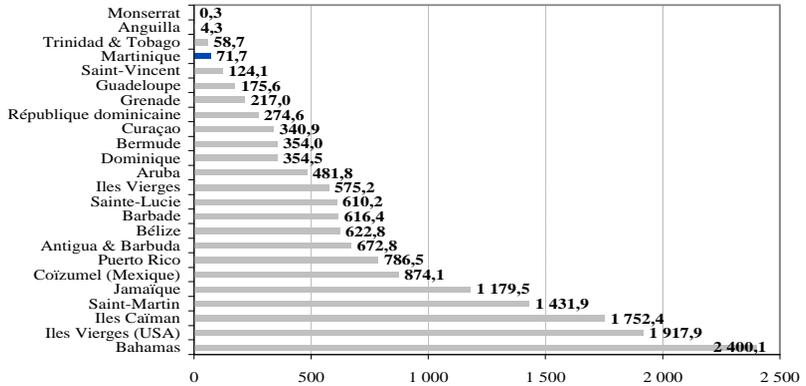


Source : CMT

3.4. LE TOURISME DE CROISIERE

Pour la troisième année consécutive, aucun navire de croisière n'a fait escale en Martinique entre mai et août 2007. La situation est d'autant plus préoccupante que le contexte caribéen est particulièrement porteur. Selon la CTO, en effet, les taux de croissance du tourisme de croisière atteignent des records en 2007 : +69,7% à Sainte-Lucie, +42% à Antigua, + 29% dans les Iles Vierges Britanniques... Or, la désaffection des croisiéristes pour la Martinique se traduit à nouveau par un recul sensible des effectifs en 2007 (-25,4%).

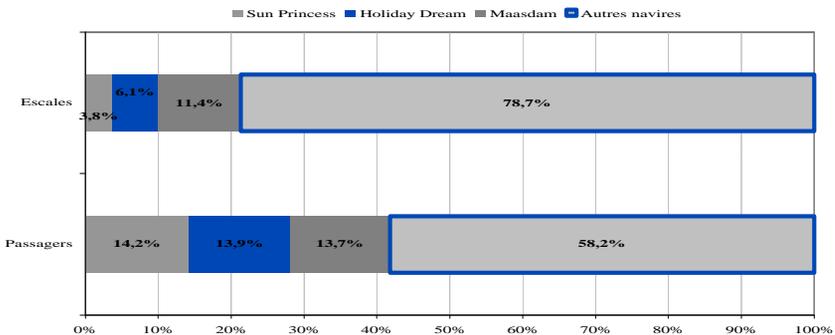
Nombre de croisiéristes dans la Caraïbe (en milliers de passagers)



Source : CTO

En 2007, les prestataires de croisières sont plus nombreux qu'au cours de l'année précédente. Toutefois, seul un navire de la compagnie Princess Cruises, le Sun Princess, a fait escale en Martinique. Il est vrai que ce navire a permis à lui seul la venue de 10 000 passagers sur 71 700. Le nombre d'escales recule de 3,6% et s'établit à 132 en 2007. Parallèlement, le nombre de passagers par escale diminue de 22,5% pour atteindre 543.

Répartition des escales et des passagers par compagnie en 2007



Source : CMT

§ 4. LES SERVICES

En 2004, la part des services marchands dans le PIB régional demeure prédominante et s'établit à 50,5%. Bien que l'année ait été marquée par une moindre production de richesse (la valeur ajoutée du secteur diminue de 1,9% sur un an), la tendance sur le long terme est globalement favorable, la croissance annuelle moyenne sur la période 1993-2004 s'établissant à 5,6%. Par ailleurs, selon les dernières estimations des Comptes économiques rapides pour

l'Outremer (Cérom)¹⁶⁰, la croissance des services serait autour de 4,3% en 2005 et 2,5% en 2006.

Les soldes d'opinion des entrepreneurs du secteur des services aux entreprises corroborent ce sentiment et font état d'une activité favorablement orientée sur l'année 2007, en particulier dans le nettoyage et le gardiennage, notamment après le cyclone Dean. La croissance de l'activité a donné lieu à des embauches principalement dans les entreprises dédiées à la fourniture de personnel intérimaire, tandis que les charges d'exploitation étaient maintenues au même niveau. Par ailleurs, des tensions de trésorerie ont été observées sans pour autant avoir entravé la poursuite des investissements.

4.1 LES SERVICES MARCHANDS NON FINANCIERS

4.1.1 Structure et présentation du secteur

Au 1^{er} janvier 2007, l'Insee estime l'effectif des services marchands à 45 992, soit une hausse annuelle de 2,8%. Au total, la branche compte 38% des effectifs salariés recensés sur l'île.

Les services marchands non financiers s'organisent autour de trois sous-secteurs :

- les services aux entreprises : poste et télécommunications, conseils et assistance dont publicité et activités juridiques et comptables ; ainsi que les services dits opérationnels, dont la location de véhicules et d'équipement et la mise à disposition de personnel ;
- les services aux particuliers : activités récréatives, services personnels et domestiques¹⁶¹ ;
- les activités immobilières, qu'elles soient exercées pour compte propre, pour compte de tiers ou qu'il s'agisse de la location de biens immobiliers.

En 2004, ces trois sous-secteurs ont généré 27,4% de la richesse produite dans l'île, soit 1 698,4 millions d'euros, en recul de 1,9% sur un an (contre une croissance globale de 5,6%).

¹⁶⁰ Les comptes économiques définitifs des DOM sont diffusés avec un décalage de trois années. A ce jour, la dernière année pour laquelle ces comptes sont disponibles est 2004. Afin de réduire ce délai, un partenariat entre l'Insee, l'Agence française de développement et l'Iedom, lancé en 2003, a permis de publier pour la première fois neuf mois après une estimation des principaux agrégats économiques de l'année 2005.

¹⁶¹ L'hôtellerie et la restauration sont traitées au chapitre II, §6 : « Le Tourisme ».

La valeur ajoutée des services marchands non financiers en 2004

	VA 2004 (millions d'euros)	% 2004/2003	% des services	% VA totale
Services aux entreprises	752,3	15,6%	18,7%	12,1%
Services aux particuliers	153,5	-55,3%	3,8%	2,5%
Activités immobilières	792,7	7,4%	19,7%	12,8%
Services marchands non financiers	1 698,4	-1,9%	42,3%	27,4%

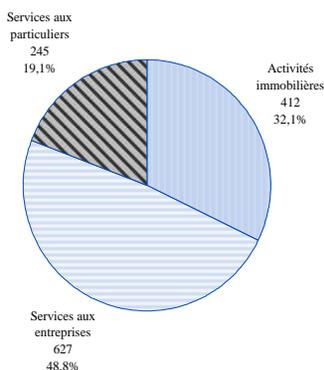
Source : Insee, comptes économiques

Les services aux entreprises connaissent le rythme de croissance le plus important du secteur (+15,6%), ce qui porte leur contribution à la valeur ajoutée des services marchands non financiers à 44,3%. Malgré une croissance annuelle contenue, la valeur ajoutée des activités immobilières demeure prépondérante, concentrant 46,7% de la richesse produite. Seul sous-secteur à enregistrer une croissance négative (-55,3%), les services aux particuliers dégagent 9% de la valeur ajoutée générée par les services marchands non financiers.

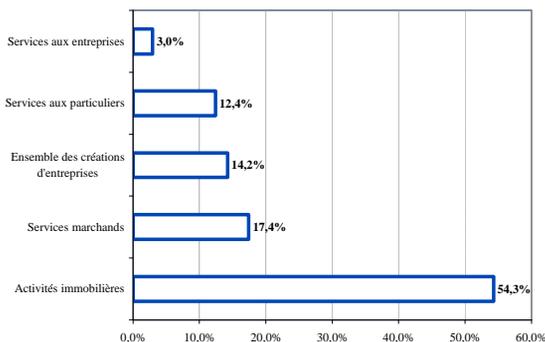
En 2006, l'Insee a dénombré 1 284 créations d'entreprises dans le secteur, soit une progression annuelle de 17,4% (contre 14,2% pour l'ensemble des secteurs). Les services aux entreprises concentrent à eux seuls près de la moitié (48,8%) des nouvelles entités.

Répartition des créations d'entreprises dans le secteur des services marchands non financiers

(en nombre et en %)



Taux de croissance annuelle des créations d'entreprises



Source : Insee

En 2007, les activités immobilières s'avèrent à nouveau les plus dynamiques en terme de créations d'entreprises, avec une augmentation annuelle de 54,3%, ce qui porte leur part dans l'ensemble des créations d'entreprises à 32,1%.

4.1.2 Eléments d'analyse financière

4.1.2.1 Les comptes économiques 2004

En 2004, la production des services marchands non financiers s'est élevée à 2 589,5 millions d'euros, soit 27,4% de la production totale de l'économie martiniquaise. Elle a généré une valeur ajoutée de 1 698,4 millions d'euros, en recul annuel de 1,9 %.

Services marchands non financiers : les comptes en 2004

(en millions d'euros et en % du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée)

Chiffre d'affaires 2 589,5 millions d'euros		
Consommations intermédiaires 891,1 millions d'euros	34,4%	
Valeur ajoutée 1 698,4 millions d'euros		65,6%
		Subventions 14,9 M€ 0,9%
Impôts et taxes 55,5 M€		3,3%
Charges de personnel 589,3 M€		34,7%
EBE 1 068,5 M€		62,9%

Source : Insee – Comptes économiques 2004

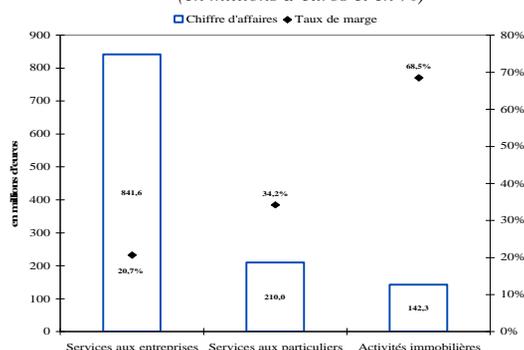
Avec l'adjonction de 14,9 millions d'euros de subventions, la richesse produite par le secteur des services marchands non financiers a permis le paiement de 589,3 millions d'euros de charges de personnel (soit 34,7% de la valeur ajoutée dégagée) et de 55,5 millions d'euros d'impôts et de taxes. Au total, l'excédent brut d'exploitation atteint 1 068,5 millions d'euros, ce qui permet d'estimer la rentabilité du secteur (EBE/VA), à environ 62,9%.

4.1.2.2 Les Enquêtes Annuelles d'Entreprises

Les Enquêtes Annuelles d'Entreprises de l'Insee¹⁶² donnent des indications sectorielles quant à la rentabilité des services marchands non financiers. Le sous-secteur des activités immobilières bénéficie du taux de marge (EBE/VA) le plus important, grâce à des frais de fonctionnement peu élevés. Il est inférieur à celui relevé en Guadeloupe (70%), bien qu'il soit supérieur à celui de la Guyane (62,4%). Dans l'ensemble des DFA, le rapport entre valeur ajoutée et effectifs est favorable : le secteur n'emploie que 4% des salariés des services, mais dégage un cinquième de la valeur ajoutée.

Chiffre d'affaires et taux de marge dans les services en 2005

(en millions d'euros et en %)



Source : Insee

¹⁶² Les EAE de l'Insee portent sur des entreprises de plus de 10 salariés ou dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur ou égal à 800 000 euros. Les derniers résultats disponibles sont ceux de 2005.

Les services aux entreprises concentrent 70,5% du chiffre d'affaires du secteur. Leur rentabilité est similaire à celle des entreprises guadeloupéennes (20,7% contre 21,7%) mais supérieure à celle des entreprises guyanaises (15,9%). Les services aux particuliers se caractérisent par un chiffre d'affaires et une rentabilité moindres. Par ailleurs, dans les DFA, 9 des 10 employés de ce sous-secteur sont salariés dans les hôtels et restaurants.

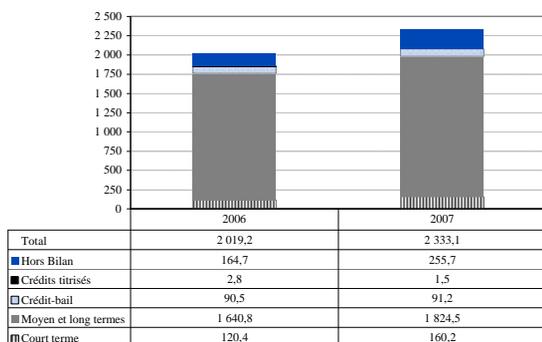
4.1.3 Risques bancaires du secteur

Remarque liminaire : pour les besoins de cette étude, trois sous-secteurs ont été retenus au sein des services marchands non financiers¹⁶³ :

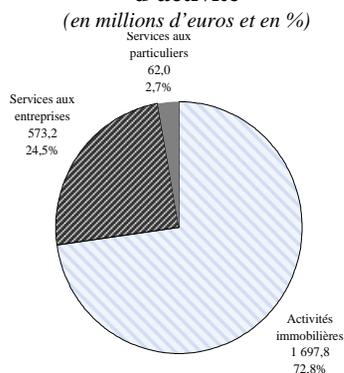
- les **services aux entreprises** : postes et télécommunications, conseils et assistance, nettoyage, sécurité... (codes NAF 60 à 80) ;
- les **activités immobilières** (codes NAF 41 et 68) ;
- les **services aux particuliers (hors restauration et hôtellerie)** : locations diverses, sécurité, nettoyage (codes NAF 59 ainsi que 90 et suivants).

A fin décembre 2007, les encours de crédits des services marchands non financiers s'élevaient à 2 333,1 millions d'euros, en progression annuelle de 15,5%. L'encours des activités immobilières progresse de 9,2% sur la période et concentre près des trois quarts de l'encours total du secteur.

Evolution des crédits aux services
(en millions d'euros)



Répartition des crédits par type d'activité



Source : Banque de France – Service central des risques

Le sous-secteur immobilier se finance essentiellement (83,5%) par le biais de crédits à moyen et long termes. Pour autant, il mobilise plus de la moitié (57,7%) des engagements de hors bilan de l'ensemble des services marchands non financiers à fin 2007.

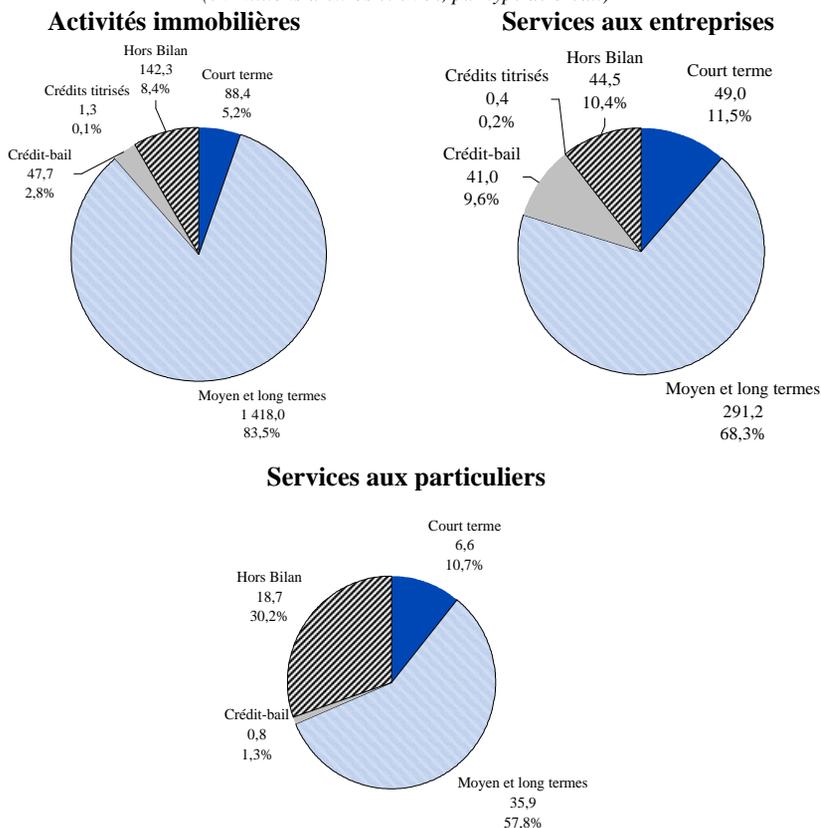
Les encours de crédits alloués aux services aux entreprises comptent pour un quart du total et affichent une progression de 34,5% sur la période pour s'établir à 573,2 millions

¹⁶³ Les codes NAF indiqués font référence à la nomenclature rénovée en 2008.

d'euros. Ce segment affiche également une préférence marquée pour les crédits à moyen et long termes (68,3%).

Les encours de crédit en faveur des services

(en millions d'euros et en %, par type de crédit)



Source : Banque de France – Service central des risques

Les services opérationnels enregistrent à nouveau la croissance annuelle la plus marquée (+59,6%) et concentrent 2,7% des concours octroyés à l'ensemble du secteur avec 62 millions d'euros. Si les crédits à moyen et long termes concentrent plus de la moitié des encours du sous-secteur, celui-ci se distingue par un recours relativement important aux engagements hors bilan (30,2%).

4.1.4 Les Technologies de l'Information et de la Communication

La Martinique se situe à un tournant en terme de Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) en Martinique. Selon Orange, la Martinique compte environ 60 000 abonnements à des connections haut débit (soit 15% de la population totale) en 2007 contre

13,5 millions d'abonnements dans l'hexagone (21,4% de la population), tandis que la quasi-totalité des lignes téléphoniques de l'île est éligible à l'ADSL¹⁶⁴.

Le département est connecté depuis décembre 2006 au câble MCN (Middle Caribbean Network) qui la relie à la Guadeloupe¹⁶⁵ via la Dominique. Ce câble sous-marin, d'une longueur de 210 km et d'une capacité de plus d'un Térabit/seconde devrait permettre d'améliorer le taux de couverture du haut-débit et de diminuer les coûts associés. Ce câble devrait être étendu vers le sud de la Caraïbe jusqu'à Trinidad et la Barbade, puis jusqu'en Guyane, au Surinam et au Guyana et portera alors le nom de Southern Caribbean Fiber sur ce tronçon. Le câble sous-marin entre la Martinique et la Guadeloupe représente un investissement de plus de 11 millions d'euros, financés par l'Europe, les régions Martinique et Guadeloupe et le groupe MCN.

Internet : câbles sous-marins alimentant la Martinique

Nom	Date	Trajet	Longueur	Débit	Point d'entrée	Exploitants
East Caribbean Fiber System	1995	Des Iles Vierges britanniques à Trinidad	1 700 km	4 fibres à 622 mégabits par seconde	Le Lamentin	Orange, Cable & Wireless, AT&T
Americas II	1999	De la Floride au Brésil	9 000 km	4 fibres à 2,5 gigabits par seconde	Schoelcher	Antelecom, AT&T, MCII, Sprint, Embratel, CanTV, Telintar, Orange, Telecom Italia, Telefonica, TSTT, Telesur...
MCN	2007-2010	De Puerto Rico au Guyana	à déterminer	1 Térabit/seconde	Le Lamentin	à déterminer

Source : CCIM, MCN, Orange

La pose du câble MCN représente la première étape de l'aménagement numérique de l'île. Fin février 2007, le Conseil Régional a désigné un délégataire afin de mener ce projet à bien. L'objectif est de mettre en place à l'horizon 2010 un réseau permettant l'accès de tous à des communications haut débit à un coût avantageux. Le coût total du projet est estimé à 24 millions d'euros, dont 7,5 millions financés par la Région, 7 millions d'euros par l'Europe et 2,5 millions d'euros par le Département.

Les NTIC sont appelées à poursuivre leur développement en Martinique. A cet égard, le premier trimestre 2007 à vu l'introduction en bourse du groupe Outremer Télécom, présent dans les quatre DOM par le biais de la téléphonie mobile (Only) et fixe ainsi que de la fourniture d'accès à Internet (via Outremer OnLine – OOL). L'opération a mis sur le marché d'Euronext 7 millions d'actions, pour un montant estimé entre 120 et 140 millions d'euros.

¹⁶⁴ ADSL : Asymmetric Digital Subscriber Line ou liaison numérique à débit asymétrique. Cette technologie permet le transport simultané de la voix (téléphone) et des données numériques (Internet) le long des lignes téléphoniques.

¹⁶⁵ La Guadeloupe a inauguré son propre câble en septembre 2006. Celui-ci, long de 890 km, provient de Puerto Rico. Il a permis de faire passer le prix mensuel du Mégabit de 2 000 euros à 375 euros.

4.2.1 L'éducation

La présente étude porte sur les établissements d'enseignement primaire, secondaire et supérieur, qu'ils soient publics ou privés. Sont exclus les organismes de formation ainsi que les prestataires de services (auto-écoles par exemple).

4.2.1.1 Les élèves scolarisés en Martinique

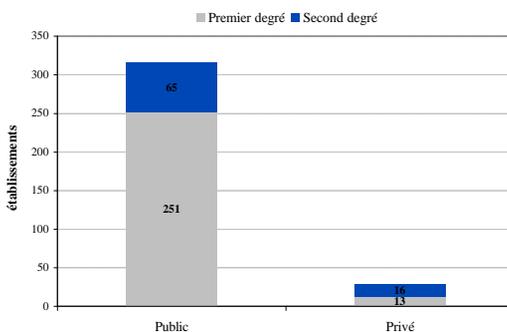
A la rentrée 2006-2007, les services statistiques du Rectorat de la Martinique recensent 347 établissements scolaires publics et privés, répartis comme suit :

L'essentiel (91,6%) de ces établissements émane du public. Parmi les établissements privés, seuls 1,1% ne sont pas sous contrat avec l'Education Nationale. Les établissements privés représentent 5,1% des établissements du premier degré et un quart des établissements du second degré.

En 2007, les cinq Zones d'Education Prioritaires (Zep) ont été maintenues. Elles regroupent 85 établissements scolaires, soit 24,4% du total et 16 308 élèves (16,7% des élèves des premier et second degrés en 2006-2007).

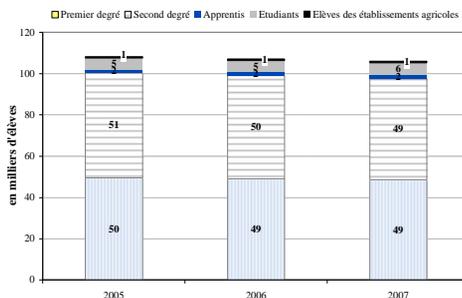
Le nombre total d'élèves recensés à la rentrée 2006-2007 s'établit à 106 035, en recul annuel de 1%. La grande majorité (92%) d'entre eux relève des premier et second degrés, même si leur nombre est en repli. Tous les autres segments enregistrent une augmentation annuelle, notamment les apprentis (+6%) et les étudiants de l'Université des Antilles et de la Guyane (UAG)¹⁶⁶, dont les effectifs croissent de 4,3% sur un an.

Les établissements scolaires de la Martinique à la rentrée 2006-2007



Source : Rectorat

Répartition des élèves à la rentrée 2006-2007



Source : Rectorat

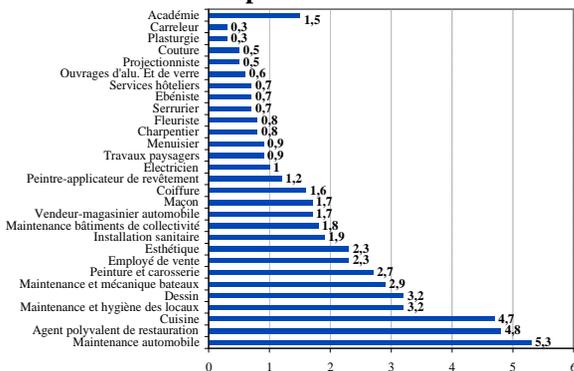
¹⁶⁶ L'UAG est basée sur trois sites, en Martinique, en Guadeloupe et en Guyane. En 2007, sur les 12 373 inscrits sur l'ensemble de l'académie, la Martinique compte 5 607 étudiants, soit 45,3% du total contre 43,7% en 2006.

La seconde générale et technologique demeure l'orientation privilégiée des élèves après la troisième. 3 919 élèves ont été affectés dans ces classes en juin 2007, soit 54,7% des élèves. Après la troisième, le choix se porte ensuite vers le BEP (33,7 des élèves affectés) et le CAP (11,6%). Par ailleurs, si les sciences médico-sociales et les mesures physiques et informatiques demeurent très demandées (respectivement 2,4 demandes pour 1 place et 1,7 demande pour 1 place), la biologie et la physique-chimie ont connu un regain d'intérêt en 2007 (1,5 demande pour 1 place). D'autre part, les lycées de Bellevue et Acajou 2 demeurent les établissements les plus demandés.

En 2007, 3 866 élèves se sont présentés à l'entrée en CAP et en BEP, et 84% ont été inscrits, contre 86% en 2006. En outre, le Rectorat note que les jeunes ayant achevé leur terminale de CAP sont une nouvelle fois plus nombreux à vouloir poursuivre leurs études au sein de la filière BEP.

Au niveau de l'académie, le nombre de candidats au CAP est 1,5 fois supérieur au nombre de places. Ce déséquilibre est surtout sensible au niveau des métiers du tertiaire (restauration, mécanique automobile et nautique). A l'inverse, les métiers de l'industrie et de l'artisanat (ébénisterie, travail de l'aluminium, plasturgie...) et de la construction souffrent d'une désaffection de la part des élèves. Le constat est le même au BEP, où les demandes concernent essentiellement les domaines tertiaires et sociaux.

Taux de pression au CAP



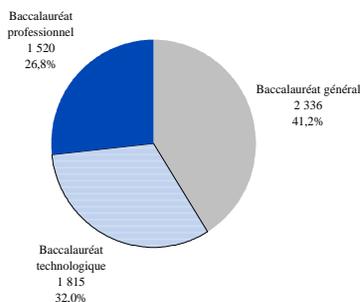
Source : Rectorat

NB : le taux de pression est le rapport entre le nombre de candidats et le nombre de places.

La session 2007 du baccalauréat a dénombré 5 671 candidats inscrits, soit une baisse annuelle de 4,2%. Ce sont les candidats au baccalauréat technologique qui ont enregistré le recul le plus notable (-9,3% sur un an), ce qui porte leur part dans le total à 26,8%.

La filière générale demeure celle que privilégient les candidats (41,2% du total). Comme au cours des années précédentes, ce sont les séries S (48,8% des candidats de cette filière) et STG (57,2% de la filière technologique) qui ont attiré le plus de candidats.

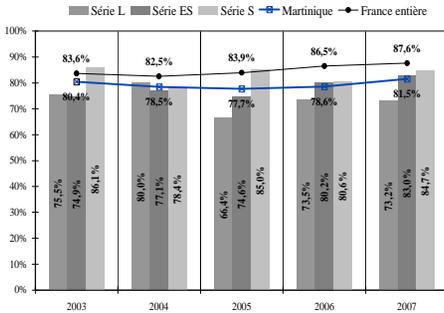
Les candidats à la session 2007 du baccalauréat



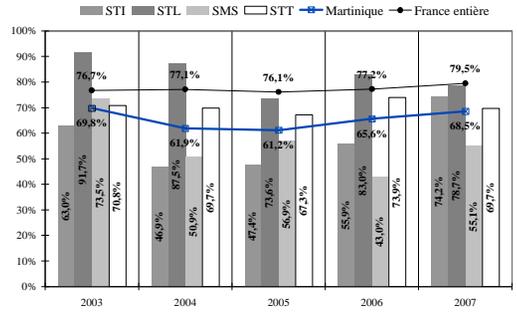
Source : Rectorat

Les résultats du baccalauréat en 2007

Taux de réussite au baccalauréat général



Taux de réussite au baccalauréat technologique



Source : Rectorat

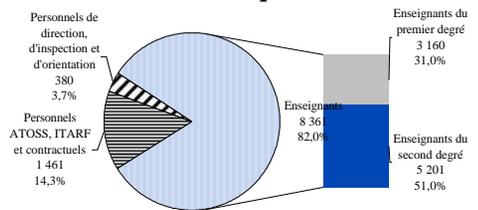
Pour la session 2007 du baccalauréat, le taux de réussite global continue à croître pour s'établir à 81,5% pour le baccalauréat général, 68,5% pour le baccalauréat technologique et 59,8% pour le baccalauréat professionnel. Les résultats demeurent cependant en-deçà des résultats nationaux (respectivement 87,6%, 79,5% et 77,9%).

4.2.1.2 Le personnel d'enseignement

En 2007, l'Académie de la Martinique comptait 10 202 employés, soit une progression annuelle de 1,2%. Le personnel enseignant concentre à lui seul 82% des effectifs et relève à 62,2% du second degré. Par ailleurs, la part du personnel de direction enregistre une baisse annuelle de 11%. Au total, la part des effectifs autres qu'enseignants reste stable à 18% en 2007.

Nota : personnels ATOSS : personnels administratifs, techniques, de service et de santé ; personnels IRTAF : ingénieurs techniques, administratifs, de recherche et de formation.

Le personnel de l'Education Nationale en Martinique



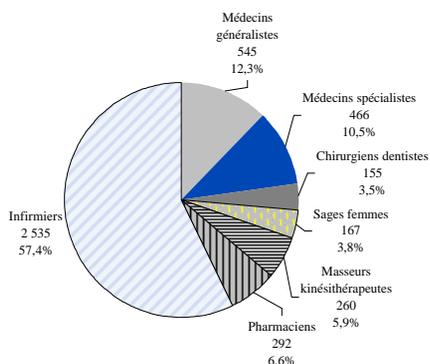
Source : Rectorat

4.2.2 La santé

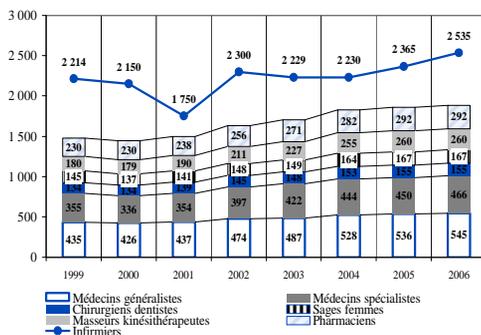
4.2.2.1 Les professionnels de santé

Au 1^{er} janvier 2006, les services de la Direction de la Santé et du Développement Social (DSDS) recensaient 4 420 professionnels de santé, en hausse de 4,6% sur un an. Les infirmiers forment l'essentiel du corps de métier (57,4%).

Les professionnels de santé en 2006



Evolution du nombre de professionnels de santé



Source : DSDS

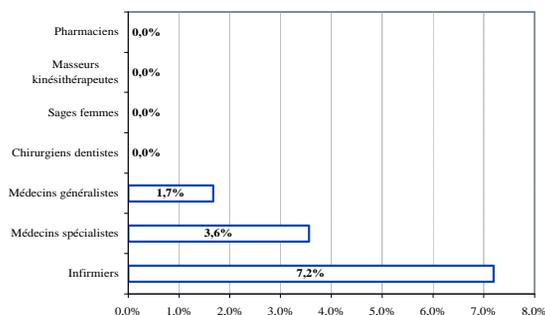
La densité des personnels de santé demeure inférieure à celle de la France hexagonale en 2006. Ainsi, la Martinique compte 85 médecins généralistes libéraux pour 100 000 habitants, contre 112 dans l'hexagone mais 74 dans l'ensemble des DOM. Par ailleurs, la proportion de médecins généralistes libéraux de plus de 55 ans reste plus importante à la Martinique qu'au plan national (34,8% contre 27,6%).

Avec une part prépondérante de leurs effectifs en Martinique comme au plan national, les infirmiers sont les professionnels de santé dont le nombre a connu la croissance annuelle la plus importante (+7,2%).

Les autres catégories de professionnels de la santé restent stables entre 2005 et 2006, à l'exception des médecins généralistes et spécialistes, qui voient respectivement augmenter leurs effectifs de 1,7% et 3,6% sur un an.

La croissance annuelle du nombre de professionnels de santé en 2006

(par catégorie et en %)



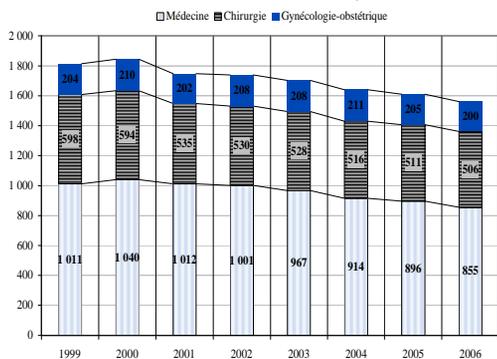
Source : DSDS

4.2.2.2 Les équipements sanitaires et sociaux

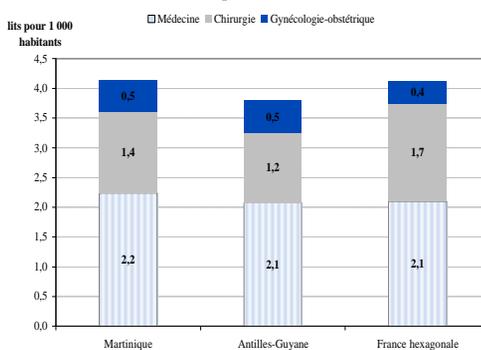
La Martinique compte huit hôpitaux, dont le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) Pierre Zobda-Quitman à Fort-de-France, et deux cliniques privées, la Clinique Pasteur ayant été fermées en 2006. Les données de la DSDS au 1^{er} janvier 2006 font état de 1 561 lits de court séjour¹⁶⁷ en hospitalisation complète, soit un repli annuel de 3,2% après 1,8% en 2005. L'essentiel (89,9%) de l'offre de soins ainsi définie relève du secteur public.

¹⁶⁷ Le court séjour comprend l'essentiel des catégories d'hospitalisation. Outre l'offre en hospitalisation complète, il existe également 61 lits destinés à l'hospitalisation de jour et la chirurgie ambulatoire.

Evolution de l'offre de soins (en nombre de lits de court séjour)



Comparaison des taux d'équipement (en nombre de lits pour 1 000 habitants)



Source : DSDS

L'offre de soin demeure axée sur la médecine : 54,8% des lits recensés relèvent de cette spécialité, contre 55,6% en 2005. A l'inverse, la part des lits attribués à la chirurgie augmente (32,4% contre 31,7% en 2005), de même que celle dévolue à la gynécologie (12,8% contre 12,7% en 2005). L'offre de soins martiniquaise se compare favorablement à celle de la France hexagonale (4,14 lits pour 1 000 habitants contre 4,13 pour 1 000 habitants dans l'hexagone). Cependant, le segment de la chirurgie est moins bien équipé (1,37 lit pour 1 000 habitants en Martinique contre 1,65 lit en France continentale). La comparaison avec l'ensemble des DFA est également favorable à la Martinique, où le taux d'équipement en gynécologie-obstétrique est notamment plus élevé (2,24 lits contre 2,08 aux Antilles-Guyane).

En 2007, les travaux de construction du nouvel hôpital de Mangot-Vulcin se poursuivent, pour une ouverture prévue courant 2008. Cette unité a vocation à reprendre certaines activités de l'hôpital du Lamentin et à remplacer l'hôpital psychiatrique de Colson grâce à la mise à disposition de 130 lits dédiés. Dans l'intervalle, les activités psychiatriques ont été transférées en partie vers l'hôpital de Trinité. Cependant, à la suite du tremblement de terre du 29 novembre, l'hôpital de Trinité a dû réduire son offre de soins et rétrocéder une partie des malades de psychiatrie à l'hôpital de Colson.

Les travaux du Pôle Femme Mère Enfant se sont poursuivis et ont abouti au premier trimestre 2008. Ce projet de 16 000m², d'une capacité de 158 lits dont 70 en gynécologie et 40 en pédiatrie, s'intègre au site du CHU et propose une école de sages-femmes.

Le Plan Hôpital 2007, désormais achevé, a permis un investissement de 50,7 millions d'euros sur la période 2003-2007. Il comporte également une modification notable du mode de financement des établissements hospitaliers, qui se fait désormais sur la base de la Tarification à l'Activité (T2A).

Au niveau national, le Plan Hôpital 2012 a été lancé en février 2007. Le calendrier prévoit sa déclinaison en plans régionaux pour le premier semestre 2008. Ces derniers s'appuieront également sur le plan Hôpital Santé Outre-mer lancé début mai 2008.

4.2.2.3 Les dépenses de santé

En 2007, les dépenses de l'Assurance Maladie ont progressé de 2,2% pour atteindre 989,6 millions d'euros, soit environ 2 465,5 euros par habitant¹⁶⁸ contre environ 2 235 euros par habitant en 2006. Les dépenses de santé pures (Ondam¹⁶⁹ et hors Ondam) ont atteint 946,1 millions d'euros, en progression annuelle de 6,4%.

Dépenses de l'Assurance Maladie en 2006 et 2007

	2006	2007	Structure 2007	Variation 2007/2006
Honoraires médicaux	50,0	63,4	6,7%	26,9%
Honoraires paramédicaux	56,1	70,3	7,4%	25,3%
Médicaments	131,0	128,2	13,6%	-2,1%
Autres dépenses exécutées en ville	98,2	111,3	11,8%	13,4%
Dépenses exécutées en ville	335,2	373,3	39,5%	11,4%
Dépenses exécutées en établissements	469,4	476,7	50,4%	1,5%
Divers	53,7	62,2	6,6%	15,8%
Dépenses Ondam	858,3	912,2	96,4%	6,3%
Dépenses hors Ondam	31,0	33,9	3,6%	9,3%
Total	889,3	946,1	100%	6,4%

Source : Caisse générale de Sécurité Sociale

En 2006, 112 246 personnes bénéficiaient de la Couverture Médicale Universelle (CMU), en progression annuelle de 6,4%. Le taux de couverture de la population s'établissait à 28,3%, soit un niveau plus bas que celui de l'ensemble des DFA, mais nettement au-dessus du taux national (6,8%).

La CMU en 2006

(en milliers de bénéficiaires)

	France entière	Martinique	Antilles-Guyane
Bénéficiaires de la CMU de base	1 380	93	202
Bénéficiaires de la CMU complémentaire	4 113	112	307
% couverture de la population	6,8%	28,3%	29,6%

Source : DSDS

En 2006, selon les données de la DSDS, 1 700 personnes de plus de 65 ans ont bénéficié de l'allocation supplémentaire du minimum vieillesse, soit 3,2 allocataires pour 100 personnes de plus de 65 ans, contre 3,8 allocataires dans les DFA et 5,1 en France hexagonale.

¹⁶⁸ Sur la base des estimations de population de l'Insee au 1^{er} janvier 2007.

¹⁶⁹ L'objectif national de dépense de l'assurance maladie (Ondam), voté chaque année par le Parlement, repose sur une nomenclature unique des postes de dépenses afin d'accroître la lisibilité et la comparabilité des comptes. Les dépenses Ondam sont inférieures aux dépenses totales, puisqu'elles n'incluent ni la maternité, ni la gestion administrative des caisses, ni les accidents du travail. Pour mémoire, les charges associées aux accidents de travail sont passées de 21,9 millions d'euros en 2006 à 104,7 millions d'euros en 2007 du fait d'un effort supplémentaire de recouvrement.

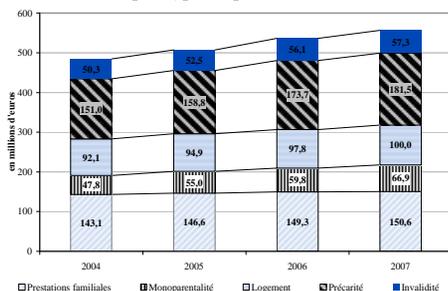
4.2.3 L'action sociale de la Caisse d'Allocations Familiales

En 2007, la Caisse d'Allocations Familiales (Caf) a versé quelques 556,3 millions d'euros (+3,7% sur un an) à 96 676 bénéficiaires (+1,1%). Les prestations allouées à la monoparentalité et à la précarité expliquent l'essentiel de l'évolution annuelle des montants comme des bénéficiaires.

Les prestations sociales de la Caf

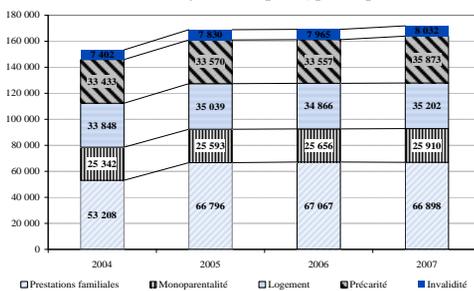
Evolution des montants des prestations de la Caf

(par type de prestation)



Evolution du nombre de bénéficiaires des prestations de la Caf

(en nombre de bénéficiaires par type de prestation)



Source : Caf

Nota : une même personne peut être bénéficiaire de plusieurs prestations. Le nombre total de bénéficiaires pour l'année 2007 est 96 676.

Le Revenu Minimum d'Insertion (RMI) compte à lui seul pour plus d'un quart (28,6%) des montants versés par la Caf, de même que les bénéficiaires de cette allocation contre la précarité représentent près d'un tiers des bénéficiaires des aides de la Caf. En 2007, le nombre d'allocataires du RMI a reculé de 2,5%, tandis que les montants correspondants augmentaient de 1,6%.

CHAPITRE III

L'évolution monétaire et financière

Remarques méthodologiques

L'objectif de ce chapitre est de présenter, d'une part, l'organisation et l'activité du secteur bancaire et financier et, d'autre part, l'analyse financière du secteur bancaire dans le département. Le champ des établissements de crédit (EC) retenu diffère selon le critère présenté. La notion d'EC local considérée dans les développements qui suivent correspond aux établissements de crédit et assimilés disposant d'un guichet dans le département. La liste des EC non installés localement telle qu'étudiée intègre les principaux EC n'ayant pas de représentation locale dont les encours de crédits en faveur des entités juridiques ayant leur siège social en Martinique sont significatifs. Par conséquent, cette liste n'est pas exhaustive.

Les statistiques issues des banques et des sociétés financières installées localement, relatives à l'organisation du secteur bancaire et financier et à son activité de collecte de dépôts, sont présentées dans la section 1 § 2 et la section 2 § 1. La section 2 § 2, quant à elle, retrace les informations sur la distribution de crédits dont le champ, plus large, inclut également les établissements de crédit non installés dans le département.

La restitution des états agrégés des EC (section 3) s'articule selon une approche différente. En effet, certains EC mutualisent leurs activités de back-office dans un des départements de la zone (ils sont dénommés établissements de crédit à structure juridique locale) ou dans l'hexagone (EC succursale de banque métropolitaine). Les indicateurs d'activité de l'établissement dans chaque département apparaissent alors plus délicats à appréhender et la production de certaines statistiques (charges d'exploitation, par exemple) peut s'en trouver affectée. Ainsi, ne sont publiées dans cette section que les données concernant les EC pour lesquels les résultats conservent une grande fiabilité et une représentativité suffisante.

Par ailleurs, ce chapitre propose une analyse des données extraites du Service central des risques (SCR) de la Banque de France. Celles-ci sont recensées à partir d'un seuil déclaratif de 25 000 euros¹⁷⁰ de crédits (dans les DOM) par guichet bancaire et par entité juridique et concernent les encours de crédits distribués par les établissements de crédit implantés sur le territoire français, en faveur d'entités juridiques dont le siège social se situe en Martinique. Cette source d'information permet, même si elle n'est pas exhaustive, une analyse sectorielle pertinente des encours de crédit et de leur évolution.

Enfin, l'enquête sur le coût du crédit aux entreprises concerne les principaux établissements bancaires intervenant dans le département, soit un échantillon proche de celui retenu pour l'analyse financière des établissements de crédit. Réalisée tous les semestres par l'Iedom, cette enquête recense les conditions débitrices offertes par les établissements à leur clientèle. Son champ d'application exclut les crédits aux collectivités, le crédit bail, les prêts participatifs et les engagements par signature.

¹⁷⁰ Le seuil des déclarations a été ramené de 45 000 euros à 25 000 euros à compter du mois de février 2006.

Section 1

La structure du système bancaire et financier

§ 1 LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

1.1 Les principaux évènements locaux

Dans un cadre règlementaire renforcé d'exercice de la profession bancaire, la place martiniquaise a été confrontée, en 2007, à une concurrence accrue. Outre une diversification de l'offre, ce phénomène a accentué le mouvement de réorganisation fonctionnelle des acteurs locaux, soucieux de gagner en productivité et en rentabilité.

Ainsi, le processus de rattachement de la Caisse d'épargne de Martinique (CEM) à la Caisse d'épargne Provence Alpes Corse¹⁷¹ (CEPAC), à laquelle l'établissement martiniquais était adossé financièrement et techniquement depuis avril 2000, s'est achevé en 2007. Conformément au protocole signé le 10 mai 2006, la fusion entre la CEM et la CEPAC, deuxième caisse du groupe, est effective depuis le 12 juin 2007. La Caisse d'Epargne Provence-Alpes-Corse détenait jusqu'ici près de 37 % du capital de la Caisse d'Epargne de la Martinique et était également liée à l'établissement par des conventions d'assistance. L'objectif de cette intégration réside dans la volonté de doter la caisse de la Martinique des moyens nécessaires à son développement (système d'informations, procédures et contrôle prudentiels...).

Par ailleurs, d'autres établissements (dont la Caisse Régionale du Crédit agricole et la Caisse Régionale de Crédit Maritime) ont également opéré une bascule informatique au sein du système d'informations de leur maison mère, ou d'établissements auxquels ils étaient adossés, en vue d'un renforcement de la mutualisation des moyens. Cette dernière participe également à la mise en œuvre des nouveaux référentiels de scoring rendus nécessaires dans le cadre du dispositif Bâle II. Les gains d'échelle générés ainsi que l'automatisation des traitements d'exploitation bancaire classiques (« agences sans argent ») ont permis de redéployer une plus large part des effectifs vers des fonctions commerciales.

¹⁷¹ La CEPAC englobe également la Caisse d'épargne de la Réunion depuis novembre 1996 et celle de la Guadeloupe depuis septembre 2005.

Parallèlement, ce mouvement s'est accompagné d'une diversification des offres. En l'occurrence la bancarisation des jeunes et le développement de produits annexes tels que les produits de bancassurance ou à titre d'exemple les partenariats avec certaines branches professionnelles¹⁷² ont été renforcés. Dans le même temps, le crédit revolving, ou d'autres instruments de facilité de paiement se sont développés (carte bancaire avec paiement échelonné dans le temps...).

La place financière a également assisté à l'installation de deux nouveaux acteurs :

- Intervenant en Martinique depuis avril 2007, la délégation régionale pour le droit à l'initiative économique (ADIE) octroie des crédits de 5 000 € maximum à des entrepreneurs ne pouvant accéder au système bancaire, dans le cadre d'une création d'entreprise ou au cours des cinq premières années d'existence. Elle intervient sur des micro-projets ou micro-entreprises dont le plan de financement n'excède pas 15 000 €. Au terme de l'année 2007, l'Adie a financé 62 entreprises pour un montant total de 190 K€.
- Un bureau de représentation de la Banque européenne d'investissement pour la région des Caraïbes a été officiellement inauguré le 21 mai 2007 en Martinique. Quatrième représentation régionale ouverte par la BEI dans les pays ACP, le bureau de Fort-de-France vise à accroître dans la région l'efficacité de ses activités, en particulier dans le secteur privé, et à renforcer sa visibilité en nouant des liens plus étroits avec les pouvoirs publics des pays de la zone Caraïbes, les milieux d'affaires et les organisations multilatérales telles que la Banque de développement des Caraïbes, la Banque interaméricaine de développement et le groupe de la Banque mondiale. Il vise également à renforcer les synergies avec les autres acteurs de la coopération européenne agissant en faveur du développement des Caraïbes.

Enfin, une nouvelle convention collective des banques spécifique à la Martinique a été signée le 17 décembre 2007 à Fort-de-France par les représentants de l'Association française des banques (AFB) et les organisations syndicales. Cette signature fait suite à la dénonciation de l'ancienne convention par l'AFB et aux différents recours juridiques ayant conduit à son annulation par décision de la Cour d'appel de Paris en date du 23 novembre 2006. Deux points majeurs peuvent être soulignés : la mise en place d'une commission paritaire locale, chargée notamment des questions relatives aux salaires et la nomination d'un expert qui mesurera le différentiel de coût de la vie entre la Martinique et la Métropole en vue d'évaluer l'opportunité du maintien de la prime de vie chère après 2012, principal point d'achoppement des discussions depuis 2000.

¹⁷² Notamment les professionnels de santé, avec comme support une carte bancaire dédiée, utilisable chez le médecin ou le pharmacien et le crédit quasi –instantané du compte bancaire.

1.2 Les événements nationaux ayant un impact local

Plusieurs événements nationaux ou internationaux survenus en 2007 ont connu un retentissement plus ou moins important dans le département.

Dans le cadre de l'entrée en vigueur des nouvelles normes prudentielles (Réforme Bâle II), les établissements ont concentré leurs efforts sur la finalisation de leurs modèles internes de notation tandis que la Commission bancaire (CB) s'est attachée à valider ces modèles d'appréciation du risque de crédit. La CB est intervenue en priorité au sein des établissements ayant choisi les méthodes de calcul du risque dites « de base » ou « avancée ». Dès lors, le nouveau ratio de solvabilité a été rendu applicable pour toutes les banques françaises et européennes à compter du 1^{er} janvier 2008¹⁷³. La plupart des banques françaises appliquent désormais le nouveau ratio de solvabilité européen, suivant l'approche dite « notation interne avancée ». Cette réforme lourde vise à renforcer la solidité et la stabilité du système bancaire grâce à une appréhension plus fine des risques.

Dans le même temps, les établissements ont été fortement mobilisés par le projet européen SEPA (Single Euro Payments Area - Espace unique de paiements en euros). Le calendrier de démarrage des nouveaux instruments de paiement européens a été validé par le Comité national SEPA lors de sa réunion du 11 octobre 2007. Les banques ont mis à disposition des virements (SCT) aux normes Sepa dès le 28 janvier 2008 et la montée en puissance des SCT permet d'envisager la fin des virements nationaux en 2010. Par ailleurs, les prélèvements européens (SDD) sont attendus pour 2010. Les cartes, quant à elles, seront progressivement adaptées entre 2008 et 2011. Ces nouveaux moyens de paiement européens permettront aux consommateurs, aux entreprises, aux commerçants et aux administrations d'effectuer des paiements en euros au sein de l'espace européen selon les mêmes conditions, droits et obligations, quel que soit leur lieu de résidence.

Parallèlement, l'Eurosystème a mis en œuvre à partir du 19 novembre 2007 TARGET 2¹⁷⁴, son système de paiement en euro pour le règlement en temps réel d'opérations de montant élevé en monnaie banque centrale. Ce nouveau système repose sur une plate-forme unique partagée qui assure la gestion technique des comptes ouverts aux institutions financières dans les livres des banques centrales participantes. Cette nouvelle organisation permet d'offrir à l'ensemble des utilisateurs un service harmonisé incluant des mécanismes très performants de gestion de liquidité tout en réduisant sensiblement les coûts de traitements et en renforçant la continuité opérationnelle. Après la migration vers TARGET 2 d'un premier groupe de huit pays¹⁷⁵, la Banque de France a mené avec succès, conjointement avec les places de Belgique, des Pays Bas, d'Espagne, du Portugal, de Finlande et d'Irlande, la migration de la place financière de Paris le 18 février 2008. Dans le prolongement de cette migration, la Banque de France a mis en œuvre le système « 3G » (Gestion Globale des Garanties). Ce nouveau dispositif de gestion des garanties permet désormais aux banques françaises de gérer de

¹⁷³ Pour celles ayant retenu l'approche standard, le nouveau ratio est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2007

¹⁷⁴ Target 2 remplacera successivement les plates-formes techniques décentralisées opérant sous le nom de Target (Système de transfert express automatisé transeuropéen à règlement brut en temps réel).

¹⁷⁵ Autriche, Chypre, Allemagne, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte et Slovaquie

manière unifiée et globale l'ensemble du collatéral (instruments financiers domestiques et étrangers, créances privées) relatif à leurs opérations de refinancement auprès de la Banque de France, que ce soit dans le cadre des opérations de politique monétaire ou pour l'obtention de crédit infra-journalier.

L'année 2007 s'inscrit dans la continuité des efforts engagés par la profession bancaire en matière d'information de la clientèle, de transparence, notamment en matière de tarifs et d'accès aux services bancaires. Des mesures règlementaires sont venues renforcer le dispositif en vigueur. La loi n°2008-3 pour le développement de la concurrence au service des consommateurs, dite « loi Chatel », adoptée le 3 janvier 2008, comporte deux dispositions afférentes aux services bancaires : la création d'un relevé périodique des frais bancaires et agios et l'obligation pour la banque de fournir au moment de l'obtention d'un prêt à taux variable, une simulation de variation des taux. Sur ce dernier point, les banques sont désormais tenues, une fois par an, de porter à la connaissance de l'emprunteur le montant du capital restant dû. Par ailleurs, conformément au décret publié le 16 novembre 2007 au Journal Officiel, les frais bancaires perçus à l'occasion du rejet d'un chèque sont désormais plafonnés à 30 € pour les chèques d'un montant inférieur ou égal 50 € et à 50 € au delà. Pour les incidents de paiement autres que le rejet d'un chèque, les frais bancaires ne pourront excéder le montant de l'ordre de paiement rejeté, ceci dans la limite d'un plafond de 20 €. Ces dispositions entrent en vigueur en mai 2008.

De plus, face à une demande de logements en constante croissance, et dans le sillage du rapport Worms Taffin¹⁷⁶, la Fédération bancaire française (FBF) a signé le 27 septembre 2007, au nom de l'ensemble des banques françaises, la charte sur l'accession à la propriété pour tous, élaborée sous l'égide du ministère du logement et de la ville. Les établissements de crédit se donnent ainsi comme objectif d'informer le plus largement les candidats à l'accession des dispositifs publics d'accession sociale à la propriété et de les accompagner vers les solutions les plus adaptées.

Parallèlement, en renforçant la concurrence, la directive relative aux marchés d'instruments financiers (MIF) entraîne un renouvellement des relations banque-client. La mise en place de cette directive à compter du 1^{er} novembre 2007 a donné lieu à un certain nombre de transpositions en droit français. Ainsi, l'ordonnance n° 2007-544 du 12 avril 2007, relative aux marchés d'instruments financiers, porte modification de certains articles du code monétaire et financier et régit l'exécution de certains services portant sur des instruments financiers. Cette directive vise notamment à préciser les obligations de protection et de conseil des établissements de crédit vis-à-vis de leurs clients.

Dans le même temps, conformément à la décision de la Commission européenne en date du 10 mai 2007, une mission de réflexion a été confiée à Michel Camdessus, gouverneur honoraire de la Banque de France, sur les modalités d'une réforme de la distribution du livret A. Remis le 17 décembre 2007, ce rapport préconisait la généralisation de la distribution de ce produit d'épargne à l'ensemble des banques en prenant soin de préserver pleinement les

¹⁷⁶ portant sur l'élargissement de l'accès au crédit au logement des emprunteurs atypiques (revenus irréguliers, personnes âgées...).

missions d'intérêt général ayant trait au financement du logement social et à l'accessibilité bancaire. Inspirée de ce rapport, le projet de loi portant modernisation de l'économie devrait être présenté au parlement d'ici la fin du 1^{er} semestre 2008 pour une entrée en vigueur d'ici 2009.

Par ailleurs, le 19 novembre 2007, le Ministère de l'économie a autorisé la Banque Postale à distribuer des crédits à la consommation. Toutefois, la commercialisation effective des crédits à la consommation ne devrait intervenir qu'à compter de la fin de l'année 2009. L'appel d'offres conduisant à la sélection d'un partenaire en vue de constituer une coentreprise est en cours. Ces derniers devront par la suite obtenir l'agrément du Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CECEI).

Enfin, l'année 2007 a également été marquée par la fin des négociations ayant conduit à l'adoption, le 16 janvier 2008, de la directive européenne sur les crédits à la consommation. Cette dernière fixe notamment les informations précontractuelles délivrées aux consommateurs, porte le délai de rétractation à 14 jours et harmonise le droit au remboursement anticipé avec une indemnité plafonnée. De plus, le mode de calcul du coût du crédit (le taux annuel effectif global – TEG) est standardisé à l'échelle européenne, ce qui devrait permettre de mieux comparer les offres. Tous ces éléments devraient contribuer à ouvrir le marché européen des prêts à la consommation et ainsi favoriser la concurrence.

En outre, les différents chantiers et réformes conduits au cours de l'exercice, l'ont été sur fond de turbulences financières. Engagée en 2006, la crise des subprimes¹⁷⁷ aux États-Unis, s'est progressivement transformée en crise financière mondiale à partir de l'été 2007. Elle résulte du double mouvement de baisse des prix de l'immobilier aux États-Unis et de la remontée conjointe des taux d'intérêt ayant conduit au défaut de paiement de nombreux emprunteurs et à la mise en situation de faillite, ou de quasi-faillite, des établissements spécialisés en crédit hypothécaires. Cette crise des crédits subprimes américains a conduit à une défiance vis-à-vis du système bancaire au niveau mondial susceptible de véhiculer, par le biais de divers produits (créances titrisées, fonds d'investissement, OPCVM...), une part plus ou moins grande de crédits subprimes. Dès lors, les multiples interventions de la Banque centrale européenne sur les marchés financiers, n'ont pu enrayer un renforcement des critères d'attribution de crédits aux entreprises et aux ménages, en particulier sur les crédits immobiliers, dans un contexte d'assèchement des liquidités et de renchérissement du coût de la ressource pour les banques se refinançant sur le marché monétaire.

¹⁷⁷ Les « subprimes » sont des crédits à risque comprenant les prêts hypothécaires, les cartes de crédit, les locations de voitures, accordés aux États-Unis à une clientèle peu solvable, sur la base d'une majoration du taux d'intérêt (« prime » appliquée à un emprunteur dont la solvabilité est « en dessous » d'un certain seuil) censée compenser les risques pris par le prêteur. Ces prêts étaient majoritairement accordés à des conditions de taux d'intérêt variables.

§ 2 L'ORGANISATION BANCAIRE

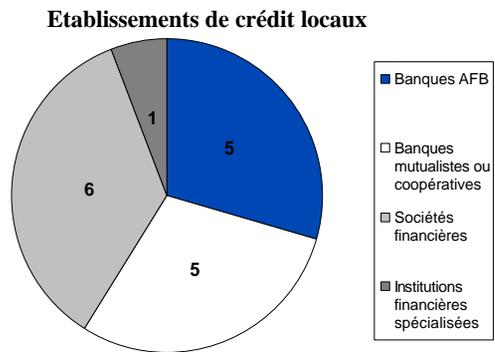
2.1 TYPOLOGIE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

L'activité bancaire et financière de la Martinique s'organise autour de différents réseaux d'établissements de crédit et assimilés installés localement ou non. Ceux-ci se répartissent selon les quatre catégories suivantes, définies à l'article L. 511-9 du Code monétaire et financier :

- les banques affiliées à l'Association française des banques (AFB) ;
- les banques mutualistes et coopératives ;
- les sociétés financières ;
- les institutions financières spécialisées.

Par ailleurs, un établissement assimilé, non soumis à la loi bancaire, est également présent en Martinique : la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC). Cet établissement public intervient à partir de la France hexagonale pour assurer le financement d'acteurs économiques locaux : collectivités territoriales, établissements publics locaux, sociétés privées ...

En 2007, le panorama bancaire local demeure stable. Il se compose de 17 établissements si l'on ne considère que ceux dont le statut est reconnu par le Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CECEI).



Source : Iedom

De leur côté, les établissements non installés localement interviennent essentiellement à partir de l'hexagone et financent plus particulièrement les entreprises spécialisées dans le secteur de l'habitat social, des collectivités locales et de la promotion immobilière.

2.2 LISTE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT LOCAUX AU 31 DECEMBRE 2007

Dénomination	Capital social (en millions d'euros)	Siège social	Adresse locale (si différente du siège social)	Actionnaire principal ou organe central	Nombre d'agences	Effectifs	Total bilan (en millions d'euros)
--------------	--------------------------------------	--------------	--	---	------------------	-----------	-----------------------------------

Les banques AFB (5)

Banque des Antilles Françaises (BDAF)	14,90	Place de la Victoire - BP 696 97110 Pointe-à-Pitre	28-34, Rue Lamartine 97200 Fort-de-France	Groupe Caisses d'Épargne	8	98	258,5
Banque Française Commerciale Antilles-Guyane (BFCAG)	51,10	19, Boulevard des Italiens 75002 Paris	Rue piétonne du village ZAC de Rivière-Roche 97200 Fort-de-France	Groupe Crédit Agricole	2	47	106,8
BNP Paribas Martinique	6,44	16, Boulevard des Italiens 75009 Paris	72, Avenue des Caraïbes 97200 Fort-de-France	Groupe BNP Paribas	13	243	660,5
Société Générale de Banque aux Antilles (SGBA)	26,64	30, rue Frébault 97110 Pointe-à-Pitre	C.C. La Galleria 97232 Lamentin	Groupe Société générale	4	48	148,1
La Banque Postale	2 342,45	34, rue de la Fédération 75115 Paris	132, Boulevard Pasteur 97264 Fort-de-France	La Poste	48	NC	504,5

Les banques mutualistes ou coopératives (5)

BRED Banque Populaire	340,31	18, Quai de la Rapée 75012 Paris	17, Rue de la Liberté 97200 Fort-de-France	Groupe Banques Populaires	26	179	673,2
Fédération du Crédit Mutuel Antilles-Guyane	28,62	Rue du Professeur Raymond Garcin Didier - 97200 Fort-de-France		Groupe Crédit Mutuel	17	248	1 313,5
Caisse d'Épargne Provence Alpes Corse (CEPAC)	363,10	Place Estrangin Pastré - BP 108 13254 Marseille Cédex 6	Bvd Gal de Gaulle - BP 660 97263 - Fort-de-France	Groupe Caisses d'Épargne	9	84	414,9
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Martinique	23,48	Rue Cases Nègres - Place d'Armes 97232 Le Lamentin		Groupe Crédit Agricole	24	353	1 509,4
Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel Outre-Mer (CRMMOM)	3,20	36, Rue Achille René Boisneuf 97110 Pointe-à-Pitre		Groupe Banques Populaires	2	9	29,4

Les sociétés financières (6)

BRED-COFILEASE	12,20	18, Quai de la Rapée 75012 Paris	Centre d'affaires BRED ZI de la Jambette 97232 Le Lamentin	Groupe Banques Populaires	1	5	80,8
Société Martiniquaise de Financement (SOMAFI)	7,27	ZI Les Mangles Acajou 97232 Le Lamentin		Groupe General Electric Money	1	86	384,7
Crédit Moderne Antilles	13,92	Rue Ferdinand Forest 97122 - Baie Mahault	ZI Les Mangles Acajou 97232 Le Lamentin	Groupe BNP Paribas	1	45	237,9
Société Anonyme de Gestion et de Financement (SAGEFI)	3,06	Lieu-dit Grand Camp 97139 Les Abymes	Rue du Gouverneur Ponton 97200 Fort-de-France	R.R. Investissements	1	4	4,3
Société Financière des Antilles-Guyane (SOFIAG)	2,20	12, Boulevard Général de Gaulle 97200 Fort-de-France		Groupe Banques Populaires	1	12	167,1
FACTOREM	15,00	115 Rue Montmartre 75002 Paris	Centre d'affaires BRED ZI de la Jambette 97232 Le Lamentin	Groupe Banques Populaires	1	7	46,6

Les institutions financières spécialisées (1)

OSEO Financement et Garantie	547,40	27-31, Avenue du Général Leclerc 94710 Maisons-Alfort	Agence française de développement 1 Boulevard Général de Gaulle 97200 Fort-de-France	OSEO	1	7	18,9
------------------------------	--------	--	--	------	---	---	------

TOTAL EC	3 801,1	17 établissements			160	1475*	6 605
-----------------	----------------	--------------------------	--	--	------------	--------------	--------------

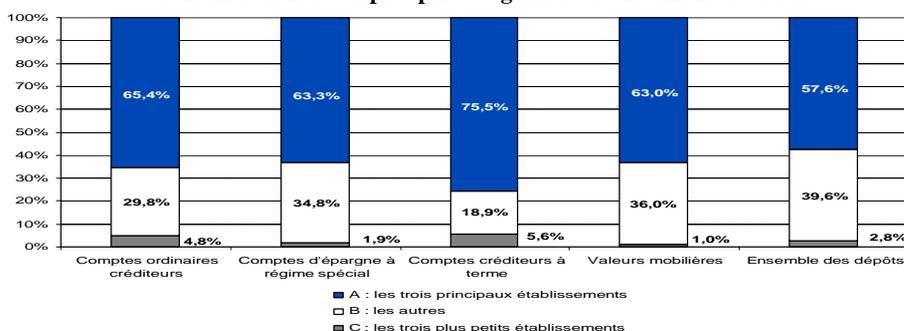
* Hors Banque postale

2.3 ELEMENTS SUR LA CONCENTRATION ET LA REPARTITION DU MARCHÉ

La méthode de mesure de la concentration utilisée ci-après consiste à comparer la part de marché agrégée des trois établissements de crédit locaux les plus importants à celle des trois établissements les plus petits par type de dépôt¹⁷⁸ ou de crédit¹⁷⁹. Le positionnement de chacun des établissements peut dès lors varier selon le critère de comparaison retenu.

Sur les dépôts, la part de marché cumulée des trois principaux acteurs se replie par rapport à 2006. Elle atteint 57,6 % contre 59,1 %. La concentration est davantage prononcée sur les comptes créditeurs à terme, quoiqu'en baisse sur un an (75,5 % contre 87,1 % en 2006). Les trois plus petits établissements détiennent quant à eux une part de marché de seulement 2,8 % sur l'activité de collecte de dépôts, en baisse de 0,4 point, par rapport à 2006.

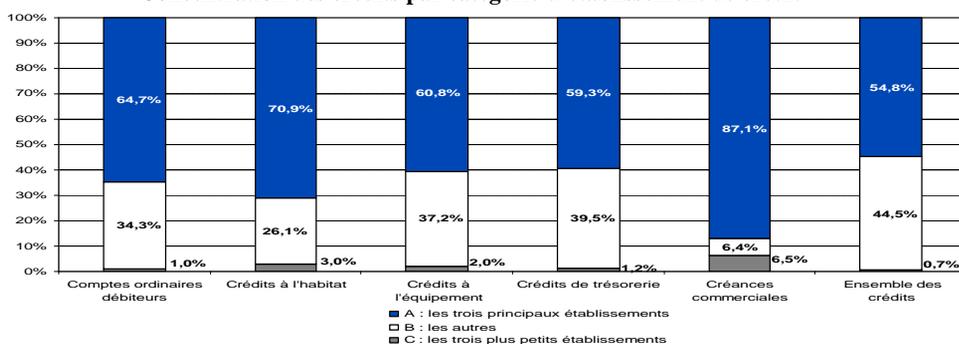
Concentration des dépôts par catégorie d'établissement de crédit



Source : Iedom

Sur le marché du crédit, la concentration est moindre en raison d'un plus grand nombre d'intervenants. Les trois établissements les plus importants représentent 54,8 % de l'encours total de crédits (+2,3 points), avec un positionnement plus marqué sur les créances commerciales (87,1 %) et les crédits à l'habitat (70,9 %).

Concentration des crédits par catégorie d'établissement de crédit



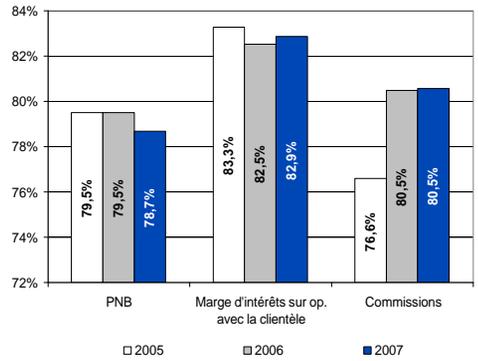
Source : Iedom

¹⁷⁸ Les dépôts de la place comprennent ceux collectés par les banques AFB et par les banques mutualistes.

¹⁷⁹ Les crédits sont ceux recensés pour les banques AFB, les banques mutualistes et les sociétés financières.

Trois établissements totalisent à eux seuls plus des trois quarts du produit net bancaire (PNB)¹⁸⁰ en 2007. Ce degré élevé de concentration ressort en baisse sur un an (-0,8 point). S'agissant de la marge d'intérêts dégagée sur les opérations avec la clientèle, la concentration se renforce puisque les trois établissements les plus importants totalisent 82,9 % du total enregistré (+0,4 point). Ce positionnement est équivalent sur le commissionnement (80,1 %, -0,4 point par rapport à 2006), ressource sur laquelle la part de marché des trois principaux établissements enregistre un gain de 3,5 points depuis 2004.

Part des trois principaux établissements



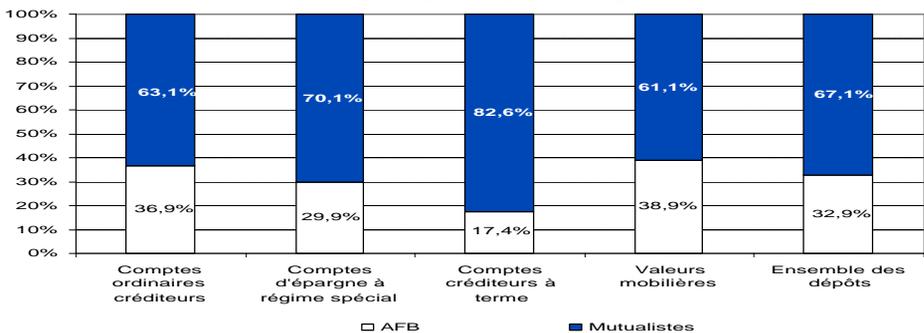
Source : Iedom

2.4 VENTILATION DES DEPOTS ET DES CREDITS PAR CATEGORIE D'ETABLISSEMENT DE CREDIT

A fin décembre 2007, les banques mutualistes et coopératives détiennent 67,1 % des dépôts de la clientèle. Sur un an, leur part de marché perd 2,1 points au bénéfice des banques AFB qui représentent désormais 32,9 % du total.

Dans le détail, le positionnement des banques mutualistes et coopératives est particulièrement marqué sur les comptes créditeurs à terme, bien qu'en baisse sur un an (82,6 %, -6,3 points), ainsi que sur les comptes d'épargne à régime spécial (70,1 %). Toutefois, les banques AFB renforcent leur présence sur le segment des comptes créditeurs à terme (+56,7 %, +6,3 points) et sur celui des valeurs mobilières (+28,4 %, +8,6 points).

Parts de marché par catégorie de dépôt

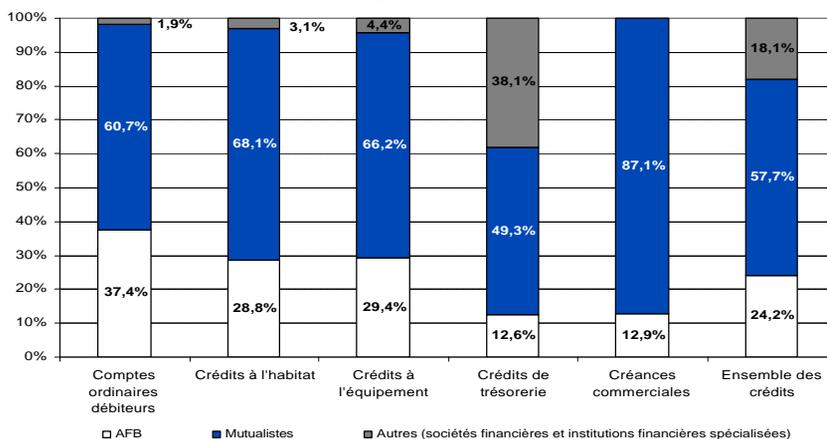


Source : Iedom

¹⁸⁰ Les chiffres présentés sur le produit net bancaire sont élaborés à partir des données comptables de 6 établissements de crédit (2 banques AFB et 4 banques mutualistes et coopératives).

S'agissant de l'activité de crédit, les banques mutualistes et coopératives dominent également le marché. Elles détiennent 57,7 % de l'encours, soit 1,7 point de plus qu'en 2006. Pour leur part, les banques AFB concentrent moins du quart de l'encours total de crédit (24,2 %, -0,9 point) et perdent leur position dominante au profit des banques mutualistes, sur les comptes ordinaires débiteurs (37,4 % contre 57,2 % en 2006). A l'inverse, plus des deux tiers des crédits à l'habitat et 66,2 % des crédits à l'équipement sont issus des banques mutualistes et coopératives. Sur ces deux segments, les banques AFB améliorent cependant leur positionnement, au détriment des institutions financières spécialisées. Ces dernières, associées aux sociétés non financières, totalisent 18,1 % de l'encours global (-0,8 point) et se positionnent davantage sur les crédits de trésorerie (38,1 %, -1,9 point). Pour autant, les banques mutualistes demeurent majoritaires sur ce segment (49,3 %, +0,4 point).

Parts de marché par catégorie de crédit

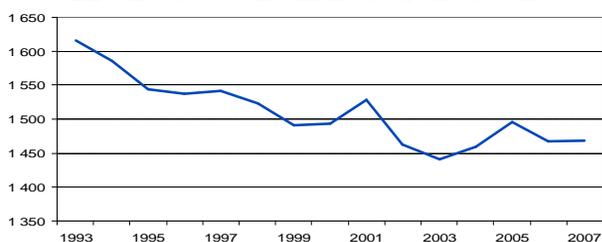


Source : Iedom

2.5 LES RESSOURCES HUMAINES

Fin 2007, l'effectif équivalent temps plein employé par les établissements de crédit locaux (hors Banque Postale) s'élève à 1 468 agents, et demeure stable sur un an (après -1,9 % en 2006). Sur la décennie, les ressources humaines du réseau bancaire local ont diminué de 4,8 %, au rythme annuel moyen de 0,4 %.

Effectifs* des établissements de crédits locaux



*Effectif équivalent temps plein hors Banque Postale

Source : Iedom

Effectif équivalent temps plein

	2004	2005*	2006	2007	Var. 2007-2006
Banques AFB	480	480	459	436	-5,0%
Banques mutualistes	815	839	848	873	2,9%
Autres**	164	177	160	159	-0,6%
Total	1 459	1 496	1 467	1 468	0,1%

* Chiffres rectifiés

** Autres : Oséo Financement, CMA, Cofilease, Factorem, Sofitag, Sagefi, Somafi

Source : Iedom

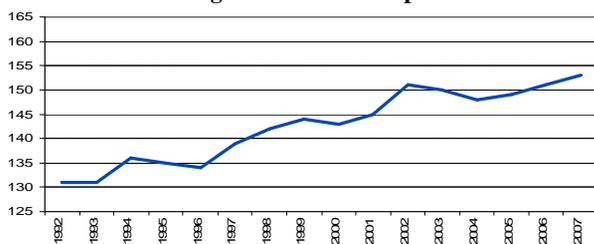
Dans le détail, seules les banques mutualistes connaissent un accroissement de leurs effectifs entre 2006 et 2007 (+2,9 %), les banques AFB enregistrant une baisse de 5 % de leur personnel.

§ 3. LA DENSITE DU SYSTEME BANCAIRE

3.1 NOMBRE DE GUICHETS BANCAIRES ET AUTOMATIQUES

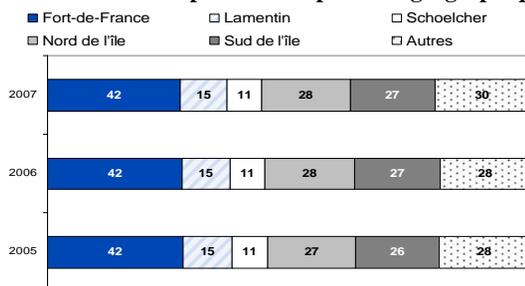
Au 31 décembre 2007, la Martinique compte 153 guichets bancaires permanents soit deux unités supplémentaires par rapport à 2006. Les nouvelles implantations sont réalisées par deux banques AFB dans le nord atlantique. Les banques mutualistes détiennent toujours plus d'agences bancaires que les banques AFB.

Nombre de guichets bancaires permanents



Source : Iedom

Guichets bancaires permanents par zone géographique



Source : Iedom

Les guichets permanents se concentrent essentiellement sur le centre économique et administratif de l'île et ses communes limitrophes (27,4 % à Fort-de-France, 9,8 % au Lamentin et 7,2 % à Schoelcher). Par ailleurs, le Sud de l'île dispose d'un nombre de guichets bancaires permanents légèrement inférieur à celui des communes du Nord.

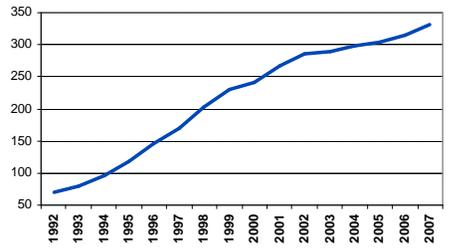
Nombre de guichets bancaires permanents

	2003	2004	2005	2006	2007
Guichets bancaires	150	148	149	151	153
dont banques AFB	73	73	72	73	75
dont banques mutualistes ou coopératives	77	75	77	78	78

Source : Iedom

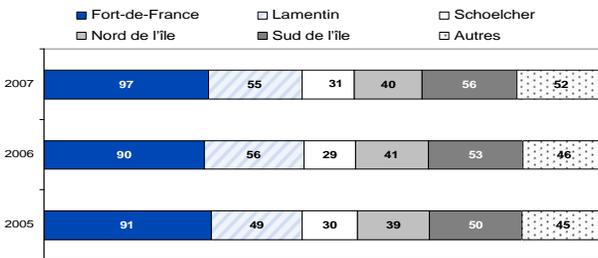
Le parc d'automates bancaires installés en Martinique passe de 315 à 331 en 2007, soit 16 unités supplémentaires (contre +11 unités en 2006). Ces investissements supplémentaires, couplés le cas échéant avec des ouvertures d'agence, ont été réalisés à parité par les banques AFB et par les banques mutualistes. En 2007, ces dernières détiennent 66,7 % du nombre de DAB-GAB, soit -0,9 point sur un an.

Nombre d'automates bancaires



Source : Iedom

Nombre de GAB-DAB par zone géographique



Source : Iedom

Trois communes (Fort-de-France, Le Lamentin et Schoelcher) concentrent 55,2 % des guichets automatiques bancaires, dont 29,3 % pour la seule ville-capitale (+ 0,8 point). Le Sud de l'île compte davantage d'automates bancaires que le Nord (16,9 % des GAB-DAB contre 12,1 %).

Nombre de guichets et distributeurs automatiques de billets

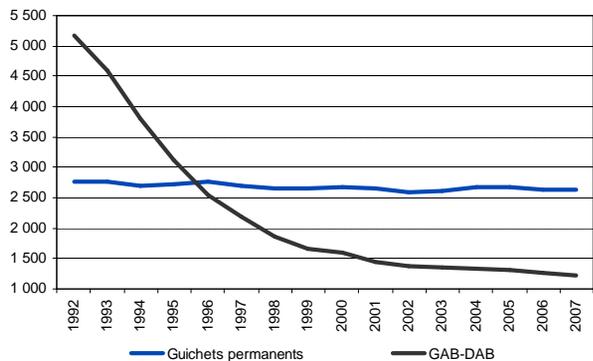
	2003	2004	2005	2006	2007
Guichets et distributeurs automatiques	289	299	304	315	331
dont banques AFB	92	98	100	102	110
dont banques mutualistes ou coopératives	197	201	204	213	221

Source : Iedom

3.2 NOMBRE D'HABITANTS PAR GUICHET

En 2007, le niveau d'équipement de la Martinique en guichets bancaires permanents a poursuivi son amélioration. L'île compte un guichet pour 2 623 habitants, contre 2 642 l'année précédente. Par comparaison, ce ratio s'établit en France hexagonale à un guichet pour 2 298 habitants, contre un pour 2 295 habitants en 2006. La Martinique se place néanmoins au-dessus de la moyenne des DFA (un guichet pour 2 656 habitants).

Nombre d'habitants par guichet bancaire



Source : Iedom

Le taux d'équipement en GAB-DAB s'améliore également en 2007. Le département compte désormais 1 213 habitants par automate bancaire, contre 1 267 en 2006. Comparativement, la Guyane affiche un guichet automatique pour 2 518 habitants, la Guadeloupe un pour 1 529 et l'hexagone un pour 1 342 habitants.

Taux d'équipement en guichets bancaires

	2003	2004	2005	2006	2007	Var. 2007-2006
Nombre d'habitants par guichet bancaire permanent	2 613	2 668	2 669	2 642	2 623	-0,7%
Nombre d'habitants par GAB-DAB	1 357	1 321	1 309	1 267	1 213	-4,3%

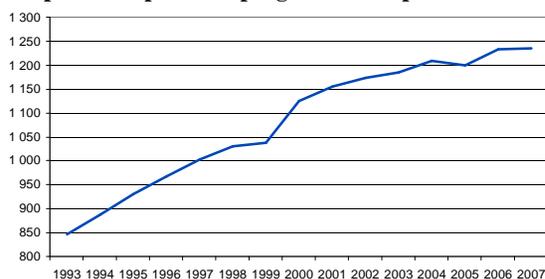
* Calculé d'après les estimations de population au 1^{er} janvier effectuées par l'Insee.

Source : Iedom

3.3 LE NOMBRE DE COMPTES BANCAIRES DE LA CLIENTELE

En 2007, les établissements de crédit installés localement gèrent 1 234 752 comptes de dépôt et d'épargne. Après avoir progressé de 2,9 % en 2006, le nombre de comptes de la clientèle demeure relativement stable sur l'exercice (+0,1 %). Cette évolution modérée (+1 189 unités) masque toutefois des évolutions divergentes selon le type de compte considéré. Ainsi, les comptes ordinaires créditeurs et les comptes créditeurs à terme augmentent respectivement de +1,8 % (7 640 unités) et +4,8 % (1 239 unités). La progression des comptes relatifs aux bons de caisse et d'épargne ainsi qu'aux titres de créances négociables enregistrent des hausses sensibles sur un an mais ne participent que modérément à l'évolution d'ensemble eu égard à la faiblesse de leur poids relatif. A l'inverse, en dépit du dynamisme des livrets d'épargne populaire (+3,5 %), des livrets de développement durable (+6,5 %) et des livrets jeunes (+17,5 %), le nombre de comptes d'épargne à régime spécial s'inscrit en baisse de 1,1 % sur la période sous revue (-8 513 unités). Cette orientation défavorable est à rapprocher du repli significatif des livrets A (-4,4 %) et des livrets ordinaires (-6,4 %).

Nombre de comptes de dépôt et d'épargne détenus par la clientèle (en milliers)



Source : Iedom

Nombre de comptes bancaires de la clientèle

	2003	2004	2005*	2006*	2007	Structure 2007	Var. 2007/2006
Comptes de dépôt à vue	390 681	401 125	409 991	418 906	426 546	34,5%	1,8%
Comptes sur livrets	661 363	673 090	661 644	693 448	686 523	55,6%	-1,0%
<i>dont : Livrets A et bleus</i>	<i>361 208</i>	<i>362 753</i>	<i>342 217</i>	<i>368 851</i>	<i>356 044</i>	28,8%	-3,5%
<i>Livrets ordinaires</i>	<i>154 435</i>	<i>150 299</i>	<i>152 167</i>	<i>150 716</i>	<i>141 036</i>	11,4%	-6,4%
Autres comptes à régime spécial	6 245	4 504	4 594	3 989	4 793	0,4%	20,2%
Epargne logement	88 910	88 531	86 558	83 479	82 326	6,7%	-1,4%
<i>Comptes d'épargne logement</i>	<i>28 905</i>	<i>30 137</i>	<i>30 393</i>	<i>30 830</i>	<i>31 287</i>	2,5%	1,5%
<i>Plans d'épargne logement</i>	<i>60 005</i>	<i>58 394</i>	<i>56 165</i>	<i>52 649</i>	<i>51 039</i>	4,1%	-3,1%
Plans d'épargne populaire	11 834	10 336	8 757	7 761	6 522	0,5%	-16,0%
Comptes de dépôts à terme	25 246	31 099	27 615	25 912	27 151	2,2%	4,8%
Bons de caisse et bons d'épargne	575	428	48	49	738	0,1%	1406,1%
Certificats de dépôts	18	10	19	19	153	0,0%	705,3%
Total	1 184 872	1 209 123	1 199 226	1 233 563	1 234 752	100,0%	0,1%

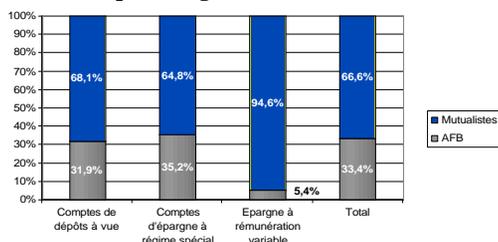
* Chiffres 2005 et 2006 rectifiés

Source : Iedom

Les comptes de dépôts à vue et les livrets A représentent 60,5 % du nombre de comptes contre 61,2 % en 2006. La part des premiers gagne 0,6 point sur un an pour atteindre 34,5 %, tandis que celle des livrets A régresse de 1,1 point pour s'établir à 28,8 %.

Les banques mutualistes et coopératives détiennent les deux tiers du nombre total de comptes bancaires. Toutefois, cette part diminue de 0,3 point sur un an. La prédominance des banques mutualistes sur les comptes d'épargne à rémunération variable est nette, même si elle est en recul de 3,2 points : elle atteint 94,6 % contre 97,8 % en 2006.

Répartition des comptes bancaires par catégorie en 2007



Source : Iedom

Rapporté à la population, le nombre de comptes bancaires atteint 307 pour 100 habitants (contre 270 en Guadeloupe, 132 en Guyane et 113 en France métropolitaine). Le degré de bancarisation de la population martiniquaise reste donc élevé même si s'infléchit légèrement sur un an : le même ratio était de 309 comptes pour 100 habitants en 2006. Pour les comptes de dépôts à vue le rapport est de 106 unités pour 100 habitants, contre 171 pour les comptes sur livret et 20 pour les comptes et plans d'épargne-logement.

Nombre de comptes bancaires pour 100 habitants

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Tous types de comptes confondus	273	293	299	302	302	306	302	309	307
Comptes de dépôts à vue	95	99	99	101	100	102	103	105	106
Comptes sur livrets	147	164	168	166	169	170	166	174	171
Comptes et plans d'épargne-logement	20	21	22	23	23	22	22	21	20

Source : Iedom

L'encours moyen des comptes ordinaires créditeurs atteint 4 327 euros contre 2 318 euros pour les comptes d'épargne à régime spécial et 18 725 euros pour les comptes d'épargne à rémunération variable. Sur un an, l'encours moyen de ces comptes enregistre des hausses respectives de 8,3 %, 3,4 % et 24,7 %.

Evolution de l'encours moyen (en euros)

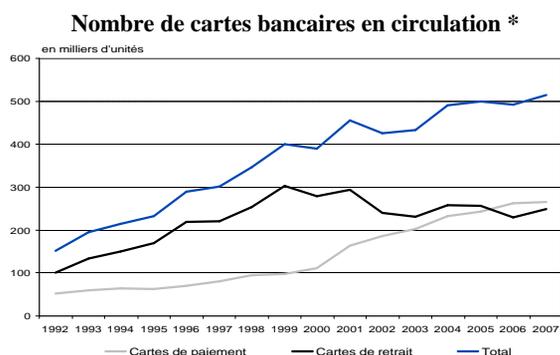
	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Var. 2007-2006
Comptes de dépôt à vue	2 816	2 823	3 177	3 083	3 391	3 471	3 708	3 994	4 327	8,3%
Comptes d'épargne à régime spécial	2 153	1 971	2 004	2 083	2 118	2 173	2 278	2 242	2 318	3,4%
Comptes d'épargne à rémunération variable	7 334	7 474	7 380	13 322	13 850	11 179	12 996	15 011	18 725	24,7%

Source : Iedom

§ 4. LES MOYENS DE PAIEMENT

4.1 LE NOMBRE DE CARTES BANCAIRES EN CIRCULATION

Le nombre de cartes bancaires en circulation en Martinique à fin 2007 atteint 514 111 unités contre 491 912 à fin 2006, soit une augmentation de 4,5 % sur un an (après - 1,5 % l'année précédente). La progression constatée est imputable aux cartes de retrait dont le nombre s'accroît de 8,6 % sur un an (après - 10,6 % l'année précédente), alors que le nombre de cartes de paiement délivrées affiche une hausse plus modeste (+0,9 %).



Nombre de cartes bancaires en circulation

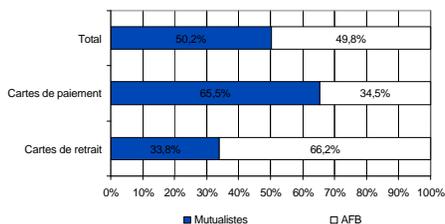
	2003	2004	2005	2006	2007	Structure	Variation 2007/2006
Nombre de cartes bancaires en circulation	433 746	490 303	499 429	491 912	514 111	100%	4,5%
- Cartes de retrait	230 878	257 565	256 368	229 067	248 787	48%	8,6%
- Cartes de paiement	202 868	232 738	243 061	262 845	265 324	52%	0,9%
<i>dont cartes de prestige</i>	3 590	6 246	7 441	8 475	9 436	2%	11,3%
Nombre de cartes/ 100 hab.	111	124	126	123	128		3,9%

Source : Iedom

Le nombre de cartes bancaires s'établit à 128 cartes pour 100 habitants. Le taux d'équipement en cartes bancaires de la population martiniquaise augmente de 3,9 % sur un an (123 cartes en 2006). Il demeure supérieur à celui enregistré en France hexagonale, même si l'écart tend à se réduire (environ 115 cartes pour 100 habitants¹⁸¹ contre 84 en 2005).

¹⁸¹ Chiffre 2006

Parts de marché sur l'émission de cartes bancaires en 2007



Source : Iedom

En 2007, les banques mutualistes demeurent les principales émettrices de cartes bancaires dans le département. Toutefois, leur part de marché perd 3,9 points sur un an pour s'établir à 50,2 %. Dans le détail, les établissements mutualistes, toujours dominants sur le segment des cartes de paiement voient leurs positions s'effriter (65,5 % contre 67,3 % en 2006), tandis que les banques AFB consolident leur rang de leader sur le marché des cartes de retrait (66,2 % contre 61,3 %).

4.2 LE NOMBRE DE TRANSACTIONS PAR CARTE BANCAIRE

Le volume des transactions enregistrées dans les GAB-DAB du département en 2007 s'élève à 23,4 millions, en forte hausse sur un an (+40,9 %). Le montant moyen de ces transactions atteint 71,2 euros, contre 55,2 euros l'année précédente.

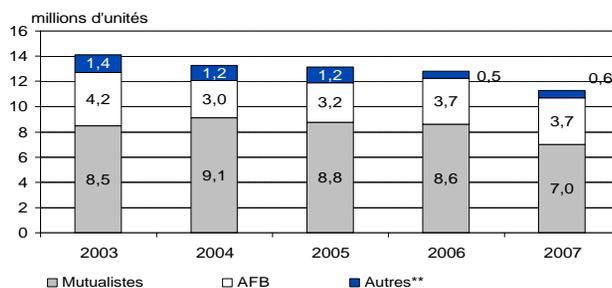
Par ailleurs, on recense 7 333 terminaux de paiement électroniques installés chez les commerçants de la Martinique au 31 décembre 2007, soit une progression de 0,6 % par rapport à 2006. 23,2 millions de transactions de paiement ont été enregistrés (24,9 millions en 2006, soit -6,8 %) pour un chiffre d'affaires total de 1,2 milliard d'euros (+53,8 %), ce qui représente un volume de facturation moyen par terminal de 167 400 euros.

4.3 LE NOMBRE DE CHEQUES ECHANGES DANS LE DEPARTEMENT

Les chèques sont échangés soit entre les différents établissements par l'intermédiaire du SIT (Système interbancaire de télécompensation) soit au sein de chacun des établissements concernés. Les chèques recensés au nom de l'Iedom sont ceux traités par l'Institut pour le compte du Trésor Public.

En 2007, 11,3 millions de chèques ont été échangés dans le département, soit 11,7 % de moins qu'en 2006. Dans le détail, les banques mutualistes et coopératives ont présenté 7 millions de chèques au SIT, soit 61,9 % du total. De leur côté, les banques AFB en ont échangé 3,7 millions. Le solde (0,6 million) provient de deux établissements : la Caisse des dépôts et consignations et l'Iedom.

Evolution du nombre de chèques échangés *



* Les données du SIT ne comprennent pas les échanges de chèques en interne au sein de chaque établissement.

**Autres : CDC et Iedom.

Source : Système interbancaire d'échanges des Antilles et de la Guyane (Siedag) et la Banque postale.

Section 2

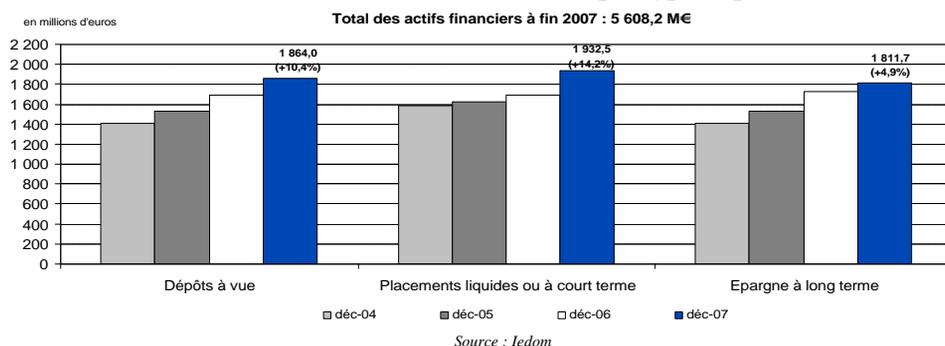
L'activité des établissements de crédit

§ 1. LES ACTIFS FINANCIERS DE LA CLIENTELE

1.1 L'ENSEMBLE DES ACTIFS FINANCIERS

L'exercice 2007 est marqué par une progression toujours soutenue des actifs financiers collectés par le système bancaire local auprès des agents martiniquais. Au 31 décembre 2007, les actifs financiers de la clientèle s'élèvent à 5 608 millions d'euros, soit une progression de 501,3 millions d'euros sur un an. Le rythme de croissance de la collecte de dépôts des établissements de crédit locaux reste soutenu pour atteindre 9,8 % à fin décembre 2007 contre 9,1 % en 2006.

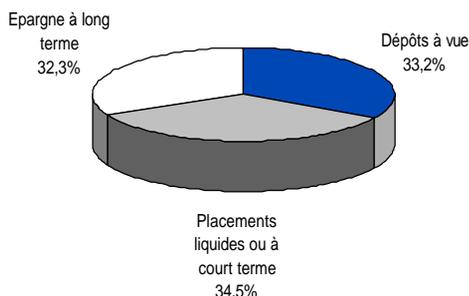
Evolution des actifs financiers par type de produit



Si l'ensemble des composantes des actifs financiers progresse entre 2006 et 2007, les placements liquides et à court terme constituent le premier contributeur à l'évolution d'ensemble (à hauteur de 4,7 points), suivis des dépôts à vue (3,4 points) et de l'épargne à long terme (1,7 point).

Dès lors, si elle demeure équilibrée, la structure des actifs financiers évolue légèrement en 2007. A 34,5 %, les placements liquides ou à court terme demeurent le premier actif financier du département, son poids gagnant 1,4 point par rapport à 2006. La part des dépôts à vue (33,2 %), qui enregistrent la seconde meilleure performance, demeure quant à elle relativement stable sur un an (0,2 point), tandis que l'épargne longue, en baisse de 1,5 point, ne représente plus que 32,3 % de l'ensemble des actifs financiers.

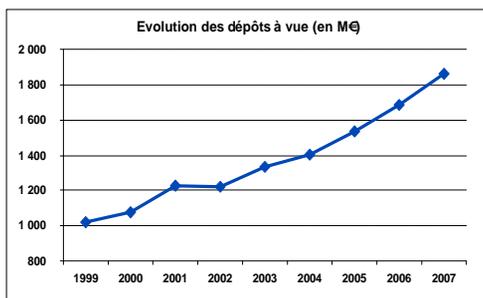
Structure des actifs financiers au 31 décembre 2007



Les ménages restent les principaux détenteurs d'actifs financiers recensés dans le département avec 75,4 % de l'encours global. Cette proportion accuse toutefois une baisse de 2,4 points par rapport au 31 décembre 2006 au profit de la clientèle des entreprises dont le poids progresse de 2,3 points pour s'établir à 22,4 %.

1.2 LES DEPOTS A VUE

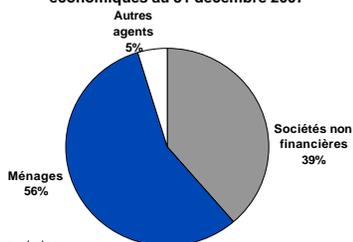
Au 31 décembre 2007, le total des dépôts à vue s'élève à 1,9 milliard d'euros, en hausse de 176 millions d'euros sur un an. Pour la troisième année consécutive, le rythme annuel de croissance des dépôts à vue reste élevé à +10,4 % en 2007 après 10,1 % en 2006 et 9,1 % en 2004. Cette évolution favorable concerne l'ensemble des agents. Ainsi, les sociétés financières sont



Source : Iedom

les premiers contributeurs à la croissance d'ensemble (à hauteur de 5,8 points). L'encours de dépôts à vue de ces dernières progresse de +15,7 % pour atteindre 721 millions d'euros au 31 décembre 2007 après +11,4 % en 2006. A plus d' 1 milliard d'euros, les dépôts à vue des ménages augmentent pour leur part de 5,5 %, contre 8,1 % en 2006, et contribuent à hauteur de 3,2 points à la progression de l'encours global. Enfin, en dépit d'une hausse sensible sur l'exercice (+37,7%), les autres agents ne participent que faiblement (1,4 point) au dynamisme des dépôts à vue.

Répartition des dépôts à vue par agents économiques au 31 décembre 2007



Source : Iedom

Les ménages détiennent une nouvelle fois la majeure partie des disponibilités à vue du département. Toutefois, leur part se replie de 2,8 points sur un an au profit des sociétés non financières qui concentrent désormais 39 % des dépôts à vue (+2,4 points).

1.3 LES PLACEMENTS LIQUIDES OU A COURT TERME

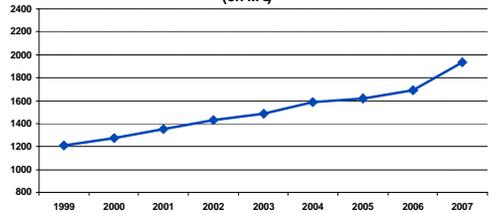
Les placements liquides ou à court terme regroupent l'ensemble des avoirs immédiatement disponibles sans risque de perte en capital.

Livret de Développement Durable (LDD)

Depuis le 1er janvier 2007, le CODEVI est devenu le Livret de Développement Durable (LDD). Avec un plafond de dépôt porté de 4 600 euros à 6 000 euros, les ressources collectées demeurent destinées au financement des PME, mais peuvent désormais être affectées à des projets relatifs au développement durable (mesures en faveur des économies d'énergie, promotion des énergies renouvelables, etc...).

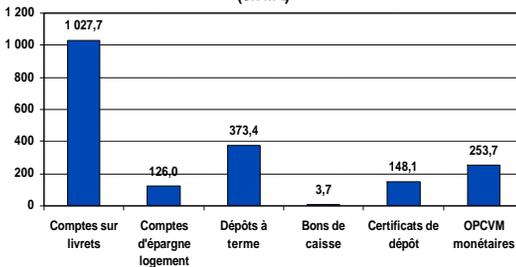
Au terme de l'année 2007, les placements liquides ou à court terme s'élèvent à 1,9 milliard d'euros. Depuis deux exercices, leur rythme de progression s'accélère pour s'établir à +10,4 % en 2007, après +2 % en 2005 et +4,5 % en 2006.

**Evolution des placements liquides ou à court terme
(en M€)**



Source : ledom

**Composantes des placements liquides ou à court terme
(en M€)**



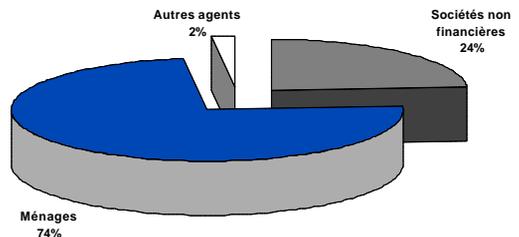
Source : ledom

La vigueur des placements liquides et à court terme est principalement portée par la progression sensible des certificats de dépôt qui atteignent 148,1 millions d'euros (+85,3 millions d'euros, soit +136,1 %) et contribuent pour 5 points à la croissance d'ensemble. Dans une moindre mesure, les comptes sur livrets (53,2 % de l'encours total), les dépôts à terme (19,3 %) et les OPCVM monétaires (13,1 %) participent également à la tendance haussière avec des contributions

respectives de 3,7 points, 3,5 points et 2,4 points. Les comptes d'épargne-logement enregistrent quant à eux une hausse modeste sur l'exercice (+1,5 %) pour atteindre 126,6 millions d'euros.

Par type de clientèle, la croissance des actifs financiers provient en premier lieu des entreprises qui voient leurs encours progresser de plus de 42 % sur la période sous revue. Cette vigueur est à rapprocher de l'engouement de cette catégorie d'agents pour les placements indexés sur les taux du marché en raison des meilleurs rendements issus des revalorisations successives des taux directeurs de la

**Répartition des placements liquides ou à court terme
par agents économiques au 31 décembre 2007**



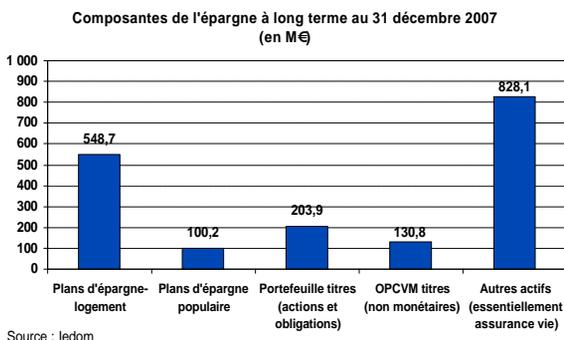
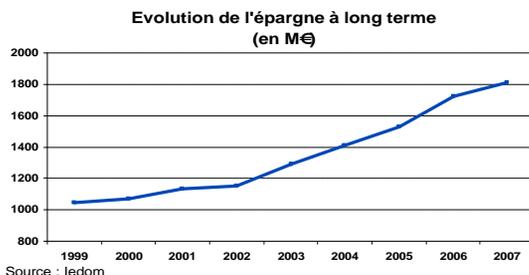
Source : ledom

Banque centrale européenne sur la période considérée. Premiers détenteurs d'épargne liquide, les ménages connaissent, quant à eux, une progression plus contenue de leurs avoirs (+7,6 %) qui s'établissent à 1,4 milliard d'euros au 31 décembre 2007 et demeurent constitués à 80 % de comptes d'épargne à régime spécial (+6,9 % sur un an). Leur croissance est notamment liée au

dynamisme des livrets de développement durable (117 M€) qui augmentent de 24,5 % en glissement annuel.

1.4 L'ÉPARGNE A LONG TERME

L'épargne à long terme détenue par les agents économiques martiniquais s'établit à 1,8 milliard d'euros au 31 décembre 2007. Son rythme de progression connaît une nette décélération sur un an, passant de +13,1 % en 2006 à +4,9 % en 2007.

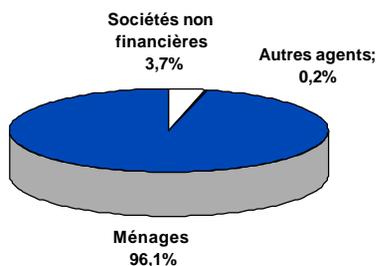


Alors que toutes les composantes de l'épargne à long terme s'inscrivent en baisse plus ou moins marquée sur l'exercice, la progression de l'encours total est exclusivement portée par les autres actifs (essentiellement composés de l'assurance-vie) en hausse annuelle de 17,8 % au 31 décembre 2007 pour s'établir à 828 M€ (47,5 % du total). A l'inverse, les OPCVM non monétaires (130,8 millions d'euros)

chutent de près de 10 % en un an tandis que les plans d'épargne populaire et plans d'épargne-logement enregistrent des baisses plus contenues, respectivement -8,3% et -3,0%. Enfin, si les portefeuilles titres demeurent stables sur un an (-0,1 %), leur évolution laisse présager un renversement de tendance en lien avec les incertitudes pesant sur la conjoncture financière mondiale du fait de la crise des subprimes ayant débuté en août 2007.

En dépit d'une nette décélération du rythme de progression de leurs avoirs à fin 2007 (+5,9 % contre +14,8 % en 2006), les ménages demeurent les principaux détenteurs de l'épargne longue (96%). Toutefois, cette orientation favorable est principalement liée à celle des contrats d'assurance-vie (+17,8%), les produits d'épargne longue détenus par cette clientèle s'inscrivant en baisse. Les sociétés non financières accusent, quant à elles, une baisse sensible de leurs encours (-10,9 %) principalement liée à la décollecte des OPCVM non monétaires sur la période sous revue (-22,3%).

Répartition de l'épargne à long terme par agents économiques au 31 décembre 2007



Source : ledom

1.5 TABLEAU DES DONNEES

En millions d'euros

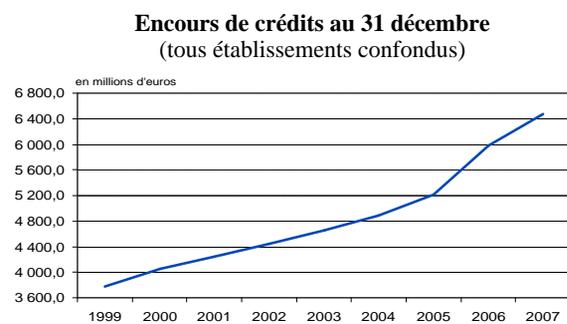
	déc.-03	déc.-04	déc.-05	déc.-06	déc.-07	Structure	Var. 2007-2006	Var. 2006-2005
Entreprises								
Dépôts à vue	476,2	498,4	559,9	623,9	721,7	57,6%	15,7%	11,4%
Placements liquides ou à court terme	268,4	291,5	298,9	326,4	464,6	37,1%	42,3%	9,2%
Comptes d'épargne à régime spécial	1,2	1,2	10,8	10,9	1,7	0,1%	-84,7%	1,0%
Placements indexés sur les taux de marché	267,2	290,3	288,1	315,5	462,9	36,9%	46,7%	9,5%
<i>dont : comptes à terme</i>	106,5	111,2	115,4	114,4	157,5	14,9%	37,6%	-0,8%
<i>OPCVM monétaires</i>	111,5	146,1	130,1	134,9	156,7	10,9%	16,2%	3,6%
<i>certificats de dépôt</i>	47,9	31,8	40,8	62,7	148,1	12,9%	136,2%	53,6%
Epargne à long terme	23,8	58,2	88,7	75,5	67,3	5,4%	-10,8%	-14,9%
<i>dont : OPCVM non monétaires</i>	20,4	32,0	51,8	32,7	25,4	2,0%	-22,3%	-36,9%
Encours total	768,4	848,1	947,5	1 025,8	1 253,7	22,4%	22,2%	8,3%
Ménages								
Dépôts à vue	818,5	861,4	926,4	1 001,7	1 056,6	25,0%	5,5%	8,1%
Placements liquides ou à court terme	1 171,3	1 268,0	1 288,9	1 329,8	1 431,4	33,9%	7,6%	3,2%
Comptes d'épargne à régime spécial	931,8	976,2	1 011,4	1 076,2	1 150,2	27,2%	6,9%	6,4%
<i>Livrets ordinaires</i>	338,9	355,3	370,0	397,5	415,1	9,8%	4,4%	7,4%
<i>Livrets A et bleus</i>	325,4	331,9	339,0	354,6	379,7	9,0%	7,1%	4,6%
<i>Livrets jeunes</i>	6,2	7,2	8,0	13,7	14,7	0,3%	7,6%	72,2%
<i>Livrets d'épargne populaire</i>	74,9	85,0	88,1	92,1	97,4	2,3%	5,7%	4,6%
<i>LDD (anciens CODEVI)</i>	78,9	82,8	85,9	94,2	117,2	2,8%	24,5%	9,6%
<i>Comptes d'épargne-logement</i>	107,5	114,0	120,5	124,1	126,0	3,0%	1,5%	3,1%
Placements indexés sur les taux de marché	239,4	291,8	277,4	253,6	281,2	6,7%	10,9%	-8,6%
<i>dont : OPCVM monétaires</i>	53,5	99,3	94,6	62,9	80,5	1,9%	27,9%	-33,4%
<i>comptes créditeurs à terme</i>	178,5	183,6	177,2	182,1	197,9	4,7%	8,7%	2,7%
Epargne à long terme *	1 234,1	1 349,0	1 431,4	1 643,8	1 740,2	41,2%	5,9%	14,8%
<i>Plans d'épargne-logement</i>	554,2	574,4	586,5	565,5	548,6	13,0%	-3,0%	-3,6%
<i>Plans d'épargne populaire</i>	131,2	124,9	118,1	109,3	100,2	2,4%	-8,3%	-7,5%
<i>Autres comptes d'épargne</i>	2,3	3,5	4,3	4,5	6,0	0,1%	33,9%	6,2%
<i>Portefeuille-titres</i>	84,3	136,6	151,2	158,1	159,0	3,8%	0,6%	4,5%
<i>OPCVM non monétaires</i>	98,2	75,6	82,7	108,4	104,2	2,5%	-3,8%	31,0%
<i>Contrats d'assurance-vie</i>	364,0	434,1	488,6	698,1	822,1	19,4%	17,8%	42,9%
Encours total	3 223,9	3 478,4	3 646,7	3 975,3	4 228,2	75,4%	6,4%	9,0%
Autres agents								
Dépôts à vue	39,9	44,6	46,4	62,2	85,7	67,8%	37,7%	34,2%
Placements liquides ou à court terme	44,8	28,6	32,5	36,5	36,5	28,9%	0,0%	12,1%
Comptes d'épargne à régime spécial	6,0	7,1	4,0	2,0	1,8	1,4%	-10,8%	-48,6%
Placements indexés sur les taux de marché	38,7	21,5	28,6	34,5	34,7	27,4%	0,6%	20,6%
Epargne à long terme	30,3	3,9	6,0	7,1	4,2	3,3%	-40,9%	18,7%
Encours total	115,0	77,1	84,9	105,8	126,4	2,3%	19,4%	24,6%
TOTAL								
Dépôts à vue	1 334,6	1 404,5	1 532,7	1 687,8	1 864,0	33,2%	10,4%	10,1%
Placements liquides ou à court terme	1 484,5	1 588,0	1 620,3	1 692,8	1 932,5	34,5%	14,2%	4,5%
Comptes d'épargne à régime spécial	939,1	984,4	1 026,2	1 089,2	1 153,7	20,6%	5,9%	6,1%
Placements indexés sur les taux de marché	545,4	603,6	594,1	603,5	778,8	13,9%	29,0%	1,6%
Epargne à long terme	1 288,2	1 411,1	1 526,1	1 726,4	1 811,7	32,3%	4,9%	13,1%
Encours total des actifs financiers	4 107,2	4 403,6	4 679,1	5 106,9	5 608,2	100,0%	9,8%	9,1%

§ 2 LES CONCOURS A LA CLIENTELE NON FINANCIERE

En matière de distribution de crédit, deux types d'établissements interviennent en Martinique : les établissements de crédit locaux et les établissements de crédit non installés localement. La distinction tient à la présence, ou non, d'un guichet sur place de l'établissement considéré. Toutefois, ces deux types d'établissements concentrent leurs interventions sur des marchés relativement différents mais complémentaires. Ainsi, les premiers se spécialisent dans l'investissement des entreprises et des collectivités locales ainsi que dans la promotion immobilière tandis que les seconds assurent davantage le financement du cycle d'exploitation des entreprises et les concours aux particuliers.

2.1 L'ENSEMBLE DES CONCOURS CONSENTIS¹⁸²

Au 31 décembre 2007, l'encours sain des crédits octroyés aux agents économiques martiniquais, par les établissements de crédit installés ou non localement, atteint 6,5 milliards d'euros, soit une croissance de 8,1 % sur un an (+487 millions d'euros). Le rythme de progression annuel s'infléchit de 6,6 points par rapport à décembre 2006 (+14,7 %).



Source : Iedom

L'encours total de crédits enregistré dans le département est scindé entre les concours consentis par les établissements locaux et ceux non installés localement. Si les premiers conservent un rythme de croissance soutenu sur un an (+10,5%), les seconds enregistrent une hausse plus contenue (+3,6 %). Au final, 68,8 % de l'encours global de crédits distribués en Martinique proviennent de l'activité des établissements locaux au 31 décembre 2007 (+1,4 point par rapport à 2006).

Le premier poste d'endettement des agents martiniquais est constitué des crédits à l'habitat (42,1%) dont l'encours atteint 2,7 milliards d'euros. Sur un an, ceux-ci progressent de 4,9 %, soit +127 millions d'euros (après +185,4 millions d'euros en 2006) mais ne contribuent que pour un peu moins de 1 point à la hausse de l'encours total.

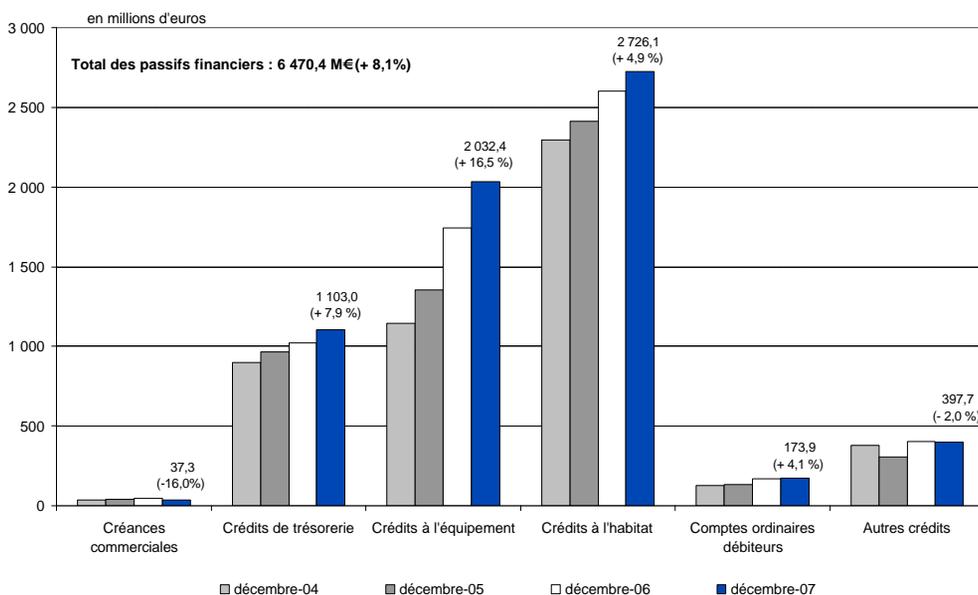
¹⁸² Depuis mars 2006, l'encours des crédits octroyés par les établissements de crédit installés ou non localement comprend non seulement les données issues des documentations comptables des établissements de crédit (BAFI) mais également celles déclarées par les établissements non installés localement au Service Central des Risques de la Banque de France. Par conséquent, une rupture de série apparaît entre les années 2005 et 2006 liée à l'amélioration du périmètre de recensement des concours hors zone. Les variations entre les années 2005 et 2006 sont donc indiquées à titre d'informations mais ne peuvent être considérées comme véritablement significatives notamment s'agissant des crédits à l'équipement et à l'habitat des entreprises et des ménages.

Les crédits à l'équipement concentrent, quant à eux, 31,4% de l'encours sain total et constituent le principal contributeur à l'évolution globale (+4,5 points). Ce type de financement demeure dynamique en 2007 et gagne 287,3 millions d'euros (+16,5 %) pour s'établir à 2 milliards d'euros.

Parallèlement, l'encours des crédits de trésorerie atteint 1,1 milliard d'euros et participe pour 1,3 point à la hausse d'ensemble. Après s'être replié en 2006, son rythme de croissance s'accélère pour renouer avec la vigueur observée en 2005 : il atteint +7,9 % après +5,6 % en 2006 et +7,7 % en 2005. Cette orientation favorable doit toutefois être rapprochée des tensions de trésorerie ayant pu exister ou s'être renforcées à l'issue du cyclone Dean.

Enfin, les comptes ordinaires débiteurs affichent une hausse de 4,1 % sur un an tandis que les créances commerciales et les « autres crédits » enregistrent des baisses respectives de 16 % et 2 %.

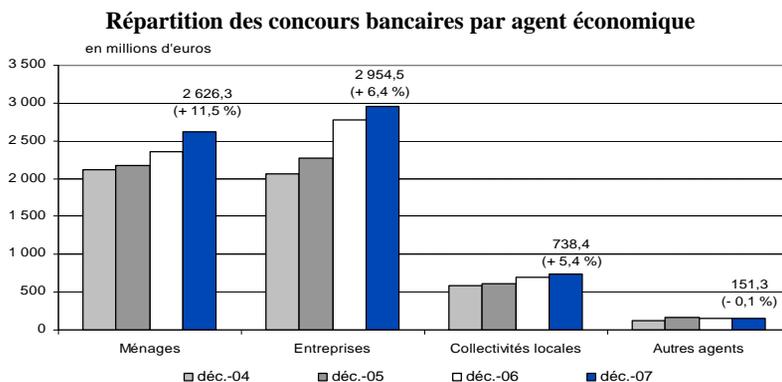
Répartition des concours bancaires par type de crédit



Source : ledom

Concentrant 45,7 % de l'encours sain, les entreprises demeurent la principale clientèle des établissements de crédit. Leur poids accuse néanmoins un repli de 0,7 point par rapport à 2006. Leur encours s'établit à 2,9 milliards, soit une progression de 6,4 % en 2007 (+177,9 millions d'euros), après +22,2 % en 2006. Cette hausse est essentiellement imputable aux crédits à l'équipement (+151,9 millions d'euros, +14,8 %) et, dans une moindre mesure, aux crédits d'exploitation (+16,7 millions d'euros, +3,9 %). La hausse des crédits à l'habitat s'avère plus contenue sur la période sous revue (+1 %). Ces derniers atteignent 1,1 milliard d'euros à fin décembre 2007 (+10,2 millions d'euros).

L'encours sain des crédits aux ménages s'élève à 2,6 milliards d'euros (+271,3 millions d'euros). Leur rythme annuel de croissance s'accélère passant de 8,5 % en 2006 à 11,5 % en 2007. Cette clientèle est le principal contributeur à la croissance de l'encours global sur la période considérée (à hauteur de 4,5 points). Les ménages concentrent désormais près de 42 % de l'encours sain total (+1,2 point sur un an). Ce dynamisme est principalement imputable aux crédits à l'habitat dont l'encours s'accroît de 197,7 millions (+13,5 %). En 2007, cette catégorie de crédits représente ainsi 63,3 % de l'encours total des ménages (+1 point par rapport à 2006). Les crédits à la consommation sont également vigoureux en 2007. Totalisant 930 millions d'euros (+9 % ; +76,7 millions d'euros), ils constituent le second contributeur (3,3 points) à la croissance de l'encours sain des ménages.



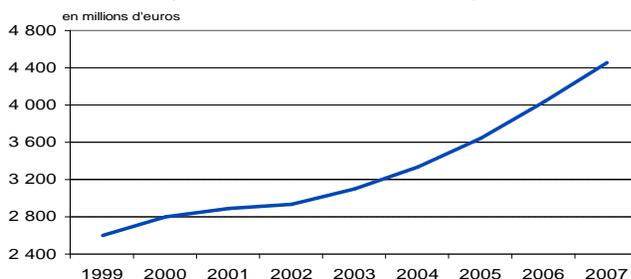
Source : Iedom

Les passifs financiers des collectivités locales atteignent 738,4 millions d'euros, en hausse de 5,4 % sur un an (+38 millions d'euros). Cette clientèle concentre 11,4 % de l'encours sain du département. Leur endettement est presque exclusivement constitué de crédits à l'équipement, leur poids dans le total se renforçant en 2007 (97,9 % contre 84,7 % en 2006). Ces derniers représentent un encours de 722 millions d'euros, soit +129,4 millions d'euros sur un an.

2.2 LES CONCOURS CONSENTIS PAR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT LOCAUX

Au 31 décembre 2007, l'encours sain des crédits octroyés par les établissements de crédit locaux s'établit à 4,5 milliards d'euros, en hausse de 10,3 % sur un an (+ 417,5 millions d'euros). Leur rythme annuel de progression s'inscrit en baisse de 0,5 point par rapport à 2006 pour atteindre +10,3 %.

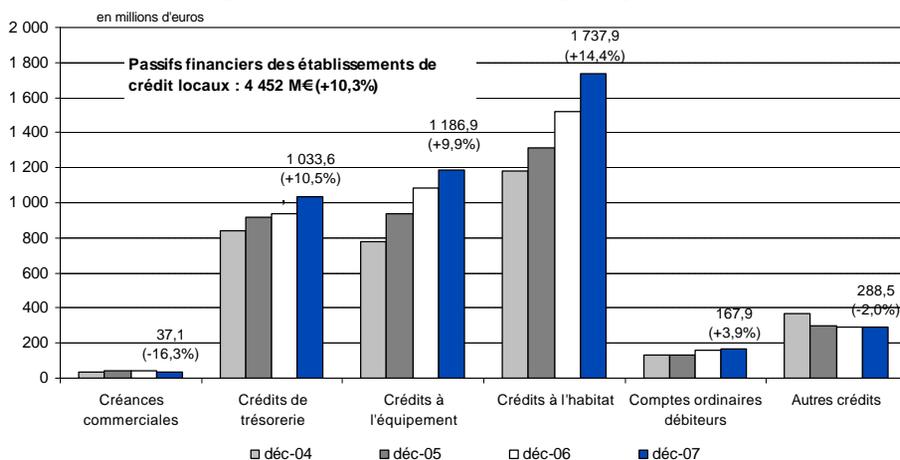
Encours de crédits au 31 décembre (établissements de crédit locaux)



Source : Iedom

Cette évolution favorable est, en premier lieu, liée aux crédits à l'habitat qui augmentent de 219,3 millions d'euros sur un an (+14,4 %), après +207,4 millions d'euros fin 2006. En second lieu, les crédits à l'équipement progressent de 106,9 millions d'euros en 2007 (contre +141,7 millions d'euros en 2006). Ils devancent les crédits de trésorerie qui s'accroissent de 98,1 millions (+10,5 %, après +2 % en 2006 et +8,7 % en 2005). Les comptes ordinaires débiteurs gagnent 6,3 millions d'euros, tandis que les créances commerciales et les « autres crédits » accusent des baisses respectives de 7,2 millions d'euros et 5,9 millions d'euros (-16,3 % et -2 %).

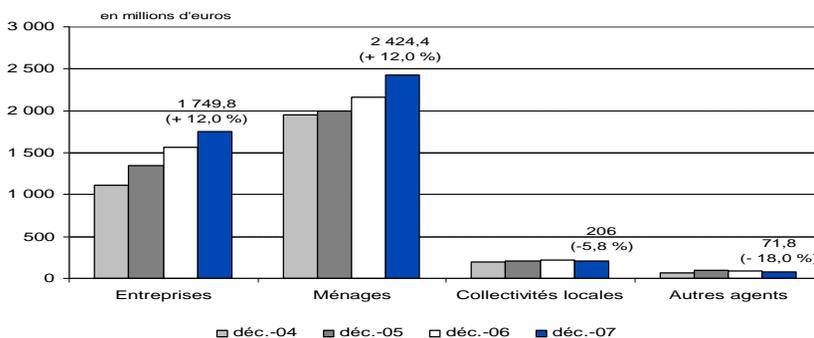
Répartition des concours bancaires par type de crédit



Source : Iedom

Avec 54,5 % de l'ensemble des concours (+0,8 point), les ménages demeurent la principale clientèle des établissements de crédit locaux. Leur encours sain augmente de 258,8 millions d'euros en 2007, après une progression de 172,3 millions en 2006. Cette croissance (+12 %) est essentiellement portée par les crédits à l'habitat (à hauteur de 8,8 points) qui demeurent dynamiques (+190,2 millions d'euros, après +154,3 millions en 2006). De leur côté, les crédits à la consommation progressent de 70,8 millions d'euros en 2007 (+8,8 % contre +1,9 % en 2006) et participent à hauteur de 3 points à la croissance de l'encours sain des ménages.

Répartition des concours bancaires par agent économique



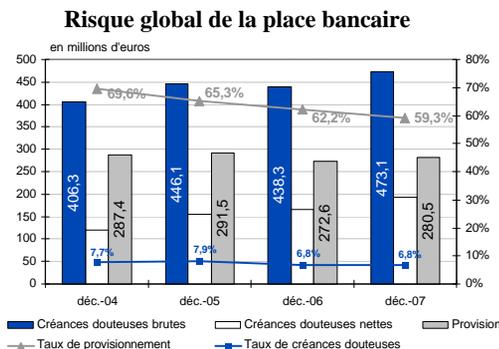
Source : Iedom

A l'inverse, dans un contexte de moindre dynamisme de l'économie martiniquaise en 2007 comparativement à l'année précédente, les crédits aux entreprises progressent dans des proportions plus contenues qu'en 2006 (+186,9 millions d'euros, +12 %, après +219,4 millions d'euros et +16,3 %). Dans le détail, les crédits à l'équipement augmentent de 117,3 millions d'euros sur un an (+14,1 %) et contribuent à hauteur de 7,5 points à l'évolution d'ensemble. Par ailleurs, les tensions de trésorerie ayant été plus vives en 2007, les entreprises martiniquaises ont eu davantage recours aux facilités de court terme. Ainsi, les crédits d'exploitation gagnent 39 millions d'euros sur la période sous revue, soit +10 %. Enfin, même s'ils demeurent dynamiques, les crédits à l'habitat voient leur rythme de progression (+15,8 % en 2007) ralentir comparativement à l'exercice précédent.

2.3 L'EVOLUTION DES RISQUES

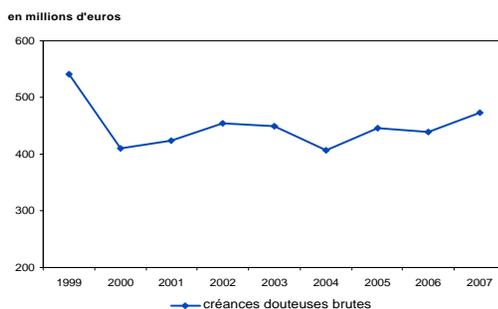
Après s'être affichées en baisse entre 2005 et 2006 (-1,7 %), les créances douteuses brutes des établissements de crédit, installés ou non localement, s'inscrivent sur une tendance haussière pour s'élever à 473,1 millions d'euros au 31 décembre 2007 (+7,9 % par rapport à décembre 2006). Toutefois, le poids des douteux dans l'encours brut reste inchangé sur un an. A 6,8 %, il conserve le plus faible niveau observé depuis huit ans. Dans le même temps, le montant des provisions augmente de 7,9 millions d'euros sur un an (+ 2,7 %). Toutefois, le rythme de progression des provisions étant inférieur à celui des créances douteuses brutes, les créances douteuses nettes sont en hausse de 26,9 millions d'euros (+16,2%) tandis que le taux de provisionnement des créances douteuses sur la clientèle s'affiche en repli de 2,9 points pour s'établir à 59,3 % en 2007.

L'évolution du risque porté par les établissements de crédit installés ou non localement



Source : Iedom

Evolution des créances douteuses brutes



Source : Iedom

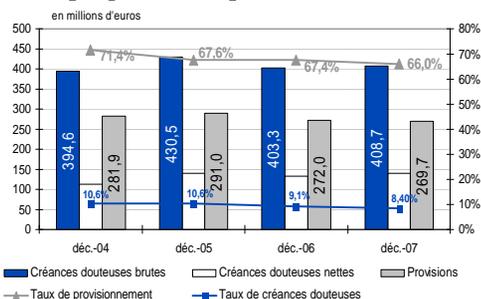
En 2007, les établissements de crédit locaux concentrent 86,4 % du total global des créances douteuses brutes, soit une baisse de 5,6 points par rapport à 2006 (92 %) au détriment des établissements de crédits non installés localement. Ainsi, ces deniers enregistrent une progression sensible de la sinistralité de leur portefeuille, leur taux de créances douteuses progressant de 1,3 point sur un an pour atteindre 3,1 %, soit le plus haut niveau atteint depuis plus de deux ans.

Ainsi, les créances douteuses brutes des établissements de crédit locaux s'établissent à 408,7 millions d'euros à fin décembre 2007 (+1,3 % sur un an contre -6,3 % en 2006). Compte

tenu de la vigueur de l'encours sain, leur poids dans le total des concours bruts perd 0,7 point pour s'établir à 8,4 %. Cette dernière évolution est à rapprocher d'une meilleure sélectivité des signatures par les établissements de crédits dans un contexte de perte de vitesse de certains secteurs de l'économie. Parallèlement, les provisions constituées passent de 272 millions d'euros en 2006 à 269,7 millions en 2007 (-2,3 millions et -0,8 %) portant le montant des créances douteuses nettes à hauteur de 139 millions d'euros (+5,8%). Dès lors, le taux de provisionnement diminue de 1,4 point pour atteindre à 66 %.

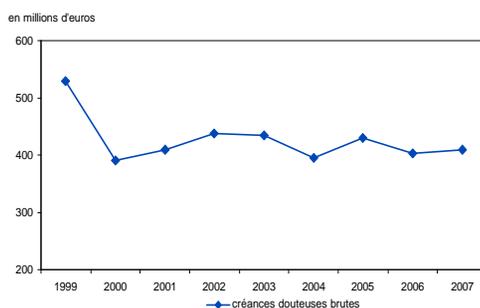
L'évolution du risque porté par les établissements de crédit locaux

Risque global de la place bancaire locale



Source : Iedom

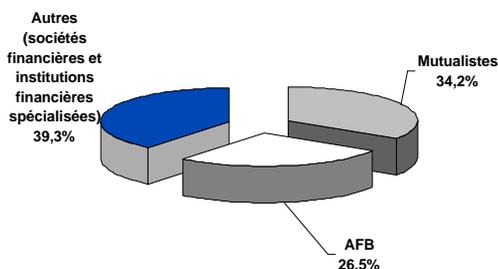
Evolution des créances douteuses brutes



Source : Iedom

Sur un an, la concentration des créances douteuses par type d'établissement évolue. La part de marché des banques mutualistes (34 %) ainsi que celle des banques AFB (27%) s'inscrit en repli au détriment des autres établissements (Sociétés financières et institutions financières spécialisées) qui concentrent désormais 39 % de l'encours douteux de la place bancaire.

Concentration de l'encours douteux par type d'établissement au 31 décembre 2007



2.4 TABLEAUX DES DONNEES

Concours des établissements de crédit installés ou non localement d'euros)

(en millions

	déc.-03	déc.-04	déc.-05	déc.-06	déc.-07	Structure	Var. 2007-2006	Var. 2006-2005
Entreprises								
Crédits d'exploitation	250,5	281,0	359,9	432,5	449,2	15,2%	3,9%	20,2%
<i>Créances commerciales</i>	31,4	37,5	41,0	44,1	37,1	1,3%	-15,9%	7,4%
<i>Crédits de trésorerie</i>	108,4	129,8	195,0	228,7	237,0	8,0%	3,6%	17,3%
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	86,6	84,1	89,3	122,7	130,1	4,4%	6,1%	37,4%
<i>Affacturage</i>	24,1	29,6	34,6	37,0	45,0	1,5%	21,5%	7,1%
Crédits d'investissement	702,3	723,9	842,1	1 248,1	1 406,5	47,6%	12,7%	48,2%
<i>Crédits à l'équipement</i>	629,4	642,6	730,2	1 029,9	1 181,8	40,0%	14,8%	41,0%
<i>Crédit-bail</i>	72,9	81,3	112,0	218,2	224,7	7,6%	3,0%	94,9%
Crédits à l'habitat	997,9	1 010,5	1 024,9	1 050,7	1 060,9	35,9%	1,0%	2,5%
Autres crédits	49,1	43,4	45,7	45,4	37,9	1,3%	-16,7%	-0,5%
Encours sain	1 999,7	2 058,8	2 272,6	2 776,6	2 954,5	45,7%	6,4%	22,2%
Ménages								
Crédits à la consommation	775,1	867,3	833,5	854,2	930,9	35,4%	9,0%	2,5%
<i>Crédits de trésorerie</i>	676,1	760,2	764,6	784,1	854,1	32,5%	8,9%	2,6%
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	40,7	40,1	35,1	37,6	38,4	1,5%	2,1%	7,1%
<i>Crédit-bail</i>	58,3	67,0	33,8	32,5	38,4	1,5%	18,3%	-3,8%
Crédits à l'habitat	1 139,2	1 202,3	1 309,3	1 466,3	1 664,0	63,4%	13,5%	12,0%
Autres crédits	54,2	51,5	27,3	34,5	31,4	1,2%	-9,2%	26,3%
Encours sain	1 968,5	2 121,2	2 170,1	2 355,0	2 626,3	40,6%	11,5%	8,5%
Collectivités locales								
Crédits d'exploitation	7,2	13,2	15,3	14,4	10,9	1,5%	-23,9%	-6,0%
<i>Crédits de trésorerie</i>	6,8	8,7	8,4	9,1	7,7	1,0%	-15,5%	8,4%
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	0,4	4,6	6,9	5,3	3,2	0,4%	-38,5%	-23,5%
Crédits à l'équipement	473,2	471,3	502,9	593,3	722,7	97,9%	21,8%	18,0%
Autres crédits	87,6	99,7	92,0	92,8	4,8	0,6%	-94,8%	0,9%
Encours sain	568,0	584,2	610,2	700,4	738,4	11,4%	5,4%	14,8%
Autres agents								
Encours sain	117,5	118,9	162,5	151,4	151,3	2,3%	-0,1%	-6,8%
TOTAL								
Encours sain	4 653,7	4 883,0	5 215,4	5 983,4	6 470,4	100,0%	8,1%	14,7%
Créances douteuses brutes	449,5	406,3	446,1	438,3	473,1	100,0%	7,9%	-1,7%
Encours total	5 103,1	5 289,3	5 661,5	6 421,7	6 943,5	100,0%	8,1%	13,4%
Taux de créances douteuses	8,8%	7,7%	7,9%	6,8%	6,8%	-	-	-1,1 pt
Taux de provisionnement	64,4%	69,6%	65,3%	62,2%	59,3%	-	-2,9 pts	-3,1 pts

Source : Iedom

S'agissant des crédits à l'équipement des entreprises, la rupture de série apparaissant entre les années 2005 et 2006 est liée à l'amélioration du périmètre de recensement des concours hors zone. Les variations entre les années 2005 et 2006 n'ont donc qu'une valeur indicative.

Concours des établissements de crédit locaux

(en millions d'euros)

	déc.-03	déc.-04	déc.-05	déc.-06	déc.-07	Structure	Var. 2007-2006	Var. 2006-2005
Entreprises								
Crédits d'exploitation	246,6	267,8	354,2	391,3	430,3	24,6%	10,0%	10,5%
<i>Créances commerciales</i>	31,4	37,5	41,0	43,9	36,8	2,1%	-16,2%	7,1%
<i>Crédits de trésorerie</i>	104,5	116,6	189,3	193,0	224,1	12,8%	16,1%	1,9%
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	86,6	84,1	89,3	117,4	124,3	7,1%	5,9%	31,4%
<i>Affacturage</i>	24,1	29,6	34,6	37,0	45,0	2,6%	21,5%	7,1%
Crédits d'investissement	679,6	710,7	816,3	945,6	1 072,5	61,3%	13,4%	15,8%
<i>Crédits à l'équipement</i>	606,7	629,4	704,3	832,2	949,5	54,3%	14,1%	18,2%
<i>Crédit-bail</i>	72,9	81,3	112,0	113,4	123,0	7,0%	8,5%	1,3%
Crédits à l'habitat	79,9	95,9	128,4	181,6	210,3	12,0%	15,8%	41,4%
Autres crédits	48,0	42,3	44,5	44,3	36,7	2,1%	-17,1%	-0,6%
Encours sain	1 054,1	1 116,7	1 343,5	1 562,9	1 749,8	39,3%	12,0%	16,3%
Ménages								
Crédits à la consommation	734,8	825,9	788,6	803,6	874,4	36,1%	8,8%	1,9%
<i>Crédits de trésorerie</i>	635,8	718,8	719,8	733,8	797,9	32,9%	8,7%	1,9%
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	40,7	40,1	35,1	37,4	38,2	1,6%	2,1%	6,5%
<i>Crédit-bail</i>	58,3	67,0	33,8	32,4	38,3	1,6%	18,0%	-3,9%
Crédits à l'habitat	992,4	1 083,0	1 182,0	1 336,3	1 526,5	63,0%	14,2%	13,1%
Autres crédits	51,7	45,9	22,6	25,6	23,5	1,0%	-8,0%	13,2%
Encours sain	1 778,8	1 954,8	1 993,3	2 165,6	2 424,4	54,5%	12,0%	8,6%
Collectivités locales								
Crédits d'exploitation	6,7	12,8	14,9	13,8	10,6	5,2%	-23,1%	-7,1%
<i>Crédits de trésorerie</i>	6,3	8,2	8,0	8,5	7,4	3,6%	-13,6%	7,0%
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	0,4	4,6	6,9	5,3	3,2	1,6%	-38,5%	-23,5%
Crédits à l'équipement	190,1	177,3	184,4	199,1	195,1	94,7%	-2,0%	7,9%
Autres crédits	9,5	9,3	6,2	5,7	0,3	0,1%	-95,1%	-8,2%
Encours sain	206,4	199,4	205,5	218,6	206,0	4,6%	-5,8%	6,4%
Autres agents								
Encours sain	62,7	66,7	98,1	87,6	71,8	1,6%	-18,0%	-10,7%
TOTAL								
Encours sain	3 102,0	3 337,5	3 640,3	4 034,5	4 452,0	100,0%	10,3%	10,8%
Créances douteuses brutes	434,0	394,6	430,5	403,3	408,7	100,0%	1,3%	-6,3%
Encours total	3 536,1	3 732,1	4 070,8	4 437,8	4 860,7	100,0%	9,5%	9,0%
<i>Taux de créances douteuses</i>	12,3%	10,6%	10,6%	9,1%	8,4%	-	-0,9 pt	-0,9 pt
<i>Taux de provisionnement</i>	66,3%	71,4%	67,6%	67,4%	66,0%	-	-1,4 pt	0,9 pt

Source : Iedom

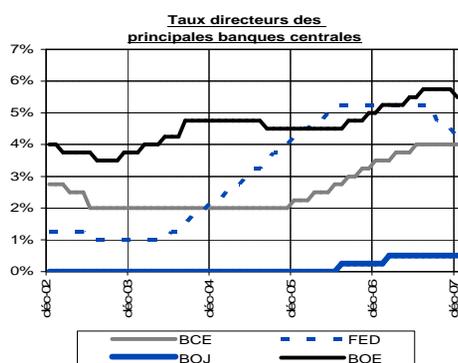
Section 3

Les conditions d'exercice de l'activité bancaire

§ 1. LES TAUX

1.1. LES TAUX DIRECTEURS

L'actualité monétaire de l'année 2007 a été particulièrement riche. Au cours du premier semestre 2007, jusqu'à la crise financière de l'été 2007, les autorités monétaires des principales puissances ont maintenu des politiques monétaires restrictives dans la continuité de l'année 2006 pour lutter contre la hausse de l'inflation. La crise financière survenue au mois d'août 2007 a profondément modifié le contexte d'intervention des banques centrales. La crise de confiance sur les marchés monétaires et la crainte d'une propagation à l'économie réelle



ont conduit à d'importantes interventions exceptionnelles¹⁸³ des autorités monétaires américaines, européennes et japonaises pour maintenir la liquidité sur les marchés monétaires, marqués par des tensions sur les taux. Les autorités monétaires ont ensuite mis fin au mouvement de relèvement de leurs taux directeurs avant de procéder aux premières baisses (FED, BOE) qui se sont amplifiées en début d'année 2008 face aux risques de récession économique en particulier aux Etats-Unis.

La Banque Centrale Européenne a ainsi relevé à deux reprises (de 25 points) ses taux directeurs au premier semestre 2007 (en mars et en juin), portant le taux de soumission minimal appliqué aux opérations principales de refinancement (REPO) de 3,50 % en décembre 2006 à

¹⁸³ La Banque Centrale Européenne a ainsi injecté massivement des fonds sur le marché monétaire européen à compter d'août 2007 (94,8 milliards d'euros injecté le 9 août pour refinancer les banques de l'Euro système) jusqu'à la fin de l'année (la dernière opération de refinancement a porté sur 348,6 milliards d'€ le 18 décembre). Des opérations similaires avaient été menées entre août et décembre 2007 par le comité d'open market du Système Fédéral de Réserve américain (FOMC), par la Banque d'Angleterre ou par la Banque centrale du Japon.

4 % et les deux autres taux directeurs encadrant le taux de soumission minimal¹⁸⁴ à 3 % et à 5 %. Depuis juin 2007, la Banque Centrale Européenne a maintenu ses taux directeurs inchangés, ce qui, en raison de l'abaissement des taux directeurs des principales autres banques centrales, a favorisé l'appréciation de l'euro contre les autres monnaies, notamment le dollar américain. Pour mémoire, la Banque Centrale Européenne avait engagé à partir du 6 décembre 2005 un cycle de resserrement monétaire pour contenir les risques d'inflation à moyen et long termes au sein de la zone euro. Le premier relèvement est intervenu le 6 décembre 2005, suivi de 5 autres de 25 points chacun en 2006.

Taux directeurs de la Banque Centrale Européenne

	08/03/06	15/06/06	09/08/06	11/10/06	13/12/07	14/03/07	13/06/07
Taux de soumission REPO	2,50%	2,75%	3,00%	3,25%	3,50%	3,75%	4,00%
Facilité de prêt marginal	3,50%	3,75%	4,00%	4,25%	4,50%	4,75%	5,00%
Facilité de dépôt	1,50%	1,75%	2,00%	2,25%	2,50%	2,75%	3,00%

Source : Banque Centrale Européenne

Aux Etats-Unis, le Comité de l'open market du Système Fédéral de Réserve américain (FOMC), qui avait procédé en 2006 à quatre resserrements de 25 points pour porter le taux des "federal funds" à 5,25 % (au 29 juin 2006), a engagé dès le début de la crise financière de l'été 2007 une politique d'abaissement de ses taux directeurs. Le FOMC les a ainsi abaissés à trois reprises au cours du deuxième semestre 2007 pour ramener le taux des "federal funds" à 4,25 % le 11 décembre 2007.

De même, le Comité de politique monétaire de la Bank of England (BOE), qui avait relevé à quatre reprises en 2006 son "bank rate" pour le porter à 5,25 % à fin décembre 2006, a poursuivi cette politique au premier semestre 2007 pour porter son "bank rate" à 5,75 % en juillet 2007, avant de procéder à une baisse de 25 points le 5 décembre 2007.

La Banque Centrale du Japon (BOJ), qui avait pour sa part abandonné en 2006 sa politique de taux zéro initiée en 2001 et destinée à lutter contre la déflation, a relevé son taux directeur le 21 février 2007 pour le porter de 0,25 % à 0,50 %. Depuis cette date, la BOJ n'a pas modifié ses taux directeurs.

Enfin, la Banque Populaire de Chine (PBOC), qui avait maintenu ses taux directeurs inchangés à 5,58 % depuis 2004 jusqu'à avril 2006, a procédé depuis le début de l'année 2007 à six relèvements¹⁸⁵ de son principal taux d'intervention (taux de prêt à un an) pour le porter à 7,29 % en septembre 2007. En effet, la Chine se trouve confrontée à une surchauffe économique ainsi qu'à une envolée de ses marchés boursiers, qui se traduit par une poussée inflationniste importante que la banque centrale tente de contenir par un relèvement des conditions de crédit.

¹⁸⁴ Il s'agit du taux de la facilité de dépôt et celui de la facilité de prêt marginal.

¹⁸⁵ Par ailleurs, la PBOC a procédé depuis 2006 à de nombreux relèvements de ses taux de réserves obligatoires, qui atteignent à fin décembre 2007 un taux de 14,5 % sur les ressources (contre 9 % à fin décembre 2006).

1.2 LES TAUX CREDITEURS

Depuis le 1^{er} août 2004, le dispositif de calcul des taux de rémunération de l'épargne réglementée repose sur l'application du règlement du Comité de la réglementation bancaire et financière n°2003-3 en date du 24 juillet 2003. Celui du livret A est déterminé semestriellement (janvier et juillet) par une formule d'indexation automatique égale à la moyenne arithmétique de la moyenne de l'inflation en France (hors tabac) et de la moyenne mensuelle de l'Euribor 3 mois, majorée de 0,25 point. Les taux des autres produits d'épargne réglementée (LDD, LEP, CEL), à l'exception de celui des PEL, obéissent à une formule indexée sur le taux du livret A.

En 2007, la rémunération de l'épargne règlementée n'a été revalorisée qu'une seule fois. Ainsi, les principaux taux de l'épargne réglementée ont été relevés de 0,25 point à compter du 1^{er} août 2007.

Taux de l'épargne réglementée (depuis le 1^{er} août 2007)

Livrets A et bleu	LDD (ex-CODEVI)	Livret d'épargne populaire	Plan d'épargne-logement*	Compte d'épargne-logement*
3,00%	3,00%	4,00%	2,50%	2,00%

* hors prime d'Etat

Par arrêté publié le 31 janvier 2008 au Journal officiel, le taux du livret A est porté à 3,50 % à compter du 1^{er} février 2008. Dans le même temps, le taux du livret de développement durable (LDD ex-CODEVI) est relevé à 3,50 % (+ 0,50 point), celui du livret d'épargne populaire (LEP) à 4,25 % (+ 0,25 point) et celui du compte épargne-logement revalorisé à 2,25 % (+ 0,25 point). Le taux du plan épargne-logement demeure inchangé à 2,50 %.

Afin de neutraliser la prise en compte d'une sur-réaction des taux courts liée aux turbulences financières, l'arrêté de janvier 2008 modifie également la règle de calcul de l'indexation du livret A. Afin de mieux assurer la protection du pouvoir d'achat et le financement du logement social, la nouvelle formule est désormais fondée sur la moyenne des taux courts (Euribor et Eonia) et de l'inflation, le résultat ne pouvant être inférieur à l'inflation augmentée de 0,25 %.

1.3 LES TAUX DEBITEURS

Le taux de base bancaire

Le taux de base bancaire (TBB) est un taux plancher indicatif sur les conditions débitrices offertes par chaque banque. Il est défini par les banques en fonction du coût moyen de leurs ressources et est censé servir de base à la fixation du coût du crédit, hors commissions, pour les meilleures signatures d'entreprises. Dans la pratique, il s'agit d'un taux de référence qui est majoré ou minoré en fonction de la nature du crédit, du risque encouru et de la qualité de l'emprunteur. Toutefois, le TBB est un standard de moins en moins utilisé au profit du TIBEUR¹⁸⁶ (taux interbancaire offert en Europe) ou du TEMPE¹⁸⁷ (taux moyen mensuel du marché monétaire).

¹⁸⁶ ou EURIBOR

Le taux de base bancaire de la Martinique correspond à la moyenne, pondérée par les encours, du taux de base de chaque banque de la place. Le taux de base moyen pondéré s'élève à 9,10 % à fin 2007. Selon les établissements, il s'établit dans une fourchette de taux comprise entre 8,50 % et 10,50 %.

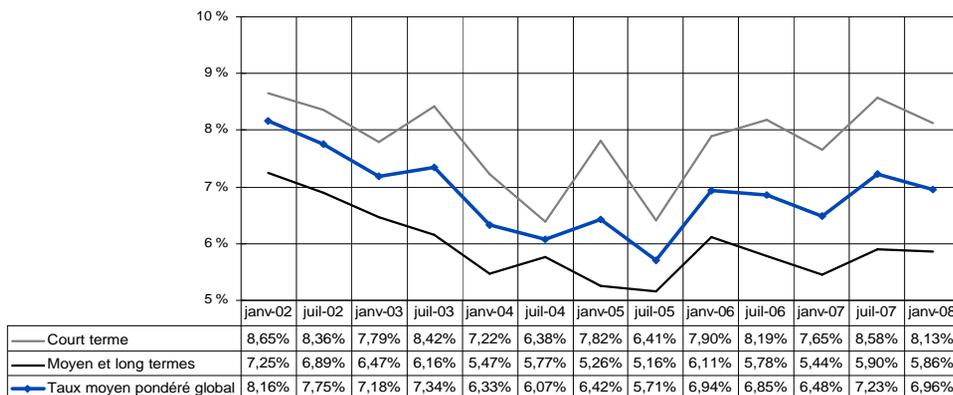
Le coût du crédit aux entreprises

L'enquête semestrielle, réalisée par l'Iedom au cours des mois de janvier et juillet de chaque année¹⁸⁸, permet d'obtenir une appréciation synthétique du coût du crédit servi aux entreprises. Le champ d'application de cette enquête exclut les crédits aux collectivités, le crédit-bail, les prêts participatifs, les engagements par signature et les crédits bonifiés.

En janvier 2008, le **taux moyen pondéré global (TMPG)** progresse significativement pour atteindre 6,96 % (+ 48 points de base sur un an mais - 120 points de base par rapport à janvier 2002). Cette évolution est imputable à l'ensemble des catégories de crédit :

- Le **taux moyen pondéré (TMP) des crédits à moyen et long termes** enregistre une hausse de 42 points de base sur un an (- 139 points de base sur six ans). En dépit d'une évolution défavorable sur l'exercice, ce taux demeure sous la barre symbolique des 6 %, soit un faible niveau rapporté au taux record enregistré en janvier 2002 (7,25 %).
- Le **taux moyen pondéré à court terme** s'élève à 8,13 %, soit une augmentation de 48 points de base sur un an et une diminution de 52 points de base par rapport à janvier 2002. Toutefois, compte tenu du faible nombre d'observations, le niveau du TMP, comme son évolution, ne sauraient être considérés comme significatifs.

Evolution des taux moyens pondérés des crédits



Source : Iedom – Enquête semestrielle sur le coût du crédit aux entreprises

¹⁸⁷ ou EONIA

¹⁸⁸ Cette enquête concerne 7 banques de la place : 4 banques AFB (BNPPM, BDAF, SGBA, BFCAG) et 3 banques mutualistes (CRCAMM, BRED et FCMAG).

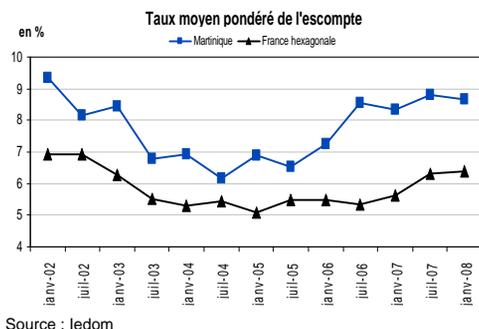
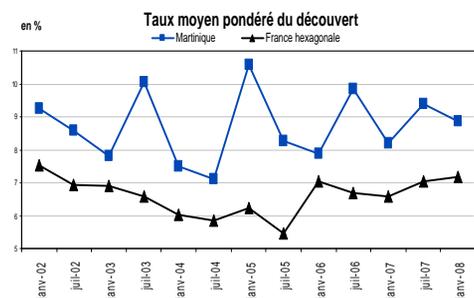
L'enquête de janvier 2008 révèle un net repli de la proportion de crédits à taux fixe (55 % contre 81 % un an auparavant), au profit des crédits à taux variables (45 % contre 19 %). Ces derniers sont principalement utilisés pour les crédits à court terme et sont, pour une part significative en janvier 2008, indexés sur l'Euribor (ou tibeur) à 3 ou 6 mois.

1.3.1 Les taux à court terme

Le **taux moyen pondéré du découvert** s'élève à 8,86 %, soit + 67 points de base (pb) sur un an et - 39 pb sur six ans. Le différentiel de taux entre la Martinique et la Métropole atteint 167 pb en janvier 2008. Les découverts représentent près du tiers de l'ensemble des concours consentis et la moitié (49 %) des facilités à court terme. Ceci illustre la forte propension des entreprises martiniquaise à financer leurs besoins d'exploitation par ce type de concours. Le taux moyen pondéré du découvert demeure plus élevé en Martinique que dans l'hexagone, cependant entre juillet 2007 et janvier 2008, le différentiel tend à se réduire : il passe de 236 à 167 points de base.

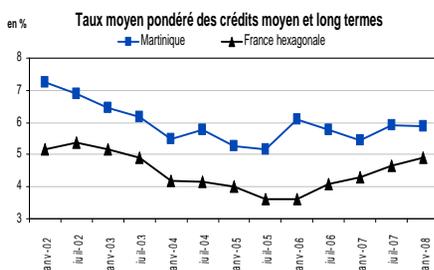
Le **taux moyen pondéré lié aux opérations d'escompte** (8,65 %) affiche une hausse de 30 points de base sur un an, mais se replie de 69 pb comparativement à janvier 2002. Par ailleurs, compte tenu de la progression du taux moyen pondéré de l'escompte en métropole (+77 pb sur un an), l'écart avec l'hexagone se réduit sur la période, passant de 272 à 225 points de base.

Le **taux moyen pondéré des autres crédits à court terme** ressort à 6,29 % contre 6,54 % un an auparavant. S'il reste stable sur les six derniers mois de 2007, il se replie de 25 pb sur un an pour atteindre un niveau proche du référent métropolitain (6,11 %).



1.3.2 Les taux à moyen et long termes

Le **taux moyen pondéré des crédits à moyen et long termes** en Martinique s'est accru de 42 points de base sur un an, mais a diminué de 4 points de base sur six mois et de 139 points par rapport à janvier 2002. Du fait de l'accroissement plus élevé des taux en métropole sur un an (+ 61 points), l'écart entre les taux moyens pratiqués par les établissements locaux et ceux de l'hexagone se réduit, passant de 115 points à 96 points.



Source : Iedom

Globalement, si les taux pratiqués en Martinique demeurent plus élevés qu'en Métropole, les résultats de l'enquête de janvier 2008 mettent en exergue une tendance à la réduction du différentiel.

Cette situation est d'autant plus marquée en 2007 que les récentes turbulences financières ont eu pour conséquence de renforcer les critères d'attribution de crédits, aux entreprises comme aux ménages, au niveau national. Dès lors, selon les dernières publications de la Banque de France, les conditions de financement des entreprises pour les nouveaux crédits accordés ont progressé en 2007 (5,20 % à fin décembre contre 4,44 % un an auparavant). Cette hausse concerne toutes les catégories de concours. Moins marquée pour l'escompte et les découverts, elle est plus sensible pour les autres crédits à court terme et les crédits à moyen et long termes.

Toutefois, les écarts enregistrés doivent être interprétés avec prudence dans la mesure où les échantillons étudiés par la Banque de France sont constitués de crédits plus importants que ceux de l'Iedom, tant en montant qu'en nombre de concours. Par ailleurs, pour des raisons de couverture de risques, les opérations de financement portant sur des sommes importantes peuvent être réalisées par les maisons mères métropolitaines des établissements de crédit de la place.

1.4 LES TAUX D'USURE

La législation française relative à la répression de l'usure est régie par les articles L. 313-3 et L. 313-6 du code de la consommation. Est ainsi considéré comme usuraire « *tout prêt conventionnel consenti à un taux effectif global (TEG) qui excède, au moment où il est consenti, de plus du tiers, le taux effectif moyen pratiqué au cours du trimestre précédent par les établissements de crédit pour des opérations de même nature comportant des risques analogues* ».

Certaines de ces dispositions ont été récemment modifiées par la loi n°2003-721 du 1^{er} août 2003 pour l'initiative économique puis par la loi n° 2005-882 du 2 août 2005 en faveur des PME :

- L'article 32 de la loi de 2003 a supprimé le délit d'usure pour les prêts consentis à des personnes morales exerçant une activité commerciale, industrielle ou financière. Seule demeure la sanction civile pour les découverts en compte qui leur sont consentis ;
- L'article 7 de la loi de 2005 a étendu cette suppression du délit aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels. Parallèlement la sanction civile prévue dans le Code monétaire et financier en matière de découverts en compte consentis aux personnes morales exerçant une activité commerciale a été élargie afin d'inclure également les personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels.

En revanche, les sanctions pénales prévues par les articles L. 313-4 et L. 313-5 du code de la consommation restent applicables aux prêts immobiliers ainsi qu'aux prêts à la consommation.

Evolution des taux d'usure en 2007

	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4 ème trimestre
Crédits aux particuliers				
Prêts immobiliers				
- Prêts à taux fixe	6,39%	6,27%	6,41%	6,63%
- Prêts à taux variable	6,12%	6,24%	6,53%	6,72%
- Prêts relais	6,21%	6,35%	6,48%	6,53%
Autres prêts				
- Prêts d'un montant < ou = à 1524 €	20,76%	20,33%	20,39%	20,49%
- Découverts en compte, prêts permanents et financements d'achats ou de ventes à tempérament d'un montant > à 1524 € et prêts viagers hypothécaires	19,07%	19,25%	19,85%	19,80%
- Prêts personnels et autres prêts d'un montant > à 1524 €	8,44%	8,72%	8,93%	9,04%
Crédits aux entreprises				
- Découverts en compte (1)	14,19%	14,44%	14,48%	14,61%

(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

§ 2. LES GRANDES TENDANCES DU FINANCEMENT DES SECTEURS D'ACTIVITE

Les données présentées ci-après sont issues du Service central des risques (SCR) de la Banque de France. Ce fichier recense l'ensemble des encours de crédit des professionnels déclarés par les établissements de crédits français, par guichet et par entité juridique, selon un seuil de recensement fixé à 25 000 euros à compter du 1er février 2006. Il n'est donc pas exhaustif.

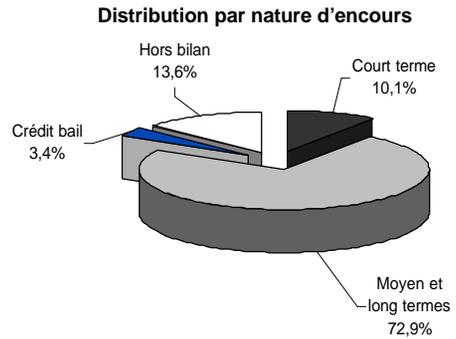
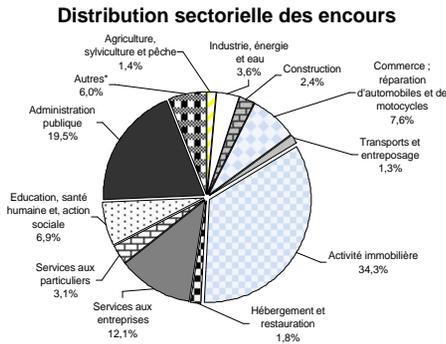
Par ailleurs, la nomenclature d'activités et de produits françaises (NAF révision 1), en vigueur depuis le 1er janvier 2003, a été révisée au 1er janvier 2008. Les regroupements retenus dans l'analyse ont été établis sur la base de cette nouvelle nomenclature.

2.1 LA REPARTITION DES FINANCEMENTS PAR SECTEUR D'ACTIVITE

Au 31 décembre 2007, l'encours des financements aux entreprises et aux collectivités de la Martinique atteint 4,7 milliards d'euros, soit une progression de 17,4 % par rapport à 2006. Ces financements concernent 11 310 bénéficiaires ce qui place l'encours moyen à 419 000 euros contre 427 631 un an auparavant.

La répartition de l'encours global révèle une prépondérance des secteurs « activité immobilière », « administration publique » et « services aux entreprises ». Ces trois secteurs concentrent près de 66 % de l'encours total, l'activité immobilière représentant à elle seule pour 34,3 %. Toutefois, la part de cette dernière perd 2,7 points en un an au profit des services aux entreprises qui, avec un encours de 573,2 M€ (+34,5 %), représente désormais 12,1% (+2,5 points) des encours consentis.

Répartition des encours de crédits du SCR au 31 décembre 2007



* Autres : services des ménages en tant qu'employeurs ; biens et services divers produits par les ménages pour leur consommation propre ; activités financières et d'assurances, activités des organisations associatives.

Source : Banque de France

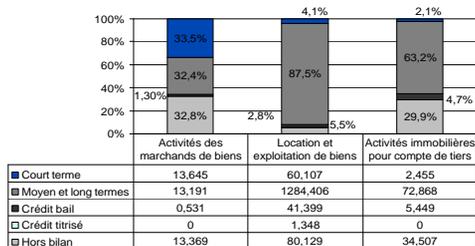
Par nature, les crédits à moyen et long termes constituent l'essentiel du financement apporté à l'économie martiniquaise. Ce type de concours représente les trois quarts de l'encours total (72,8 %, en recul de 2,5 points sur un an), le solde se répartissant de manière équilibrée entre le court terme et les engagements hors bilan (23,7 %, +3 points par rapport à décembre 2006), tandis que le crédit bail demeure minoritaire avec 3,4 % de l'encours total. Les secteurs « commerce », « activité immobilière », « services aux entreprises » et « services aux particuliers » concentrent 61,3 % du financement à court terme et du crédit bail. Les engagements les plus importants en matière de crédits à moyen et long termes concernent l'activité immobilière (39,7%), l'administration publique (23,3%) et les services aux entreprises (10,7 %). Les engagements hors bilan, quant à eux, se partagent principalement entre les secteurs « activité immobilière », « services aux entreprises » et « administration publique ».

La typologie des encours par secteur ne subit pas de changement notable par rapport à 2006. L'économie martiniquaise se finance majoritairement par le biais de facilités à court, moyen et long termes (83 %). Ceci étant, l'endettement du secteur de la construction demeure constitué pour près de 50 % (+ 9 points) de hors bilan - essentiellement des cautions¹⁸⁹- tandis que le secteur de l'hébergement et de la restauration privilégie pour une large part les financements de court terme (49 %). Pour ce dernier secteur, la sous représentation des financements à moyen et long termes est toutefois à rapprocher d'un recours plus prononcé à des sociétés civiles intervenant pour le compte de la société d'exploitation.

2.2 L'ACTIVITE IMMOBILIERE

Au 31 décembre 2007, le secteur immobilier représente à lui seul 34,2 % de l'ensemble des concours recensés. Les établissements de crédit totalisent 1 623,4 millions d'euros sur ce secteur (en hausse de 8,6 % sur un an) pour 2 329 bénéficiaires. L'encours moyen distribué s'établit ainsi à 697 000 euros. L'essentiel des financements demeure à moyen et long termes.

Répartition du financement par secteur d'activité
(en millions d'euros)



Source : Banque de France

Au sein de la location de biens immobiliers, les encours afférents au logement social représentent 58 % de l'encours (+ 2 points par rapport à 2006) et se concentrent sur les trois principales sociétés de location de logements à loyers modérés¹⁹⁰.

2.3 LE SECTEUR PUBLIC TERRITORIAL

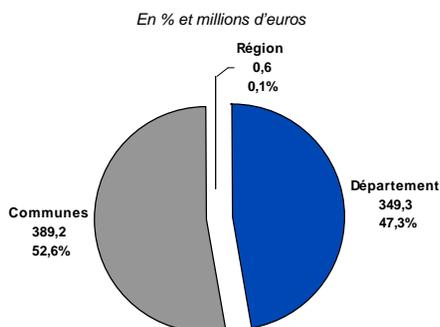
Au 31 décembre 2007, le secteur public territorial bénéficie de 1,1 milliard d'euros d'encours de crédits (soit 24 % des encours déclarés au SCR) dont l'essentiel (85 %) est à moyen ou long terme. 69 entités ont bénéficié d'un encours moyen de près de 18,3 millions d'euros.

L'encours de crédits octroyés aux collectivités territoriales représente la majorité de l'encours total du secteur public local (65 %) contre 35 % s'agissant des établissements publics administratifs (EPA), pour des encours moyens respectifs de 22 M€ et 14 M€

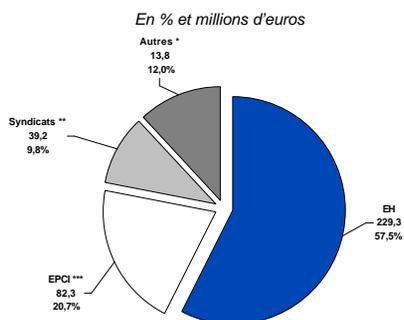
¹⁸⁹ L'ensemble des entreprises du secteur recourt aux cautions afin de garantir la bonne fin des travaux réalisés ainsi que les autres obligations contractuelles.

¹⁹⁰ Martiniquaise HLM, Ozanam SA Habitation Loyer Modéré et SIMAR

Répartition des encours entre les collectivités territoriales



Répartition par type d'établissement public administratif



Source : Banque de France

EH : Etablissement hospitalier

* Autres : chambres consulaires ...

** Syndicats : syndicat intercommunal à vocation multiple, syndicat intercommunal à vocation unique, syndicat mixte communal, autre syndicat mixte

*** EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale

§ 3. ANALYSE DE LA FORMATION DU PNB

Avertissement : Les développements qui suivent portent sur un périmètre d'analyse de 6 banques, 2 AFB et 4 mutualistes ou coopératives concentrant 70 % des parts de marché. Afin de faciliter les comparaisons et de conserver un périmètre constant, les données de 2005 et 2006 ont été corrigées.

3.1 L'EVOLUTION RECENTE DU PRODUIT NET BANCAIRE

Le produit net bancaire (PNB) correspond à la marge brute dégagée par les activités bancaires. A fin décembre 2007, les établissements analysés ont dégagé un PNB de près de 221 millions d'euros, en progression de 5,6 % sur un an contre +9 % l'année précédente et +2 % en 2004.

Décomposition du produit net bancaire en milliers d'euros

	déc.-05	déc.-06	déc.-07	Var. 07/06	Var. 06/05
Opérations de trésorerie	-4 762	-7 400	-14 067	90,1%	55,4%
Opérations avec la clientèle	163 849	181 754	199 976	10,0%	10,9%
Opérations sur titres	-253	719	-736	-202,4%	-384,2%
Opérations diverses	32 786	33 857	35 385	4,5%	3,3%
Produit net bancaire	191 621	208 932	220 559	5,6%	9,0%

Source : ledom

Evolution des principales composantes du PNB

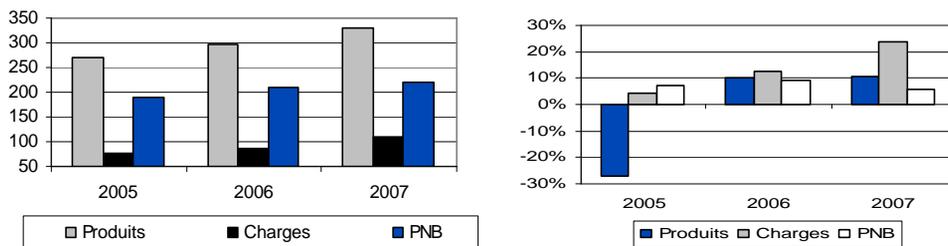
en milliers d'euros

Charges				Produits			
déc-05	déc-06	déc-07	Var. 07/06	déc-05	déc-06	déc-07	Var. 07/06
31 182	35 856	45 076	25,7%	26 420	28 456	31 009	9,0%
20 049	22 149	25 527	15,3%	183 898	203 903	225 503	10,6%
1 000	1 902	5 102	168,2%	747	2 621	4 366	66,6%
25 859	27 861	32 663	17,2%	58 645	61 718	68 048	10,3%
78 090	87 768	108 368	23,5%	269 710	296 698	328 926	10,9%

Source : ledom

En 2007, et pour la troisième année consécutive, l'ensemble des composantes du PNB s'inscrit en hausse. Les charges d'exploitation augmentent de 21 M€ tandis que leur rythme de croissance s'accélère sur an (+ 24 % contre 12 % en 2006). Bien que les produits d'exploitation progressent à un rythme moindre sur l'exercice (+10,3 % ; +32 M€), leur poids relatif permet une nouvelle croissance du PNB qui demeure toutefois plus contenue qu'en 2006.

Evolution du produit net bancaire et de ses principales composantes
en millions d'euros en glissement annuel



Source : Iedom

3.2 LA STRUCTURE DU PNB

Principale composante des coûts d'exploitation des banques locales (41,6 %), la part des charges sur opérations de trésorerie et interbancaires progresse pour la troisième année consécutive (+0,7 point). Dans le même temps, les intérêts perçus sur les placements de la trésorerie excédentaire des banques de la place représentent 9,4% des produits bancaires et confirment la tendance baissière engagée (-0,2 point sur un an).

Après avoir augmenté en 2006 (+0,5 point), la part des produits issus des opérations avec la clientèle dans le total des produits d'exploitation, s'affiche en léger repli en 2007 (-0,1 point) pour s'établir à 68,6%. Parallèlement, les charges sur les opérations avec la clientèle (essentiellement les intérêts versés sur les comptes d'épargne à régime spécial) poursuivent leur repli à un rythme plus soutenu (-1,6 point sur un an après -0,5 point en 2006).

Les produits qui découlent des opérations diverses (services financiers, opérations de hors-bilan et sur crédit bail) diminuent continuellement depuis trois ans et concentrent désormais 20,7 % de l'ensemble des produits d'exploitation (-0,1 point sur un an). De la même manière, après avoir enregistré un net recul (+1,4 points), les charges afférentes à ce type d'opération, concentrent 30,1 % des coûts d'exploitation supportés par les banques locales, soit une nouvelle diminution de 1,6 point.

Structure des charges et produits bancaires

Charges				Produits		
déc-05	déc-06	déc-07		déc-05	déc-06	déc-07
39,9%	40,9%	41,6%	Opérations de trésorerie	9,8%	9,6%	9,4%
25,7%	25,2%	23,6%	Opérations clientèle	68,2%	68,7%	68,6%
1,3%	2,2%	4,7%	Opérations sur titres	0,3%	0,9%	1,3%
33,1%	31,7%	30,1%	Opérations diverses	21,7%	20,8%	20,7%
100,0%	100,0%	100,0%	TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Iedom

Le PNB des banques du département est toujours généré en majeure partie par leurs opérations avec la clientèle (90,7 % du PNB). Son poids se renforçant pour la troisième année consécutive, il reflète la place prépondérante de leur activité de banque de détail, jouant principalement un rôle d'intermédiation bancaire.

Contribution à la formation du PNB

	déc.-05	déc.-06	déc.-07
Opérations de trésorerie	-2,5%	-3,5%	-6,4%
Opérations avec la clientèle	85,5%	87,0%	90,7%
Opérations sur titres	-0,1%	0,3%	-0,3%
Opérations diverses	17,1%	16,2%	16,0%

Source : ledom

3.3 LA FORMATION DU PRODUIT NET BANCAIRE

Produit composite par nature, le PNB peut aussi être appréhendé par les intérêts perçus (en rémunération des crédits à la clientèle), les intérêts versés (venant rémunérer les dépôts de la clientèle), les commissions facturées ou payées et les autres produits ou charges.

Concernant les intérêts, les évolutions constatées en 2006 se sont poursuivies en 2007. Ainsi, les intérêts versés ont progressé plus rapidement que les intérêts perçus (respectivement +27,2% contre +15,1% sur un an). Dès lors, le rythme de croissance de la marge sur intérêts (différence entre les intérêts perçus et versés) s'est infléchi comparativement à l'année précédente (+4,8% contre +7,0% en 2006).

Parallèlement, le commissionnement enregistre également une progression plus contenue qu'au cours de l'exercice précédent (+5,7 % contre +13 % en 2006). Cette moindre croissance concerne les commissions nettes sur opérations avec la clientèle comme celles relatives aux opérations de trésorerie. Concentrant l'essentiel des commissions totales (94 %), les premières gagnent 2,7 M€ soit une hausse de 5,1 % sur un an. Les secondes, conservent le dynamisme observée en 2006, leur croissance atteignant 31,6 % pour s'établir au dessus de la barre symbolique de 1 M€

Enfin, les autres produits nets poursuivent une tendance similaire. Leur progression atteint 7,9 % contre +9,6% un an auparavant.

Formation du produit net bancaire

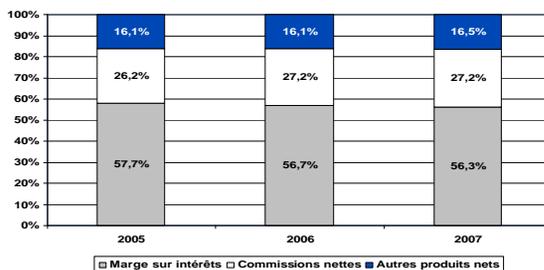
En milliers d'euros

	déc.-05	déc.-06	déc.-07	Variations	
				07/06	06/05
Intérêts perçus	160 602	175 930	197 274	12,1%	9,5%
dont : sur les opérations de trésorerie	23 581	25 526	27 930	9,4%	8,2%
sur les opérations avec la clientèle	131 669	136 557	149 995	9,8%	3,7%
Intérêts versés	49 979	57 510	73 149	27,2%	15,1%
dont : sur les opérations de trésorerie	29 009	33 822	43 176	27,7%	16,6%
sur les opérations avec la clientèle	20 021	21 976	25 034	13,9%	9,8%
Marge sur intérêts	110 623	118 420	124 125	4,8%	7,0%
Commissions nettes sur opérations de trésorerie	668	895	1 178	31,6%	34,0%
Commissions nettes sur opérations avec la clientèle	47 312	53 735	56 476	5,1%	13,6%
Commissions nettes	50 225	56 779	60 021	5,7%	13,0%
Autres produits nets	30 773	33 733	36 413	7,9%	9,6%
Produit net bancaire	191 621	208 932	220 559	5,6%	9,0%

Source : ledom

A 27,2 %, le poids des commissions nettes dans le PNB total, demeure stable en 2007 après s'être sensiblement accru en 2006 (+1 point). A l'inverse, à 56,3% à fin 2007, la marge sur intérêts s'est réduite de 0,4 point, après s'être sensiblement repliée en 2006 (-1 point). La part des autres produits, quant à elles progresse de 0,4 point sur un an.

Evolution de la répartition par nature des produits nets du PNB



Source : ledom

La marge globale d'intermédiation (différence entre le rendement moyen des prêts et le coût moyen des fonds empruntés) ressort en baisse de 0,13 point, après - 0,31 point en 2006, pour se fixer à 4,41 % en 2007. Dans le détail, la progression du coût moyen des dépôts (+0,16 point) couplée à la dégradation du rendement moyen des crédits à la clientèle (-0,14 point) -liée à un renforcement de la concurrence bancaire-, entraîne une dégradation de la marge sur les opérations avec la clientèle en diminution de 0,43 point après -0,47 point un an auparavant. Dans le même temps, les conditions du marché interbancaire s'étant sensiblement contractées sur l'exercice, notamment en raison des turbulences financières provoquées par la crise des subprimes, ont entraîné une hausse sensible du coût moyen de la ressource (+0,62 point). Cette dernière n'a été que partiellement compensée par la progression des rendements moyens des prêts de même nature (+0,58 point).

Evolution du coût des ressources et du rendement moyen des emplois

	déc.-05	déc.-06	déc.-07	Var. 07/06	Var. 06/05
Opérations avec la clientèle					
Coût moyen des dépôts	1,08%	1,15%	1,31%	+0,16 pt	+0,70 pt
Rendement moyen des crédits	7,94%	7,69%	7,55%	-0,14 pt	-0,25 pt
Opérations sur titres					
Dettes subordonnées	3,53%	3,65%	3,82%	+0,62 pt	+0,12 pt
Rendement du portefeuille-titre	8,97%	13,42%	11,86%	-1,56 pt	+4,45 pt
Opérations interbancaires					
Coût moyen des emprunts	3,27%	3,31%	3,93%	+0,62 pt	+0,04 pt
Rendement moyen des prêts	3,46%	3,51%	4,09%	+0,58 pt	+0,05 pt
Marge sur opérations avec la clientèle	6,60%	6,13%	5,70%	-0,43 pt	-0,47pt
Marge globale d'intermédiation	4,85%	4,54%	4,41%	-0,13 pt	-0,31 pt

Source : ledom

3.4 ELEMENTS DE PRODUCTIVITE DU SYSTEME BANCAIRE

Le PNB par agent des 6 banques du périmètre d'analyse accuse un net repli en 2007, soit - 15,8 % après -15,6% en 2006. Cette évolution résulte d'une progression moindre du PNB sur l'exercice tandis que l'effectif enregistre une hausse de 25,4 % sur un an.

Compte tenu de cette dernière évolution, la productivité analysée en terme de crédits ou de dépôts par agent s'inscrit également en baisse pour la deuxième année consécutive, soit respectivement -11,4% et -11,3%.

Indicateurs de productivité

en milliers d'euros

	déc.-05	déc.-06	déc.-07	Variations	
				07/06	06/05
Produit net bancaire / effectif	303,2	256,0	215,6	-15,8%	-15,6%
Concours bruts / effectif	3 926,1	3 514,0	3 114,0	-11,4%	-10,5%
Dépôts collectés / effectif	3 217,6	2 707,1	2 401,8	-11,3%	-15,9%

Source : Iedom

En 2007, les coûts de structure ayant enregistré une progression plus marquée (+7,4 %) que celle du PNB, le coefficient net d'exploitation¹⁹¹ moyen des 6 banques se dégrade de 1,3 point pour atteindre 73,8%. A elles seules, les charges de personnel consomment 36,7% du PNB.

§ 4. LA CIRCULATION FIDUCIAIRE

4.1 LES BILLETS

L'Iedom agissant au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France, met en circulation dans les départements d'outre-mer et les collectivités territoriales les billets qui ont cours légal dans la zone euro.

Les billets francs

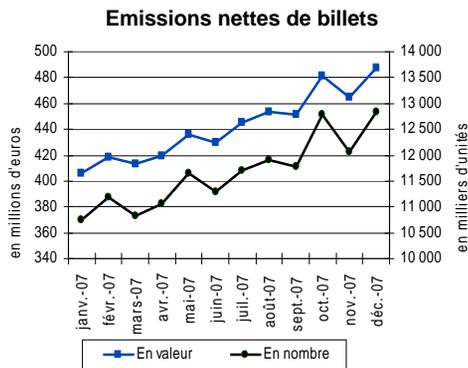
Les billets francs n'ont plus cours légal depuis le 1^{er} janvier 2002, date de l'introduction de l'Euro. Six coupures demeurent encore échangeables aux guichets de l'Iedom : le 100 F Delacroix jusqu'au 31 janvier 2009, ainsi que le 500 F Pierre et Marie Curie, le 100 F Paul Cézanne, le 50 F Saint-Exupéry et le 20 F Debussy, ces cinq dernières coupures étant échangeables jusqu'au 17 février 2012.

4.1.1 Les billets euros

L'émission nette globale représente la différence entre les émissions et les retraits de billets en circulation effectués par l'Institut d'émission en Martinique pour chaque coupure, depuis le passage à l'euro fiduciaire (1^{er} janvier 2002). Les données présentées ne permettent pas d'appréhender la situation fiduciaire globale de l'île. En effet, les émissions nettes comptabilisées par l'Institut d'émission ne prennent pas en compte le solde des entrées et des sorties de billets à l'occasion de mouvements de voyageurs, l'estimation du nombre de ces billets restant difficile à apprécier.

¹⁹¹ Il mesure le poids des coûts de structure (frais de personnel, impôts, taxes, services extérieurs, dotations aux amortissements, dotations nettes aux provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles, quote-part des frais de siège social, ...) dans le produit net bancaire.

Au titre de l'exercice 2007, le nombre de billets euros délivrés et reçus par l'agence Iedom de Fort-de-France s'est établi respectivement à 67,1 millions et à 65,8 millions. Le solde positif sur la période (1 375 milliers de billets euros) a enregistré une progression significative par rapport à 2005 (1 081 milliers d'unités, soit +27 %). Depuis l'introduction de l'euro, 12,8 millions de billets ont été mis en circulation en Martinique pour une valeur totale de l'ordre de 487 millions d'euros.

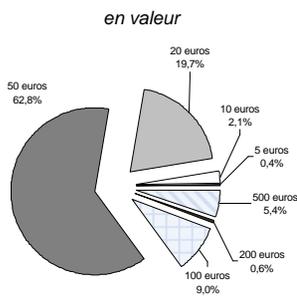


Source : Iedom

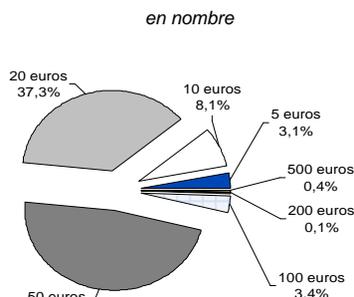
A fin 2007, l'évolution de la répartition des émissions nettes fait ressortir les tendances suivantes :

- la coupure de 50 euros demeure prédominante en Martinique. Elle concentre 47,6 % du nombre de billets émis, soit 2,8 points de plus qu'en 2006 ;
- en valeur, les trois coupures les plus élevées (500, 200 et 100 euros) représentent à peine 15 % de la circulation totale à la Martinique ;
- - la valeur moyenne du billet en circulation à la Martinique ressort à 37,9 euros contre 46,8 euros pour l'ensemble des DOM.

Répartition par coupure de la circulation fiduciaire en billets en Martinique



Source : Iedom



Source : Iedom

4.1.2. Les prélèvements et les versements de billets euros

Dans le sillage des périodes antérieures, l'année 2007 fait ressortir, d'une part, le mouvement erratique des flux de billets enregistrés au niveau des guichets de l'agence Iedom de Fort-de-France (les périodes de prélèvements plus ou moins soutenues alternant avec des phases de versements plus fortes) et d'autre part, plusieurs mois marqués par d'importants prélèvements (février, mai, août et décembre), les établissements de crédit étant davantage sollicités par la clientèle durant les périodes de jours fériés locaux (comme le Carnaval), de rentrée scolaire et de fêtes de fin d'année.

Le taux de retour¹⁹² du billet de 500 euros se dégrade en 2007, s'établissant à un peu plus de 54 %, contre 73,6 % en 2006. Ce taux demeure largement inférieur à celui des autres coupures, ce qui donne une indication sur le rôle de cette coupure en terme de thésaurisation, d'évasion vers les pays voisins de la zone ou encore dans l'économie informelle.

Mouvements de billets euros enregistrés aux guichets de l'Iedom à fin 2007 (en milliers d'unités)

Coupures	Prélèvements	Versements	taux de retour	
			2006	2007
500 euros	13,3	7,2	73,6%	54,4%
200 euros	17,3	17,7	126,1%	102,3%
100 euros	805,1	783,1	97,2%	97,3%
50 euros	16 266,8	15 292,7	93,0%	94,0%
20 euros	36 728,1	36 177,1	98,0%	98,5%
10 euros	11 420,4	11 564,1	99,5%	101,3%
5 euros	1 896,2	1 930,3	99,8%	101,8%
Total	67 147,2	65 772,2	97,2%	98,0%

Source : Iedom

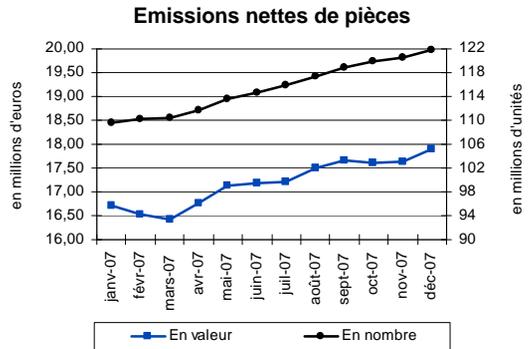
En 2007, le taux de récupération des billets¹⁹³ atteint 82,6 %. Enfin, le délai de retour des billets¹⁹⁴, toutes coupures confondues, est de 2,1 mois en Martinique contre 3,4 mois au plan national¹⁹⁵.

4.2 LES PIÈCES

Agissant pour le compte du Trésor public, l'Iedom assure également l'émission de pièces métalliques euros.

4.2.1. Les pièces euros

Au 31 décembre 2007, l'émission nette de pièces euros s'élevait à près de 121,9 millions d'unités pour une valeur de près de 18 millions d'euros. La demande de pièces de faible valeur (1, 2 et 5 centimes d'euros), qui représente, en nombre, près de 73 % de l'émission divisionnaire, demeure soutenue et explique la faible valeur des émissions nettes comparativement au nombre de pièces émises.



Source : Iedom

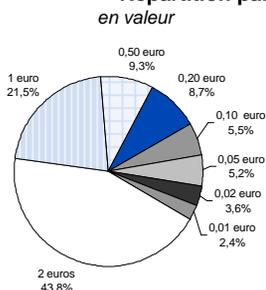
¹⁹² Le taux de retour est le rapport entre le nombre de billets ou de pièces versés aux guichets et le nombre de billets ou de pièces prélevés.

¹⁹³ Le taux de récupération des billets est le rapport entre le nombre de billets valides et la quantité de billets triés.

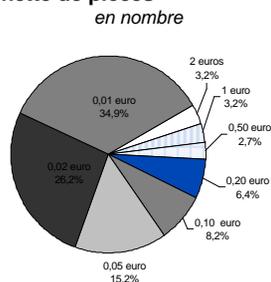
¹⁹⁴ Le délai de retour des billets correspond au délai moyen séparant la sortie d'un billet (ou d'une pièce) et son retour aux guichets de l'Iedom.

¹⁹⁵ En octobre 2007

Répartition par coupure de l'émission nette de pièces



Source : Iedom



Source : Iedom

4.2.2. Les prélèvements et les versements de pièces euros

Agissant pour le compte du Trésor public, l'Iedom assure également l'émission de pièces métalliques euros.

Sur un an, l'analyse des flux de pièces euros comptabilisés aux guichets de l'Institut d'émission révèle une progression des prélèvements (+4,1%), tandis que les versements diminuent de 8,4 %, contrairement à la situation observée en 2006. Hormis les pièces d'un euro, 10 centimes, 1 et 2 centimes, les autres coupures ont enregistré une dégradation de leur taux de reversement (ou taux de retour).

Mouvements de pièces euros enregistrés aux guichets de l'Iedom à fin 2007 (en milliers d'unités)

Coupures	Prélèvements	Versements	taux de retour	
			2006	2007
2 euros	725	390	81,6%	53,8%
1 euros	864	709	79,8%	82,1%
0,5 euros	352	169	49,2%	48,0%
0,2 euros	1 101	258	28,8%	23,4%
0,10 euros	1 327	515	9,5%	38,8%
0,05 euros	2 229	61	2,8%	2,7%
0,02 euros	3 858	135	3,2%	3,5%
0,01 euros	5 625	165	2,8%	2,9%
Total	16 081	2 402	17,0%	14,9%

Source : Iedom

A fin 2007, la valeur moyenne d'une pièce en circulation à la Martinique s'établissait à 0,15 euro pour un nombre moyen de 304 pièces détenues par habitant. Cette valeur est identique pour la zone IEDOM, mais demeure inférieure à la valeur moyenne de la pièce en circulation en Métropole (0,21€ à fin septembre 2007).

Chronologie des événements marquants en 2007

Janvier

- Commerce - Le groupe CAFOM, (magasins But) et la société Financière Caraïbe (enseignes Conforama) fusionnent.
- Environnement - Nelly Olin, Ministre de l'écologie et du développement durable, participe au lancement de la 1ère phase du plan séisme et aux projets de préservation de la biodiversité et de gestion des déchets en Martinique. La Ministre annonce la constitution d'un fonds de 373 millions d'euros pour renforcer le bâti existant.
- Energie - La SARA procède à l'examen quinquennal de ses installations. La production s'interrompt pendant cinq semaines sans affecter les approvisionnements en carburant. Dans le même temps, des travaux d'une valeur de 18 millions d'euros sont réalisés pour produire de l'essence « sans plomb 95 » aux normes européennes et accroître la capacité de stockage.
- Transport aérien - AVIOR AIRLINES poursuit son développement en Martinique et assure désormais une liaison hebdomadaire vers Caracas. De son côté, Air Caraïbes acquiert un Embraer (78 places) pour assurer les dessertes vers la Guyane, Cuba, Saint Domingue et Belém au Brésil. Par ailleurs, l'aéroport du Lamentin est renommé Aéroport de Martinique Aimé CESAIRE.
- Développement économique - La Région Martinique présente les principales orientations du Schéma Martiniquais de Développement Economique (SMDE) à l'horizon 2025 : rendre l'économie plus performante, préserver et rééquilibrer le territoire, rechercher la cohérence entre les opérateurs, faire de l'Homme un acteur de son développement et réduire la dépendance énergétique.
- Social / Tourisme - Grève de trois semaines au Club Méditerranée. Le conflit sur l'aménagement du temps de travail conduit au redéploiement de la clientèle vers d'autres hôtels et à l'interruption de la commercialisation jusqu'à fin mars. Le coût journalier du conflit est estimé à 60 000 euros.

Février

- Infrastructures - La ville de Fort-de-France lance le projet d'aménagement du parc de la Savane représentant un investissement de 16 millions d'euros.
- Tourisme - SKY Services suspend ses vols entre Montréal et les Antilles, en collaboration avec le tour opérateur Voyages MAESTRO, qui met un terme à la commercialisation de l'offre touristique. Par ailleurs, Delta Airlines interrompt momentanément ses liaisons vers les Etats-Unis.
- Filière canne - La campagne sucrière est reportée en raison d'un désaccord entre l'Etat et les professionnels sur la mise en place de la réforme OCM sucre. Parallèlement, la filière obtient une augmentation du prix d'achat de la canne coupée (+ 6€/tonne de canne récoltée).
- Micro-crédit - L'association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) s'installe en Martinique. Les prêts consentis sont plafonnés à 5 000€

- Pêche** - Claude LISE, Président du Conseil Général, annonce la modernisation du port de pêche de la commune de Grand-Rivière, soit un investissement de 26 millions d'euros. Par ailleurs, une délégation de la Commission européenne est en visite pour évaluer l'utilisation des fonds communautaires dans ce secteur.
- NTIC** - Un projet de 24 millions d'euros conduit par la Middle Caribbean Network et cofinancé par la Région (7,5 millions d'euros) permettra d'étendre l'offre Internet haut débit mis à disposition des internautes martiniquais. Il se fera via un câble sous marin reliant la Martinique à Porto-Rico.
- Mars**
- Automobile** - Le groupe Blandin rachète la concession automobile BMW Martinique LCD automobile. Par ailleurs, le groupe Parfait fait l'acquisition des établissements Ginapé et reprend l'enseigne Mercedes Martinique.
- Téléphonie** - Outremer Telecom est désormais coté en bourse. Le prix des actions se situe à 17€ ce qui valorise l'entreprise à 360 millions d'euros.
- Agriculture** - Louis-Daniel Bertome est élu à la présidence de la Chambre d'agriculture. Dans le même temps, les petits planteurs de bananes manifestent, d'une part, à l'encontre des actions en justice initiées par la Caisse Générale de Sécurité Sociale en vue du recouvrement des arriérés de cotisations sociales et, d'autre part, pour le versement d'une avance sur l'aide compensatoire.
- Avril**
- Transport** - Air-France renforce sa flotte sur le réseau Antilles-Guyane avec un second Airbus A 320 d'une capacité de 164 sièges.
- Développement économique** - Les contrats de projets Etat-Région-Département 2007-2013 sont signés et s'articulent autour des thématiques suivantes : « cohésion sociale », « attractivité et compétitivité » et « dimension environnement du développement durable ». Par ailleurs, la Communauté de Communes du Nord (CCNM) élabore son schéma de cohérence de territoire (SCOT) pour faciliter l'harmonisation et la coordination des projets de développement.
- Agriculture** - Le plan de modernisation de la filière banane (2007-2013) prévoit l'aide au désendettement des planteurs pour un montant de 40 millions d'euros. Parallèlement, la filière obtient une aide communautaire de 38 millions d'euros sous forme de prêt et le label de l'Agriculture raisonnée.
- Mai**
- Banque / Développement** - La Banque Européenne d'Investissement (BEI) implante une antenne régionale en Martinique.
- Grande distribution** - Ouverture, par le groupe GBH, d'un hypermarché Euromarché de 5 295 m², à Ducos (Génipa).
- Tourisme** - Les hôtels Kalenda de Martinique et Guadeloupe sont placés en redressement judiciaire.
- Développement économique** - Les acteurs de la coopération caribéenne se réunissent en vue de définir des projets communs en matière de transport aérien, d'énergie renouvelable et de télécommunication ainsi que leurs modalités de financement.
- Juin**
- Banque** - La Caisse d'épargne de la Martinique fusionne avec la Caisse Provence-Alpes-Corse.

Juillet

- Economie - Les chômeurs d'Outre-mer sont désormais comptabilisés dans les statistiques nationales. L'intégration conduit à majorer le taux de chômage national de 0,3 point, qui atteint 8,4% au deuxième trimestre 2007.
- Construction - La société Lafarge Ciments Antillais ferme provisoirement son usine suite à l'arrêt des exportations de matières premières du Venezuela, principal fournisseur de l'entreprise.
- Nomination - Ange Mancini est nommé préfet de la Martinique. Il succède à Yves Dassonville, appelé à d'autres fonctions d'abord comme Directeur de Cabinet du Secrétaire d'Etat à l'Outre-mer puis comme Haut Commissaire en Nouvelle Calédonie.

Août

- Catastrophe naturelle - Dans la nuit du 16 au 17 août, le cyclone Dean caractérisé par des vents violents (180 km/h en moyenne) et des précipitations importantes (150 à 250 mm en données cumulées) touche la Martinique et est à l'origine de nombreux dégâts sur l'habitat, les infrastructures, les réseaux et le secteur primaire. Une 1ère estimation de la délégation interministérielle, dépêchée sur place, évalue les dégâts à 500 millions d'euros.

Septembre

- Economie - La compagnie aérienne Take Airlines est placée en liquidation judiciaire.
- Aide de l'Etat - Suite au passage du cyclone Dean, François Fillon, Premier ministre, garantit un fonds d'urgence « illimité » pour pallier aux dégâts ; Michel Barnier, Ministre de l'agriculture et de la pêche annonce le versement d'une aide de 4 millions d'euros visant une plus grande diversification de la production du secteur. Enfin, Christian Estrosi souhaite qu'un pôle de compétitivité soit créé dans le cadre de la reconstruction et coordonne avec les parlementaires et les sociaux professionnels une consultation dans le cadre du projet de zone franche globale.
- Agriculture - Le professeur Belpomme publie un rapport sur l'impact des pesticides aux Antilles françaises, déclenchant un regain de polémique autour du chloredécone.

Octobre

- Infrastructure - Présentation par la société Pipeline Compagnie du projet de gazoduc transcaraïbéen, avec possibilité de passage par la Barbade ou Trinidad et Tobago. L'investissement global est évalué à 527 millions d'euros.
- Transport aérien - Air France obtient l'autorisation d'accroître sa présence régionale. La compagnie assure désormais deux vols hebdomadaires vers Paramaribo, Saint Domingue et Saint Martin, et quatre vols par semaine vers Miami.
- Environnement - La contribution martiniquaise au Grenelle de l'environnement se déroule au Palais des Congrès de Madiana. Par ailleurs, des représentants des RUP se rencontrent pour débattre du développement des énergies renouvelables sur leurs territoires respectifs.
- Pêche - Une unité de traitement des produits de la mer s'installe au Marin. De plus, les aquaculteurs créent un comité de gestion interprofessionnel afin de promouvoir le secteur.

Novembre

Coopération régionale

- La CCIM et la CGPME convient une délégation d'entrepreneurs barbadiens afin de renforcer la coopération sur les échanges en matière de services.

Tourisme

- Le CMT multiplie ses actions en faveur du développement du tourisme en Martinique : accueil d'une délégation de 200 voyageurs américains et brésiliens autour de la richesse du patrimoine martiniquaise et signature d'un partenariat avec Corsair Fly. Par ailleurs, le tour opérateur « Ailes Martinique » est créé par le Conseil Régional (51%), le Conseil Général et des investisseurs privés en vue de favoriser la diversification de la clientèle en proposant une meilleure interconnexion entre les vols.

Catastrophe naturelle

- Le 29 novembre, un séisme de magnitude 7,4 survient en Martinique. Dans l'ensemble, il n'a engendré que des dégâts matériels mineurs mais a fortement marqué les esprits.

Décembre

Entreprise

- Deux ans après le rachat des activités de distribution du réseau SHELL Antilles Guyane, le groupe RUBIS passe sous enseigne « VITO » ses stations-services.

Banque

- Le Crédit Moderne se positionne sur le marché du financement des entreprises et vise une croissance de 22% de son activité sur ce segment. Par ailleurs, une nouvelle convention collective est signée par les banques AFB des Antilles-Guyane le 17 décembre 2007.

Economie

- L'observatoire des prix, visant à mieux comprendre la structure et la formation des prix, est installé en Martinique. Il regroupe des représentants de l'Etat, de l'Insee, de l'Iedom et des membres de la société civile. Par ailleurs, le Conseil de surveillance de l'Iedom se déroule à la Martinique sous la présidence de Jean-Pierre LANDAU, sous gouverneur de la Banque de France.

Coopération régionale

- La SEEN obtient le marché du traitement de déchets médicaux à la Jamaïque.

Filière rhum

- Les rhums des DOM obtiennent l'appellation d'origine contrôlée « Rhum des départements d'Outre-mer ».

Développement économique

- Une synthèse de l'Agenda 21 et du Schéma martiniquais de développement économique est présentée et votée par l'assemblée plénière Région-Département.

Perspectives

Les chocs exogènes ayant affecté l'économie martiniquaise en 2007 ont permis de mettre en lumière certaines faiblesses relatives aux fondamentaux de cette économie. Aussi, le passage du cyclone Dean, le tremblement de terre du 29 novembre 2007 et les polémiques relatives à l'utilisation des pesticides constituent une véritable opportunité en vue de préciser les axes de développement à mettre en œuvre au cours des prochaines années, que cela soit en termes de diversification de l'activité économique, de recherche d'un développement durable et de la nécessité pour ce faire de se doter d'équipements et d'infrastructures adaptés.

La Martinique est une économie dominée par le tertiaire et accompagnée dans son développement par l'Etat et l'Europe, ceci au moins jusqu'en 2013. Dès lors, la mise en œuvre des programmes opérationnels (PO) 2007-2013, couplée à celle des contrats de projets Etat/Région/Département, sont autant de moyens pouvant servir à appuyer les plans prospectifs existants tels le Schéma Martiniquais de Développement Economique (SMDE) et l'Agenda 21, la synthèse de ces deux documents ayant été approuvée en assemblée plénière Région – Département en décembre 2007.

Parallèlement, les réflexions engagées en vue de redéfinir la loi programme pour l'outre – mer, notamment la probable réorientation du dispositif de défiscalisation, ainsi que les récents accords de partenariat économique (APE) semblent militer pour la recherche de nouveaux relais de croissance à l'heure où le secteur de la construction, secteur phare de l'économie martiniquaise depuis trois ans, montre quelques signes d'essoufflement. Ces changements pourraient favoriser le renforcement de la coopération régionale avec les Etats de la Caraïbe. Par ailleurs, au regard des contraintes environnementales accrues, la Martinique, comme les autres régions ultra-marines, dispose d'avantages comparatifs réels pouvant constituer un atout et une niche de développement supplémentaire.

Pour être le plus efficient possible, ce processus se doit d'être mené de manière concertée en s'appuyant sur les différents outils et moyens financiers disponibles au cours des sept prochaines années. Dans ce contexte, les acteurs économiques, comme institutionnels, sont conscients de la mutation à engager afin de pérenniser le développement économique de l'île.

Annexe I

EVOLUTIONS STATUTAIRES DES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER

- **19 mars 1946** : passage du statut d'anciennes colonies des Antilles de l'Empire français au statut de département d'outre-mer.
- **Loi du 2 mars 1982** : les quatre départements d'outre-mer deviennent également des régions, intégrées au cadre administratif français de droit commun. Cette loi dite de décentralisation consacre le transfert de l'exécutif du préfet aux présidents du conseil général et régional pour un certain nombre de compétences autrefois prises en charge par l'Etat.
- **13 décembre 2000** : Loi d'orientation pour l'Outre-mer (LOOM). Possibilité pour les DOM de disposer d'institutions qui leur soient propres, de créer un congrès des élus départementaux et régionaux délibérant toute proposition d'évolution institutionnelle ou portant sur de nouveaux transferts de compétences.
- **21 juillet 2003** : Loi programme pour l'Outre-mer, dite loi GIRARDIN. Principe d'une révision des conditions d'attribution du financement des transferts de compétences.
- **28 mars 2003** : Révision de la loi constitutionnelle qui, dans ses articles 72, 73 et 74, régit les divers statuts des territoires d'outre-mer :

	Avant 2003	Après 2003	Article(s) de la Constitution	Principe applicable
Guadeloupe Guyane La Réunion Martinique	Départements d'Outre-Mer (DOM)	Départements et Régions d'Outre-Mer (DROM ou DOM- ROM)	Article 73	Identité législative ¹⁹⁶
Saint-Barthélemy Saint-Martin	(Sans objet)	Collectivités d'Outre-Mer (COM) ¹⁹⁷	Article 74	Mixte
Mayotte	Collectivités territoriales sui generis	Collectivités d'Outre-Mer (COM) départementale		Mixte
Saint-Pierre-et- Miquelon	Collectivités territoriales sui generis	Collectivités d'Outre-Mer (COM)	Article 74	Mixte
Polynésie française Wallis-et-Futuna	Territoires d'Outre-Mer (TOM)	Collectivités d'Outre-Mer (COM)	Article 74	Spécialité législative ¹⁹⁸
Nouvelle-Calédonie	Collectivité sui generis	Collectivité sui generis	Articles 76 et 77	Spécialité législative ³

¹⁹⁶ Avec le principe de l'identité législative, les lois et règlements sont applicables de plein droit sans mention expresse.

¹⁹⁷ Les collectivités d'outre-mer de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ne sont officiellement créées qu'après la première réunion de leur conseil territorial nouvellement élu, soit le 15 juillet 2007.

¹⁹⁸ Avec le principe de la spécialité législative, les lois et règlements ne sont applicables que s'ils contiennent une mention expresse à cette fin. Par exception à ce principe, certaines lois (dites lois de souveraineté) sont automatiquement applicables (y compris sans mention expresse) dès lors qu'elles ont vocation à s'appliquer à tout le territoire.

- **7 décembre 2003** : Référendum sur le projet de création d'une collectivité unique se substituant au département et à la région qui coexiste à la Guadeloupe et Martinique. Les électeurs guadeloupéens et martiniquais ont rejeté ce projet, et consacrent de fait le maintien de deux collectivités superposées.

Le même jour, les électeurs de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, anciens arrondissements de la Guadeloupe, ont voté en faveur de l'autonomie de leurs communes, devenues par la loi organique du 21 février 2007, deux Collectivités d'outre-mer (COM) distinctes de la Guadeloupe.

- **13 août 2004** : Nouvelle loi de décentralisation renforçant les transferts de compétences et de moyens de l'Etat vers les collectivités territoriales, dont l'entrée en vigueur a été effective à compter du 01 janvier 2005.
- **21 février 2007** : Loi organique n° 2007-223 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer. Elle crée notamment les nouvelles collectivités de St Martin et St Barthélemy. Concernant Mayotte, son statut est entièrement réécrit, avec notamment l'intégration, pour la première fois dans son histoire, du régime de l'identité législative.

Annexe 2

LISTE DES PUBLICATIONS DE L'IEDOM

Lettre mensuelle	Gratuit sur Internet
Bulletin trimestriel : Suivi de la conjoncture financière	Gratuit sur Internet
Suivi de la conjoncture économique	Gratuit sur Internet
Rapport d'activité Iedom	Gratuit sur Internet
Rapport annuel : Martinique, Guadeloupe, Guyane, Réunion, Mayotte ou Saint-Pierre et Miquelon	Gratuit sur Internet
- le fascicule	
Collection complète (6 fascicules + rapport d'activité Iedom)	
	65 euros TTC

Les notes de l'Institut

Le tourisme à la Réunion (<i>janvier 2004</i>)	8 euros TTC
Le secteur du rhum à la Martinique en 2003 (<i>octobre 2004</i>)	8 euros TTC
L'activité bancaire dans les DOM en 2003 – les conditions d'exploitation des banques locales – le coût du crédit (<i>novembre 2004</i>)	8 euros TTC
La distribution automobile à la Réunion (<i>décembre 2004</i>)	8 euros TTC
La filière banane à la Martinique (<i>juillet 2005</i>)	8 euros TTC
Panorama de l'activité bancaire dans les DOM en 2004 (<i>décembre 2005</i>)	8 euros TTC
Panorama de l'immobilier dans les DOM en 2004 (<i>décembre 2005</i>)	8 euros TTC
Les relations entre la Guyane et les pays frontaliers (<i>mai 2006</i>)	8 euros TTC
La grande distribution en Martinique (<i>juillet 2006</i>)	8 euros TTC
L'énergie en Guyane (<i>novembre 2006</i>)	8 euros TTC
L'énergie dans les DOM (<i>janvier 2007</i>)	8 euros TTC
Panorama de l'activité bancaire dans les DOM en 2005 (<i>janvier 2007</i>)	8 euros TTC
Etude typologique 2005-2006 sur le surendettement dans les DOM (<i>juillet 2007</i>)	8 euros TTC
Evolution statutaire et institutionnelles de l'outre-mer (<i>septembre 2007</i>)	8 euros TTC
La formation du PNB dans les DOM en 2006 (<i>octobre 2007</i>)	8 euros TTC
Compétitivité des ports ultramarins dans leur environnement régional (<i>décembre 2007</i>)	8 euros TTC
Le secteur des transports dans les DCOM (<i>décembre 2007</i>)	8 euros TTC
Panorama de l'activité bancaire dans les DOM en 2006 (<i>décembre 2007</i>)	8 euros TTC
Quel impact de la politique monétaire sur le coût du crédit aux entreprises OM ? (<i>décembre 2007</i>)	8 euros TTC

Les notes expresses (dernières parutions)

N°30 L'épargne bancaire des ménages en Guyane de 1997 à 2004	Publications disponibles en ligne sur le site www.iedom.fr
N°31 Endettement et surendettement des ménages en Guyane	
N°32 L'immobilier d'habitation à Mayotte	
N°33 Impact économique de l'épidémie de Chikungunya à la Réunion mesuré mi-février 2006	
N°34 Impact économique de l'épidémie de Chikungunya à la Réunion mesuré fin mars 2006	
N°35 Le secteur du bâtiment et des travaux publics en Martinique	
N°36 Les valeurs mobilières détenues à la Réunion	
N°37 L'énergie électrique à la Guadeloupe	
N°38 Le secteur aurifère en Guyane	
N°39 Le financement bancaire du commerce en Guadeloupe	
N°40 Les défaillances d'entreprises en Martinique entre 2004 et 2006 (<i>juin 2007</i>)	
N°41 La filière banane à la Martinique : état des lieux et perspectives (<i>juillet 2007</i>)	
N°42 La filière rizicole en Guyane (<i>septembre 2007</i>)	
N°43 Le commerce extérieur à Mayotte entre 2002 et 2006 (<i>septembre 2007</i>)	
N°44 Le transport à Mayotte (<i>septembre 2007</i>)	
N°45 Le transport en Guyane (<i>septembre 2007</i>)	
N°46 Dean à la Martinique : impact sur le tissu économique (<i>novembre 2007</i>)	
N°47 Les coopératives agricoles en Guyane (<i>décembre 2007</i>)	
N°48 Le développement du transport urbain et interurbain en Martinique (<i>décembre 2007</i>)	
N°49 Le tourisme à la Réunion (<i>janvier 2008</i>)	

Notes en partenariat Iedom, Insee, AFD

Guadeloupe : une économie en déficit... <i>d'image</i> (mars 2004)	
Réunion : Une double transition presque réussie (octobre 2004)	
L'économie martiniquaise au passage de 2000 : une trajectoire vertueuse ? (juin 2005)	Gratuit sur Internet
Emergence de nouveaux moteurs de croissance - le rattrapage économique réunionnais expliqué 1993-2002 (novembre 2005)	
Cycle de vie du tourisme en Guadeloupe (octobre 2007)	

Profils d'entreprises dans les DOM

Études comparatives (principaux ratios financiers des DOM et de l'hexagone à partir de la centrale des bilans) :	8 euros TTC
- Situation des entreprises des sous-secteurs de l'industrie (agroalimentaire, biens de consommation courante, biens d'équipement et biens intermédiaires).	8 euros TTC
- Situation des entreprises des sous-secteurs du bâtiment et des travaux publics et du commerce (automobile, de gros et de détail).	8 euros TTC
Études disponibles pour les années 1993 à 2004.	

Ont collaboré à cet ouvrage :

Arnaud BELLAMY-BROWN
Bruno DEPRINCE
Nathalie GRIMOUD
Reynald MATHIEU
Jacqueline MISAINÉ
Michèle ROVELA-MARTHELY
Catherine TALBOT

IEDOM Fort-de-France
1, boulevard du Général de Gaulle - BP 512
97206 FORT-DE-FRANCE Cédex
Téléphone : 05 96 59 44 00 – Télécopie : 05 96 59 44 04
Courriel : agence@iedom-martinique.fr

IEDOM Paris
5, rue Roland Barthes
75598 Cédex 12
Tél. : 01 53 44 41 41
Site internet : www.iedom.fr

Directeur de la publication : Y. BARROUX
Responsable de la rédaction : A. BELLAMY-BROWN
Editeur : Iedom
Imprimé par Berger Bellepage (Martinique)
Achévé d'imprimer : juin 2008 – Dépôt légal : juin 2008
Prix : 12,50 €- ISSN 1632-420X
ISBN : 978-2-916119-24-3